

COMPTES 2022

RAPPORT DE GESTION
FINANCIÈRE

Tome 1 : Vision globale



*Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil
du 25 avril 2023*

Présentation en deux tomes

Le rapport de gestion financière est présenté en deux tomes. Le tome 1 présente les comptes globaux audités de l'État avec pour objectif de fournir une image fidèle de la situation financière agrégée de l'État et des entités qu'il contrôle. Le tome 2 présente une vision plus fine de la gestion de l'État et des comptes détaillés (financiers et analytiques) par entité et département.

Abréviations et symboles

Tout au long du présent rapport, les abréviations et symboles suivants peuvent être utilisés :

MCH2	Modèle comptable harmonisé pour les cantons et communes
NC	Nature comptable
Mio(s)	Million(s)
CHF	Francs suisses
EPT	Équivalent plein temps
B	Budget
C	Comptes
PFT	Plan financier et des tâches
--	Donnée équivalente à 0 ou aucune valeur
AUJU	Autorités judiciaires
AULE	Autorités législatives
CHAN	Chancellerie d'État
DFS	Département des finances et de la santé
DESC	Département de l'économie, de la sécurité et de la culture
DFDS	Département de la formation, de la digitalisation et des sports
DDTE	Département du développement territorial et de l'environnement
DECS	Département de l'emploi et de la cohésion sociale

Signes dans les tableaux

Les charges et les revenus figurant dans les tableaux du présent rapport apparaissent en valeur absolue. Un résultat d'exercice négatif correspond à un excédent de charges tandis qu'un résultat d'exercice positif exprime un excédent de revenus. Une variation négative traduit une diminution alors qu'une variation positive traduit une augmentation. Dans les tableaux présentant des charges nettes, les charges et les revenus sont considérés conjointement pour une catégorie donnée (charges moins revenus). Un signe négatif traduit ainsi une situation où il y a davantage de revenus que de charges et on parle de « charges nettes négatives » ou « revenus nets ».

Par ailleurs, il convient de relever que des données financières présentées dans certains tableaux de ce rapport ont été arrondies au franc pour simplifier la présentation. Elles ne prennent donc pas en compte les centimes, qui sont parfois inévitables étant donné certaines règles de calcul. La reconstitution du total d'un tableau à partir des éléments arrondis qui le constituent peut donc naturellement faire apparaître certains biais de minime importance.

Message du Conseil d'État relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2022

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En exécution des dispositions constitutionnelles et légales, nous vous soumettons le rapport de gestion financière de l'État pour l'année 2022.

Au sortir de la pandémie, la reprise de l'activité économique s'est accompagnée de difficultés d'approvisionnement et de ressources dans plusieurs secteurs d'activité générant une pression inflationniste. En outre, alors que la majorité des restrictions sanitaires ont été levées le 16 février 2022 par le Conseil fédéral, le conflit entre l'Ukraine et la Russie a éclaté quelques jours plus tard avec des conséquences humaines et sociales importantes. Outre le défi qu'il a constitué en terme de migrations, le retour de la guerre sur le sol européen est à son tour venu intensifier le renchérissement avec un impact significatif sur les prix des matières premières, dont le pétrole et le gaz. La crise énergétique s'est aussi accentuée du fait de ce conflit. Force est ainsi de constater que nous vivons une période dans laquelle les crises se succèdent, avec des conséquences importantes sur la plan humain, social, environnemental et économique. Les finances publiques traduisent naturellement aussi ces incertitudes et cette instabilité.

Au cours des trois derniers exercices, les collectivités publiques ont été mises à rude épreuve, mais elles ont su s'adapter et faire face aux défis climatiques, sanitaires, géopolitiques, énergétiques et à des enjeux imprévisibles. Ainsi, l'exercice 2022 présente un résultat satisfaisant avec un excédent de revenus de CHF 6,4 millions, contre un bénéfice budgété de CHF 10,3 millions qui ne tenait pas compte de la crise ukrainienne ni de la crise énergétique puisqu'elles ont débuté après l'adoption du budget. Il s'agit ainsi d'une amélioration de CHF 2,9 millions par rapport à l'exercice 2021.

L'exercice 2022 est marqué par les incidences financières liées à la pandémie et aux crises ukrainienne et énergétique, dont l'impact sur le compte de résultats a été estimé à environ CHF +21,7 millions, sans compensation à la réserve de politique conjoncturelle. Ce résultat englobe la constitution de provisions pour un montant total de CHF 61,6 millions permettant de couvrir divers risques, dont CHF 46,8 millions pour faire face aux derniers effets COVID et à la situation de tension extrême qui prévaut dans le domaine de la santé et justifiant que l'État provisionne les risques financiers relatifs aux établissements autonomes dont il est le fondateur. Ainsi, le Conseil d'État soumettra un rapport au Grand Conseil à la fin du printemps 2023 traitant des coûts de la santé en 2022 et 2023. Par ailleurs, une provision d'un montant de CHF 13,9 millions a également été comptabilisée dans le domaine fiscal, pour couvrir tout risque financier sur un compte d'actif qui est considéré comme une non-valeur et dans lequel des écarts non justifiés ont été identifiés grâce au renforcement des contrôles comptables du service des contributions. Malgré ces éléments qui péjorent le résultat, l'évolution des charges d'exploitation en regard des comptes 2021 (CHF -70,8 millions) atteste d'une bonne maîtrise, notamment en ce qui concerne les charges de personnel (CHF -4,4 millions), les biens, services et autres charges d'exploitation (CHF -22,3 millions) et les charges de transferts (-17 millions). Les charges de transferts du service de l'action sociale enregistrent une diminution de CHF 29,2 millions par rapport au budget qui prévoyait des effets COVID qui ne se sont que partiellement réalisés ; d'autre part la baisse du taux de chômage a été plus importante que prévu.

Les recettes fiscales 2022 affichent une croissance significative (CHF +60,6 millions) par rapport aux prévisions budgétaires, avec notamment une évolution favorable de l'impôt direct des personnes physiques (CHF +31,1 millions) et des personnes morales (CHF +22,0 millions) grâce à une bonne conjoncture, à la baisse très marquée – aussi bien en termes historiques qu'en comparaison intercantonale – du taux de chômage et aux premiers effets de l'inflation sur les revenus nominaux. La part cantonale à l'impôt fédéral direct est également supérieure au montant budgété de CHF 20,7 millions, à l'inverse des recettes de l'impôt anticipé, qui régresse de 6,4 millions. La progression des revenus au cours des derniers exercices étant moins forte à Neuchâtel qu'en moyenne suisse, et malgré la baisse régulière du volet péréquation consacré au cas de rigueur (CHF -5 millions), les revenus en lien avec la péréquation fédérale (RPT) sont en augmentation (CHF +3,9 millions par rapport à 2021). En ce qui concerne la part au bénéfice de la BNS versée en 2022, elle s'est élevée à CHF 81,6 millions, alors que le budget prévoyait uniquement le versement d'une part ordinaire de CHF 27,4 millions (CHF +54,2 millions). À relever qu'en raison d'une dynamique démographique moins favorable à Neuchâtel qu'en moyenne nationale, ce revenu de la BNS est en recul de CHF 0,8 million par rapport à l'exercice 2021. Conformément aux dispositions légales en vigueur, un montant de CHF 27,2 millions a été comptabilisé dans le compte de résultats, alors que les revenus extraordinaires de la BNS excédant la part ordinaire du bénéfice allouée au canton ont été attribués à différentes réserves (CHF 4,1 millions à la réserve conjoncturelle, CHF 23,1 millions à la réserve nouvellement créée en faveur du développement durable) et au fonds d'aide aux communes (CHF 27,2 millions).

Pour la sixième année consécutive, les comptes 2022 enregistrent une amélioration par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit par ailleurs du troisième exercice à boucler avec un bénéfice en période de crise et sans prélèvement à la réserve conjoncturelle, et ce malgré les crédits supplémentaires accordés en cours d'exercice pour faire face à la gestion de la crise ukrainienne, et alors que le budget 2022 proposait un prélèvement de CHF 51,4 millions pour compenser la totalité des incidences financières liées à la pandémie. Un prélèvement CHF 7,5 millions était aussi prévu à la réserve de lissage des recettes fiscales. Au contraire, l'exercice 2022 boucle avec un résultat solide et des attributions aux différentes réserves pour un montant total de CHF 37,0 millions (en comparaison CHF 3,3 millions ont été attribués aux réserves en 2021). En effet, une attribution de CHF 4,1 millions à la réserve conjoncturelle provenant d'une partie du bénéfice extraordinaire de la BNS et de CHF 9,8 millions à la réserve de lissage des recettes fiscales ont été effectuées. Une attribution à la réserve pour

le développement durable a également été opérée, provenant d'une partie du bénéfice extraordinaire de la BNS (CHF 23,1 millions, non prévus au budget). En ce qui concerne la réserve du programme d'impulsion, elle enregistre un prélèvement de CHF 2,1 millions (soit CHF -2 millions de moins qu'au budget). À fin 2022, la réserve conjoncturelle se situe à son maximum légal (CHF 120,1 millions), la réserve de lissage des recettes fiscales est dotée de CHF 118,6 millions, la réserve en faveur du développement durable de CHF 23,1 millions, et la réserve du programme d'impulsion de CHF 10,7 millions, soit des réserves d'un montant total de CHF 272,5 millions qui doivent permettre à l'État de répondre aux défis futurs et affronter des creux conjoncturels.

Les comptes 2022 respectent partiellement le frein à l'endettement (deux critères sur trois). En effet, avec 6,4 millions d'excédent de revenus, le compte de résultats 2022 dégage un bénéfice supérieur au minimum de CHF 5,4 millions imposé par la loi (soit 1% du découvert à fin 2021) et le degré d'autofinancement des investissements est supérieur à 70% (81,0% en 2022). En revanche, le volume des investissements est insuffisant (2,7% des revenus déterminants alors que l'objectif minimal est de 3,5%). En effet, les investissements nets s'élèvent à CHF 59,3 millions, soit CHF 17,1 millions de moins que le minimum imposé par les mécanismes du frein à l'endettement (CHF 76,4 millions). Ils sont stables par rapport à l'exercice 2021 (CHF -3,8 millions). Par rapport au budget, l'écart est de CHF 25,4 millions, une fois déduits l'écart statistique et les montants « hors frein » qui avaient été intégrés au budget, ou de CHF 54,9 millions par rapport à l'enveloppe totale autorisée. De nombreux projets ont été freinés ou reportés. Le faible niveau des investissements devrait toutefois se corriger au cours des prochains exercices, avec les multiples décisions d'investissements déjà entérinées. Comme le degré d'autofinancement de 100% n'est pas atteint, les comptes 2022 ne permettent aucun report d'investissement sur les exercices futurs. Cela étant, une réflexion devra être menée sur l'écart toléré entre le budget présenté et le montant réellement investi dans les comptes (plus particulièrement sur l'écart statistique admis au moment de l'élaboration du budget).

Le découvert diminue du montant de l'excédent de revenus (CHF -6,4 millions par rapport aux comptes 2021). En ce qui concerne l'endettement, la dette au sens étroit (soit uniquement les emprunts en cours auprès des instituts financiers et qui sont directement en lien avec les charges d'intérêts) s'élève à CHF 1,7 milliard à fin 2022, ce qui représente une baisse de CHF 85,9 millions par rapport à 2021. L'inflation, les incertitudes géopolitiques et la crise énergétique ont fortement pesé sur les marchés financiers 2022 avec une hausse généralisée des taux. De nouvelles incertitudes pointent à l'horizon avec les turbulences dans le secteur bancaire, qui a notamment abouti en février 2023 au rachat en urgence du Credit Suisse par UBS. Après une longue période à la baisse, en raison des taux favorables pratiqués sur le marché des capitaux, le taux moyen de la dette augmente en 2022 de 1,051% à 1,226%.

Pour le Conseil d'État, les comptes 2022 affichent un résultat solide, mais les perspectives restent préoccupantes et appellent au maintien d'une grande rigueur. En effet, le budget 2023 adopté par le Grand Conseil prévoyait un déficit de CHF 13,6 millions et dans lequel l'inflation – qui continue de progresser à un rythme élevé – n'a pas été totalement compensée dans les traitements de la fonction publique ni dans ceux des domaines de la santé, du social et de l'Université. La perte 2022 de la BNS, annoncée en janvier 2023, rend par ailleurs impossible toute contribution aux cantons, qui a été budgétée à Neuchâtel à hauteur de 27,3 millions pour 2023.

De plus, le système de santé est sous-financé et les institutions de soins accumulent des charges supplémentaires et des déficits malgré les efforts de rationalisation fournis. La hausse généralisée des taux va également engendrer une importante et rapide augmentation des charges d'intérêts au cours des prochains exercices, qui sera encore amplifiée si l'évolution de la dette n'est pas strictement contrôlée. Au vu de ces éléments, des détériorations de plus de 60 millions de francs sont attendues et viendront s'ajouter au déficit budgété de 13,4 millions de francs dans le résultat prévisionnel 2023. Elles ne pourront pas être totalement comblées par la seule évolution des recettes, même si celle-ci sera aussi vraisemblablement favorable.

De nombreux efforts sont donc encore nécessaires pour préserver la dynamique positive enregistrée dans les comptes de l'État au cours des années écoulées, d'autant que le plan financier et des tâches 2024-2027 présente lui aussi un compte de résultats encore loin de l'équilibre et n'intègre pas les charges nouvelles qui découleraient de l'acceptation des multiples initiatives pendantes. Il s'agira par conséquent de maîtriser les dépenses nouvelles dans le même esprit que celui qui a prévalu durant les crises. La croissance de la population neuchâteloise reste en effet encore inférieure aux attentes et l'économie cantonale demeure fortement exposée aux aléas conjoncturels. Cette situation doit inciter l'État à mener une politique financière à la fois prudente et proactive, afin de pouvoir simultanément conserver suffisamment de marge de manœuvre pour soutenir la population, les institutions et les entreprises en cas de retournement conjoncturel ou de crise grave et investir pour stimuler les dynamiques vertueuses et en faveur des générations futures.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à adopter les comptes de l'exercice 2022 ainsi que les états financiers présentés dans le présent rapport

Veuillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 25.04.2023

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND

Table des matières

Message du Conseil d'État relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2022	2
Partie I : Rapport du Conseil d'État à l'appui des comptes	6
1. Informations générales.....	7
1.1. Aperçu des chiffres	7
1.2. Frein à l'endettement	10
1.3. Dépassement de crédits supérieurs à CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFinEC)	13
1.4. Impacts financiers relatifs aux crises COVID-19, Ukraine et énergétique.....	17
1.5. Décret sur les comptes et la gestion de l'exercice 2022	20
2. Compte de résultats	21
2.1. Compte de résultats par nature	21
2.1.1. Compte de résultats détaillé	21
2.1.2. Informations complémentaires.....	24
2.1.2.1. Charges de personnel et effectifs	24
2.1.2.2. Amortissements.....	27
2.2. Compte de résultats selon la classification fonctionnelle	27
2.2.1. Administration générale	30
2.2.2. Ordre et sécurité publique, défense	30
2.2.3. Formation	30
2.2.4. Culture, sport et loisirs, église.....	31
2.2.5. Santé	32
2.2.6. Prévoyance sociale.....	32
2.2.7. Trafic et télécommunication	34
2.2.8. Protection de l'environnement et aménagement du territoire	35
2.2.9. Économie publique	35
2.2.10. Finances et impôts.....	35
2.2.10.1. Impôts et lissage des recettes fiscales	36
2.2.10.2. Péréquation financière fédérale (RPT)	40
3. Compte des investissements	41
3.1. Vue d'ensemble	41
3.2. Compte des investissements par projet et domaine fonctionnel	43
4. Bilan et tableau de flux de trésorerie.....	48
4.1. Bilan.....	48
4.2. Tableau de flux de trésorerie	49
4.3. Endettement	49
5. Résultats analytiques globaux et projets gérés par crédit d'engagement	53
5.1. Informations générales	53
5.1.1. Objectifs.....	53
5.1.2. La comptabilité analytique en bref	53
5.1.3. Résultats analytiques globaux	54
5.2. Projets gérés par crédit d'engagement	55
5.2.1. Informations générales	55
5.2.2. Principaux projets transversaux.....	56
Annexe 1 : Détail des charges et revenus du compte de résultats	64
Annexe 2 : Fortune des fonds	67
Partie II : États financiers audités	68
6. Comptes 2022 : États financiers audités.....	69
6.1. Bilan.....	69
6.2. Compte de résultats.....	70
6.3. Compte des investissements.....	71
6.4. Tableau de flux de trésorerie	72

6.5.	L'annexe aux comptes	73
6.5.1.	Principes régissant la présentation et la tenue des comptes	73
6.5.2.	État du capital propre.....	77
6.5.3.	Tableau des provisions.....	78
6.5.4.	Tableau des participations	80
6.5.5.	Tableau des cautions et garanties accordées par l'État	84
6.5.6.	Cautions et garanties en faveur de l'État et prêts conditionnellement remboursables	86
6.5.7.	Tableau des immobilisations du patrimoine financier et administratif	87
6.5.8.	Informations supplémentaires.....	88
6.5.8.1.	Explication sur les écritures non corrigées par le Conseil d'État	88
6.5.8.2.	Information particulière 2022	88
6.5.8.3.	État des emprunts bancaires	89
6.5.8.4.	Indicateurs financiers.....	90
6.5.8.5.	Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice.....	90
7.	Rapport de l'organe de révision	91
Partie III : Résultats synthétiques des entités parapubliques		94
8.	Résultats synthétiques des entités parapubliques	95
8.1.	Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe).....	95
8.2.	Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP).....	98
8.3.	Neuchâtel organise le maintien à domicile (NOMAD)	100
8.4.	Université de Neuchâtel (UniNE)	102
8.5.	Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN).....	105
8.6.	Neuchâtel – Établissement pour la viabilité des infrastructures autoroutières (NEVIA)	108
8.7.	Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP).....	111

Partie I : Rapport du Conseil d'État à l'appui des comptes

Partie II : États financiers audités

Partie III : Résultats synthétiques des entités parapubliques

1. Informations générales

1.1. Aperçu des chiffres

Vue d'ensemble (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
				CHF	%	CHF	%
Compte de résultats							
Revenus ¹⁾	2'405'495'178	2'292'383'063	2'371'916'283	+79'533'220	+3.5%	-33'578'895	-1.4%
- Charges ¹⁾	2'401'973'383	2'282'125'915	2'365'488'336	+83'362'421	+3.7%	-36'485'047	-1.5%
= Résultat total ²⁾	3'521'795	10'257'148	6'427'947	-3'829'201	-37.3%	+2'906'152	+82.5%
Comptes des investissements							
Dépenses	109'866'355	172'347'017	102'083'309	-70'263'708	-40.8%	-7'783'047	-7.1%
- Recettes	46'740'927	58'122'840	42'751'177	-15'371'663	-26.4%	-3'989'750	-8.5%
= Investissements nets	63'125'428	114'224'177	59'332'132	-54'892'045	-48.1%	-3'793'296	-6.0%
Tableau de flux de trésorerie ³⁾							
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	64'299'586	-348'608'689	282'883'741	+631'492'430	+181.1%	+218'584'155	+339.9%
+ Flux de trésorerie provenant de l'activité d'invest. dans le PA	-43'149'452	-114'224'177	-53'407'489	+60'816'688	+53.2%	-10'258'037	-23.8%
+ Flux de trésorerie provenant de l'activité d'invest. dans le PF	-10'606'590	177'352'110	-44'445'285	-221'797'395	-125.1%	-33'838'695	-319.0%
+ Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	-30'869'232	304'652'791	-88'227'409	-392'880'200	-129.0%	-57'358'177	-185.8%
= Variation des liquidités	-20'325'688	19'172'035	96'803'558	+77'631'523	+404.9%	+117'129'246	+576.3%
Découvert et endettement							
Découvert	537'072'940	522'448'136	530'644'993	+8'196'857	+1.6%	-6'427'947	-1.2%
Dette au sens étroit (emprunts)	1'820'171'018	1'960'000'000	1'734'291'138	-225'708'862	-11.5%	-85'879'880	-4.7%
Dette au sens large (dette brute selon MCH2)	3'215'996'822	3'639'048'460	3'627'672'796	-11'375'664	-0.3%	+411'675'973	+12.8%

¹⁾ Les charges et les revenus correspondent à des totaux hors imputations internes.

²⁾ Excédent de charges (-) / excédent de revenus (+).

³⁾ Source de fonds (+) / emploi de fonds (-).

Le compte de résultats 2022 de l'État présente un excédent de revenus de CHF 6,4 millions, contre un bénéfice budgété de CHF 10,3 millions, soit une détérioration de CHF 3,8 millions. Il s'agit néanmoins d'une amélioration de CHF 2,9 millions par rapport à l'exercice 2021. En outre, ce résultat tient compte des incidences financières liées à la pandémie, à la crise ukrainienne et énergétique, dont l'impact sur le compte de résultats a été estimé à environ CHF +21,7 millions, sans recourir à la réserve de politique conjoncturelle. Cette estimation ne tient pas compte des effets sur les revenus fiscaux qui sont difficilement chiffrables, ni des heures internes des collaboratrices et collaborateurs détachés à la gestion de la crise au lieu de leurs tâches habituelles.

L'exercice 2022 est aussi marqué par la constitution de provisions pour un montant total de CHF 61,6 millions permettant de couvrir divers risques, dont CHF 46,8 millions pour faire face à la situation de tension extrême qui prévaut dans le domaine de la santé et justifiant que l'État provisionne les risques financiers relatifs aux établissements autonomes dont il est le fondateur. Ainsi, le Conseil d'État soumettra un rapport au Grand Conseil à la fin du printemps 2023 traitant des coûts de la santé. Une provision d'un montant de CHF 13,9 millions a également été comptabilisée dans le domaine fiscal, pour couvrir tout risque financier sur un compte d'actif qui est considéré comme un non-valeur et dans lequel des écarts non justifiés ont été identifiés grâce au renforcement des contrôles comptables du service des contributions. Malgré ces éléments qui péjorent le résultat, les comptes 2022 affichent des recettes fiscales (CHF +60,6 millions) plus importantes que prévues, avec notamment une évolution favorable de l'impôt direct des personnes physiques (CHF +31,1 millions) et des personnes morales (CHF +22,0 millions) grâce à la bonne conjoncture, à la baisse du taux de chômage et aux premiers effets de l'inflation. La part cantonale à l'impôt fédéral direct est également supérieure au montant budgété de CHF 20,7 millions. En revanche, la part cantonale à l'impôt anticipé a été inférieure aux prévisions (CHF -6,4 millions). En ce qui concerne la part au bénéfice de la BNS versée en 2022, elle s'est élevée à CHF 81,6 millions, alors que le budget prévoyait uniquement le versement d'une part ordinaire de 27,4 millions (CHF +54,2 millions). Conformément aux dispositions légales en vigueur, un montant de CHF 27,2 millions a été comptabilisé dans le compte de résultats, alors que les revenus extraordinaires excédant la part ordinaire du bénéfice allouée au canton ont été attribués à différentes réserves (CHF 4,1 millions à la réserve conjoncturelle, CHF 23,1 millions à la réserve nouvellement créée en faveur du développement durable) et au fonds d'aide aux communes (CHF 27,2 millions).

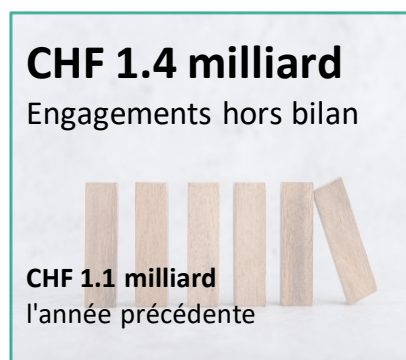
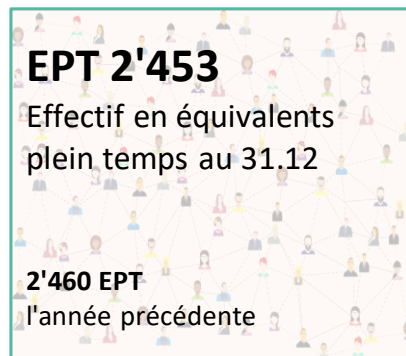
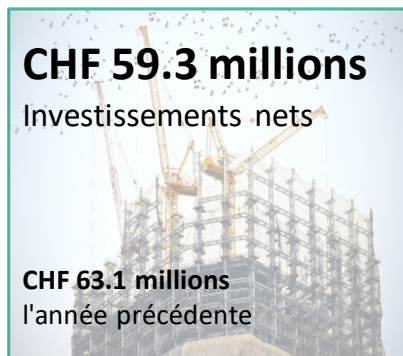
Les comptes 2022 affichent un résultat solide et enregistrent pour la sixième année consécutive une amélioration par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit par ailleurs du troisième exercice à boucler en période de crise avec un bénéfice, et sans prélèvement à la réserve conjoncturelle, alors que le budget 2022 proposait un prélèvement de CHF 51,4 millions pour compenser la totalité des incidences financières liées à la pandémie et de CHF 7,5 millions à la réserve de lissage des recettes fiscales. Au contraire, l'exercice 2022 boucle avec des attributions aux différentes réserves pour un montant total

de CHF 37,0 millions. À fin 2022, la réserve conjoncturelle se situe à son maximum légal (CHF 120,1 millions), la réserve de lissage des recettes fiscales est dotée CHF 118,6 millions, la réserve en faveur du développement durable de CHF 23,1 millions, et la réserve du programme d'impulsion de 10,7 millions, soit CHF 272,5 millions de réserves qui doivent permettre à l'État de répondre aux défis futurs et affronter des creux conjoncturels. Le chapitre 2 du rapport se consacre à l'examen détaillé du compte de résultats et à ses variations significatives.

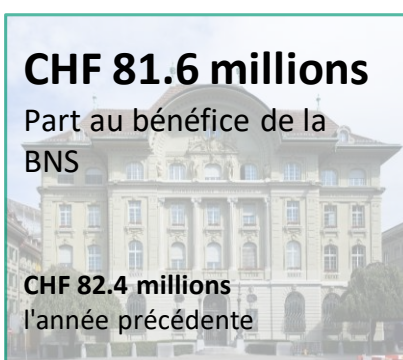
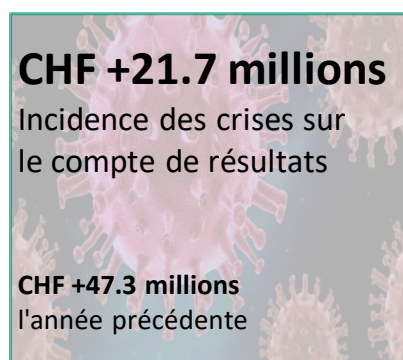
Les investissements nets s'élèvent à CHF 59,3 millions, soit CHF 17,1 millions de moins que le minimum imposé par les critères du frein à l'endettement et CHF 3,8 millions de moins que l'exercice 2021. Les montants d'investissements nets prévus lors des processus budgétaires n'arrivent toujours pas à être atteints dans les comptes (écart de CHF -54,9 millions, ou de CHF -25,4 millions après prise en considération de l'écart statistique et des investissements « hors frein » intégrés au budget). De nombreux projets ont été freinés ou reportés. Le niveau des investissements n'atteint donc pas le minimum légal qui impose une enveloppe d'investissements nets minimum (3,5% des revenus déterminants, soit CHF 76,4 millions). Le faible niveau des investissements a toutefois un effet positif sur l'évolution de l'endettement à fin 2022. À noter que le compte des investissements enregistre des recettes nettes d'investissements de CHF 1,9 million, issues des remboursements des prêts accordés par le NECO aux différents acteurs économiques dans le cadre du COVID. Le chapitre 3 aborde l'analyse du compte des investissements, notamment sous l'angle de la classification fonctionnelle et par projets.

Le découvert diminue du montant de l'excédent de revenus (CHF -6,4 millions par rapport aux comptes 2021). En ce qui concerne l'endettement, la dette au sens étroit (soit uniquement les emprunts en cours auprès des instituts financiers et qui sont directement en lien avec les charges d'intérêts) s'élève à CHF 1,7 milliard à fin 2022, soit une diminution de CHF 85,9 millions en regard des comptes 2021, et de CHF 225,7 millions par rapport aux prévisions. L'important écart de la dette au sens étroit par rapport au budget s'explique notamment par un niveau des investissements nets inférieur aux prévisions (CHF -54,9 millions), le versement du bénéfice de la BNS plus élevé que prévu (CHF 81,6 millions au lieu de CHF 27,4 millions), l'absence de prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle et de lissage des recettes fiscales (CHF -58,9 millions) dans les comptes, des recettes fiscales plus élevées que prévues (écart favorable de CHF 60,6 millions). La hausse de la dette au sens large, notion plus large que les simples emprunts reflétés par la dette au sens étroit, entre 2022 et 2021 (CHF +411,7 millions) s'explique par un reclassement comptable opéré en 2022 (+308,5 millions) et l'augmentation de la facturation des acomptes d'impôts comptabilisés dans les engagements courants (CHF +187,6 millions). Ces deux éléments sont toutefois compensés par la baisse de la dette au sens étroit (CHF -85,9 millions).

Comptes 2022 : chiffres clés



Éléments particuliers 2022



1.2. Frein à l'endettement

En vigueur depuis 2006 à l'État de Neuchâtel et révisé au cours de la dernière décennie, le mécanisme du frein à l'endettement instaure un cadre institutionnel et juridique ayant pour but de prévenir les déséquilibres structurels des charges et des revenus du compte de résultats, d'assurer un financement minimal des dépenses d'investissement et de stabiliser voire réduire l'évolution de la dette. Suite aux modifications majeures adoptées le 25 juin 2019 (rapport 18.033), il s'agit du troisième exercice à être présenté en regard du dispositif légal actuel qui s'appuie, comme détaillé à l'article 30 LFinEC, sur le respect de trois critères. Ces derniers sont détaillés ci-dessous et repris dans un tableau de synthèse en fin de chapitre.

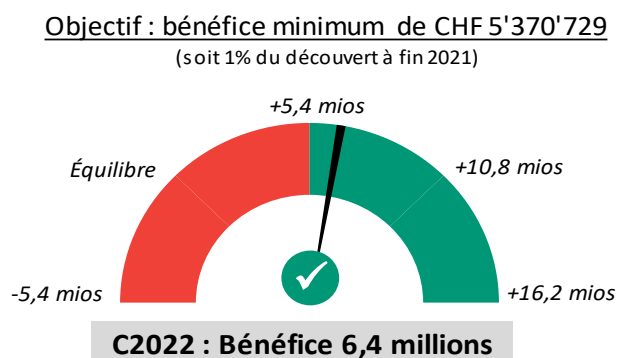
En résumé, l'exercice sous revue respecte partiellement le mécanisme du frein à l'endettement (deux critères sur trois). En effet, le compte de résultats 2022 dégage un bénéfice (CHF 6,4 million) supérieur au minimum de CHF 5,4 millions (soit 1% du découvert à fin 2021) et le degré d'autofinancement des investissements est supérieur au minimum de 70% (81,0% en 2022). En revanche, le volume des investissements est insuffisant (2,7% des revenus déterminants alors que l'objectif minimal est de 3,5%).

Résultat équilibré ou bénéficiaire

Un compte de résultats équilibré est imposé via l'article 30 al. 1 let. b LFinEC. Ce résultat doit même être positif (bénéficiaire) si l'État présente une situation de découvert au bilan. L'article 30 al. 4ter LFinEC précise que le résultat doit alors être augmenté d'un montant équivalent à au moins 1% du découvert du dernier bilan audité.

Compte tenu d'un découvert de CHF 537,1 millions aux comptes 2021, les comptes 2022 doivent présenter un bénéfice minimum de CHF 5,4 millions. Avec un excédent de revenus de CHF 6,4 millions, ce premier critère est respecté.

Rappelons, en sus des exigences ci-dessus et conformément à l'article 30 al. 4bis LFinEC, que les éventuels déficits constatés dans les comptes doivent être compensés au budget par des excédents de revenus équivalents à au moins 20% des déficits annuels constatés, à compter du deuxième exercice qui suit la clôture de l'exercice déficitaire. Le résultat 2022 étant bénéficiaire, il n'y a donc pas d'impact à signaler sur la préparation du budget 2024.



Volume minimum d'investissements

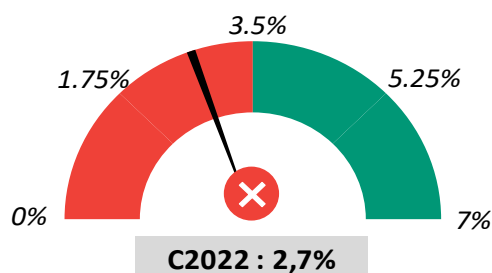
Un volume minimum d'investissements est visé et détermine le degré d'autofinancement minimum à atteindre (voir troisième critère ci-dessous). Cette méthode traduit la volonté politique de promouvoir dans la durée un effort d'investissement soutenu et d'y consacrer une part minimale des ressources de l'État, à même d'assurer le renouvellement et la modernisation des infrastructures nécessaires à la collectivité neuchâteloise.

L'objectif minimal ancré dans la loi prévoit un volume minimum d'investissements nets correspondant dans les comptes à 3,5%¹ des revenus déterminants (total des revenus hors subventions à redistribuer et imputations internes). Cet objectif peut être relevé par paliers pour autant que le degré d'autofinancement soit suffisamment important.

Précisons que les investissements nets considérés pour la comparaison ne tiennent pas compte des projets gérés hors frein, soit parce que ceux-ci entraînent des flux financiers nets positifs sur une période de 10 ans (art. 30 al. 4 let. a LFinEC), soit parce qu'ils sont reconnus d'intérêt cantonal majeur (art. 30 al. 4 let. b LFinEC). Dans les comptes 2022, aucune dépense d'investissement n'entre dans l'une de ces deux catégories.

¹ L'objectif minimal ancré dans la loi prévoit au budget un volume minimum d'investissements nets correspondant à 4% des revenus déterminants (total des revenus hors subventions à redistribuer et imputations internes). Il englobe un écart statistique pour soldes non utilisés de 0,5 point (%) comme indiqué dans l'article 30 al. 1 let. a LFinEC. Cela signifie que, lors du bouclage des comptes de l'exercice, un volume minimum équivalent à 3,5% des revenus déterminants est attendu.

Objectif : minimum 3.5% des revenus déterminants



Pour les comptes 2022, le volume des investissements nets représente 2,7% des revenus déterminants, soit un résultat inférieur aux taux minimum de 3,5%. Ce critère n'est donc pas respecté. L'écart entre le montant net constaté dans les comptes et le montant minimum à atteindre peut être reporté à des exercices futurs dans une limite de cinq ans sans être inclus dans le calcul du degré d'autofinancement. Ce report est toutefois limité à un volume correspondant aux investissements autofinancés à 100% (art. 30, al. 3, let. c LFinEC modifié en mars 2022). Par conséquent, comme le degré d'autofinancement de 100% n'est pas atteint (voir ci-dessous), les comptes 2022 ne permettent aucun report d'investissement sur les exercices futurs.

Degré d'autofinancement minimum

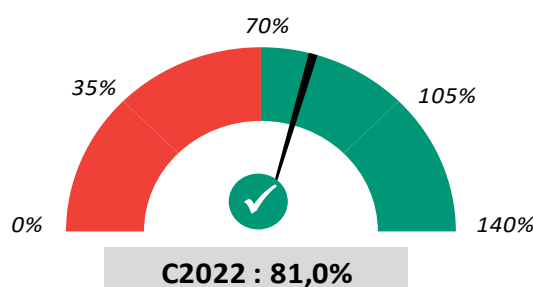
L'article 30 al. 1 let. b fixe un degré d'autofinancement (DA) minimum de 70%. Cet objectif peut varier en fonction du volume d'investissements qui est défini à l'aide des limites (fourchettes) figurant à l'article 30 al. 2 LFinEC. En d'autres termes, plus l'État investit, plus il doit améliorer son degré d'autofinancement. Les objectifs se déclinent de la manière suivante :

- Inv. nets compris entre 3,5% et 4,5% des revenus déterminants → Degré d'autofinancement minimum de 70% ;
- Inv. nets compris entre 4,5% et 5,5% des revenus déterminants → Degré d'autofinancement minimum de 80% ;
- Inv. nets compris entre 5,5% et 6,5% des revenus déterminants → Degré d'autofinancement minimum de 90% ;
- Inv. nets supérieurs à 6,5% des revenus déterminants → Degré d'autofinancement minimum de 100%.

Le degré d'autofinancement se calcule en comparant l'autofinancement et les investissements nets. Comme déjà expliqué ci-dessus, ces derniers, en sus des projets gérés hors frein, peuvent être encore corrigés des reports d'investissements découlant de la clôture des cinq derniers exercices en raison d'un volume réalisé inférieur aux prévisions (art. 30 al. 3 let. c LFinEC).

Conformément au deuxième critère (investissements nets représentant 2,7% des revenus déterminants), les comptes 2022 doivent présenter un degré d'autofinancement minimum de 70%. Cet objectif est respecté. En effet, compte tenu d'un autofinancement de CHF 48,1 millions et d'un volume d'investissements nets de CHF 59,3 millions, le degré d'autofinancement est de 81,0%.

Objectif : minimum 70%



Détail du calcul du frein à l'endettement pour les comptes 2022



1. Équilibre ou bénéfice du compte de résultats

Le résultat présenté doit être équilibré ou positif et augmenté d'un montant équivalent à 1% du découvert.

Découvert dernier bilan audité (comptes 2021) : 537'072'940

Objectif bénéfice minimum (1%, selon art. 30 al. 4ter) : 5'370'729

Compte de résultats	Comptes 2022
Total des revenus (sans imp. int.)	2'371'916'283
- Total des charges (sans imp. int.)	2'365'488'336
= Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	6'427'947



2. Volume d'investissements nets

Revenus déterminants du compte de résultats	Comptes 2022
Total des revenus (sans imp. int.)	2'371'916'283
- Subventions à redistribuer	188'061'098
= Revenus déterminants	2'183'855'185

Dépenses nettes du compte des investissements	Comptes 2022
Dépenses nettes totales	59'332'132
- Dépenses nettes gérées hors frein : flux financiers nets positifs 10 ans (art. 30 al. 4 let. a)	0
- Dépenses nettes gérées hors frein : intérêt cantonal majeur (art. 30 al. 4 let. b)	0
= Investissements nets déterminants pour le calcul des limites d'investissements à atteindre	59'332'132
- Report réserve investissements (art. 30 al. 3 let. c)	0
= Investissements nets déterminants pour le calcul du degré d'autofinancement (point 3 ci-dessous)	59'332'132

Limites investissements nets et degré d'autofinancement minimum à réaliser

Objectif inv. (%) ¹⁾		Revenus déterminants	Objectif inv. (CHF) ¹⁾		Objectif degré d'autofinancement
min.	max.		min.	max.	
3.5%	4.5%	2'183'855'185	76'434'931	98'273'483	70%
4.5%	5.5%	2'183'855'185	98'273'483	120'112'035	80%
5.5%	6.5%	2'183'855'185	120'112'035	141'950'587	90%
6.5%	non limité	2'183'855'185	141'950'587	non limité	100%

¹⁾ Selon art. 30 al. 1 let. a LFinEC, les marges au budget tiennent compte d'un écart statistique pour soldes de crédits non-utilisés de 0,5 point (%). Par conséquent, dans les comptes, cette marge de 0,5 point (%) est déduite.

Invest. nets déterminants en % des revenus déterminants : 2.7% **Minimum de 3.5% non atteint !**

Ils devraient au minimum s'inscrire dans la marge : 3.5% - 4.5%

et correspondre à un objectif de degré d'autofinancement de : 70.0%



3. Degré d'autofinancement

Calcul du degré d'autofinancement	Comptes 2022
Amortissements du patrimoine administratif	42'839'792
+ Amortissements subventions d'investissement	20'989'513
- Prélèvement réserve retraitement PADM	22'185'549
= Amortissements nets patrimoine administratif	41'643'756
+ Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	6'427'947
= Autofinancement	48'071'703
Investissements nets pour le calcul du degré d'autofinancement	59'332'132
Degré d'autofinancement (autofinancement en % des inv. nets)	81.0%

1.3. Dépassement de crédits supérieurs à CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFinEC)

Conformément à la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), les dépassements de crédits peuvent être autorisés par le Conseil d'État jusqu'à un montant de CHF 700'000 par rubrique budgétaire. Conformément à l'article 46, alinéa 2 LFinEC, après consultation préalable de la commission des finances, des dépassements de crédits peuvent être autorisés par le Conseil d'État pour des montants supérieurs à CHF 700'000 lorsqu'ils sont intégralement compensés de manière idoine. En revanche, les dépassements de crédits supérieurs à CHF 700'000 non compensés ou insuffisamment compensés font l'objet de demandes de crédits supplémentaires soumises au Grand Conseil. Les dépassements autorisés par le Conseil d'État et dépassant ses compétences au sens de l'article 46, alinéa 2 LFinEC doivent faire l'objet d'une annexe aux comptes indiquant les motifs des dépassements de crédits, les rubriques ou projets (quand il s'agit d'investissement) concernés et les compensations proposées. Il en va de même pour les dépassements budgétaires dont une unité administrative a connaissance tardivement et qui ne peuvent plus être soumis à l'autorité compétente. Les tableaux figurant aux pages suivantes présentent les dépassements de crédits supérieurs à CHF 700'000 qui sont :

- Autorisés par le Conseil d'État après consultation préalable de la commission des finances au sens de l'article 46, alinéa 2 LFinEC (dépassements intégralement compensés) ;
- Non autorisés car pas ou que partiellement compensés à la clôture des comptes, même après prise en compte des éventuels suppléments accordés par le Grand Conseil.

Conformément à l'article 46, alinéa 5 LFinEC, le Conseil d'État expose au Grand Conseil les motifs des dépassements de crédits lors de l'approbation des comptes et demande décharge.

Dépassements de plus de CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFinEC)

Compte de résultats

Liste détaillée des dépassements > Fr. 700'000 non transmis au GC	Budget 2022	Crédits supplémentaires GC	Dépassements crédits CE	Budget 2022 actualisé	Comptes 2022	Ecart au budget actualisé 2022	Cause principale du dépassement
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4) si >0	
Total	379'161'808	15'757'456	11'320'067	406'239'331	441'709'664	37'585'762	
Département des finances et de la santé (DFS)		14'765'000	9'210'000	388'169'504	423'407'971	36'162'729	
Service de la santé publique							
30 Charges de personnel	6'044'328	0	1'850'000	7'894'328	7'470'063	0	Pour les 3 rubriques 30, 31 et 36, les dépassements octroyés par le Conseil d'État d'un montant global de CHF 7'710'000 sont tous liés à la gestion de la crise sanitaire (personnel cellule COVID, exploitation des centres de vaccination, aides aux partenaires, etc.). Ils ont été considérés comme partiellement compensés à hauteur de CHF 4'584'030 par une dissolution du solde de provisions et par l'augmentation de recettes liées. Comme convenu avec le Grand Conseil pour les crédits supplémentaires en lien avec les crises et partant du principe qu'ils seraient au besoin compensés par un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, le Conseil d'État, a pu les octroyer moyennant préavis préalable de la COFI. S'agissant de l'écart de presque CHF 36 millions au budget actualisé sur la rubrique 36, ceci malgré les crédits supplémentaires accordés par le Grand Conseil et les dépassements de crédits autorisés par le Conseil d'État, il s'explique par la constitution de provisions au moment du bouclage.
31 Charges de biens et services	2'581'075	0	3'150'000	5'731'075	5'946'740	215'665	
36 Charges de transfert	355'069'101	14'765'000	2'710'000	372'544'101	408'491'165	35'947'064	
Fonds d'aide aux commune							
36 Charges de transfert	500'000	0	1'500'000	2'000'000	1'500'003	0	Le dépassement de CHF 1,5 mio octroyé par le Conseil d'État et entièrement compensé par un prélèvement équivalent au fonds fait suite à la décision du Grand Conseil de proroger le soutien transitoire des communes d'altitude. La COFI a été informée du dépassement.
Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)		0	700'000	13'600'000	15'023'033	1'423'033	
Service pénitentiaire							
36 Charges de transfert	12'900'000	0	700'000	13'600'000	15'023'033	1'423'033	Dépassement globalement dû à la forte augmentation du nombre de jours exécutés hors des établissements cantonaux (+14%). Cela s'explique par l'augmentation des peines mises en exécution depuis la fin de l'année 2021 jusqu'en milieu d'année 2022 et par le remplacement de personnes détenues suite à l'incendie du 7 mars 2022 survenu à l'EEPB. D'autre part, le SPNE a été contraint d'augmenter le nombre de journées (+20%) exécutées hors canton pour le régime de la détention avant jugement. Le dépassement entièrement compensé de CHF 700'000 octroyé par le Conseil d'État n'a pas suffi à absorber ce surcoût qui n'a pas fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire.
Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS)		992'456	1'410'067	4'469'827	3'278'660	0	
Service de la cohésion multiculturelle							
36 Charges de transfert	2'067'304	992'456	1'410'067	4'469'827	3'278'660	0	Le dépassement octroyé par le Conseil d'État, avec préavis préalable de la COFI, a été entièrement compensé par une diminution équivalente du budget du groupe de natures comptables 36 du SASO. Il résulte de la dissolution de la provision AIS (agenda intégration suisse) intervenue dans le cadre du bouclage 2021 (non conformité MCH2) et dont le budget 2022 prévoyait son utilisation. L'absence de cette provision dès 2022 a donc occasionné le dépassement de crédit.

Dépassements de plus de CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFinEC)
Compte des investissements

Liste détaillée des dépassements > CHF 700'000 non transmis au GC	Budget 2022 Dépenses nettes	Crédits supplémentaires GC	Dépasse- ments crédits CE	Compen- sation	Budget 2022 actualisé	Comptes 2022	Ecart non- autorisés 2022	Dépassements totaux (autorisés et non autorisés)	Motifs du dépassement
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(1)+(2)+ (3)	(6)	(7)=(6)-(5) si >0		
Total	4'121'831	0	3'235'200	-3'235'200	7'357'031	15'064'917	10'328'715	13'563'915	
Dép. des finances et de la santé (DFS)		0	3'235'200	-3'235'200	4'893'273	4'520'240	2'247'796	5'482'996	
Service des bâtiments									
Crédit d'étude centre de Montmollin gestion forestière 2020	-409'767	0	0	0	-409'767	589'971	999'738	999'738	Le retard de livraisons de matériaux commandés en 2021 ainsi que la COVID ont impliqués un rattrapage sur l'exercice 2022. La dépense brute s'élevait à environ CHF 560'000 au budget alors qu'aux comptes elle a avoisiné les CHF 1,5 mio. Le crédit global est néanmoins respecté.
Centre collecteur de cadavres d'animaux Montmollin	371'033	0	0	0	371'033	1'619'091	1'248'058	1'248'058	Le retard de livraisons de matériaux commandés en 2021 ainsi que la COVID ont impliqués un rattrapage sur l'exercice 2022. La dépense brute s'élevait à environ CHF 1,1 mio au budget alors qu'aux comptes elle a avoisiné les CHF 2,3 mio. Le crédit global est néanmoins respecté.
Sécurisation de l'outil de prod. info.	1'696'807	0	3'235'200		4'932'007	2'311'178	0	3'235'200	Le dépassement de CHF 3,2 millions a été octroyé par le Conseil d'État, avec préavis préalable favorable de la COFI. En effet, il a été entièrement compensé par la diminution du budget 2022 alloué à d'autres projets du SBAT. Il a été rendu nécessaire parce que les fournisseurs en lien avec le chantier de Cadolles 9 demandent des acomptes à la commande.
<u>Compensations</u>									
Divers projets SBAT				-3'235'200					
Dép. de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)		0	0	0	743'758	2'844'129	2'100'371	2'100'371	
Service de l'économie									
PI-Développement économique	2'342'500	0	0	0	2'342'500	3'649'000	1'306'500	1'306'500	L'écart provient du fait que les montants des années précédentes n'ont pas été totalement engagés et que les remboursements démarrent bien souvent la 2 ^{ème} année d'octroi du prêt, ce qui reporte les recettes. En effet, les remboursements ont été évalués à environ CHF 1,7 mio au budget, alors qu'aux comptes ils ont été proches de CHF 300'000 seulement.
Prêts NPR 2012-2015	-1'598'742	0	0	0	-1'598'742	-804'871	793'871	793'871	Le décalage provient du fait que l'on encaisse les remboursements au profit du Canton et de la Confédération (CH) en novembre et que l'on reverse la part fédérale en février de l'année suivante.

Dépassements de plus de CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFinEC)
Compte des investissements

Liste détaillée des dépassements > CHF 700'000 non transmis au GC	Budget 2022 Dépenses nettes	Crédits supplémentaires GC	Dépasse- ments crédits CE	Compen- sation	Budget 2022 actualisé	Comptes 2022	Ecart non- autorisés 2022	Dépassements totaux (autorisés et non autorisés)	Motifs du dépassement
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(1)+(2)+ (3)	(6)	(7)=(6)-(5) si >0		
Dép. de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS)		0	0	0	3'700'000	4'678'174	978'174	978'174	
Service de l'informatique									
Renouvellement des infrastructures info	3'700'000	0	0	0	3'700'000	4'678'174	978'174	978'174	L'écart est dû au renouvellement et extension des systèmes de stockage centralisés. Parallèlement, la dépense nette 2022 effectuée sous l'égide du crédit cadre pour le développement 2016-2023 des systèmes d'information a été largement inférieure au budget.
Dép. du développement territorial et de l'environnement (DDTE)		0	0	0	-1'980'000	3'022'374	5'002'374	5'002'374	
Service de l'agriculture									
Exploitations paysannes	-1'980'000	0	0	0	-1'980'000	3'022'374	5'002'374	5'002'374	Le crédit d'engagement concerne des prêts dont le SAGR a la gestion, mais qui sont financés par la Confédération (flux par le bilan). Suite à la suppression du plafonnement des montants qui peuvent être alloués par la Confédération, les versements effectifs se sont retrouvés en forte augmentation. Par ailleurs, la variation du fonds de roulement dépend des demandes financières déposées tout au long de l'année et est difficile à estimer. Les octrois de prêts (dépenses brutes) se sont élevés à CHF 10,9 millions en 2022, alors que leur estimation au budget était de CHF 6,1 millions.

1.4. Impacts financiers relatifs aux crises COVID-19, Ukraine et énergétique

Les comptes 2022 sont marqués par les incidences financières liées à la pandémie, à la crise ukrainienne et énergétique, dont l'impact total sur le compte de résultats a été estimé à environ CHF +21,7 millions. À l'exception de la crise sanitaire qui pèse sur les comptes pour le troisième exercice consécutif, les incidences financières des deux autres crises n'ont évidemment pas été anticipées au budget 2022, puisque celles-ci ont débuté après son adoption. Bien que le budget 2022 prévoyait le recours à la réserve de politique conjoncturelle à hauteur de CHF 51,4 millions pour compenser les incidences liées à la COVID-19, dont CHF 42,7 millions pour absorber la baisse des revenus fiscaux, les comptes 2022 clôturent avec un bénéfice et sans aucun prélèvement à ladite réserve.

Pour rappel, le 3 mai 2022, soit au début de la guerre, le Grand Conseil a approuvé un crédit supplémentaire urgent et octroyé un deuxième crédit supplémentaire pour un montant brut total de CHF 45,5 millions (CHF 12,1 millions nets) pour faire face aux conséquences de la crise en Ukraine.

Les tableaux ci-dessous présentent les effets financiers nets pour chacune des trois crises, par nature comptable à deux positions et par service. Les estimations présentées ne sauraient constituer une évaluation complète et précise de l'impact des crises sur les comptes de l'État, puisque certains éléments (directs ou indirects) sont difficilement chiffrables (comme l'impact sur les recettes fiscales). Toutefois, elles servent d'information afin de mesurer l'ampleur des crises et doivent être appréhendées avec prudence. Les charges de personnel intègrent uniquement les coûts des EPT qui ont été spécifiquement engagés pour la gestion des crises. Les heures internes des collaborateurs détachés à la gestion de la crise au lieu de leurs tâches habituelles ne sont, par exemple, pas considérées dans cette analyse.

COVID-19

Pour rappel, la détérioration nette sur le compte de résultats de la crise sanitaire avait été évaluée à CHF 47,3 millions en 2021. Au budget 2022, les incidences dues à la COVID ont été estimés à hauteur de CHF 51,4 millions, dont CHF 42,7 millions de baisse des revenus fiscaux (y compris la part à l'IFD), et entièrement compensées au budget par un prélèvement à la réserve conjoncturelle. Dans les comptes 2022, les coûts nets identifiés en lien direct avec la COVID se sont élevés à CHF 18,5 millions.

Incidence par service et nature comptable	Comptes 2022
COVID-19	18'480'582
30 Charges de personnel	3'450'206
Service de la santé publique (SCSP)	2'620'000
Service de l'économie (NECO)	120'613
Service de la culture (SCNE)	141'629
Service sécurité civile et militaire (SSCM)	66'400
Lycées (LYCEES)	75'566
Service consommation et aff. vétérinaire (SCAV)	425'998
31 Biens, services et autres chg d'explt	4'752'666
Service de la santé publique (SCSP)	4'643'930
Service de l'économie (NECO)	15'020
Police (PONE)	35'078
Service de la culture (SCNE)	16'527
Centre professionnel (CPNE)	23'256
Lycées (LYCEES)	6'805
Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)	5'500
Serv.protection de l'adulte et jeunesse (SPAJ)	6'550
36 Charges de transfert	22'772'244
Service de la santé publique (SCSP)	20'162'000
Service de l'économie (NECO)	531'395
Service de la culture (SCNE)	1'937'358
Serv.protection de l'adulte et jeunesse (SPAJ)	150'144
Service des transports (SCTR)	46'504
Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA)	22'568
Service de l'emploi (SEMP)	-77'725
42 Taxes et redevances	526'270
Service de la santé publique (SCSP)	1'920
Service de l'économie (NECO)	558'000
Service de l'emploi (SEMP)	-33'650
43 Revenus divers	9'291'623
Service de la santé publique (SCSP)	5'719'548
Service de l'économie (NECO)	372'187
Service des transports (SCTR)	2'535'404
Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA)	664'484
46 Revenus de transfert	2'676'641
Service de la santé publique (SCSP)	2'336'000
Service de l'économie (NECO)	208'590
Service de la culture (SCNE)	149'681
Service de l'action sociale (SASO)	-17'630

Les charges de personnel sont principalement portées par le service de la santé publique (SCSP) pour son équipe dédiée à la gestion de la pandémie, soit plus de CHF 2,6 millions. À noter que cette équipe qui comptait 50 EPT au début de l'année 2022 a été réduite progressivement pour atteindre 13 EPT en fin d'exercice. Le SCAV a quant à lui nécessité 5,3 EPT supplémentaires, soit environ CHF 0,4 million pour gérer la sortie de crise. En matière de biens, services et autres charges d'exploitation, la majorité des coûts est également intervenue au SCSP (CHF 4,6 millions) principalement pour le financement de matériel de tests ainsi que pour l'exploitation des centres de vaccination. Les charges de transfert comprennent en grande partie les constitutions de provisions pour indemnités COVID 2022 aux institutions de la santé, soit CHF 14,3 millions. À celles-ci s'ajoutent le paiement du solde d'indemnités 2020 et 2021 au RHNE de CHF 6,3 millions dont les coûts COVID ont finalement été reconnus à hauteur du 100%. Les aides COVID pour la culture et relatives à 2022 représentent CHF 1,9 million.

Les revenus relatifs aux taxes correspondent pour l'essentiel à la réduction d'un ducroire au NECO (réévaluation), suite aux remboursements partiels ou complets de prêts COVID accordés par le passé. Les revenus divers ont tous trait à des dissolutions ou réévaluations à la baisse de provisions qui étaient en lien soit avec les indemnités COVID aux partenaires 2020-2021 (recette de CHF 8,3 millions) ou avec la fin des mesures relatives à la thématique. Enfin, les revenus de transferts sont pour une grande partie constitués de la contribution de la Confédération aux tests en entreprises ainsi qu'aux campagnes de vaccination.

Crise en Ukraine

Dans la mesure où le budget 2022 ne prévoyait pas les dépenses en lien avec la crise ukrainienne, le Grand Conseil a approuvé le 3 mai 2022 un crédit supplémentaire urgent et octroyé un deuxième crédit supplémentaire pour un montant brut total de CHF 45,5 millions. Tenant compte des revenus provenant de la Confédération et de la part des charges à affecter à la facture sociale, le coût net pour l'État était évalué à CHF 12,1 millions. Les impacts directs qui ont pu être mis en lien avec la crise ukrainienne se traduisent finalement au compte de résultats 2022 par une péjoration de 0,8 million.

Incidence par service et nature comptable	Comptes 2022
Crise en Ukraine	797'931
30 Charges de personnel	2'434'199
Service sécurité civile et militaire (SSCM)	235'000
Centre professionnel (CPNE)	137'748
Lycées (LYCEES)	92'940
Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)	200'000
Secrétariat général du DFDS (SFDS)	9'000
Serv.form.postobligatoire et orientation (SFPO)	23'614
Service de la cohésion multiculturelle (COSM)	140'897
Service des migrations (SMIG)	1'595'000
31 Biens, services et autres chg d'explt	1'157'567
Service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI)	150'000
Service des bâtiments (SBAT)	807'544
Service sécurité civile et militaire (SSCM)	9'200
Lycées (LYCEES)	8'420
Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)	33'000
Service consommation et aff. vétérinaire (SCAV)	4'710
Service de la cohésion multiculturelle (COSM)	2'693
Service des migrations (SMIG)	142'000
36 Charges de transfert	9'990'456
Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)	770'000
Service de la cohésion multiculturelle (COSM)	992'456
Service des migrations (SMIG)	8'228'000
42 Taxes et redevances	-1'554
Centre professionnel (CPNE)	-1'554
46 Revenus de transfert	12'785'845
Service de la cohésion multiculturelle (COSM)	1'136'045
Service de l'action sociale (SASO)	-1'007'200
Service des migrations (SMIG)	12'657'000

S'agissant des ressources en personnel, les EPT spécialement dédiés à la crise et engagés par le SMIG représentent CHF 1,6 million. Ils sont au nombre de 29,4 EPT au 31.12.2022, alors que l'évaluation pour les demandes de crédits supplémentaires tablait sur un effectif de 50 à la fin de l'exercice. En matière de formation, ce sont environ CHF 0,5 million de charges de personnel qui ont été nécessaires pour l'instruction des réfugiés. Le solde de la rubrique se répartit entre le COSM et le SSCM.

Les principaux coûts intégrant le groupe de natures comptables 31 comprennent les rénovations et autres charges liées aux bâtiments destinés à l'accueil des réfugiés (SBAT CHF 0,8 million). L'acquisition du matériel scolaire ainsi que des mandats pour des interprètes intègrent également cette rubrique (CHF 0,3 million). Les charges de transfert sont composées des aides sociales allouées par le SMIG à hauteur de CHF 8,2 millions, des cours de français pour adultes chapeautés par le COSM de CHF 1 million, de la part État pour l'ouverture des classes supplémentaires au niveau de l'école obligatoire de CHF 0,6 million et des coûts pour des placements en institutions spécialisées de CHF 0,2 million.

Quant aux revenus de transferts, ils intègrent les forfaits de la Confédération pour l'asile de CHF 12,7 millions. Ces derniers étant supérieurs aux dépenses effectives du SMIG pour l'accueil des réfugiés ukrainiens qui ne comprennent pas un certain nombre de charges des services centraux et de structures (RH, informatique, logistique), une part du surplus est venue en diminution de la part communale à la facture sociale, conformément au taux de répartition usuel canton-communes en la matière (CHF -1 million). Le COSM a également perçu des forfaits de la Confédération à hauteur de CHF 1,1 million, montant qui couvre les dépenses effectuées en lien avec la crise.

Crise énergétique

La crise énergétique a impliqué l'engagement, dès fin novembre, de 1,6 EPT à durée déterminée au DDTE. Les dépenses du groupe de natures comptables 31 concernent principalement la part des charges imputables à la hausse des prix de l'énergie pour les bâtiments administratifs (SBAT CHF 1,2 million). En ce qui concerne les charges de transfert, elles comprennent un montant de CHF 0,6 million supplémentaire alloué par le SAHA aux institutions pour couvrir la hausse des prix des énergies qu'elles ont subie. Les coûts nets à charge de l'État de la crise énergétique en lien avec les bénéficiaires PC et de l'aide sociale se sont évalués à CHF 0,6 million (déduction faite de la part fédérale aux prestations complémentaires qui figure dans les revenus de transfert). Les impacts directs qui ont pu être mis en lien avec la crise énergétique se traduisent finalement au compte de résultats 2022 par une péjoration de 2,5 millions.

Incidence par service et nature comptable	Comptes 2022
Crise énergétique	2'465'572
30 Charges de personnel	34'427
Secrétariat général du DDTE (SDTE)	18'767
Service de l'énergie (SENE)	15'660
31 Biens, services et autres chg d'explt	1'236'260
Service des bâtiments (SBAT)	1'210'000
Police (PONE)	26'260
36 Charges de transfert	1'387'885
Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA)	599'885
Service de l'action sociale (SASO)	348'000
Secrétariat général du DECS (SECS)	440'000
46 Revenus de transfert	193'000
Secrétariat général du DECS (SECS)	193'000

1.5. Décret sur les comptes et la gestion de l'exercice 2022

Décret portant approbation des comptes et de la gestion de l'État pour l'exercice 2022

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 57, alinéa 1, et 71 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 24 septembre 2000 ;

vu l'article 23 de la Loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le rapport du Conseil d'État du 25 avril 2023 ;

décète :

Article premier Sont approuvés avec décharge au Conseil d'État, les comptes de l'exercice 2022, qui comprennent :

a) Le découvert au bilan au 31 décembre 2022 de CHF 530'644'992.90

b) Le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Revenus d'exploitation	CHF	2'278'555'537.06
Charges d'exploitation	CHF	2'305'531'525.54
Résultat d'exploitation (1)	CHF	-26'975'988.48
Revenus financiers	CHF	69'079'217.77
Charges financières	CHF	23'006'725.27
Résultat financier (2)	CHF	46'072'492.50
Résultat opérationnel (1) + (2)	CHF	19'096'504.02
Revenus extraordinaires	CHF	24'281'528.25
Charges extraordinaires	CHF	36'950'085.00
Résultat extraordinaire (3)	CHF	-12'668'556.75
Résultat total (1) + (2) + (3)	CHF	6'427'947'27

c) Le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Total des dépenses	CHF	102'083'308.58
Total des recettes	CHF	42'751'176.77
Investissements nets	CHF	59'332'131.81

d) Le tableau de flux de trésorerie et les annexes

Art. 2 Conformément à l'article 46, alinéa 5 LFinEC, le Conseil d'État reçoit décharge pour les dépassements de crédits figurant dans le chapitre 1.3 du rapport de gestion financière à hauteur de:

- Compte de résultats	CHF	37'585'762
- Compte des investissements	CHF	13'563'915

Art. 3 La gestion du Conseil d'État, durant l'exercice 2022, est approuvée.

Art. 4 Le présent décret n'est pas soumis au référendum

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

La présidente, Le/la secrétaire général-e,

2. Compte de résultats

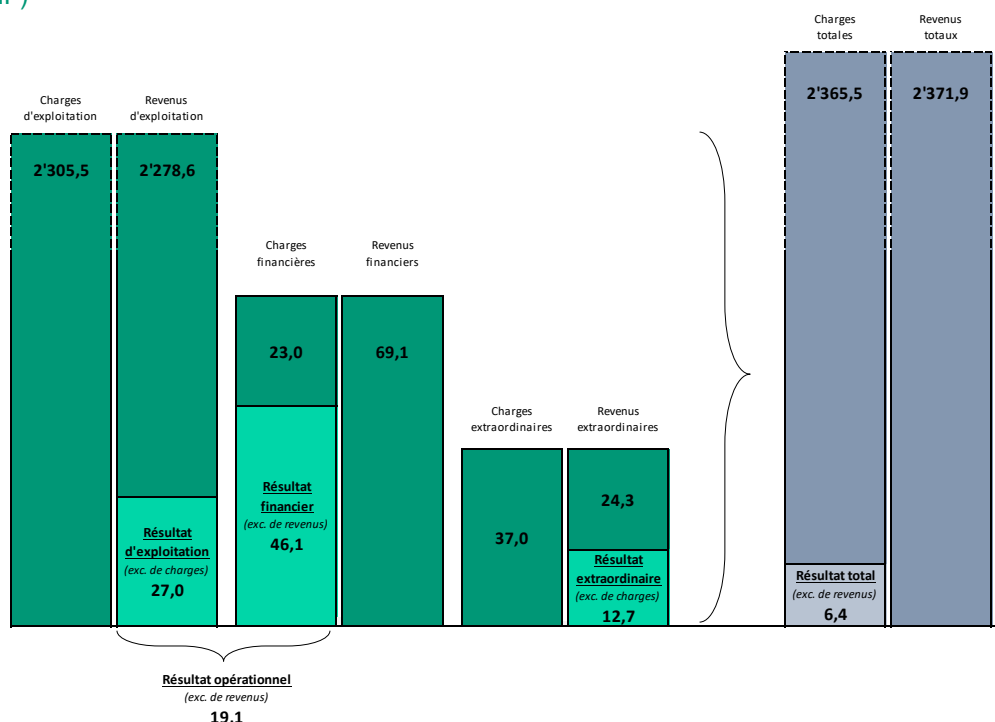
2.1. Compte de résultats par nature

2.1.1. Compte de résultats détaillé

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Écart C2022 - B2022 CHF	Écart C2022 - C2021 %	CHF	%
4 Revenus d'exploitation	2'313'818'686.79	2'140'505'061.85	2'278'555'537.06	+138'050'475.21	+6.4%	-35'263'149.73	-1.5%
40 Revenus fiscaux	1'041'494'913.98	1'020'247'393.00	1'080'836'870.67	+60'589'477.67	+5.9%	+39'341'956.69	+3.8%
41 Patentes et concessions	100'545'160.15	47'080'000.00	99'854'509.44	+52'774'509.44	+112.1%	-690'650.71	-0.7%
42 Taxes	200'392'077.24	201'263'454.00	154'518'953.33	-46'744'500.67	-23.2%	-45'873'123.91	-22.9%
43 Revenus divers	34'345'012.78	10'001'360.85	19'147'638.71	+9'146'277.86	+91.5%	-15'197'374.07	-44.2%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	16'339'292.05	10'931'279.00	6'115'482.28	-4'815'796.72	-44.1%	-10'223'809.77	-62.6%
46 Revenus de transfert	674'683'322.83	666'744'675.00	730'020'984.79	+63'276'309.79	+9.5%	+55'337'661.96	+8.2%
47 Subventions à redistribuer	246'018'907.76	184'236'900.00	188'061'097.84	+3'824'197.84	+2.1%	-57'957'809.92	-23.6%
3 Charges d'exploitation	2'376'370'588.95	2'257'683'915.04	2'305'531'525.54	+47'847'610.50	+2.1%	-70'839'063.41	-3.0%
30 Charges de personnel	463'820'794.71	460'640'857.00	459'447'235.07	-1'193'621.93	-0.3%	-4'373'559.64	-0.9%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	204'544'304.45	176'813'267.00	182'246'578.37	+5'433'311.37	+3.1%	-22'297'726.08	-10.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	37'874'028.40	42'612'720.11	42'839'791.65	+227'071.54	+0.5%	+4'965'763.25	+13.1%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	10'650'056.20	8'008'893.00	36'487'883.22	+28'478'990.22	+355.6%	+25'837'827.02	+242.6%
36 Charges de transfert	1'413'462'497.43	1'385'371'277.93	1'396'448'939.39	+11'077'661.46	+0.8%	-17'013'558.04	-1.2%
37 Subventions redistribuées	246'018'907.76	184'236'900.00	188'061'097.84	+3'824'197.84	+2.1%	-57'957'809.92	-23.6%
Résultat d'exploitation	-62'551'902.16	-117'178'853.19	-26'975'988.48	+90'202'864.71	+77.0%	+35'575'913.68	+56.9%
44 Revenus financiers	68'703'669.34	66'735'312.66	69'079'217.77	+2'343'905.11	+3.5%	+375'548.43	+0.5%
34 Charges financières	22'317'160.40	24'442'000.00	23'006'725.27	-1'435'274.73	-5.9%	+689'564.87	+3.1%
Résultat financier	46'386'508.94	42'293'312.66	46'072'492.50	+3'779'179.84	+8.9%	-314'016.44	-0.7%
Résultat opérationnel	-16'165'393.22	-74'885'540.53	19'096'504.02	+93'982'044.55	+125.5%	+35'261'897.24	+218.1%
48 Revenus extraordinaires	22'972'821.80	85'142'688.68	24'281'528.25	-60'861'160.43	-71.5%	+1'308'706.45	+5.7%
38 Charges extraordinaires	3'285'633.60	0.00	36'950'085.00	+36'950'085.00	--	+33'664'451.40	+1'024.6%
Résultat extraordinaire	19'687'188.20	85'142'688.68	-12'668'556.75	-97'811'245.43	-114.9%	-32'355'744.95	-164.3%
Résultat total	3'521'794.98	10'257'148.15	6'427'947.27	-3'829'200.88	-37.3%	+2'906'152.29	+82.5%

Vue d'ensemble du compte de résultat 2022

(Millions CHF)



Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation 2022 présente un excédent de charges de CHF 27,0 millions, soit une amélioration de CHF 90,2 millions par rapport au budget 2021 et de CHF 35,6 millions en regard des comptes 2021. Ce résultat tient compte des incidences financières relatives aux différentes crises (COVID-19, Ukraine et crise énergétique) qui se sont succédées et dont l'impact sur le compte de résultats a été estimé à CHF +21,7 millions (hors fiscalité, difficilement chiffrable). Plus précisément, les coûts nets de la COVID-19 s'élèvent à CHF +18,5 millions, montant qui tient compte des dissolutions de provisions (comptabilisées dans les revenus divers) à hauteur de CHF 9,3 millions et qui n'ont plus de raison de subsister car le risque n'existe plus ou celui-ci a diminué (ce qui occasionne un revenu dans le compte de résultats du même montant que la provision dissoute). Cette estimation tient compte également des nouvelles provisions en 2022 en lien avec le coronavirus à hauteur de CHF 15,4 millions. Au 31.12.2022, les provisions directement en lien avec la COVID-19 s'élèvent à CHF 17,4 millions (CHF 44,6 millions à fin 2021, soit une diminution de CHF -27,1 millions). En ce qui concerne la crise ukrainienne et énergétique, les incidences directes sur le compte de résultats ont été évaluées respectivement à CHF +0,8 million et CHF +2,6 millions.

Les revenus d'exploitation 2022 sont largement supérieurs au budget de CHF 138,1 millions, mais en retrait en regard des comptes 2021 (CHF -35,3 millions) qui avaient été impactés notamment par des dissolutions importantes de provisions (comptabilisées dans les revenus divers à hauteur de CHF 25,4 millions, dont CHF 17,9 millions en lien avec le COVID) et les subventions à redistribuer en lien avec les aides COVID versées par la Confédération. Les revenus fiscaux sont plus importants qu'escomptés (CHF +60,6 millions), avec notamment une évolution favorable de l'impôt direct des personnes physiques (CHF +31,1 millions) et des personnes morales (CHF +22,0 millions) par rapport au budget, grâce à une bonne conjoncture, à la baisse du taux de chômage et aux premiers effets de l'inflation. La pandémie a eu un impact moins défavorable sur l'économie neuchâteloise qu'escompté au moment de l'élaboration des prévisions fiscales. À noter également que la part cantonale à l'impôt fédéral direct (comptabilisé dans les revenus de transfert) dépasse le montant budgété de CHF +20,7 millions. En revanche, la part cantonale à l'impôt anticipé est inférieure aux prévisions communiquées par la Confédération (CHF-6,4 millions).

En ce qui concerne la part au bénéfice de la BNS versée en 2022, elle s'est élevée à CHF 81,6 millions (soit CHF 0,8 million de moins qu'en 2021, du fait de l'évolution démographique moins favorable dans le canton de Neuchâtel qu'en moyenne nationale), alors que le budget prévoyait uniquement le versement d'une part ordinaire de CHF 27,4 millions (CHF +54,2 millions). Conformément au nouvel article 82b LFinEC adopté dans le cadre du budget 2023, à l'article 50 al. 1 let. b et al. 2 LFinEC, et à l'article 2 let. b LFAC, un montant de CHF 27,2 millions a été comptabilisé dans le compte de résultats alors que les revenus extraordinaires de la BNS excédant la part ordinaire du bénéfice allouée au canton selon convention conclue entre le Département fédéral des finances et la BNS ont été attribués à différentes réserves et au fonds d'aides aux communes :

- Au moins 50% de la part excédant la part ordinaire du bénéfice allouée au canton est versée à la **réserve conjoncturelle** mais pour autant que cette réserve ne dépasse pas 5% des charges brutes du dernier exercice clos. En 2022, c'est un montant de **CHF 4'054'468.55** qui a été versé par le biais des charges extraordinaires (la réserve étant à son maximum avec ce versement).
- Pour l'exercice 2022, la part des revenus de la BNS qui ne peut pas être attribuée à la réserve de politique conjoncturelle en raison de l'atteinte de la limite fixée à l'article 50, alinéa 2, est attribuée, le cas échéant, à la **réserve en faveur du développement durable**. Ainsi, c'est un montant de **CHF 23'141'889.45** qui a été versé par le biais des charges extraordinaires à cette réserve nouvellement créée en 2022. Cette réserve permettra à l'avenir, soit dès l'exercice 2023, de financer, à concurrence de 50%, des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement représentant un engagement en faveur des générations futures dans les domaines de la politique climatique et du développement durable.
- Au moins 50% de la part excédant la part ordinaire du bénéfice allouée au canton est versée au **fonds d'aides aux communes (FAC)**. En 2022, c'est un montant de **CHF 27'196'358.00** qui a été viré à la fortune du FAC par le biais des attributions aux fonds et financements spéciaux (nature comptable 35).

Les taxes sont en diminution par rapport au budget de CHF - 46,7 millions (CHF -45,9 millions en regard des comptes 2021), en raison principalement d'un changement de comptabilisation des contributions LAE au fonds de structures d'accueil extra-familial et des contributions LFFD du fonds d'encouragement pour la formation initiale en mode dual (budgétées dans les taxes à hauteur de CHF 53,2 millions et qui sont comptabilisées dorénavant dans les revenus de transfert à hauteur de CHF 51,8 millions en 2022).

L'évolution des charges d'exploitation en regard des comptes 2021 (CHF -70,8 millions) atteste d'une bonne maîtrise, notamment en ce qui concerne les charges de personnel (CHF -4,4 millions), les biens, services et autres charges d'exploitation (CHF -22,3 millions) et des charges de transferts (CHF -17 millions). Par rapport au budget, des hausses de charges de personnel sont constatées à la santé publique (CHF +1,4 million) en raison de la pandémie et au service des migrations (+1,4 million) pour faire face à la crise ukrainienne, alors que des diminutions de charges sont observées dans la plupart des autres services de l'administration permettant aux charges de personnel d'être moins élevées par rapport aux prévisions (CHF -1,2 million, alors que le budget prévoyait déjà un écart statistique de CHF 14,8 millions). À noter qu'une provision d'un montant de CHF 13,9 millions a été comptabilisée dans le domaine fiscal, pour couvrir tout risque financier sur un compte d'actif qui est considéré comme une non-valeur et dans lequel des écarts non justifiés ont été constatés grâce au renforcement des contrôles comptables du service des contributions. Sans cette provision exceptionnelle, les charges relatives aux biens, services et autres charges d'exploitation auraient été inférieures au budget (CHF -8,5 millions). S'agissant des attributions aux fonds et financement spéciaux, l'augmentation constatée (CHF +28,5 millions par rapport

au budget) découle du versement d'une partie du bénéfice de la BNS (CHF 27,2 millions) au fonds d'aide aux communes et, d'autre part, des dépenses moins élevées que prévues au fonds d'attributions cantonale de la Loterie Romande (CHF 1,2 million) induisant une attribution non prévue à la fortune du fonds. Finalement, les charges de transfert sont supérieures au budget (CHF +11,1 millions). Le service de la santé public enregistre une importante augmentation dans cette catégorie de charges (CHF +53,5 millions), en raison d'une part de la constitution de diverses provisions (CHF 46,8 millions) qui doivent permettre de faire face à la situation de tension extrême qui prévaut dans le domaine de la santé et de pouvoir assainir le bilan des établissements de droit public du secteur et, d'autre part, des dépenses d'intensité dans le domaine hospitalier et des EMS (CHF +5,5 millions). Cette importante hausse est partiellement compensée par des charges de transfert moins élevées que prévues au service de l'action sociale (CHF - 29,2 millions), dont les montants budgétés prévoyaient des effets COVID qui ne se sont que partiellement réalisés ; la baisse du taux de chômage constatée a aussi été plus importante que prévu. Le fonds des eaux (CHF -4,2 millions) avec certains projets d'envergure qui n'ont pas été lancés, le secrétariat général du DECS (CHF -3,3 millions) notamment dans le domaine des allocations familiales sans activité lucrative et des prestations complémentaires, le SAHA (CHF -3,3 millions) et le SPAJ (CHF -2,7 millions) affichent également des charges de transfert en baisse.

Résultat financier

Deuxième niveau du compte de résultats détaillé, le résultat financier regroupe la totalité des charges et revenus à caractère financier. On y trouve notamment les charges et revenus liés à la gestion de la dette à hauteur d'une charge nette de CHF 19,9 millions en 2022, les revenus d'immeubles du patrimoine administratif et financier pour environ CHF 24,2 millions, les revenus en provenance de la BCN (rémunération de la garantie de l'État, part au bénéfice et intérêts sur le capital de dotation) pour CHF 30 millions ou encore les intérêts moratoires en lien avec l'impôt pour environ CHF 9,3 millions.

Le résultat financier 2022 affiche un bénéfice de CHF 46,1 millions, soit une hausse de CHF 3,8 millions en regard du budget 2022, et il est stable en regard de l'exercice 2021 (légère baisse CHF -0,3 million). Compte tenu du résultat d'exploitation et du résultat financier, le résultat opérationnel des comptes 2022 présente un excédent de revenus de CHF 19,1 millions, soit une amélioration de CHF 94,0 millions par rapport au budget et de CHF 35,3 millions par rapport à 2021.

Les charges financières sont inférieures au budget de CHF 1,4 million, mais supérieures de CHF 0,7 million aux comptes 2021. L'inflation, les tensions géopolitiques et la crise énergétique ont fortement pesé sur les marchés financiers en 2022. Malgré la hausse généralisée des taux suite au resserrement de la politique monétaire de la BNS pour contrôler l'inflation, les charges d'intérêts sont inférieures au budget 2022 (CHF -2,5 millions) qui était basé sur des hypothèses « plus pessimistes » que réalisées finalement. Au cours de l'année, le Conseil d'État a procédé à un remboursement anticipé d'un prêt arrivant à échéance en 2026, moyennant le versement d'une pénalité de remboursement de CHF 4,3 millions, comptabilisée dans les charges financières, et non prévue au budget. Un refinancement par le biais d'un emprunt public a été opéré et un important gain financier réalisé (voir chapitre 4.3 pour plus de détail). La mise en place de cet emprunt public, non prévu au budget, a engendré des frais d'émissions supplémentaires de l'ordre de CHF +0,6 million. À noter également que deux biens fonds ont fait l'objet d'une dévalorisation en vue d'une éventuelle cession future, ce qui engendre une charge financière de CHF +0,5 million.

Les revenus financiers augmentent de CHF 2,3 millions par rapport au budget et sont légèrement supérieurs de CHF 0,4 million aux comptes 2021. La principale hausse en regard du budget concerne les loyers encaissés par le service des bâtiments pour des immeubles du patrimoine administratif (CHF +1,4 million), avec notamment une augmentation importante de l'occupation des locaux du site de Perreux, non prévue au moment de l'élaboration du budget. Un écart favorable (CHF +0,3 million) est également constaté au secrétariat général du DDTE car le SCAN a reversé à l'État une part de 10% sur une provision en lien avec la CPCN dissoute en 2022, ainsi qu'une part au bénéfice de 50% dans la mesure où les émoluments et prix des prestations du SCAN ont atteint, en comparaison intercantonale, la moyenne suisse, comme le prévoient la loi et le mandat de prestations. Les intérêts versés par les contribuables dans le domaine de la fiscalité (CHF +0,3 million) et les agios encaissés sur les emprunts en cours (CHF +0,3 million) sont également plus élevés que prévus. En revanche, les montants encaissés relatifs aux rémunérations des cautions accordées par l'État sont moins importants en regard des comptes 2021 (CHF -0,4 million), car de plus en plus d'entités cherchent à se financer sur les marchés sans cautionnement de l'État afin d'éviter de payer une rémunération.

Des informations détaillées sur l'endettement sont disponibles au chapitre 4.3.

Résultat extraordinaire

Troisième et dernier niveau du compte de résultats détaillé, le résultat extraordinaire se compose principalement des prélèvements et des attributions à différentes réserves au bilan de l'État (réserves de retraitement du patrimoine administratif et financier, réserve pour amortissements, réserve de politique conjoncturelle, réserve de lissage des recettes fiscales, réserve du programme d'impulsion ou encore réserve de développement durable).

Le résultat extraordinaire 2022 affiche une perte de CHF 12,7 millions, soit une détérioration de CHF 97,8 millions par rapport au budget. En effet, un prélèvement de CHF 51,4 millions à la réserve de politique conjoncturelle avait été prévu au budget pour compenser les incidences financières liées à la crise sanitaire et de CHF 7,5 millions à la réserve de lissage des recettes fiscales, alors que les comptes enregistrent des attributions de CHF 4,1 millions à la réserve conjoncturelle provenant d'une partie du bénéfice extraordinaire de la BNS et de CHF 9,8 millions à la réserve de lissage des recettes fiscales (ces effets cumulés détériorent le résultat de l'ordre de CHF 72,8 millions). Au 31.12.2022, la réserve de politique

conjoncturelle est à son maximum (soit 5% des charges brutes 2021) avec un montant de CHF 120,1 millions. Des informations plus détaillées sur le mécanisme de lissage sont disponibles au chapitre 2.2.10.1.

Outre ces éléments, le résultat extraordinaire prévoit également une attribution à la réserve nouvellement créée pour le développement durable provenant d'une partie du bénéfice extraordinaire de la BNS (CHF 23,1 millions, non prévus au budget). En ce qui concerne la réserve du programme d'impulsion, elle enregistre un prélèvement moins important que prévu (CHF -2 millions).

Compte tenu du résultat opérationnel et du résultat extraordinaire, le résultat total (ou solde du compte de résultats) aboutit à un excédent de revenus de CHF 6,4 millions, ce qui représente une amélioration du compte de résultats pour la sixième année consécutive (CHF 2,9 millions de mieux qu'en 2021, mais une détérioration par rapport au budget de CHF 3,8 millions), malgré les effets des crises qui se succèdent. C'est également le troisième exercice consécutif à présenter un résultat positif et ce sans sollicitation des réserves de lissage et de politique conjoncturelle.

2.1.2. Informations complémentaires

Ce chapitre a pour objectif de fournir des renseignements complémentaires au chapitre 2.1.1 sous l'angle de la classification par nature. Les charges de personnel et les amortissements sont ainsi abordées ci-dessous.

Précisons également que le détail des charges et revenus du compte de résultats est disponible dans les tableaux présentés à l'**annexe 1** :

- Tableau n°1 : Biens, services et autres charges d'exploitation
- Tableau n°2 : Charges financières
- Tableau n°3 : Revenus financiers
- Tableau n°4 : Attributions aux fonds et financements spéciaux
- Tableau n°5 : Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux
- Tableau n°6 : Charges de transfert
- Tableau n°7 : Revenus de transfert
- Tableau n°8 : Patentes et concessions
- Tableau n°9 : Taxes et redevances
- Tableau n°10 : Revenus divers

L'**annexe 2** fournit en outre des informations sur l'évolution de la fortune de certains fonds gérés par l'État compte tenu des prélèvements et attributions comptabilisés durant l'exercice 2022.

2.1.2.1. Charges de personnel et effectifs

Le tableau ci-dessous comprend toutes les charges relatives au personnel de l'État (salaires, charges sociales, indemnités, frais de recrutement et de formation), y compris celles relatives au personnel enseignant du secondaire 2. Le personnel enseignant des cycles 1, 2 et 3, bien que soumis au statut du personnel cantonal, est engagé et rémunéré au niveau communal par les Cercles scolaires. L'État participe à hauteur de 45% à ses charges salariales (37% pour la LPP) via le versement d'une subvention aux communes (charges de transfert).

Charges de personnel (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
				CHF	%	CHF	%
Autorités, commissions et juges	10'501'208	10'704'209	10'552'387	-151'822	-1.4%	+51'179	+0.5%
Salaires personnel administratif et exploit.	247'600'219	247'368'021	247'960'730	+592'709	+0.2%	+360'511	+0.1%
Salaires des enseignants	93'972'688	96'558'200	93'924'360	-2'633'840	-2.7%	-48'328	-0.1%
Travailleurs temporaires	14'387'428	11'094'168	15'113'765	+4'019'597	+36.2%	+726'338	+5.0%
Allocations	5'621'556	5'511'675	5'588'652	+76'977	+1.4%	-32'904	-0.6%
Cotisations patronales	86'905'765	83'533'188	81'435'768	-2'097'420	-2.5%	-5'469'998	-6.3%
Prestations de l'employeur	2'036'056	2'267'954	1'854'596	-413'358	-18.2%	-181'460	-8.9%
Autres charges de personnel	2'795'875	3'603'442	3'016'976	-586'466	-16.3%	+221'101	+7.9%
30 Total	463'820'795	460'640'857	459'447'235	-1'193'622	-0.3%	-4'373'560	-0.9%

Les charges de personnel 2022 s'élèvent à CHF 459,4 millions, soit CHF -1,2 million de moins par rapport au budget (qui prévoyait déjà un écart statistique de CHF 14,8 millions) et CHF -4,4 millions en regard de l'exercice précédent. La principale différence dans les charges du personnel se trouve être les cotisations patronales moins élevées de CHF 5,5 millions (par rapport à l'exercice précédent), majoritairement dû à une diminution de certaines cotisations, dont les différents régimes LPP. Quant aux autres sous-groupes, les travailleurs temporaires, suite à la crise en Ukraine, ont encore légèrement augmenté par rapport à 2021 et se sont trouvés largement supérieurs au budget, étant cependant compensés par les

cotisations patronales ainsi que les charges des enseignant-e-s. Ces dernières se trouvent être légèrement inférieures par rapport au budget mais stable par rapport à 2021.

L'indexation des traitements a été de 0,0%, contre 0,5% en 2020 et 2021.

Effectif du personnel par département (EPT)	Comptes	Budget	Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	2022		CHF	%	CHF	%
Autorités législatives (AULE)	7.50	8.20	8.20	0.00	0.0%	+0.70	+9.3%
Chancellerie d'État (CHAN)	32.60	35.40	29.30	-6.10	-17.2%	-3.30	-10.1%
Contrôle cantonal des finances (CCFI)	9.25	9.75	8.15	-1.60	-16.4%	-1.10	-11.9%
Autorités judiciaires (AUJU)	90.70	95.15	95.40	+0.25	+0.3%	+4.70	+5.2%
Dpt finances et santé (DFS)	294.74	352.22	316.81	-35.41	-10.1%	+22.07	+7.5%
Dpt économie, sécurité et culture (DESC)	824.80	836.10	813.95	-22.15	-2.6%	-10.85	-1.3%
Dpt formation, digitalisation et sport (DFDS)	530.63	528.00	518.85	-9.15	-1.7%	-11.78	-2.2%
Dpt dév. territ. et environnement (DDTE)	346.34	350.69	342.79	-7.90	-2.3%	-3.55	-1.0%
Dpt emploi et cohésion sociale (DECS)	276.41	294.56	272.31	-22.25	-7.6%	-4.10	-1.5%
Total personnel administratif	2'412.97	2'510.07	2'405.76	-104.31	-4.2%	-7.21	-0.3%
Membres du Conseil d'État	5.00	5.00	5.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Magistrats de l'ordre judiciaire	42.50	42.50	42.50	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Total Conseil d'État et magistrats	47.50	47.50	47.50	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Total État	2'460.47	2'557.57	2'453.26	-104.31	-4.1%	-7.21	-0.3%

Les effectifs présentés se réfèrent au personnel administratif et d'exploitation, ainsi qu'aux magistrats au 31 décembre 2022. L'effectif réel total du personnel administratif et d'exploitation, y compris les magistrats, reste globalement stable entre 2021 et 2022, passant de 2'460,47 EPT en 2021 à 2'453,26 EPT en 2022, soit une très légère diminution de 7,2 équivalents plein temps. Le personnel enseignant cantonal ne figure pas dans cet effectif, car il répond à d'autres logiques de suivi et de planification budgétaire.

Les variations les plus significatives par rapport au budget 2022 sont détaillées ci-après, par département.

Aux **autorités législatives**, la différence de +0,7 EPT par rapport aux comptes 2021 s'explique par la vacance temporaire d'un poste à fin 2021, repourvu en 2022.

À la **chancellerie d'État**, une diminution de -5,6 EPT par rapport au budget est constatée au service d'achat de logistique et des imprimés en raison d'une réorganisation du service avec plusieurs départs non remplacés, en date du 31.12.2022. Au service de la Chancellerie, une baisse de -0,5 EPT est dû à un départ non encore remplacé en fin d'année.

Aux **autorités judiciaires**, au niveau du personnel judiciaire, l'écart au budget de +0,25 EPT s'explique ainsi :

- +0,4 EPT : procureur assistant effectuant un remplacement durant un congé maternité et parental ;
- +0,5 EPT : nouvel engagement d'une greffière-rédactrice au Tribunal cantonal ;
- -0,3 EPT : départ d'une secrétaire à 60% au Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, site de Boudry, compensé pour 30% par l'augmentation temporaire du taux d'activité d'une autre secrétaire ;
- +0,05 EPT : augmentation du taux d'activité d'une secrétaire au Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, site de Boudry, pour l'activité de secrétaire de la Commission de recours en matière d'examen de l'Université de Neuchâtel ;
- -0,5 EPT : poste de secrétaire au secrétariat général vacant ;
- +0,1 EPT : augmentation temporaire du taux d'activité de 50% à 60% d'une secrétaire du secrétariat général, afin de palier au poste vacant ci-dessus.

Par rapport à 2021, l'écart de +4,7 EPT s'explique pour +4,6 EPT par la création de nouveaux postes portés au budget 2022 (greffiers-rédacteurs, procureur assistant, secrétaire et responsable RH) et pour +0,05 EPT par l'augmentation du taux d'activité d'une secrétaire pour l'activité de secrétaire de la Commission de recours en matière d'examen de l'Université de Neuchâtel.

Au **DFS**, l'écart favorable de -35,4 EPT entre les effectifs réels et budgétés au 31.12.2022 provient de l'ensemble des services à l'exception du STAT (+0,8 EPT). Au SCSP, un écart de 8,3 EPT provient du fait que des effectifs COVID ont été considérés comme salaires occasionnels dans les comptes alors qu'ils avaient été inclus dans les EPT budgétés du service. Pour le reste, un écart d'environ 13 EPT provient de vacances temporaires (départs pas compensés au 31.12.2022) alors que le solde de l'écart (14 EPT) provient essentiellement d'un décalage dans le recrutement de nouveaux postes.

Au **DESC**, l'écart au 31.12.2022 concerne pour l'essentiel la PONE (-12,25 EPT) et le SPNE (-7,45 EPT). La PONE a enregistré un nombre de démissions plus élevé que les années précédentes. À cela s'ajoutent les difficultés de recrutement auxquelles sont confrontées ces deux entités. Trois services (NECO, SEPF et SRHE) présentent des effectifs inférieurs au budget au 31 décembre en raison de la vacance temporaire de certains postes (suite à une démission ou un départ à la

retraite par exemple). Trois autres services enfin affichent des variations mineures (à la hausse ou à la baisse) en raison d'effets momentanés, de réorganisations ou liés à la gestion des crises (SCNE, SCPO et SSCM).

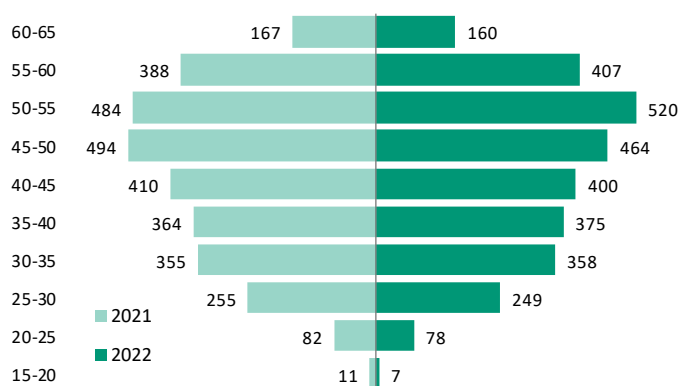
Au **DFDS**, l'écart relevé sur les effectifs tient compte notamment et principalement du report dans le temps de divers engagements. La variation la plus importante se situe au SFPO et s'explique par l'existence de postes non occupés au 31.12.2022 qui sont liés soit à des départs naturels ou à de nouveaux postes pas encore créés et dont le recrutement était en cours ou pas encore initié au 31.12.2022. Ces postes étant pérennes au niveau du budget 2023, les recrutements se poursuivront et se finaliseront en cours d'exercice 2023.

Au **DDTE**, l'écart entre les effectifs réels et budgétés (-7,9 EPT) s'explique essentiellement par le report de la mise en œuvre du plan climat cantonal conditionné à l'adoption du rapport y relatif par le Grand Conseil (-5,1 EPT). Le solde (-2,8 EPT) est dû à la vacance temporaire de certains postes (suite à une démission ou un départ à la retraite par exemple).

Au **DECS**, l'écart observé par rapport au budget (-22,25 EPT) est principalement lié à l'adaptation des effectifs du service de l'emploi au taux de chômage (-20,45 EPT), à des postes vacants en cours de recrutement ainsi qu'à des remplacements maternité dans les autres services pour le solde.

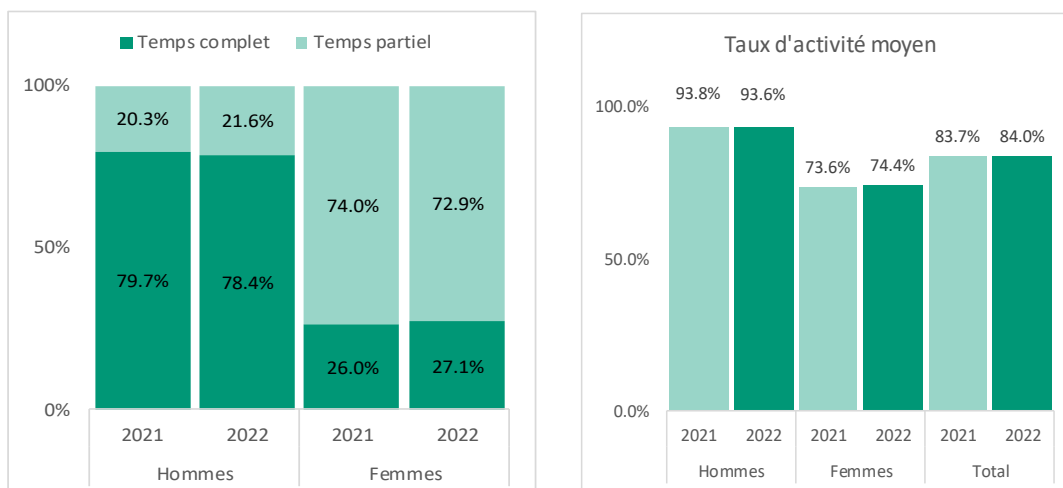
Les variations sont expliquées de façon plus détaillées service par service dans le tome 2.

Distribution des âges



La moyenne d'âge des titulaires de l'administration reste stable en 2022 à 44,9 ans (contre 44,8 ans en 2021 et 44,7 depuis 2019), avec respectivement 44,1 ans pour les femmes (en légère progression par rapport à la valeur de 43,8 de l'année précédente) et de 45,8 ans pour les hommes (contre 45,7 en 2021). Cette augmentation suit la faible tendance constatée depuis 2015, à savoir une stabilité de la pyramide des âges, avec une très légère augmentation au fil du temps (+0,4 an depuis 2015). Les mesures sociales d'intégration dans l'administration cantonale de personnes en recherche d'emploi, la limitation des effectifs, la hausse des coûts d'accès à la retraite anticipée expliquent en grande partie cette progression. Cette dernière ne traduit toutefois aucun problème particulier.

Proportion des titulaires à temps complet/partiel et taux d'activité moyen



Signe de l'évolution des modèles familiaux, la proportion d'hommes occupés à temps partiel poursuit la progression entamée en 2018 pour atteindre en 2022 un nouveau taux record puisque la proportion de la population masculine de l'administration occupée à temps partiel a largement dépassé 1 collaborateur sur 5, avec 21,6% de temps partiel. Du côté féminin, le taux d'occupation à plein temps reprend sa croissance stoppée en 2021, pour s'élever en 2022 à un taux de 27,1%, légèrement au-delà du maximum de ces dernières années (26,8% en 2020).

Avec un taux moyen d'activité de 84,0%, qui augmente de 0,3 point en 2022 pour retrouver son niveau de 2018, l'administration cantonale démontre une nouvelle fois sa grande ouverture vis-à-vis du temps partiel. Cette stabilité apparente ne doit cependant pas faire oublier certaines différences marquantes selon le genre. Alors que la diminution du taux d'activité des hommes observée entre 2015 à 2021 se confirme avec un nouveau repli de 0,2 point constaté pour 2022, le taux d'activité moyen des femmes, quant à lui, a augmenté après plusieurs années très stables pour s'élever à 74,4% (+0,8 point). La tendance engagée en 2015 d'augmentation du taux moyen des collaboratrices de l'administration cantonale se voit donc renforcer encore en 2022 (le taux était de 71,1% en 2015).

2.1.2.2. Amortissements

Amortissements du patrimoine administratif (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	2022		2022	CHF	%	CHF
Amortissements immob. corporelles PA	32'555'231	40'703'725	40'201'157	-502'568	-1.2%	+7'645'926	+23.5%
Amortissements immob. incorporelles PA	5'318'798	1'908'995	2'638'635	+729'640	+38.2%	-2'680'163	-50.4%
33 Total	37'874'028	42'612'720	42'839'792	+227'072	+0.5%	+4'965'763	+13.1%
Amortissements subventions invest. (366)	21'320'262	21'262'025	20'989'513	-272'512	-1.3%	-330'749	-1.6%
33 + 366 Total	59'194'290	63'874'745	63'829'305	-45'440	-0.1%	+4'635'014	+7.8%

Conformément à la LFinEC et son règlement, les actifs du patrimoine administratif sont amortis dès la date de leur mise en service, selon le taux défini par la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Le volume total des amortissements aux comptes 2022 poursuit sa croissance liée à celle des investissements et est conforme à celui simulé au budget. Sous l'angle des services, le SBAT a le plus gros volume d'amortissements avec CHF 22,5 millions. Les immobilisations concernées sont relatives aux bâtiments de l'administration, à leurs installations, aux aménagements et mobilier qui les composent ainsi qu'aux crédits d'études. Les amortissements du SPCH liés aux immobilisations principalement dédiées aux infrastructures routières et ouvrages d'art atteignent CHF 19 millions. Les charges d'amortissements découlant des actifs correspondant aux infrastructures informatiques et logiciels impactent le SIEN à hauteur de CHF 4,9 millions. Si on compare par service le volume d'amortissements simulé au budget avec celui réellement comptabilisé, certaines différences qui se compensent entre elles apparaissent néanmoins. Au SPCH les charges comptabilisées dépassent le budget de CHF 2,4 millions. Ce delta est principalement imputable à un rattrapage d'amortissements sur des travaux routiers qui avaient concrètement déjà fait l'objet d'une mise en service. Certains retards pris sur des projets en cours ont à contrario engendré un volume d'amortissements inférieur à ce qui avait été projeté au budget ; c'est notamment le cas pour la PONE (CHF -848'371) et pour le SBAT (CHF -786'323).

En terme d'immobilisations, les actifs générant les charges d'amortissements les plus importantes aux comptes 2022 sont ceux relatifs à la part cantonale au financement de l'autoroute A5 (CHF 9,7 millions), au site du CPNE de Neuchâtel (ex CPLN, CHF 2,1 millions), au site du château de Colombier (CHF 1,9 million), aux actifs repris de l'ex CEG suite à sa fusion avec le SIEN (CHF 1,7 million), et aux bâtiments de la faculté des sciences occupés par l'UniNE (CHF 1,6 million).

2.2. Compte de résultats selon la classification fonctionnelle

La présentation des données des comptes selon la classification fonctionnelle repose sur la structure définie par le MCH2. Cette présentation affecte les opérations comptabilisées dans le compte de résultats aux différents domaines d'intervention de l'État. Elle se distingue par conséquent de la structure organisationnelle de l'État (classification institutionnelle selon départements et services) même si on retrouve par exemple la majorité des dépenses du service de l'action sociale dans le domaine de la prévoyance sociale ou celles du service de la santé publique dans le domaine de la santé.

Cette organisation des données financières a gagné en importance ces dernières années, comme en atteste l'article 15 LFinEC qui impose cette approche à l'État pour la présentation des données du PFT. La présentation par domaine fonctionnel avait également été privilégiée à l'occasion de l'élaboration du programme de législature 2022-25 et du plan financier l'accompagnant.

Nomenclature

Les principaux domaines fonctionnels définis par le MCH2 sont au nombre de dix et sont les mêmes pour l'ensemble des collectivités publiques. Ceux-ci se déclinent ensuite sur plusieurs niveaux. Par exemple le domaine de la formation regroupe la scolarité obligatoire, la formation professionnelle (initiale et supérieure), les Hautes-écoles, etc. Le domaine de la prévoyance sociale distingue les dépenses en matière de maladie et d'accident, d'invalidité, de vieillesse et survivants, etc. Pour de plus amples informations sur la classification fonctionnelle et les différents niveaux de nomenclature existants, il est possible de se référer au site Internet du Conseil suisse de présentation des comptes publics².

Présentation des informations

Le tableau ci-dessous présente les charges nettes (charges déduction faite des revenus) du compte de résultats pour chaque domaine fonctionnel principal. Le domaine « Finances et impôts » comprend davantage de revenus (principalement des revenus fiscaux) que de charges, raison pour laquelle les montants sont négatifs (on parle de charges nettes négatives ou revenus nets). Le total du tableau correspond au résultat de l'exercice avec toutefois un signe opposé par rapport aux autres tableaux qui sont présentés dans ce rapport.

Charges nettes selon la classification fonctionnelle (CHF) ¹⁾	Comptes	Budget	Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	2022		CHF	%	CHF	%
Administration générale	56'422'860	59'533'453	49'787'393	-9'746'061	-16.4%	-6'635'467	-11.8%
Ordre et sécurité publique, défense	122'503'225	124'294'993	123'155'658	-1'139'335	-0.9%	+652'433	+0.5%
Formation	429'678'995	411'553'671	408'508'788	-3'044'884	-0.7%	-21'170'208	-4.9%
Culture, sport et loisirs, église	18'182'309	17'159'464	18'155'152	+995'687	+5.8%	-27'158	-0.1%
Santé	418'025'154	375'296'284	425'347'086	+50'050'802	+13.3%	+7'321'931	+1.8%
Prévoyance sociale	348'198'790	380'524'599	347'757'090	-32'767'509	-8.6%	-441'700	-0.1%
Trafic et télécommunications	75'276'304	79'877'403	81'028'495	+1'151'091	+1.4%	+5'752'191	+7.6%
Protection de l'env. et aménag. du territoire	10'603'455	13'508'995	33'632'452	+20'123'457	+149.0%	+23'028'998	+217.2%
Economie publique	37'639'691	33'672'596	28'944'361	-4'728'235	-14.0%	-8'695'330	-23.1%
Finances et impôts	-1'520'052'578	-1'505'678'608	-1'522'744'421	-17'065'814	-1.1%	-2'691'843	-0.2%
Total	-3'521'795	-10'257'148	-6'427'947	+3'829'201	+37.3%	-2'906'152	-82.5%

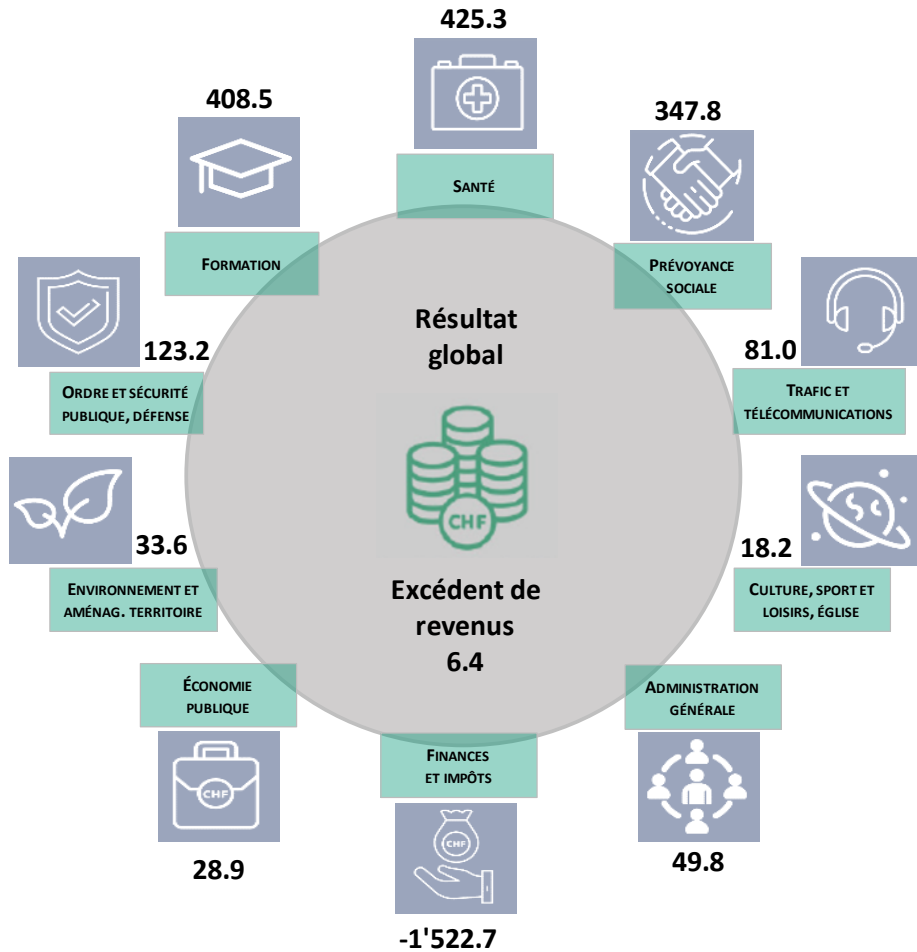
¹⁾ Un signe positif correspond à une charge nette alors qu'un signe négatif correspond à un revenu net.

Le schéma de la page suivante reprend ces données pour les comptes 2022 et précise la manière dont CHF 100 de dépenses étatiques sont répartis entre les différents domaines. Ces deux représentations permettent de mettre en lumière le poids particulièrement important des domaines de la formation, de la santé et de la prévoyance sociale.

² www.srs.cspcp.ch/fr

Le compte de résultats 2022

(charges nettes en millions CHF)



100 CHF

LE CANTON DE NEUCHÂTEL FINANCE

FORMATION		CULTURE, SPORT ET LOISIRS, ÉGLISE	
25 CHF		1 CHF	
FINANCES ET IMPÔTS (CHARGES UNIQUEMENT)		ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE, DÉFENSE	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
8 CHF		7 CHF	5 CHF
ENVIRONNEMENT ET AMÉNAG. TERRITOIRE		FINANCES ET IMPÔTS (CHARGES UNIQUEMENT)	
2 CHF		8 CHF	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	PRÉVOYANCE SOCIALE		
3 CHF	21 CHF		
SANTÉ		ÉCONOMIE PUBLIQUE	
26 CHF		2 CHF	

2.2.1. Administration générale

Ce domaine fonctionnel est majoritairement composé des charges résiduelles nettes des services centraux (SBAT, SALI) qui n'ont pas fait l'objet d'une facturation interne par forfaits aux services métiers, des coûts de fonctionnement des services en lien avec l'administration des finances et des contributions (SFIN, SCCO), des secrétariats généraux et des pouvoirs législatif et exécutif (GCNE, SCHA). Au total, les dépenses nettes de ce domaine représentent CHF 49,8 millions aux comptes 2022. Pour rappel, les recettes fiscales, les charges et revenus en lien avec l'administration de la fortune et de la dette ou encore les parts aux recettes de la Confédération ainsi que la RPT, bien qu'ils alimentent les services précités intègrent le domaine finances et impôts.

L'écart favorable entre les comptes 2022 et le budget de CHF 9,7 millions s'explique notamment par des charges de personnel moins importantes que prévu au service des contributions pour CHF 1,5 million, à l'office d'organisation pour CHF 0,8 million et à la Chancellerie pour CHF 1,2 million. Des charges moins importantes que prévu sont également enregistrées sur les biens et services, en particulier à la Chancellerie sur les frais de port et le matériel de bureau commandé par les services pour CHF 1 million, et au service informatique pour CHF 2,1 millions du fait de pénuries de composants et de retard dans les délais de livraison. Finalement, une part importante de l'écart entre comptes et budget est expliquée par des charges nettes effectives du service des bâtiments en dessous du budget de CHF 3,6 millions.

2.2.2. Ordre et sécurité publique, défense

Les dépenses nettes en matière d'ordre et de sécurité publique s'élèvent à CHF 123,2 millions aux comptes 2022, soit un montant légèrement inférieur au budget (CHF 124,3 millions) et supérieur aux comptes de l'exercice précédent (CHF 122,5 millions). Les charges de personnel affectées à ce domaine sont particulièrement significatives, notamment s'agissant de la police neuchâteloise (PONE : CHF 62,3 millions pour un effectif annuel moyen de 468 EPT), des Autorités judiciaires (AUJU : CHF 21,5 millions pour 94 EPT en moyenne y compris magistrats) et du service pénitentiaire (SPNE : CHF 13,9 millions pour 121 EPT en moyenne y compris OESP). Compte tenu des autres entités émergeant à ce domaine, ce sont au final près de CHF 121,6 millions de charges de personnel qui sont affectées aux tâches relatives à l'ordre et à la sécurité publique en 2022. Le budget estimait celles-ci à environ CHF 124,5 millions. Cette variation s'explique par des départs supérieurs à la moyenne à la PONE auxquels s'ajoute un nombre moins élevé d'aspirants que prévu. Par ailleurs, les indemnités versées se sont avérées inférieures à celles portées au budget. Le SPNE signale également plusieurs postes vacants qui sont restés non repourvus durant plusieurs mois suite aux difficultés de recrutement.

D'autres types de dépenses permettent le financement des missions qui sont rattachées à ce domaine, comme l'acquisition de biens et services (CHF 16,2 millions en 2022). Ces dépenses ont été moindres qu'envisagées, notamment pour la PONE (amélioration de CHF 1,4 million) puisque certains coûts n'ont pas été engagés suite à des retards liés aux projets et aux livraisons ou encore du fait de meilleures conditions tarifaires. À cela s'ajoutent des frais d'écolages en diminution parallèlement au nombre plus faible d'aspirants comme déjà mentionné ci-dessus. Des frais d'analyses criminelles et de transport des détenus, ainsi que la répercussion de la baisse du tarif des redevances pour l'information sur les véhicules étrangers expliquent encore cette amélioration en regard des prévisions budgétaires.

Ces améliorations sont toutefois en partie contrebalancées par l'augmentation importante des charges de transfert du SPNE au titre des dédommagements octroyés à d'autres cantons pour les placements en détention (péjoration de CHF 2,1 millions). Ce dépassement est dû à la forte augmentation du nombre de jours exécutés hors des établissements cantonaux (+14%) en raison d'une part de la hausse des peines mises en exécution depuis la fin de l'année 2021 jusqu'en milieu d'année 2022 et d'autre part du remplacement de détenus suite à l'incendie du 7 mars 2022 survenu à l'EEPB. Le SPNE a aussi été contraint d'augmenter le nombre de journées exécutées hors canton pour le régime de la détention avant jugement (+20%). S'ajoute encore à cela, en guise de corollaire, des revenus de transfert en diminution puisque les capacités d'accueil pour héberger des détenus provenant d'autres cantons ont été restreintes suite à l'incendie susmentionné (CHF -0,3 million).

Du côté des revenus, un montant d'environ CHF 51,5 millions est affecté à ce domaine pour l'exercice 2022 (total NC 42 à 46). La péjoration constatée par rapport aux mêmes revenus figurant au budget (CHF 53,7 millions) s'explique principalement par une diminution des émoluments encaissés par le SEPF (CHF -1,4 million). Cet écart est lié à la migration informatique de l'OFPO en 2022 qui a engendré des retards dans la fourniture des prestations et par conséquent dans l'encaissement des émoluments.

2.2.3. Formation

Les dépenses nettes 2022 pour le domaine de la formation s'élèvent à CHF 408,5 millions, dont CHF 1,5 million a pu être identifié comme directement imputable aux crises COVID et ukrainienne. Après la santé, il s'agit par conséquent du domaine avec les charges nettes les plus importantes de l'État. Malgré le conflit en Ukraine qui n'a évidemment pas pu être anticipé, les coûts réels sont inférieurs de CHF 3 millions au budget 2022 qui prévoyait un volume de charges nettes de CHF 411,6

millions, dont 0,6 million pour faire face à la pandémie. Pour rappel, le résultat 2021 du domaine avait été particulièrement élevé (CHF 429,7 millions) à cause notamment d'une perte ponctuelle de CHF 22,7 millions relative à la brèche de financement de l'Université de Neuchâtel.

École obligatoire et enseignement spécialisé

Les charges 2022 relatives à la participation cantonale de 45% pour l'enseignement obligatoire (cycles 1 à 3) totalisent CHF 85,5 millions. Elles dépassent le budget de CHF 1 million. Ce surplus s'explique principalement par l'accueil d'environ 300 élèves ukrainiens qui a justifié l'ouverture de 16 classes supplémentaires ainsi qu'une intensification du nombre de périodes de cours de langue. Les frais nets de scolarisation hors canton sont par contre en dessous du budget de CHF 0,3 million.

Le volume de subventionnement aux institutions d'école spécialisée atteint CHF 32,7 millions aux comptes 2022. Il est légèrement supérieur aux prévisions budgétaires de CHF 0,1 million. Un effet un petit nombre d'enfants ukrainiens a dû être placé dans une de ces institutions.

Formation secondaire 2 (formations académique et professionnelle)

Considérant que le coût de la formation académique correspond au résultat de fonctionnement des lycées, il s'établit à CHF 42,2 millions pour les comptes 2022, contre CHF 43,9 millions au budget, soit une différence de CHF 1,8 million. Le nombre de classes finalement en deçà des estimations budgétaires, les remboursements APG comptabilisés au niveau des lycées et budgétés centralement au SRHE, la suppression de périodes d'interdisciplinarité ainsi que la diminution du coût moyen d'une période d'enseignement dû à l'effet Noria expliquent principalement cet écart.

Les coûts nets 2022 des écoles professionnelles, réunies sous une seule entité nommée CPNE depuis la rentrée scolaire 2022-2023 sont de CHF 62,4 millions, tenant compte de la bonification du fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (FFD) de CHF 16,3 millions. La part d'écart statistique RH calculée au budget et attribuée au CPNE s'est pleinement réalisée, puisqu'en matière de charges de personnel la différence comptes-budget est de CHF -2,6 millions, ceci y compris les charges supplémentaires liées à l'ouverture de 2 classes JET en août 2022, pour l'accueil d'Ukrainiens (CHF 0,1 million). Le volume réalisé d'achat en biens et services se révèle lui aussi inférieur aux projections de CHF 1,6 million. Les revenus comptabilisés à l'exercice 2022 ont par contre été plus bas qu'escompté péjorant le résultat par rapport au budget de CHF 3 millions.

La contribution 2022 de l'État au financement des cours interentreprises s'élève à CHF 1,9 million, elle comprend la constitution d'une provision à hauteur de CHF 650'000 destinée à combler le déficit du fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP).

La formation professionnelle du secondaire 2 suivie hors canton représente CHF 3,8 millions en 2022, soit CHF 0,5 million de moins que le budget.

Contrat formation

Le volume réel 2022 de recettes provenant de la contribution des employeurs de CHF 40,4 millions est quasi identique à ce qui a été prévu au budget. Même si elles sont en légère progression par rapport aux comptes 2021, les sorties du fonds à destination des entreprises et institutions formatrices de CHF 18,3 millions se révèlent inférieures aux projections budgétaires (CHF -2 millions). Déduction faite des frais nécessaires à l'administration du fonds, c'est un montant de CHF 21,1 millions qui permet d'atténuer les coûts de l'État de la formation professionnelle en 2022, ce qui constitue une amélioration par rapport au budget de CHF 1,9 million.

Université et hautes écoles

La contribution globale nette 2022 aux hautes écoles (HES-SO comprise) et à UniNE représente CHF 101 millions. Ces coûts sont supérieurs au budget de CHF 0,5 million. Les coûts des cursus en hautes écoles et universitaires hors canton s'élèvent quant à eux à CHF 22,6 millions soit légèrement plus haut que ce que prévoyait le budget (CHF +0,6 million).

2.2.4. Culture, sport et loisirs, église

Les dépenses nettes pour ce domaine fonctionnel sont identiques à celles de l'exercice précédent. Elles s'élèvent à CHF 18,2 millions et présentent un dépassement de CHF 1 million par rapport au budget. Ce dépassement relève du service de la culture et plus précisément de subventions octroyées en lien avec la COVID-19 et les APS (accords de positionnement stratégique, dont le budget était prévu mais centralisé au SDFS). Depuis mars 2020, le milieu artistique et culturel s'est retrouvé en grande difficulté en raison de la pandémie. Des mesures ont été mises en place pour le soutenir avec un financement égal entre la Confédération et le Canton. En date du 17 décembre 2021, la Confédération a débloqué des montants supplémentaires à disposition des cantons et a prolongé les bases légales permettant de verser des soutiens aux projets de transformation jusqu'à la fin de l'année 2022. Cette prolongation n'étant pas connue au moment d'établir le budget, un dépassement de crédit de CHF 700'000 pour la part cantonale a été octroyé par le Conseil d'État en cours d'année.

2.2.5. Santé

Aux comptes 2022, les charges nettes du domaine de la santé s'élèvent à CHF 425,3 millions contre CHF 375,3 millions au budget. Plusieurs facteurs principaux expliquent cette péjoration de plus de CHF 50 millions. Lors de l'élaboration du budget 2022 seuls CHF 3,4 millions d'impacts financiers relatifs à la COVID-19 avaient été considérés au SCSP. Ce montant était destiné principalement à l'exploitation des centres de tris et de tests. La poursuite des effets de cette crise a finalement impliqué la comptabilisation de coûts nets de CHF 19,4 millions en 2022, soit CHF 16 millions de plus que les projections. Sont notamment intégrés dans ces coûts liés à la pandémie, des constitutions de provisions à hauteur de CHF 14,3 millions en vue du versement d'éventuelles indemnités COVID 2022 aux acteurs du domaine de la santé. Pour rappel, le chapitre 1.5 fait état des conséquences financières des différentes crises. Outre la crise sanitaire, les créations d'autres provisions d'un total de CHF 32,5 millions sont également intervenues. L'analyse qui suit présente les dépenses du domaine sous l'angle de ses principales thématiques.

Prestations hospitalières

Les prestations hospitalières représentent la prise en charge par le canton de 55% des coûts LAMal pour les hospitalisations stationnaires conformément à la législation en vigueur et à la planification hospitalière neuchâteloise. Les subventions comptabilisées à ce titre représentent CHF 175 millions en 2022. Elles se révèlent supérieures au budget de CHF 3,5 millions. Les dépenses d'intensités du RHNe, pour lesquels le Grand Conseil a octroyé un crédit supplémentaire le 27 septembre 2022, ont engendré un dépassement budgétaire de CHF 8,3 millions. Elles sont toutefois partiellement compensées par un volume de prestations hospitalières alloué aux hôpitaux hors cantons et privés moins important que projeté (CHF -5,2 millions).

Prestations d'intérêt général

Les prestations d'intérêt général (PIG) correspondent à des tâches réalisées au profit de la collectivité (et non d'un patient en particulier) par les acteurs du domaine de la santé. Ces dernières étant exclues des tarifs hospitaliers LAMal, c'est l'État qui les prend entièrement en charge. Sans considération des provisions en lien avec les éventuelles indemnités COVID 2022, le volume de prestations générales 2022 totalise CHF 107,2 millions. Il dépasse le budget de CHF 22,3 millions. La principale raison de ce décrochement s'explique par la comptabilisation d'une provision à hauteur de CHF 22,1 millions liée aux options stratégiques adoptées le 26 octobre 2022 par le Conseil d'État et prévoyant l'assainissement du bilan d'un établissement autonome de droit public.

Maintien à domicile

La planification médico-sociale pour les personnes âgées vise notamment à augmenter l'offre d'appartements avec encadrement, à renforcer les prestations de maintien à domicile et à développer des structures d'accueil intermédiaires. Le paragraphe précédent « prestations d'intérêt général » comprend un montant total de PIG 2022 de CHF 23,5 millions allouées aux établissements autonomes de droit public actifs dans le maintien à domicile. À ces dernières prestations s'ajoutent des coûts de CHF 16,6 millions correspondant à la part cantonale aux soins dispensés sous le régime du maintien à domicile. Elle est inférieure de CHF 1,3 million aux projections budgétaires. Les autres subventions représentent CHF 3,8 millions dont près de la moitié concernent les foyers de jour (CHF +0,5 million par rapport au budget).

EMS

Sans tenir compte des éventuelles indemnités COVID 2022, la dépense nette en matière d'établissements médicaux sociaux s'élève à CHF 69,1 millions à l'exercice 2022, contre CHF 67 millions au budget. Les EMS ont été pleins toute l'année 2022, générant des besoins en soins importants qui pèsent sur les coûts à charge du canton à hauteur de CHF 47,1 millions, soit CHF 4,9 millions de plus que projetés au budget. Les subventions à l'activité sont par contre inférieures au budget de CHF 2,9 millions pour s'établir à CHF 21,4 millions.

Autres dépenses du domaine de la santé

Les ressources financières nettes allouées en 2022 à la prévention et promotion de la santé s'élèvent à CHF 1,5 million. En termes bruts elles représentent CHF 3,1 millions. Le dispositif pour la centrale d'urgence a quant à lui coûté CHF 2,4 millions. Outre les charges du SCSP évoquées tout au long de ce chapitre, le domaine de la santé comprend également les subventions allouées aux institutions relevant du SAHA active dans la lutte contre les addictions. Celles-ci totalisent CHF 10,4 millions aux comptes 2022, soit CHF 1,1 million de plus qu'au budget.

2.2.6. Prévoyance sociale

Le domaine de la prévoyance sociale présente un résultat largement inférieur au budget avec des charges nettes de CHF 347,8 millions contre CHF 380,5 millions au budget. Cet écart favorable de CHF 32,8 millions relève en bonne partie des

principaux postes de charges à savoir les subsides et contentieux LAMal, l'aide sociale, les PC AVS/AI et les institutions sociales. Les dépenses nettes 2022 s'inscrivent par ailleurs dans la lignée de celles de l'exercice précédent (amélioration de CHF 0,4 million).

Les thématiques abordées ci-dessous sont considérées sans les flux relatifs à la facture sociale. Cette dernière est présentée de manière consolidée en fin de chapitre.

Accompagnement et hébergement de l'adulte

Les subventions globales allouées aux institutions sociales actives dans le canton se sont élevées à CHF 58,9 millions, ce qui est inférieur de CHF 2,1 millions au montant de CHF 61,1 millions du budget. Cet écart favorable résulte notamment des boucllements des comptes 2020 des institutions et des prévisions des comptes 2021 et 2022 dont il a été tenu compte. En outre, les organismes de soutien pour des projets pilotes n'ont pas encore été activés.

S'agissant des institutions actives hors canton, les comptes présentent des dépenses de CHF 8,7 millions, ce qui est inférieur de CHF 2 millions au budget, en raison de la baisse du nombre de bénéficiaires neuchâtelois placés hors canton.

Le résultat des comptes est par ailleurs amélioré grâce aux dissolutions des provisions relatives aux aides COVID 2021 (rapport 20.036). Ces dissolutions à hauteur de CHF 0,7 million relèvent des montants non retenus dans les décisions finales d'octroi des subventions extraordinaires.

Protection de l'adulte et de la jeunesse et accueil extrafamilial

Les subventions aux institutions spécialisées du canton, aux organismes à but non lucratif et aux familles d'accueil représentent un total de CHF 36,1 millions. Par rapport au budget, il apparaît un écart favorable de CHF 3 millions. Cet écart s'explique par le développement ralenti des placements en familles d'accueil en 2022 et un solde favorable relevant des décomptes de subventions annuelles 2021. En parallèle, les comptes enregistrent des recettes plus importantes de CHF 1,2 million par rapport aux projections, du fait de la non considération au budget des effets découlant de l'application de l'arrêté sur la participation financière des parents pour l'accueil de leurs enfants dans les institutions d'éducation spécialisée et dans les familles d'accueil. À relever également, un dépassement de CHF 1 million relatif aux honoraires des curateurs privés suite à une augmentation significative du nombre de curateurs.

S'agissant de l'accueil extrafamilial, les subventions accordées par le fonds dédié aux structures d'accueil s'élèvent à CHF 23,9 millions. La part cantonale (sans considération de la part État employeur) sur ces dépenses est de CHF 12,9 millions, ce qui est supérieur de CHF 1,9 million au budget. Cet écart s'explique par des recettes de la part des employeurs moins importantes que prévu de CHF 1,2 million couplées à des dépenses plus importantes qu'attendu de CHF 0,7 million. Ces dernières sont liées à un solde défavorable sur les prestations 2021 payé en 2022 ainsi qu'à l'augmentation de demandes de soutien financier pour des enfants à besoins spécifiques.

Prestations complémentaires AVS/AI

Les prestations complémentaires AVS et AI totalisent aux comptes 2022 un montant de CHF 132 millions de charges brutes, ce qui est inférieur de CHF 2,1 millions par rapport au budget. Environ CHF 1 million d'écart provient de la part affectée aux frais médicaux qui est moindre en raison du retard accusé dans le traitement des factures au sein de certaines agences régionales AVS (ARAVS). Ce retard devrait se résorber en 2023 et 2024. Parallèlement, les subventions fédérales s'avèrent également plus favorables que le budget pour CHF 1,8 million.

Contentieux LAMal

Les charges du contentieux LAMal pour les primes impayées (qui n'entre pas dans la facture sociale au contraire des participations aux coûts) enregistre des dépenses brutes pour CHF 12,8 millions, ce qui représente un écart favorable de CHF 6,4 millions par rapport au budget. Cet écart résulte en partie du transitoire relatif au 4^{ème} trimestre 2021 et pour le reste de dépenses nettement moins importantes que prévu.

Facture sociale

Les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessous correspondent à la part de 60% des charges assumée par l'État pour les différentes composantes de la facture sociale (art. 25c RELASoc), les communes assumant les autres 40%. Les montants présentés sont exprimés en charges nettes ; ils correspondent, pour chaque composante, aux dépenses diminuées des subventions fédérales et des remboursements de prestations.

Globalement, les résultats sont inférieurs aux prévisions budgétaires, pour CHF 18,7 millions (soit CHF -31,2 millions à 100%). Ceci indique que les domaines de la facture sociale n'ont pas été impactés par la pandémie comme on pouvait le craindre en 2021 lors de l'élaboration du budget 2022. Les causes de ces diminutions relèvent toutefois d'éléments particuliers qui sont précisés ci-dessous.

Facture sociale - part cantonale (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	2022		CHF	%	CHF	%
Subsides LAMal	40'657'273	45'538'100	38'378'840	-7'159'260	-15.7%	-2'278'433	-5.6%
Bourses études	3'510'236	3'596'400	3'354'283	-242'117	-6.7%	-155'953	-4.4%
Avances contributions entretien	349'062	633'600	1'091'702	+458'102	+72.3%	+742'640	+212.8%
Aide sociale	62'415'049	68'829'600	59'698'893	-9'130'707	-13.3%	-2'716'156	-4.4%
Lutte contre les abus	908'665	1'024'300	973'932	-50'368	-4.9%	+65'266	+7.2%
Intégration socio-professionnelle	3'483'072	6'537'020	4'574'671	-1'962'349	-30.0%	+1'091'599	+31.3%
Partenariat social privé	2'766'474	2'729'000	2'889'215	+160'215	+5.9%	+122'741	+4.4%
Alfa Sal	3'229'617	3'560'900	2'895'656	-665'244	-18.7%	-333'961	-10.3%
FIP financement LACI	2'907'000	3'084'500	2'946'600	-137'900	-4.5%	+39'600	+1.4%
Total	120'226'447	135'533'420	116'803'792	-18'729'628	-13.8%	-3'422'655	-2.8%

L'écart favorable par rapport au budget relève pour l'essentiel des subsides LAMal (CHF -7,2 millions) et de l'aide sociale (CHF -9,1 millions). Les hypothèses de planification se sont révélées pour ces deux catégories trop pessimistes. Dans la composante subsides LAMal, il a été prévu au budget différentes augmentations, qui relevaient de l'évolution inconnue du montant des primes d'assurance-maladie, de la croissance démographique chez les bénéficiaires de la catégorie "PC/AVS/AI" et des effets de la pandémie pour les bénéficiaires des catégories "aide sociale" et "subsides ordinaires". Au final aucune de ces augmentations ne s'est réalisée. De manière similaire, des effets de la pandémie étaient attendus dans l'aide sociale et ne se sont pas concrétisés. De plus, dans ce domaine, on note une baisse notable du nombre de dossiers suivis, qui semble s'expliquer principalement par un taux de chômage très bas et une situation économique favorable. Toujours dans le domaine de l'aide sociale, les charges du domaine de l'asile ont été moins élevées que prévues.

Au chapitre des contributions d'entretien, les montants octroyés ont été inférieurs de près de CHF 900'000 (à 100%). Outre qu'ils sont compensés comptablement par un montant équivalent comptabilisé en recettes, les pertes sur créances ont été supérieures de près de CHF 0,4 million aux estimations, ce qui explique la hausse constatée par rapport au budget.

La composante « Alfa Sal » a suivi la même tendance à la baisse que la composante « Aide sociale ». L'écart favorable au niveau de la composante « Intégration socio-professionnelle » est principalement lié aux effets favorables de la diminution du taux de chômage, notamment au SEMP. Finalement, on relèvera que les charges nettes liées aux prestations sociales continuent, comme les années précédentes, de diminuer.

2.2.7. Trafic et télécommunication

Les dépenses nettes relatives au domaine Trafic et télécommunications atteignent CHF 81 millions aux comptes 2022. Elles concernent essentiellement des charges et des revenus comptabilisés au SCTR (CHF 43,1 millions) et au SPCH (CHF 38,3 millions). Des revenus comptabilisés au SDTE (CHF 336'850) sont également affectés à ce domaine au titre des redevances sur les fonds propres disponibles de NEVIA et de la redevance RPLP. Les dépenses globales du domaine sont donc relativement proches de celles qui étaient estimées au budget 2022 (CHF 79,9 millions) et sensiblement plus élevées qu'en 2021 (CHF 75,3 millions).

En matière de transports publics (SCTR), les subsides bruts accordés aux entreprises pour l'exercice 2022 atteignent CHF 56,7 millions au titre du trafic régional voyageurs, du trafic urbain et touristique, ainsi que pour les lignes dites « à l'essai ». Ce montant tient compte des améliorations engendrées par la résiliation de la convention pour pertes de recettes grandes lignes Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds et du report en 2023 de la mise en œuvre du contre-projet à l'initiative sur la gratuité des transports publics. Compte tenu des participations communales (pot commun), les subsides nets à charge de l'État s'élèvent à CHF 32,1 millions, soit une augmentation de CHF 0,8 million par rapport au budget 2022 et de CHF 5,4 millions par rapport aux comptes 2021. Les revenus versés par les communes ont été significativement moins élevés que prévu (CHF 24,6 millions au lieu des CHF 26,9 millions budgétés) suite au décompte final des aides Covid 2020 et au décompte provisoire des aides 2021. Les incidences financières liées à la crise sanitaire et aux opérations de régulation ayant été nécessaires au cours des derniers exercices (subventionnement extraordinaire des entités partenaires de l'État) apportent toutefois une amélioration de CHF 2,5 millions suite à la dissolution du solde de la provision Covid 2021 (part non utilisée). S'ajoutent encore à ces éléments les charges de transfert pour la participation au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) qui demeurent relativement stable par rapport à l'exercice précédent et atteignent un montant de CHF 10,4 millions. La péjoration par rapport au budget est tout de même de CHF 0,6 million. Rappelons que le canton n'a aucune emprise sur cette participation puisqu'elle est fixée par des mécanismes fédéraux.

Au final, en prenant en compte l'intégralité des variations susmentionnées ainsi que l'amélioration constatée au niveau des mandats et charges d'honoraires du SCTR (CHF -0,3 million), le volet dédié aux transports publics présente un écart favorable de CHF 1,3 million par rapport au budget 2022 (péjoration de CHF 2,6 millions par rapport à l'exercice précédent).

À contrario, les tâches en matière de circulation routière (SPCH) aboutissent à un excédent de charges plus élevé que les prévisions budgétaires en raison notamment d'opérations techniques liées aux amortissements, comme par exemple le

rattrapage effectué sur la remise en état des routes cantonales (NC 33) ou encore la comptabilisation de dépréciations sur immobilisations (NC 366). Ces péjorations, d'un montant total de CHF 2,4 millions sont en partie compensées par des écarts favorables sur les charges de personnel (CHF -0,8 million) et sur les acquisitions de biens et services (CHF -0,6 million). Ces soldes s'expliquent par la diminution des provisions pour heures supplémentaires et vacances, par la baisse des coûts de l'assurance-accident, par les absences de longue durée ainsi que par les économies générées par les délais de carence. Par ailleurs, la fin de l'hiver 2021-22 et le début de l'hiver 2022-23 ont été très doux, ce qui a engendré une utilisation de fondants chimiques très modérée. Les besoins en honoraires ont aussi été revus à la baisse suite au retard pris par différents projets. Au final, les charges dédiées à la gestion des infrastructures routières lors de l'exercice 2022 dépassent de CHF 2,5 millions le budget et de CHF 3,1 millions les comptes 2021.

2.2.8. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Le domaine fonctionnel de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire regroupe principalement les charges et des revenus concernant les entités du DDTE (y compris fonds d'aménagement du territoire et fonds des eaux) en regard des tâches comme le traitement des eaux usées, la gestion des déchets, la lutte contre la pollution de l'environnement ou encore l'aménagement du territoire. Les dépenses nettes émergeant à l'exercice 2022 sont de CHF 33,6 millions soit un montant largement supérieur aux prévisions du budget (CHF 13,5 millions) et aux comptes de l'exercice précédent (CHF 10,6 millions). Cette augmentation s'explique par l'attribution de CHF 23,1 millions en faveur de la nouvelle réserve de développement durable (comptabilisation au SFIN - NC 38). Rappelons qu'à l'occasion des débats sur le budget 2023, le Grand Conseil a adopté une modification de l'article 82b LFinEC qui prévoit que, jusqu'en 2032, le Conseil d'État attribue à une réserve en faveur du développement durable en principe la moitié des revenus extraordinaires de la BNS, excédant la part ordinaire du bénéfice allouée au canton selon convention conclue entre le Département fédéral des finances et la BNS. Cette réserve permettra à l'avenir, soit dès l'exercice 2023, de financer, à concurrence de 50%, des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement représentant un engagement en faveur des générations futures dans les domaines de la politique climatique et du développement durable.

Abstraction faite de cette opération, les dépenses nettes 2022 atteignent CHF 10,5 millions soit un montant quasi identique aux comptes 2021. L'amélioration résiduelle de CHF 3 millions par rapport au budget s'explique principalement par les retards liés au traitement politique du dossier Plan climat (finalement adopté en janvier 2023) et le fait qu'aucune dépense ne soit intervenue sur l'exercice 2022 alors même que le budget prévoyait un montant de CHF 2 millions dans le compte de résultats.

2.2.9. Économie publique

Les dépenses nettes en matière d'économie publique s'élèvent à CHF 28,9 millions pour l'exercice 2022 et présentent un écart favorable de CHF 4,7 millions par rapport au budget. Cette diminution s'explique majoritairement au service de l'économie (NECO) par un décalage temporel dans la réalisation de projets LADE et LPR et par des dissolutions de provisions et du croire en lien avec les mesures de crises et prêts COVID-19 (augmentation des revenus). Cette amélioration globale de CHF 3,4 millions pour le NECO comprend également une diminution significative des acquisitions en biens et services (NC 31) avec un retour aux activités normales post-Covid pas aussi rapide qu'espéré. En effet, une partie des ressources a consacré son temps au traitement des dossiers liés à la crise sanitaire et aux négociations avec la Confédération. Par ailleurs, moins d'événements sont dorénavant organisés en présentiel et le processus pour le pôle économique est toujours bloqué.

Parallèlement, un écart favorable de CHF 820'000 est enregistré au SDFS en lien avec les APS (accords de positionnement stratégique), qui relèvent du programme d'impulsion et de transformations. Ces charges de transfert ont été budgétées de manière centralisée au SDFS mais sont comptabilisées par divers services en cours d'exercice (CHF 352'000 francs au SCNE pour le domaine de la culture et CHF 12'000 au NECO pour le domaine de l'économie publique).

2.2.10. Finances et impôts

Le domaine Finances et impôts enregistre majoritairement des revenus, raison pour laquelle ce domaine fonctionnel présente une charge nette négative, à l'inverse des autres domaines. Globalement, ce domaine présente un résultat de CHF 1,522 milliard, soit CHF 17,1 millions de plus qu'au budget. Les principaux revenus en termes de volume financier que l'on trouve dans ce domaine sont les revenus fiscaux et la péréquation financière nationale. Ces deux sources de revenus font l'objet de chapitres dédiés ci-après.

Parmi les autres sources de revenus, la participation au bénéfice de la BNS atteint cette année un montant de CHF 81,6 millions en application de la convention entre le DFF et la BNS. Les conditions d'une distribution maximale ont été remplies pour l'exercice 2021 de la BNS, qui a fait l'objet d'un versement en 2022. Le montant versé à l'État de Neuchâtel correspond

à trois parts ordinaires, alors que le budget prévoyait le versement d'une seule part. Conformément aux dispositions légales en vigueur, le montant a été réparti de la manière suivante : une part ordinaire de CHF 27,2 millions a alimenté le résultat de l'exercice 2022, la moitié de l'excédent (qui correspond également à une part ordinaire de CHF 27,2 millions) a été affecté au fonds d'aide aux communes et l'autre moitié de l'excédent (troisième part ordinaire) a été affecté à la réserve de politique conjoncturelle jusqu'à sa limite maximum pour CHF 4,1 millions, puis à la réserve en faveur du développement durable pour CHF 23,1 millions.

Les revenus en provenance de la BCN s'élèvent quant à eux à CHF 30 millions pour 2022, comme attendu au budget. Ces revenus relèvent de la rémunération de la garantie de l'État, de la part au bénéfice et des intérêts sur le capital de dotation.

D'autres composantes importantes de ce domaine fonctionnel sont les intérêts moratoires en lien avec l'impôt pour environ CHF 9,3 millions, les parts aux revenus de la RPLP pour CHF 9,6 millions ou encore les revenus de l'impôt sur les huiles minérales pour CHF 6,4 millions. L'encaissement des amendes, des amendes d'ordre, des amendes tarifées et des ordonnances pénales (y compris frais) donne lieu à un produit net d'environ CHF 20,6 millions, après redistribution de la part communale aux amendes (CHF 2,5 millions). Il s'agit d'une augmentation des amendes de CHF +3,2 millions par rapport au budget, suite notamment à la mise en service d'une nouvelle installation à l'entrée de l'autoroute de Thielle-Wavre à la demande de l'OFROU. Enfin, on peut encore citer le prélèvement à la réserve pour amortissements, d'un montant de CHF 22,2 millions, qui permet de compenser le surplus d'amortissements qui découle de la réévaluation du patrimoine administratif effectuée lors du passage au MCH2.

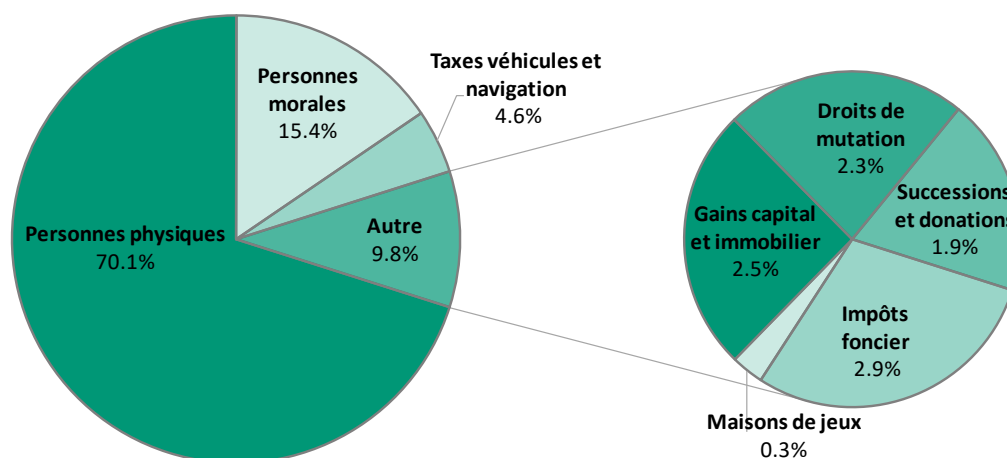
Parmi les charges affectées au domaine finances et impôts, on peut notamment citer les paiements accordés par le canton dans le cadre de la péréquation intercommunale, qui totalisent un montant d'environ CHF 14,5 millions, soit CHF 1,4 million de plus que le budget suite à la prorogation une année supplémentaire du versement de l'allocation spécifique pour les communes d'altitude. On trouve également les frais liés à la gestion de la dette, de l'ordre de CHF 21 millions dans les comptes 2022, qui présente un écart favorable de CHF 1,7 million par rapport au budget. Si une tendance à la hausse est observée depuis fin 2021, les charges d'intérêts ont néanmoins été moins élevées que prévu.

2.2.10.1. Impôts et lissage des recettes fiscales

Revenus fiscaux (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
				CHF	%	CHF	%
Impôts directs personnes physiques	731'393'451	726'800'000	757'865'697	+31'065'697	+4.3%	+26'472'246	+3.6%
Impôts sur le revenu et la fortune	685'459'791	685'000'000	733'391'681	+48'391'681	+7.1%	+47'931'890	+7.0%
Impôts à la source	33'634'701	30'000'000	11'559'012	-18'440'988	-61.5%	-22'075'690	-65.6%
Impôts frontaliers	12'298'958	11'800'000	12'915'004	+1'115'004	+9.4%	+616'046	+5.0%
Impôts directs personnes morales	152'624'525	145'000'000	166'968'606	+21'968'606	+15.2%	+14'344'081	+9.4%
Autres impôts directs	107'496'182	99'192'393	106'052'868	+6'860'475	+6.9%	-1'443'314	-1.3%
Impôts foncier	27'847'982	28'000'000	31'022'725	+3'022'725	+10.8%	+3'174'744	+11.4%
Impôts sur gains en capital / immobiliers	28'880'676	24'242'393	26'846'738	+2'604'345	+10.7%	-2'033'938	-7.0%
Droits de mutations	29'619'078	24'000'000	24'690'981	+690'981	+2.9%	-4'928'097	-16.6%
Impôts sur successions et donations	19'113'676	18'750'000	20'156'804	+1'406'804	+7.5%	+1'043'128	+5.5%
Impôts sur les maisons de jeux	2'034'770	4'200'000	3'335'619	-864'381	-20.6%	+1'300'849	+63.9%
Impôts sur la propriété et les charges	49'980'757	49'255'000	49'949'700	+694'700	+1.4%	-31'057	-0.1%
Taxes véhicules	47'881'576	47'255'000	47'797'903	+542'903	+1.1%	-83'673	-0.2%
Taxes de navigation	2'099'181	2'000'000	2'151'797	+151'797	+7.6%	+52'616	+2.5%
40 Total	1'041'494'914	1'020'247'393	1'080'836'871	+60'589'478	+5.9%	+39'341'957	+3.8%

Répartition des revenus fiscaux dans les comptes 2022

(Total : CHF 1080,8 millions)



Impôts directs des personnes physiques

Impôt sur le revenu et la fortune

Une partie de l'augmentation des recettes de l'impôt des personnes physiques (CHF +31,1 millions par rapport au budget et CHF + 26,5 millions en regard des comptes 2021) est expliquée par le transfert de l'impôt à la source suite à l'introduction des taxations ordinaires ultérieures rétroactivement dès le 1^{er} janvier 2021. Pour le reste de l'augmentation, la bonne tenue de la conjoncture en est la principale raison qui se traduit également par une baisse du taux de chômage.

Impôt à la source et impôt des frontaliers

La baisse des recettes de l'impôt à la source (CHF -18,4 millions par rapport au budget) s'explique par l'introduction de la taxation ordinaire ultérieure (voir explication sous impôt sur le revenu et la fortune).

Impôts directs des personnes morales

L'importante augmentation des impôts directs des personnes morales s'explique par la bonne santé de l'économie neuchâteloise, qui n'a pas tellement souffert de la crise sanitaire. Pour rappel, le budget 2022 a été établi en 2021 avec comme hypothèse que la crise COVID impacterait plus fortement l'activité des entreprises. Certains acteurs ont vu leurs chiffres d'affaires et leurs bénéfices être nettement supérieurs aux prévisions. Les investissements et la collaboration mis en place par le canton depuis plusieurs années portent également leurs fruits.

Autres impôts directs

Impôt foncier

Avec la reprise de la facturation et de la perception de l'impôt foncier des personnes physiques par la mise en place d'un bordereau unique, un travail de rattrapage a été effectué. Tant l'impôt foncier des personnes morales que celui des personnes physiques est supérieure aux attentes. Cette différence est en grande partie expliquée par ce rattrapage.

Impôt sur les droits de mutations (lods) et sur les gains immobiliers

Les transactions immobilières correspondent aux prévisions, elles sont mêmes légèrement plus élevées.

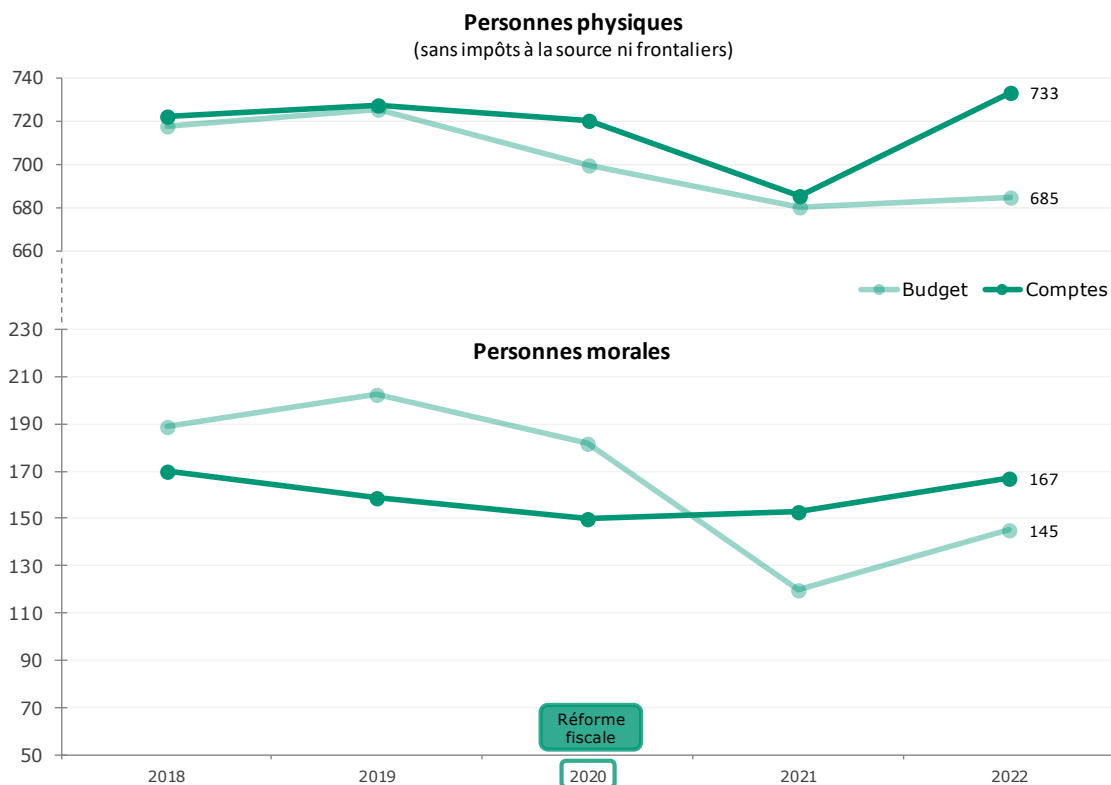
Impôt sur les maisons de jeux

La pandémie a perturbé le fonctionnement du Casino de Neuchâtel durant le 1^{er} trimestre 2022 qui enregistre des revenus inférieurs au budget (CHF -0,9 million), mais supérieur à l'exercice 2021 (CHF +1,3 million). De plus, le récent développement de l'offre en ligne des maisons de jeux, non compris dans les impôts cantonaux, impacte également négativement cette recette.

Impôts sur la propriété et les charges

Le produit des taxes véhicules et de navigation est plus élevé que prévu (CHF +0,7 million), en raison de l'adaptation de la part variable de la taxe sur les véhicules automobiles au 1^{er} janvier 2022 et, dans une moindre mesure à l'évolution du parc véhicules et bateaux.

Évolution des principaux revenus fiscaux de 2018 à 2022



Tant les recettes personnes morales que personnes physiques reflètent l'embellie de l'économie neuchâteloise, malgré une situation géopolitique compliquée. L'inflation ne semble pas avoir impacté les sociétés et les personnes physiques en 2021. Nous rappelons que les recettes 2022 enregistrent les bordereaux soldes 2021, ainsi que les tranches 2022. Ces dernières ne semblent pas avoir été fortement adaptées à la baisse, ce que nous aurions pu craindre suite aux événements qui ont débutés en février 2022.

Impôt anticipé et IFD

Impôt anticipé et impôt fédéral direct (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
				CHF	%	CHF	%
Impôt anticipé (IA)	20'071'478	15'000'000	8'600'198	-6'399'802	-42.7%	-11'471'280	-57.2%
Impôt fédéral direct (FD)	98'289'902	87'500'000	108'214'821	+20'714'821	+23.7%	+9'924'919	+10.1%
Total (comptabilisation NC 460)	118'361'380	102'500'000	116'815'019	+14'315'019	+14.0%	-1'546'361	-1.3%

Impôt anticipé et impôt fédéral direct

La part cantonale à l'impôt anticipé est inférieure aux prévisions communiquées par la Confédération (CHF -6,4 millions) et en regard des comptes 2021 (CHF -11,5 millions). Une importante volatilité est constaté d'une année à l'autre. En ce qui concerne l'impôt fédéral direct 2022, il est supérieur de CHF 20,7 millions par rapport au budget, ce qui reflète la bonne tenue de l'économie neuchâteloise et est en corrélation avec l'évolution des recettes fiscales cantonales.

Impôts irrécouvrables

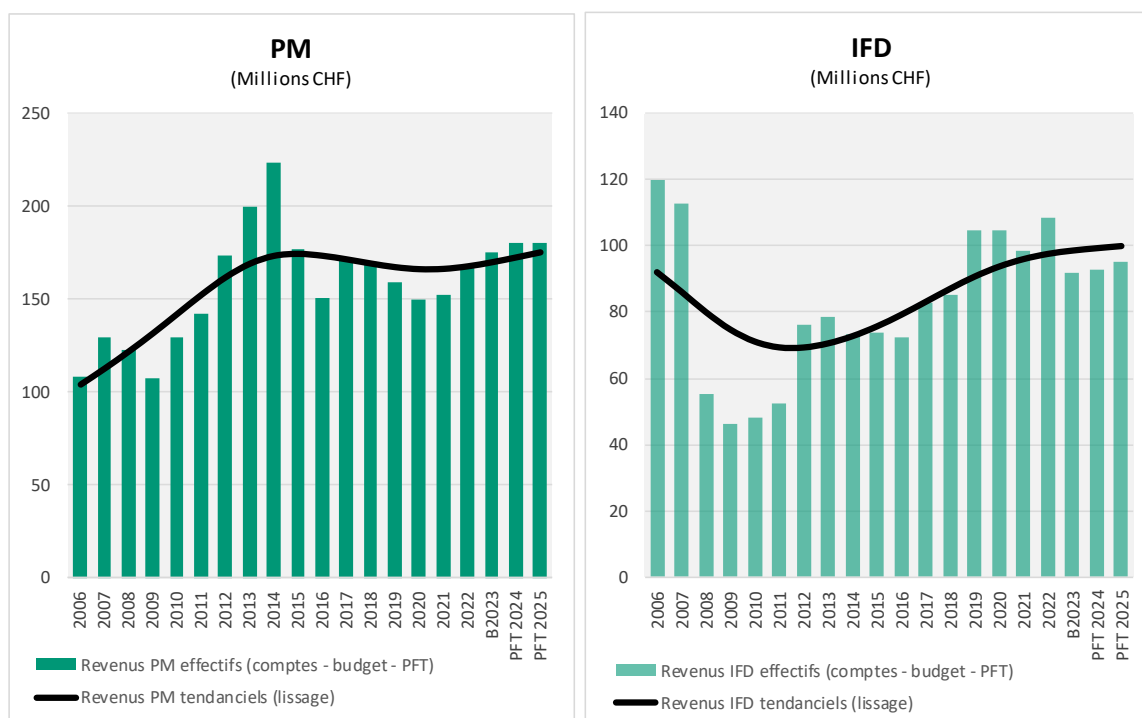
Les impôts non recouvrables s'élèvent à CHF 26,8 millions, soit une augmentation de CHF 12,8 millions par rapport au budget en raison de la comptabilisation d'une provision de CHF 13,9 millions dans le domaine fiscal, pour couvrir tout risque financier sur un compte d'actif qui est considéré comme une non-valeur et dans lequel des écarts non justifiés ont été identifiés grâce au renforcement des contrôles comptables du service des contributions.

Lissage des recettes fiscales

Depuis l'exercice 2020, afin d'atténuer les pics conjoncturels importants, certains revenus font l'objet d'un mécanisme de lissage basé sur les revenus tendanciels, conformément à l'article 11a de la LFinEC.

Les revenus de l'imposition des personnes morales et de l'IFD sont ainsi lissés selon une méthode statistique (filtre de Hodrick-Prescott ou filtre HP) proposée par le centre de recherches conjoncturelles de l'école polytechnique fédérale de Zürich (KOF) : les années où ces revenus sont plus élevés que la tendance du filtre, la réserve de lissage des revenus est alimentée de la différence ; les années où les revenus sont inférieurs à la tendance, la différence est prélevée à la réserve. Dans le cadre du bouclage, cette méthode s'appuie sur les données de l'impôt fédéral direct (IFD) et des revenus des personnes morales (PM) constatées dans les comptes depuis 1978, sur les données du budget en cours ainsi que sur les estimations effectuées dans le cadre des deux premières années du plan financier et des tâches (PFT). Lors du bouclage 2022, le calcul du lissage a donc été effectué sur la base des données réelles de ces deux impôts pour les années allant de 1978 à 2022, ainsi que sur le budget 2023 et les années 2024 et 2025 du PFT.

Lissage des revenus fiscaux



Ainsi, les comptes 2022 intègrent une attribution globale de CHF 9,8 millions à la réserve de lissage des revenus fiscaux, qui se décompose comme suit :

- Lissage de l'impôt sur les personnes morales : prélèvement de CHF 1 million, les revenus de l'impôt sur les personnes morales comptabilisés en 2022 étant en deçà du niveau tendanciel estimé à CHF 168 millions ;
- Lissage de l'impôt fédéral direct : attribution de CHF 10,8 millions, les revenus de l'impôt fédéral direct comptabilisés en 2022 étant largement supérieurs à leur niveau tendanciel estimé à CHF 97,5 millions.

Par rapport au budget 2022, qui prévoyait un prélèvement global de CHF 7,5 millions, l'écart s'explique par le fait que les revenus de l'impôt sur les personnes morales et de l'impôt fédéral direct sont largement supérieurs aux projections effectuées dans le cadre du processus budgétaire, signe de la bonne tenue de l'économie neuchâteloise malgré les crises qui se succèdent.

2.2.10.2. Péréquation financière fédérale (RPT)

RPT - synthèse (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
	2021	2022		CHF	%	CHF	%
Compensation cas de rigueur ¹⁾	74'298'985	68'992'001	68'991'914	-87	-0.0%	-5'307'071	-7.1%
Compensation des ressources	134'468'721	138'000'000	139'448'717	+1'448'717	+1.0%	+4'979'996	+3.7%
Compens. charges géotopographiques	22'993'344	23'000'000	22'812'303	-187'697	-0.8%	-181'041	-0.8%
Compens. charges socio-démographiques	14'735'852	15'000'000	15'001'183	+1'183	+0.0%	+265'331	+1.8%
Mesures d'atténuation	2'800'411	7'000'000	6'943'535	-56'465	-0.8%	+4'143'124	+147.9%
Total	249'297'313	251'992'001	253'197'652	+1'205'651	+0.5%	+3'900'339	+1.6%

¹⁾ Y compris charges pour l'État comptabilisées dans la nature 3624000

La péréquation financière entre la Confédération et les cantons représente l'une des plus importantes sources de revenus pour le canton de Neuchâtel, après les impôts des personnes morales et des personnes physiques. Au total, les montants reçus par le canton pour 2022 dans le cadre de la péréquation s'élèvent à CHF 253,2 millions, laissant apparaître un écart favorable d'environ CHF 1,2 million par rapport aux montants qui avaient été intégrés au budget. Cette différence découle du fait qu'il a été tenu compte par prudence des effets d'une modification de l'OPFCC (Ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges) qui était en consultation lors de l'élaboration du budget mais qui n'a finalement pas été réalisée par la suite.

Par rapport aux comptes 2021, les montants reçus sont en hausse de CHF 3,9 millions, qui découle d'une augmentation de CHF 5 millions des paiements reçus dans le cadre de la péréquation des ressources (en raison du recul de l'indice de ressources du canton) et de CHF 4,1 millions au titre des mesures d'atténuation (mesures temporaires consécutives à la réforme du système de 2020). Ces augmentations se trouvent partiellement compensées par la diminution fixe de 5% par an des montants perçus au titre de la compensation des cas de rigueur (CHF -5,3 millions). Les paiements reçus dans le cadre de la compensation des charges restent, quant à eux, globalement stables.

3. Compte des investissements

3.1. Vue d'ensemble

Compte des investissements détaillé (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
				CHF	%	CHF	%
5 Dépenses d'investissement	109'866'355.22	172'347'016.86	102'083'308.58	-70'263'708.28	-40.8%	-7'783'046.64	-7.1%
50 Immobilisations corporelles	48'415'573.35	109'359'891.08	58'098'963.83	-51'260'927.25	-46.9%	9'683'390.48	+20.0%
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	--	-	--
52 Immobilisations incorporelles	4'269'628.08	3'293'507.00	1'950'631.99	-1'342'875.01	-40.8%	-2'318'996.09	-54.3%
54 Prêts	13'054'321.60	29'697'419.63	24'708'760.00	-4'988'659.63	-16.8%	11'654'438.40	+89.3%
55 Participations et capital social	19'886'968.91	450'000.00	-	-450'000.00	-100.0%	-19'886'968.91	-100.0%
56 Propres subventions d'investissement	21'360'586.58	22'848'199.15	15'182'247.06	-7'665'952.09	-33.6%	-6'178'339.52	-28.9%
57 Subventions d'investissements à redistribuer	2'879'276.70	6'698'000.00	2'142'705.70	-4'555'294.30	-68.0%	-736'571.00	-25.6%
58 Investissements extraordinaires	-	-	-	-	--	-	--
6 Recettes d'investissement	46'740'927.12	58'122'840.08	42'751'176.77	-15'371'663.31	-26.4%	-3'989'750.35	-8.5%
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	3'287'757.21	-	16'325.75	16'325.75	--	-3'271'431.46	-99.5%
61 Remboursements	-	-	-	-	--	-	--
62 Vente d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	--	-	--
63 Subventions d'investissements acquises	2'309'108.20	2'915'499.96	2'592'647.04	-322'852.92	-11.1%	283'538.84	+12.3%
64 Remboursement de prêts	15'287'713.25	15'238'950.12	14'156'279.55	-1'082'670.57	-7.1%	-1'131'433.70	-7.4%
65 Transfert de participations	-	-	-	-	--	-	--
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	22'934'039.61	34'683'590.00	23'661'941.23	-11'021'648.77	-31.8%	727'901.62	+3.2%
67 Subventions d'investissements à redistribuer	2'879'276.70	5'284'800.00	2'142'705.70	-3'142'094.30	-59.5%	-736'571.00	-25.6%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	43'032.15	-	181'277.50	181'277.50	--	138'245.35	+321.3%
Investissements nets	63'125'428.10	114'224'176.78	59'332'131.81	-54'892'044.97	-48.1%	-3'793'296.29	-6.0%

Le compte des investissements regroupe principalement les dépenses et recettes (participations de tiers) pour la réalisation de projets et l'acquisition de biens durables appartenant au patrimoine administratif de la collectivité publique. Les octrois de prêts ainsi que leurs remboursements sont également comptabilisés par le biais du compte des investissements. La comparaison des dépenses et recettes aboutit à la notion de dépenses nettes ou d'investissements nets, c'est-à-dire les investissements qui restent à charge de la collectivité publique et qui contribuent à l'augmentation des actifs immobilisés au bilan. Les prélèvements aux fonds portés en déduction des investissements conformément à la loi (domaine routier notamment) sont aussi considérés comme recettes.

Les dépenses brutes d'investissement 2022 atteignent CHF 102,1 millions et concernent principalement les acquisitions d'immobilisations corporelles. Ces dernières, d'un montant de CHF 58,1 millions (soit environ 57% des dépenses totales), sont inférieures au budget (CHF -51,3 millions, ou CHF -25,4 millions après prise en considération de l'écart statistique et des investissements « hors frein » qui avaient été intégrés au budget). Les causes principales de cet écart sont expliquées en premier lieu par le report de l'achat de la part résiduelle au bâtiment de la police (BAP) initialement prévu en 2022 (CHF -18,7 millions). Les retards pris dans les projets Vitamine, d'assainissement du Lycée Jean-Piaget et UniHub ont également fortement contribué à atteindre cet écart (CHF -11,7 millions). Les recours et nouvelles planifications relatifs à certains projets de génie-civil justifient aussi le faible niveau de dépenses au titre d'immobilisations corporelles. Citons notamment les projets H18, contournement est de La Chaux-de-Fonds CHF (-3,6 millions), la reconstruction de la RC 1310 Ponts-Martel-Sagne (CHF -1,7 million), l'assainissement et la sécurisation du tunnel de la Clusette (CHF -2,2 millions), la 12^{ème} étape d'aménagement des routes cantonales, (CHF -1,5 million), le remplacement du Grand Pont à La Chaux-de-Fonds (CHF -1,3 million) ainsi que les ouvrages de protections à Noiraigue (CHF -1,3 million).

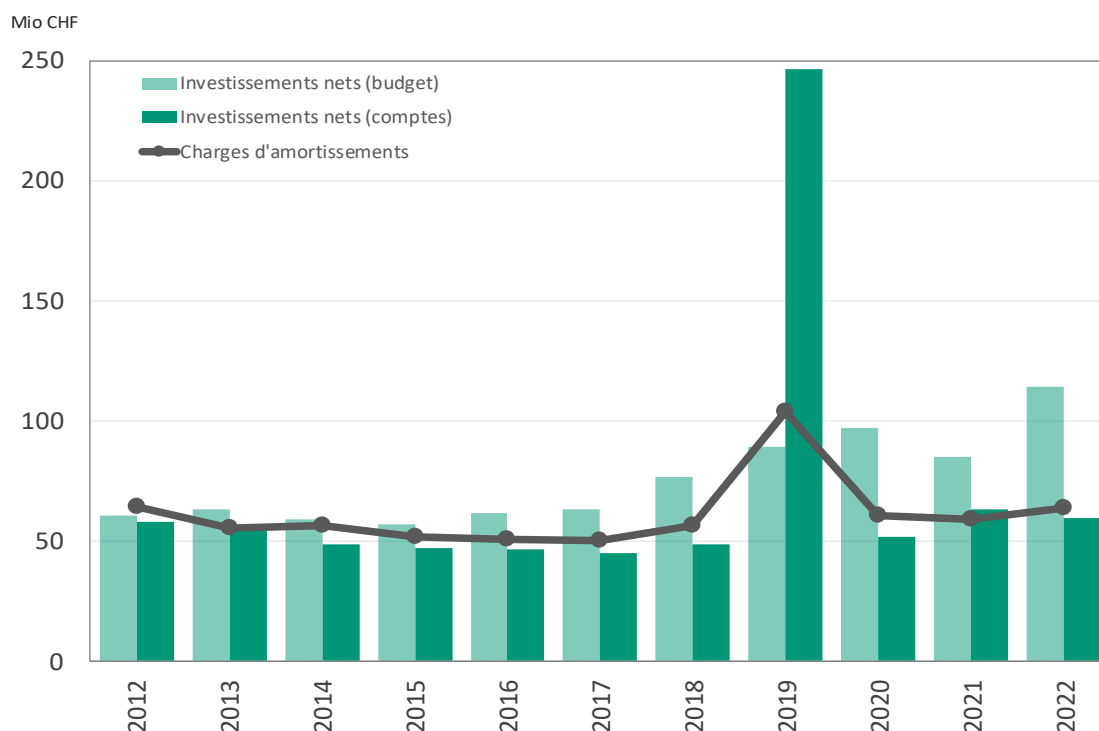
Les dépenses brutes effectuées sous la rubrique immobilisations incorporelles ont majoritairement trait à l'informatique, plus particulièrement à l'acquisition et au développement de logiciels. Le volume finalement constaté au réel est inférieur de 41% à celui qui était budgété. Cela s'explique en grande partie par le report de projets à effectuer sous l'égide du crédit-cadre pour le développement 2016-2023 des systèmes d'information (CHF -1 million).

Au budget 2022, la balance entre octrois (NC 54) et remboursements (NC 64) de prêts aboutissait à une dépense nette de CHF 14,5 millions. Aux comptes, elle est de CHF 10,6 millions. Les principaux écarts par rapport au budget sur les mouvements nets (octrois moins remboursements) concernent les prêts pour exploitations paysannes (CHF +5 millions), les prêts de politiques régionale (CHF -7,3 millions) et les prêts pour la politique du logement (CHF -2,3 millions).

Les subventions à l'investissement (NC 56) représentent une dépense brute 2022 de CHF 15,2 millions. Elles comprennent un volume de CHF 9,4 millions accordé pour l'épuration des eaux et adductions. Comme ces dépenses sont financées par le fonds des eaux, une recette équivalente est comptabilisée (NC 66). Elles n'ont de ce fait pas d'impact sur la dépense nette d'investissement. Les principales autres subventions brutes allouées sont relatives aux constructions rurales et améliorations foncières (CHF 2 millions), à la politique régionale (CHF 0,8 million) ou encore à la mise en conformité des arrêts de bus (CHF 0,2 million) et la construction de la halte ferroviaire de la Fiaz (CHF 0,9 million).

Outre les remboursements de prêts et le financement par le fonds des eaux déjà mentionnés plus haut, les recettes d'investissement sont pour la plupart proportionnelles au volume brut des dépenses, puisqu'elles concernent la part de financement de tiers dans certains projets (principalement la Confédération pour les projets de génie-civil).

Évolution des investissements nets et des amortissements de 2012 à 2022



Le graphique ci-dessus présente les investissements nets budgétés et réalisés ainsi que les amortissements qui y sont liés. Pour la troisième année consécutive, les investissements nets dépassent les CHF 50 millions, alors qu'ils étaient systématiquement inférieurs à ce montant entre 2014 et 2018. Les amortissements progressent régulièrement depuis 2017.

Des changements de méthodologie sont intervenus en matière de calcul des amortissements parallèlement au retraitement des valeurs figurant au bilan à compter de l'exercice 2018. L'augmentation de la valeur des biens se traduit ainsi par des charges d'amortissement plus élevées, effet toutefois atténué par des durées d'amortissement plus longues, conformément aux précisions figurant dans l'annexe 2 du RLFinEC. La hausse des amortissements constatée pour l'année 2019 s'explique par l'amortissement extraordinaire de la H2O dans le cadre du transfert à la Confédération (CHF 38,3 millions). Des informations sur les amortissements 2022 sont disponibles au chapitre 2.1.2.2.

Le montant d'investissement particulièrement élevé aux comptes 2019 découle de l'octroi d'un capital de dotation de CHF 200 millions au réseau hospitalier neuchâtelois (projet recapitalisation RHNe) dans le cadre du décret adopté par le Grand Conseil le 19 février 2019.

À la lecture du graphique, on peut constater que les montants d'investissement prévus lors des processus budgétaires n'arrivent généralement pas à être atteints lors de l'exercice considéré, même une fois déduit l'écart statistique prévu par la LFinEC (à l'exception de 2019 pour la raison évoquée plus haut). Dès 2020, l'écart est particulièrement marqué avec l'application du nouveau mécanisme de frein à l'endettement qui impose une enveloppe d'investissements minimum (3,5% des revenus déterminants) et un volume réel de dépenses qui progresse à un rythme encore insuffisant. L'investissement net des comptes 2021 comprenait les écritures non budgétées de transferts du patrimoine financier au patrimoine administratif, à leurs valeurs comptables, des titres liés à Groupe E SA, Viteos SA et diverses coopératives d'habitation (CHF 19,7 millions). Le budget 2022 intègre quant à lui l'achat à CPCN de sa part au bâtiment de la Police neuchâteloise (BAP) pour un montant de CHF 18,7 millions. Cette transaction ne s'est finalement pas réalisée dans les comptes, puisqu'elle a fait l'objet d'un report.

L'objectif du nouveau mécanisme de frein à l'endettement en place depuis trois exercices visant à augmenter le volume des investissements publics n'est pour l'heure pas encore pleinement atteint en regard des comptes. Cependant, le contexte sanitaire de ces trois dernières années a passablement perturbé l'avancée des projets en mobilisant des ressources internes ou en allongeant les délais de livraison de certaines commandes. La gestion de la crise en Ukraine et l'augmentation du coût des énergies a également obligé l'État à redéfinir certaines priorités en fonction des ressources humaines disponibles. Enfin, les différents recours sur quelques projets de génie-civil financièrement importants empêchent le respect de leurs planifications initiales. Le faible niveau des investissements devrait toutefois se corriger rapidement au cours des prochains exercices, avec les multiples décisions d'investissements déjà entérinées. Toutefois, une réflexion devra être menée sur l'écart toléré entre le budget présenté et le montant réellement investi dans les comptes (plus particulièrement sur l'écart statistique admis au moment de l'élaboration du budget).

3.2. Compte des investissements par projet et domaine fonctionnel

L'angle d'analyse par projet et par domaine fonctionnel permet de compléter la vision strictement comptable par groupe de natures à deux positions traitée au travers du chapitre 3.1 en précisant le but et la destination des éléments qui composent le compte des investissements.

Le tableau ci-dessous regroupe ainsi l'ensemble des projets impactant le compte des investissements (dépenses, recettes et dépenses nettes). Il est complété par des informations propres aux projets transversaux et par une analyse des dépenses sous l'angle de la classification fonctionnelle.

Compte des investissements par projet (CHF)	Entité	Budget 2022			Comptes 2022			Écart C2022 - B2022		
		Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Total		172'347'017	58'122'840	114'224'177	102'083'309	42'751'177	59'332'132	-70'263'708	-15'371'663	-54'892'045
Projets d'investissements transversaux		22'749'817	1'762'500	20'987'317	13'450'761	537'000	12'913'761	-9'299'056	-1'225'500	-8'073'556
Centre des archives et du patrimoine		1'006'808	0	1'006'808	995'024	262'000	733'024	-11'784	+262'000	-273'784
Centre des archives et du patrimoine	SBAT	1'006'808	0	1'006'808	995'024	262'000	733'024	-11'784	+262'000	-273'784
HDV7 - Pôle horloger		390'775	0	390'775	0	0	0	-390'775	0	-390'775
HDV7 - Crédit étude création Pôle Horloger	SBAT	345'775	0	345'775	0	0	0	-345'775	0	-345'775
HDV7 - Crédit étude création Pôle Horloger	SFPO	45'000	0	45'000	0	0	0	-45'000	0	-45'000
Infirmierie EDPR		0	0	0	34'769	0	34'769	+34'769	0	+34'769
Infirmierie EDPR	SBAT	0	0	0	34'769	0	34'769	+34'769	0	+34'769
Plan climat		300'000	105'000	195'000	0	0	0	-300'000	-105'000	-195'000
Plan climat	SENE	100'000	0	100'000	0	0	0	-100'000	0	-100'000
Plan climat	SFFN	200'000	105'000	95'000	0	0	0	-200'000	-105'000	-95'000
Programme d'impulsion et de transformations		9'292'599	1'657'500	7'635'099	5'569'578	275'000	5'294'578	-3'723'021	-1'382'500	-2'340'521
Pi-Accélération Projet aggro (PA3)	SPCH	700'000	0	700'000	452'033	0	452'033	-247'967	0	-247'967
Pi-accord position. Strat. (APS)	SDFS	875'000	0	875'000	0	0	0	-875'000	0	-875'000
Pi-accord position. Strat. (APS)	SCNE	0	0	0	150'000	0	150'000	+150'000	0	+150'000
Pi-développement économique	NECO	4'000'000	1'657'500	2'342'500	3'924'000	275'000	3'649'000	-76'000	-1'382'500	+1'306'500
Pi-études invest. futurs	SCSP	150'000	0	150'000	199'376	0	199'376	+49'376	0	+49'376
Pi-études invest. futurs	SFPO	77'400	0	77'400	54'789	0	54'789	-22'611	0	-22'611
Pi-études invest. futurs	SCTR	450'000	0	450'000	291'304	0	291'304	-158'696	0	-158'696
Pi-mise en conformité arrêts bus	SCTR	1'300'000	0	1'300'000	238'339	0	238'339	-1'061'661	0	-1'061'661
Pi-mobilité durable	SSCM	48'000	0	48'000	145'336	0	145'336	+97'336	0	+97'336
Pi-mobilité durable	SENE	1'000'000	0	1'000'000	114'400	0	114'400	-885'600	0	-885'600
Pi-soutien innovation	NECO	692'199	0	692'199	0	0	0	-692'199	0	-692'199
Programme éducation numérique		2'590'307	0	2'590'307	2'132'208	0	2'132'208	-458'099	0	-458'099
Programme éducation numérique	CPNE	994'000	0	994'000	769'868	0	769'868	-224'132	0	-224'132
Programme éducation numérique	Lycées	506'000	0	506'000	244'772	0	244'772	-261'228	0	-261'228
Programme éducation numérique	SIEN	555'307	0	555'307	368'920	0	368'920	-186'387	0	-186'387
Programme éducation numérique	SEEO	535'000	0	535'000	748'649	0	748'649	+213'649	0	+213'649
Sécurisation de l'outil de prod. info.		1'696'807	0	1'696'807	2'440'755	0	2'440'755	+743'948	0	+743'948
Sécurisation de l'outil de prod. info.	SBAT	1'696'807	0	1'696'807	2'311'178	0	2'311'178	+614'371	0	+614'371
Sécurisation de l'outil de prod. info.	SIEN	0	0	0	129'577	0	129'577	+129'577	0	+129'577
Vitami.NE		7'472'521	0	7'472'521	2'278'426	0	2'278'426	-5'194'095	0	-5'194'095
Vitami.NE	OORG	750'000	0	750'000	521'185	0	521'185	-228'815	0	-228'815
Vitami.NE	SBAT	5'691'127	0	5'691'127	1'223'163	0	1'223'163	-4'467'964	0	-4'467'964
Vitami.NE	SCNE	108'000	0	108'000	102'574	0	102'574	-5'426	0	-5'426
Vitami.NE	SRHE	81'000	0	81'000	158'222	0	158'222	+77'222	0	+77'222
Vitami.NE	SIEN	842'394	0	842'394	273'282	0	273'282	-569'113	0	-569'113
Département des finances et de la santé (DFS)		45'331'068	2'445'983	42'885'085	10'887'139	2'436'935	8'450'203	-34'443'929	-9'048	-34'434'882
Constitution et certification e-health	SCSP	0	0	0	762	0	762	+762	0	+762
Infrastructures EMS	SCSP	2'800'000	0	2'800'000	0	0	0	-2'800'000	0	-2'800'000
Achat BAP	SBAT	18'700'000	0	18'700'000	0	0	0	-18'700'000	0	-18'700'000
Assain. et regroup. Lycée Jean-Flaget	SBAT	7'337'324	0	7'337'324	2'280'090	0	2'280'090	-5'057'234	0	-5'057'234
Assainissement bât. d'entr. des RC	SBAT	606'808	0	606'808	0	0	0	-606'808	0	-606'808
BAP - crédit étude amén. zone accueil	SBAT	453'729	0	453'729	127'102	0	127'102	-326'627	0	-326'627
Breguet 2-toiture+InstalSol.-étude+réal	SBAT	1'500'000	0	1'500'000	687'001	0	687'001	-812'999	0	-812'999
Centre entr. rout. mixte RC/RN Montagnes	SBAT	756'808	0	756'808	117'315	0	117'315	-639'493	0	-639'493
Château de Boudry - valorisation cour	SBAT	500'000	0	500'000	0	0	0	-500'000	0	-500'000
Créd.d'étude ctr.Montmolin g.fores.2020	SBAT	561'033	970'800	-409'767	1'509'471	919'500	589'971	+948'438	-51'300	+999'738
Crédit-cadre entretien lourd	SBAT	2'134'323	0	2'134'323	0	0	0	-2'134'323	0	-2'134'323
Cre.collect.cadav.animaux.Montmo.CrE+BAT	SBAT	1'061'033	690'000	371'033	2'285'979	666'888	1'619'091	+1'224'946	-23'112	+1'248'058
Entretien équipements et install. tech.	SBAT	0	0	0	649'395	0	649'395	+649'395	0	+649'395
Entretien Lourd SBAT I	SBAT	0	0	0	0	0	0	-0	0	-0
Entretien Lourd SBAT II	SBAT	0	0	0	56'120	0	56'120	+56'120	0	+56'120
Entretien santé, écon. et envt.	SBAT	0	0	0	498'724	0	498'724	+498'724	0	+498'724
Entretien sécurité	SBAT	0	0	0	567'781	0	567'781	+567'781	0	+567'781
Espace - Cité universitaire Neuchâtel	SBAT	0	0	0	-55'091	0	-55'091	-55'091	0	-55'091
Espace - Equipement et Mobilier	SBAT	0	0	0	55'103	0	55'103	+55'103	0	+55'103
Espace - Ronde La Chaux-de-Fonds - 2020	SBAT	0	0	0	4'676	0	4'676	+4'676	0	+4'676
Extension du CIFOM-EPCY	SBAT	0	0	0	7'556	0	7'556	+7'556	0	+7'556
LDDR - salles de physique	SBAT	74'328	0	74'328	0	0	0	-74'328	0	-74'328
Lycée DDR assain. façades étude	SBAT	0	0	0	37'031	0	37'031	+37'031	0	+37'031
Partis sociales crédit cadre POLOG 8 ans	SBAT	450'000	0	450'000	0	0	0	-450'000	0	-450'000
Perreux-Assain. toiture Pavillon Thuyas	SBAT	400'000	0	400'000	420'240	0	420'240	+20'240	0	+20'240

Compte des investissements par projet (CHF)	Entité	Budget 2022			Comptes 2022			Écart C2022 - B2022		
		Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Perreux - Pav. Acacias -assain. toit.+PV	SBAT	700'000	0	700'000	0	0	0	-700'000	0	-700'000
Portail EDPFR	SBAT	0	0	0	63'914	0	63'914	+63'914	0	+63'914
Prêts crédit cadre POLOG 8 ans	SBAT	2'500'000	0	2'500'000	0	99'200	-99'200	-2'500'000	+99'200	-2'599'200
Progr. d'assainiss. du patrimoine immob	SBAT	1'500'000	0	1'500'000	544'716	0	544'716	-955'284	0	-955'284
Projet du logem. des AUJU (AUJU)	SBAT	106'808	0	106'808	0	0	0	-106'808	0	-106'808
regroupement ACN Tivoli EST	SBAT	245'775	0	245'775	0	0	0	-245'775	0	-245'775
Rénovation des prisons (EEPB et EDPFR)	SBAT	0	0	0	188'127	0	188'127	+188'127	0	+188'127
UNIHUB-constr.bât.uni.à Neuchâtel	SBAT	1'933'099	0	1'933'099	495'864	0	495'864	-1'437'235	0	-1'437'235
Valorisation des anciennes prisons Nil.	SBAT	800'000	0	800'000	0	0	0	-800'000	0	-800'000
Valorisation prisons NE - crédit d'étude	SBAT	0	0	0	65'264	0	65'264	+65'264	0	+65'264
Collectivités et fondations PA	SFIN	0	322'543	-322'543	0	322'543	-322'543	0	0	0
Dispositif de désendettement	SFIN	210'000	70'000	140'000	0	0	0	-210'000	-70'000	-140'000
Fds d'aide aux com. en sit. difficiles	SFIN	0	51'000	-51'000	0	46'000	-46'000	0	-5'000	+5'000
Fonds de désendettement - OREE	SFIN	0	0	0	0	29'964	-29'964	0	+29'964	-29'964
Prêts office du logement	SFIN	0	318'640	-318'640	280'000	329'840	-49'840	+280'000	+11'200	+268'800
Régions de montagne	SFIN	0	23'000	-23'000	0	23'000	-23'000	0	0	0
Dép. de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)		23'899'332	12'070'277	11'829'055	14'899'175	8'008'279	6'890'896	-9'000'157	-4'061'998	-4'938'159
Politique régionale 2020-2023	NECO	12'178'000	6'371'000	5'807'000	6'920'000	3'460'000	3'460'000	-5'258'000	-2'911'000	-2'347'000
Prêts COVID19	NECO	0	1'429'250	-1'429'250	0	1'196'561	-1'196'561	0	-232'689	+232'689
Prêts COVID19 - Tourisme Neuchâtelois	NECO	0	46'500	-46'500	0	653'500	-653'500	0	+607'000	-607'000
Prêts NPR 2008-2011	NECO	0	52'000	-52'000	26'000	52'000	-26'000	+26'000	0	+26'000
Prêts NPR 2012-2015	NECO	0	1'598'742	-1'598'742	779'371	1'584'242	-804'871	+779'371	-14'500	+793'871
Prêts NPR 2016-2019	NECO	4'473'420	2'572'785	1'900'635	1'895'800	1'045'650	850'150	-2'577'620	-1'527'135	-1'050'485
Amélioration du système Systel	PONE	40'000	0	40'000	0	0	0	-40'000	0	-40'000
Armes longues	PONE	190'000	0	190'000	99'395	0	99'395	-90'605	0	-90'605
Blackout BAP résilience réseau	PONE	167'200	0	167'200	93'498	0	93'498	-73'702	0	-73'702
CNU-Renouvel. et optimisation de WEY	PONE	391'000	0	391'000	0	0	0	-391'000	0	-391'000
Développement outil analyse ILP	PONE	155'000	0	155'000	149'945	0	149'945	-5'055	0	-5'055
Évolution du système Polycm	PONE	215'000	0	215'000	92'331	0	92'331	-122'669	0	-122'669
Extension poste du Landeron	PONE	0	0	0	14'747	0	14'747	+14'747	0	+14'747
Intranet PONE	PONE	100'000	0	100'000	0	0	0	-100'000	0	-100'000
IT App Tracker geolocalisation	PONE	0	0	0	30'163	0	30'163	+30'163	0	+30'163
Modernis.sys.information Police(Phase 2)	PONE	190'000	0	190'000	87'915	16'326	71'590	-102'085	+16'326	-118'410
Monitoring infrastructure IT	PONE	271'600	0	271'600	99'887	0	99'887	-171'713	0	-171'713
Moyens techniques de surveillance	PONE	87'396	0	87'396	69'057	0	69'057	-18'339	0	-18'339
Poste de commandement opérationnel PCO	PONE	500'333	0	500'333	508'375	0	508'375	+8'042	0	+8'042
Réaménagement des locaux BAP phase 3	PONE	150'000	0	150'000	150'488	0	150'488	+488	0	+488
Redondance CNU (crédit d'étude)	PONE	100'000	0	100'000	0	0	0	-100'000	0	-100'000
Renouvellement COVERT Polycm	PONE	0	0	0	71'278	0	71'278	+71'278	0	+71'278
Renouvellement Laser 3D FARO	PONE	60'000	0	60'000	0	0	0	-60'000	0	-60'000
Renouvellement radars fixes	PONE	0	0	0	226'464	0	226'464	+226'464	0	+226'464
Renouvellement réseau BAP crédit d'étude	PONE	50'000	0	50'000	47'949	0	47'949	-2'051	0	-2'051
Renouvellement serveurs PONE	PONE	120'083	0	120'083	120'127	0	120'127	+44	0	+44
Renovation place de tir de Plan-du-Bois	PONE	300'000	0	300'000	0	0	0	-300'000	0	-300'000
Routeurs CISCO WEP 2030	PONE	0	0	0	72'800	0	72'800	+72'800	0	+72'800
Sécurisation accès postes police périp. ph.	PONE	40'000	0	40'000	40'751	0	40'751	+751	0	+751
Système de surveillance du trafic	PONE	49'983	0	49'983	35'195	0	35'195	-14'788	0	-14'788
Vidéosurveillance dans les gares NE	PONE	41'917	0	41'917	458	0	458	-41'459	0	-41'459
Création moyens nécessaires LArch	SCNE	100'000	0	100'000	39'526	0	39'526	-60'474	0	-60'474
Rest. Collégiale de Neuchâtel 2ème étape	SCNE	300'000	0	300'000	300'000	0	300'000	0	0	0
Plateforme saisie données biométr. ESY SP	SCPO	173'400	0	173'400	0	0	0	-173'400	0	-173'400
Rempl. du logiciel informatique de l'Of.F	SEFF	0	0	0	28'000	0	28'000	+28'000	0	+28'000
Rempl. logiciel informatique de l'OP	SEFF	0	0	0	275'221	0	275'221	+275'221	0	+275'221
Biométrie EDPFR	SPNE	0	0	0	-1'418	0	-1'418	-1'418	0	-1'418
Centrale incendie EDPFR	SPNE	0	0	0	-14'855	0	-14'855	-14'855	0	-14'855
Enregistrement vidéo EEPB	SPNE	92'000	0	92'000	54'690	0	54'690	-37'310	0	-37'310
Modernisation centrale effraction EDPFR	SPNE	178'000	0	178'000	164'424	0	164'424	-13'576	0	-13'576
Remplacement braisière EEPB	SPNE	60'000	0	60'000	49'484	0	49'484	-10'516	0	-10'516
Remplacement fourneau EEPB	SPNE	25'000	0	25'000	20'420	0	20'420	-4'580	0	-4'580
Achat de véhicules 2020-2023	SSCM	2'800'000	0	2'800'000	2'351'689	0	2'351'689	-448'311	0	-448'311
Gestion des infrastructures critiques	SSCM	300'000	0	300'000	0	0	0	-300'000	0	-300'000
Dép. de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS)		8'447'000	0	8'447'000	6'569'756	0	6'569'756	-1'877'244	0	-1'877'244
Renouvel. du parc pianistique 2020-2023	CMNE	137'000	0	137'000	135'895	0	135'895	-1'105	0	-1'105
CFOM-PTI-Amén. locaux ateliers horlog	CPNE	100'000	0	100'000	14'241	0	14'241	-85'759	0	-85'759
Création Carré Turquoise	CPNE	250'000	0	250'000	0	0	0	-250'000	0	-250'000
EAA - Enveloppe équipements	CPNE	30'000	0	30'000	25'265	0	25'265	-4'735	0	-4'735
Enveloppe équipement 2022 - CIFOM	CPNE	385'000	0	385'000	31'129	0	31'129	-353'871	0	-353'871
Enveloppe équipement 2022 - CPLN	CPNE	100'000	0	100'000	0	0	0	-100'000	0	-100'000
Équipements pédagogiques techniques	CPNE	70'000	0	70'000	68'858	0	68'858	-1'142	0	-1'142
Extension médiathèque	CPNE	400'000	0	400'000	0	0	0	-400'000	0	-400'000
PTN - Enveloppe équipements	CPNE	0	0	0	205	0	205	+205	0	+205
Signalétique Formation Pro NE (CIFOM)	CPNE	300'000	0	300'000	131'164	0	131'164	-168'837	0	-168'837
Signalétique Formation Pro NE (CPLN)	CPNE	100'000	0	100'000	0	0	0	-100'000	0	-100'000
Signalétique Formation Pro NE (CPMB)	CPNE	100'000	0	100'000	0	0	0	-100'000	0	-100'000
SIS2 Montagnes - Enveloppe équipements	CPNE	45'000	0	45'000	33'659	0	33'659	-11'341	0	-11'341
Sw itchs et Extension réseau SIS2	CPNE	250'000	0	250'000	229'910	0	229'910	-20'090	0	-20'090
Création du CPNE	SFPO	400'000	0	400'000	0	0	0	-400'000	0	-400'000
CLOEE2 - Suivi de la santé élèves (DEF)	SIEN	0	0	0	147'923	0	147'923	+147'923	0	+147'923
Dével. 2016-2023 des syst. d'information	SIEN	2'080'000	0	2'080'000	1'073'334	0	1'073'334	-1'006'666	0	-1'006'666
Renouvellement des infrastructures info	SIEN	3'700'000	0	3'700'000	4'678'174	0	4'678'174	+978'174	0	+978'174
Dép. du développement territorial et de l'environnement (DDTE)		71'769'800	41'639'880	30'129'920	56'204'138	31'607'763	24'596'374	-15'565'662	-10'032'116	-5'533'546
Épuration des eaux et adduction	Fds des eaux	13'600'000	13'600'000	0	9'398'607	9'398'607	0	-4'201'393	-4'201'393	0
Assain. énergétique bâtiments Aurore 6	SAGR	150'000	0	150'000	22'000	0	22'000	-128'000	0	-128'000
Assainissement de fromageries	SAGR	1'500'000	798'000	702'000	0	0	0	-1'500'000	-798'000	-702'000
Assainissement fermes et terrains 2021	SAGR	130'000	0	130'000	0	0	0	-130'000	0	-130'000
Assainissement fermes et terrains 2022	SAGR	0	0	0	90'771	0	90'771	+90'771	0	+90'771
Exploitations paysannes	SAGR	6'120'000	8'100'000	-1'980'000	11'557'120	8'534'746	3'022'374	+5'437'120	+434'746	+5'002'374

Compte des investissements par projet (CHF)	Entité	Budget 2022			Comptes 2022			Écart C2022 - B2022		
		Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Hangar pour le chauffage à distance(CAD)	SAGR	350'000	0	350'000	0	0	0	-350'000	0	-350'000
Projet de développ.régional du Val-de-Ruz	SAGR	900'000	500'000	400'000	230'000	0	230'000	-670'000	-500'000	-170'000
Remises en état agricoles Cressier 2021	SAGR	0	0	0	50'000	0	50'000	+50'000	0	+50'000
Subvention plans de gestion intégrée	SAGR	30'000	0	30'000	10'196	0	10'196	-19'804	0	-19'804
Subventions constructions rurales 2015	SAGR	0	0	0	211'300	98'600	112'700	+211'300	+98'600	+112'700
Subventions constructions rurales 2020	SAGR	3'000'000	1'500'000	1'500'000	2'713'360	1'329'000	1'384'360	-286'640	-1'710'000	-1'156'640
Système informatique registre des vignes	SAGR	10'000	0	10'000	14'752	0	14'752	+4'752	0	+4'752
Travaux améliorations foncières 2001	SAGR	100'000	50'000	50'000	0	0	0	-100'000	-50'000	-50'000
Travaux améliorations foncières 2007	SAGR	20'000	10'000	10'000	0	0	0	-20'000	-10'000	-10'000
Travaux améliorations foncières 2010	SAGR	80'000	40'000	40'000	0	0	0	-80'000	-40'000	-40'000
Travaux améliorations foncières 2015	SAGR	750'000	350'000	400'000	33'120	13'840	19'280	-716'880	-336'160	-380'720
Travaux améliorations foncières 2020	SAGR	1'110'000	500'000	610'000	660'927	204'271	456'656	-449'073	-295'729	-153'344
Travaux remises en état agricoles VdR	SAGR	0	0	0	72'488	0	72'488	+72'488	0	+72'488
Optimisation du tracé du Sentier du Lac	SCAT	10'000	0	10'000	40'354	0	40'354	+30'354	0	+30'354
Acqui. d'équipements labo. vétérinaire	SCAV	50'000	0	50'000	50'000	0	50'000	0	0	0
CC équipements labo. consommation	SCAV	0	0	0	43'752	0	43'752	+43'752	0	+43'752
Créd. cadre équip. ana. dom. vétérinaire	SCAV	45'000	0	45'000	0	0	0	-45'000	0	-45'000
Concrétisation du RER neuchâtelois	SCTR	250'000	0	250'000	0	0	0	-250'000	0	-250'000
Crédit const.halte ferroviair.de La Fiaz	SCTR	500'000	0	500'000	860'533	0	860'533	+360'533	0	+360'533
Prêts transports	SCTR	0	681'500	-681'500	0	681'484	-681'484	0	-16	+16
Soutien LHand ligne Ponts-de-Martel	SCTR	100'000	0	100'000	0	0	0	-100'000	0	-100'000
3e prog. assainis. inst. chauf.	SENE	15'000	10'000	5'000	0	0	0	-15'000	-10'000	-5'000
Remplacement analyseur GC-MSMS	SENE	300'000	0	300'000	228'324	0	228'324	-71'676	0	-71'676
Remplacement appareils mesure immissions	SENE	45'000	0	45'000	0	0	0	-45'000	0	-45'000
Remplacement d'un appareil GC-BTX	SENE	50'000	0	50'000	39'725	0	39'725	-10'275	0	-10'275
Aménagement rives, lacs et cours d'eau	SFFN	60'000	24'000	36'000	60'751	24'300	36'450	+751	+300	+450
CP Aménagement du paysage 2020-2024	SFFN	282'000	151'000	131'000	255'157	120'940	134'217	-26'843	-30'060	+3'217
CP Forêts 2020-2024	SFFN	329'550	236'550	93'000	585'492	496'995	88'498	+255'942	+260'445	-4'502
CP Nature 2020-2024	SFFN	1'188'500	678'150	510'350	1'055'973	572'323	483'650	-132'527	-105'827	-26'700
Desserte forestière 22-24	SFFN	73'000	0	73'000	71'608	0	71'608	-1'392	0	-1'392
Investissements forestiers	SFFN	66'000	66'000	0	66'000	66'000	0	+0	+0	+0
Mesures d'aménagement Creux du Van	SFFN	40'000	20'000	20'000	0	0	0	-40'000	-20'000	-20'000
Pisciculture - système de filtration	SFFN	0	0	0	48'231	0	48'231	+48'231	0	+48'231
Réseaux écologiques cantonaux	SFFN	100'000	40'000	60'000	0	0	0	-100'000	-40'000	-60'000
Rempl. stations totales et contrôleurs	SGRF	0	0	0	153'622	0	153'622	+153'622	0	+153'622
12ème étape corr./aménag. routes cant.	SPCH	3'233'000	830'000	2'403'000	1'753'567	922'968	830'599	-1'479'433	+92'968	-1'572'401
Assainis. et sécurisation, tunnel Cluset	SPCH	8'206'250	4'890'000	3'316'250	5'971'123	3'549'859	2'421'264	-2'235'127	-1'340'141	-894'986
Assainiss. bruit routier RC 2019-2022	SPCH	1'981'000	299'000	1'682'000	1'715'324	179'878	1'535'447	-265'676	-119'122	-146'553
Assainiss. bruit routier RPS 2019-2022	SPCH	419'000	219'000	200'000	18'541	11'124	7'416	-400'459	-207'876	-192'584
Assainissement pont de Meudon H10	SPCH	70'000	42'000	28'000	0	0	0	-70'000	-42'000	-28'000
Assainissement routier H10	SPCH	2'200'000	1'320'000	880'000	2'081'690	1'253'010	828'680	-118'310	-66'990	-51'320
Autoroute A5 (LF 08.03.1960)	SPCH	85'000	74'800	10'200	15'391	15'982	-591	-69'609	-58'818	-10'791
Construction du tunnel de Serrières	SPCH	250'000	220'000	30'000	105'670	96'401	9'268	-144'330	-123'599	-20'732
CP Ouvrages de protection forêts 20-24	SPCH	843'000	403'800	439'200	249'122	118'378	130'745	-593'878	-285'422	-308'455
CP prot.crués LACE, 2020 - 2024	SPCH	1'470'000	650'000	820'000	1'539'302	735'058	804'244	+69'302	+85'058	-15'756
CP Revitalisation des eaux, 2020 - 2024	SPCH	1'057'500	644'000	413'500	1'157'690	741'920	415'770	+100'190	+97'920	+2'270
Entr.durable-assain.bruit-MD 2022-2025	SPCH	5'300'000	0	5'300'000	5'162'975	92'157	5'070'818	-137'025	+92'157	-229'182
Entretien constructif 2018-2021	SPCH	824'300	0	824'300	1'179'558	107'535	1'072'023	+355'258	+107'535	+247'723
Equip. déneig. transp. privés 2018-24	SPCH	50'000	0	50'000	49'500	0	49'500	-500	0	-500
Etudes détail liaison H18-H20	SPCH	0	0	0	491'424	294'855	196'570	+491'424	+294'855	+196'570
Etudes rempl. viad. Crêt-de-l'Anneau H10	SPCH	200'000	120'000	80'000	53'918	32'351	21'567	-146'082	-87'650	-58'433
H18 Contournement est Chaux-de-Fonds	SPCH	3'604'200	2'045'880	1'558'320	0	0	0	-3'604'200	-2'045'880	-1'558'320
Instal.génératrices pr prélèv. carburant	SPCH	0	0	0	339	0	339	+339	0	+339
Interventions urgentes à Cressier	SPCH	0	0	0	132'029	132'035	-6	+132'029	+132'035	-6
Interventions urgentes à St-Sulpice	SPCH	0	0	0	435'485	154'285	281'200	+435'485	+154'285	+281'200
MD - 1ère étape réalis. itinér. cyclable	SPCH	500'000	0	500'000	501'642	0	501'642	+1'642	0	+1'642
Protec. catastrophes Noiraigue Clusette	SPCH	2'270'500	1'133'000	1'137'500	956'303	503'997	452'305	-1'314'197	-629'003	-685'195
PS CFF Malakoff H18	SPCH	0	0	0	195'796	492'727	-296'931	+195'796	+492'727	-296'931
RC 1162 Assainiss. du Pont de Saint-Jean	SPCH	1'810'000	0	1'810'000	1'181'904	0	1'181'904	-628'096	0	-628'096
Réalisation Sentier du Lac	SPCH	200'000	0	200'000	0	0	0	-200'000	0	-200'000
Reconstr. RC1310 Ponts-Martel - Sagne	SPCH	2'595'000	0	2'595'000	883'724	20'164	863'561	-1'711'276	+20'164	-1'731'439
Reconstruction RC2326 Le Cachot	SPCH	100'000	0	100'000	0	0	0	-100'000	0	-100'000
Remplacement du Grand Pont Chx-Fds	SPCH	2'345'000	1'380'000	965'000	1'058'278	609'497	448'781	-1'286'722	-770'503	-516'219
Séc. et ét. Grand Pont La Chx-de-Fds	SPCH	22'000	13'200	8'800	4'132	2'479	1'653	-17'868	-10'721	-7'147
Travaux EM 2020 - 2023	SPCH	180'000	0	180'000	156'906	0	156'906	-23'094	0	-23'094
Travaux sur cours d'eau 2022 - 2023	SPCH	300'000	0	300'000	228'642	0	228'642	-71'358	0	-71'358
Travaux sur ouvrages d'art 2022 - 2023	SPCH	300'000	0	300'000	300'000	0	300'000	0	0	0
Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS)		150'000	204'200	-54'200	72'340	161'198	-88'859	-77'660	-43'001	-34'659
Prêts d'étude 2020-2023	SASO	150'000	30'000	120'000	153'130	53'650	99'480	+3'130	+23'650	-20'520
Prêts d'études	SASO	0	174'200	-174'200	-80'790	107'549	-188'339	-80'790	-66'651	-14'139

Projets d'investissements transversaux

Les projets transversaux dont le volume net en 2022 atteint 21,8% des dépenses nettes totales d'investissement sont de plus en plus nombreux. La plupart de ces grands projets comprennent également une part de charges de personnel interne à l'administration activée au bilan. Par exemple, aux comptes 2022, sur un total de ressources internes activées de CHF 3,9 millions, CHF 2,4 millions concernent des projets transversaux.

Les tranches budgétaires pour les études relatives à la création du pôle horloger à l'Hôtel-de-Ville 7, au Locle, ainsi que pour le Plan climat n'ont pas été consommées. En effet, les crédits d'engagement concernant ces projets n'ont pas été sollicités au cours de l'exercice 2022.

L'écart en terme de dépenses nettes d'investissement consenties dans le cadre du programme d'impulsion et de transformations est de CHF 2,3 millions (amélioration par rapport au budget). Les subventions allouées au titre d'accords de positionnement stratégique (APS) relèvent du domaine culturel et ont été inférieures au budget de CHF 0,7 million.

Le volet développement économique, dont la dépense 2022 dépasse le budget (CHF +1,3 million) regroupe des prêts accordés par le NECO. L'octroi de subventions pour la mise en conformité des arrêts de bus se révèle bien en deçà des projections (CHF -1,1 million). À noter que cette participation financière cantonale est dépendante de l'avancement des travaux qui sont gérés au niveau communal. Le programme de soutien en lien avec la thématique de la mobilité durable n'a démarré qu'en cours d'exercice 2022. Les professionnels n'ont eu dès lors connaissance que tardivement des différentes mesures dont ils peuvent bénéficier, ce qui explique le volume d'investissements inférieur au budget pour le SENE (CHF -0,9 million). Enfin s'agissant du soutien à l'innovation, aucune subvention à l'investissement n'a été versée par le NECO sous l'égide du programme d'impulsion et de transformations.

Les dépenses effectuées sur le projet de sécurisation de l'outil de production informatique concernent principalement le chantier pour le data center sis aux Cadolles 9, à Neuchâtel. Un dépassement de CHF 0,7 million par rapport au budget est intervenu, les fournisseurs demandant le paiement d'un acompte à la commande.

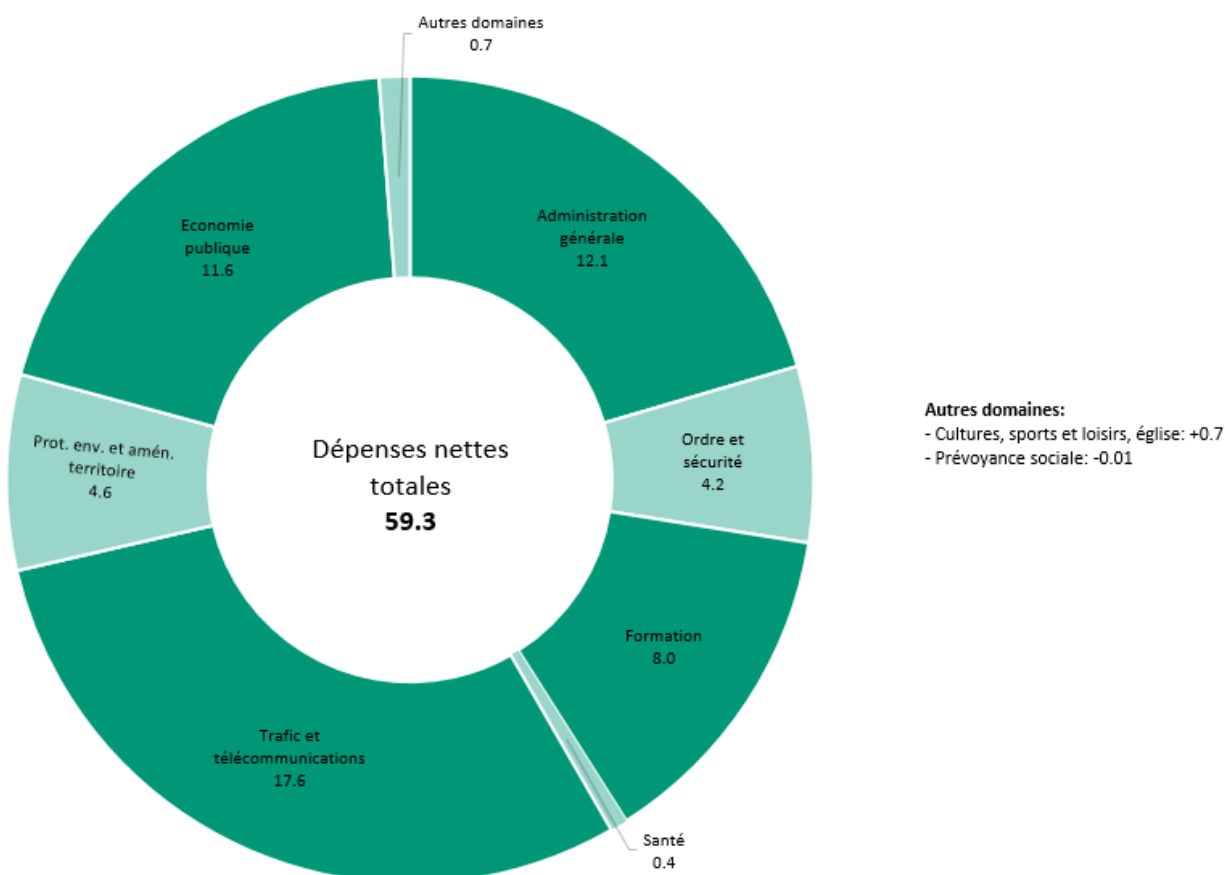
Le montant effectivement dépensé en 2022 pour le projet Vitamine est largement inférieur aux projections budgétaires (CHF -5,2 millions). Les retards relatifs au chantier et à la livraison du matériel informatique, ainsi que le redimensionnement du programme en sont les causes.

Principaux projets d'investissement sous l'angle de la classification fonctionnelle

La représentation schématique qui suit présente le volume d'investissements net par domaines fonctionnels. Pour rappel, les domaines fonctionnels définis par le MCH2 sont au nombre de dix et sont les mêmes pour l'ensemble des collectivités publiques.

Un crédit-cadre d'engagement regroupe de multiples objets et peut concerner plusieurs domaines fonctionnels. En effet, c'est la nature des activités du service utilisateur final de chaque objet qui détermine l'affectation des dépenses à l'un ou l'autre de ces domaines.

Compte des investissements par domaine fonctionnel (en millions de CHF)



Administration générale

Le domaine administration générale qui totalise une dépense nette d'investissement de CHF 12,1 millions couvre entre autres les projets de renouvellement des infrastructures informatiques (CHF 4,7 millions), de sécurisation de l'outil de production informatique (data center Cadolles 9 CHF 2,4 millions), Vitamine (CHF 2,3 millions) et de développement 2016-2023 des systèmes d'information (CHF 1,1 million). Les crédits qui sont affectés à ce domaine concernent les infrastructures qui bénéficient à l'administration dans son ensemble et sont principalement menés par le SIEN et le SBAT.

Ordre, sécurité publique et défense

La majorité des acquisitions qui composent le groupe « ordre, sécurité publique et défense » sont relatives à la PONE, en tant qu'utilisatrice finale (CHF 3,1 millions). Elles consistent par exemple en l'achat de véhicules ou en le renouvellement d'infrastructures IT et de télécommunication.

Formation

Les investissements nets de CHF 8 millions réalisés pour la formation comprennent pour une large part les travaux d'entretien ou de transformation sur les bâtiments scolaires menés par le SBAT (CHF 5,3 millions), comme par exemple l'assainissement et le regroupement du Lycée Jean-Piaget (CHF 2,3 millions). Outre l'aspect infrastructure bâtiment, ce domaine regroupe les achats d'équipements pédagogiques ainsi que les investissements réalisés dans le cadre du déploiement du projet d'éducation numérique (CHF 2,1 millions).

Santé

La dépense nette de CHF 0,4 million attribuée au domaine de la santé relève principalement des études sur les investissements futurs menées par le SCSP dans le cadre du programme d'impulsion et de transformations, ainsi que d'acquisitions d'équipements pour le SCAV.

Trafic et télécommunications

Plus du 95% (CHF 16,8 millions) du total des dépenses nettes 2022 affectées au domaine trafic et télécommunications (CHF 17,6 millions) sont imputables au SPCH. Ce service a principalement alloué ces ressources financières aux projets d'entretien durable, assainissement contre le bruit et mobilité douce 2022-2025 (CHF 5,1 millions), d'assainissement et de sécurisation du tunnel de La Clusette (CHF 2,4 millions), d'assainissement contre le bruit routier sur les routes cantonales 2019-2022 (CHF 1,5 million), d'assainissement du Pont Saint-Jean (CHF 1,2 million) et d'entretien constructif 2018-2021 (CHF 1,1 million).

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Les différentes mesures et la réalisation d'ouvrages de protection, les aménagements de cours d'eau, des rives et du paysage qui sont menés par le SPCH et le SFFN représentent une dépense nette de CHF 2,6 millions. Les derniers investissements réalisés pour le centre collecteur de Montmollin sont également affectés à ce domaine (CHF 1,6 million).

Économie publique

Les investissements nets de CHF 11,6 millions effectués pour le domaine économie publique comportent principalement des subventions et des prêts (CHF 10,9 millions). Pour ces derniers, la notion de dépense nette s'entend par la considération des octrois auxquels sont soustraits les remboursements et l'éventuelle part de financement fédéral. Le SAGR avec notamment la gestion de prêts aux exploitations paysannes et l'octroi de divers types de subventions pour les constructions rurales et les améliorations foncières contribue à environ la moitié de la dépense (CHF 5,5 millions). Les prêts et subventions alloués par le NECO dans le cadre du développement économique (programme d'impulsion et de transformations) ou de la politique régionale totalisent CHF 5,3 millions en 2022.

Autres domaines

Le volume d'investissement net effectué pour les autres domaines concerne presque exclusivement la culture (CHF 0,7 million). Il s'agit de subventions à l'investissement octroyées dans le cadre des accords de positionnement stratégique et pour la restauration de la Collégiale (CHF 0,5 million) ainsi que de travaux d'entretien et de valorisation sur des bâtiments affectés à des tâches culturelles (CHF 0,3 million).

4. Bilan et tableau de flux de trésorerie

4.1. Bilan

Bilan (CHF)	Comptes		Écart C2022 - C2021	
	2021	2022	CHF	%
1 ACTIF	3'834'504'413.56	4'305'381'118.14	+470'876'704.58	+12.3%
10 Patrimoine financier (PF)	2'048'821'720.31	2'522'973'090.41	+474'151'370.10	+23.1%
100 Disponibilités et placements à court terme	108'179'339.18	204'982'897.48	+96'803'558.30	+89.5%
101 Créances	441'362'213.31	787'714'433.18	+346'352'219.87	+78.5%
102 Placements financiers à court terme	52'228'350.66	96'728'349.76	+44'499'999.10	+85.2%
104 Actifs de régularisation	1'302'222'602.65	1'289'848'814.53	-12'373'788.12	-1.0%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	6'523'913.52	6'153'598.94	-370'314.58	-5.7%
107 Placements financiers	1'339'581.52	1'261'292.35	-78'289.17	-5.8%
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	136'965'719.47	136'283'704.17	-682'015.30	-0.5%
14 Patrimoine administratif (PA)	1'785'682'693.25	1'782'408'027.73	-3'274'665.52	-0.2%
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	1'107'254'669.99	1'109'975'360.41	+2'720'690.42	+0.2%
142 Immobilisations incorporelles	14'240'113.04	16'827'597.02	+2'587'483.98	+18.2%
144 Prêts	124'068'600.90	134'555'081.35	+10'486'480.45	+8.5%
145 Participations, capital social	406'209'239.33	403'871'556.98	-2'337'682.35	-0.6%
146 Subventions d'investissements	133'910'069.99	117'178'431.97	-16'731'638.02	-12.5%
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0.00	0.00	0.00	--
2 PASSIF	3'834'504'413.56	4'305'381'118.14	+470'876'704.58	+12.3%
20 Capitaux de tiers	3'535'585'527.63	3'959'989'547.55	+424'404'019.92	+12.0%
200 Engagements courants	1'263'140'330.17	1'759'516'933.94	+496'376'603.77	+39.3%
201 Engagements financiers à court terme	448'760'617.26	297'502'337.65	-151'258'279.61	-33.7%
204 Passifs de régularisation	186'091'335.88	191'694'542.13	+5'603'206.25	+3.0%
205 Provisions à court terme	59'453'764.02	39'406'966.18	-20'046'797.84	-33.7%
206 Engagements financiers à long terme	1'509'963'450.07	1'571'359'622.56	+61'396'172.49	+4.1%
208 Provisions à long terme	52'652'439.56	83'607'776.42	+30'955'336.86	+58.8%
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	15'523'590.67	16'901'368.67	+1'377'778.00	+8.9%
29 Capital propre	298'918'885.93	345'391'570.59	+46'472'684.66	+15.5%
290 Financements spéciaux sous capital propre	88'355'001.75	88'326'995.20	-28'006.55	-0.0%
291 Fonds	55'461'906.73	77'704'617.40	+22'242'710.67	+40.1%
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0.00	0.00	0.00	--
293 Préfinancements	0.00	0.00	0.00	--
294 Réserves	237'649'801.37	272'536'536.87	+34'886'735.50	+14.7%
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	337'360'559.18	315'175'010.60	-22'185'548.58	-6.6%
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	117'164'557.07	122'293'403.42	+5'128'846.35	+4.4%
298 Autres capitaux propres	0.00	0.00	0.00	--
299 Excédent(+) / Découvert(-)	-537'072'940.17	-530'644'992.90	+6'427'947.27	+1.2%

Lorsque le résultat d'un exercice se solde par un excédent de charges (déficit), la perte est portée en diminution du capital propre au bilan. Ainsi, le découvert correspond au cumul des précédentes clôtures du compte de résultats, et est comptabilisé en déduction du capital propre au bilan. Il y a découvert au bilan lorsque les avoirs (actif) ne suffisent pas à couvrir les engagements (passif). En revanche, on parle de fortune nette, lorsque les avoirs (actif) sont plus élevés que les engagements (passif). Un excédent de revenus du compte de résultats (bénéfice) permet ainsi de diminuer le découvert (ou d'augmenter la fortune nette) de la collectivité publique.

Le bilan au 31.12.2022 présente un découvert de CHF 530,6 millions, soit une amélioration par rapport à 2021 équivalente à l'excédent de revenus 2022 (CHF +6,4 millions). L'évolution favorable des recettes fiscales et de la part cantonale à l'impôt fédéral direct (CHF +49,3 millions par rapport à 2021) ainsi que le versement extraordinaire de la BNS (CHF +81,6 millions) ont permis d'augmenter les liquidités et les placements financiers à court terme de CHF 141,3 millions. L'augmentation significative des créances et des engagements courants entre 2022 et 2021 s'explique principalement par des reclassements (CHF 308,5 millions) des débiteurs ayant un solde créditeur et des créanciers ayant un solde débiteur, dont CHF 267,1 millions proviennent des débiteurs fiscaux, reclassification qui a été effectuée pour la première fois en 2022. Le solde de l'augmentation des engagements courants découle essentiellement de la variation de la facturation des acomptes

d'impôts sur l'exercice 2022 (CHF 187,6 millions). Dans le domaine des prêts, la hausse de CHF 10,5 millions s'explique principalement par les prêts de la nouvelle politique régionale (NPR, CHF +7,1 millions).

Les revenus extraordinaires de la BNS excédant la part ordinaire du bénéfice allouée au canton ont été attribués à différentes réserves (CHF 4,1 millions à la réserve conjoncturelle, CHF 23,1 millions à la réserve nouvellement créée en faveur du développement durable) et aux fonds d'aide aux communes (CHF 27,2 millions). Une attribution de CHF 9,8 millions à la réserve de lissage des recettes fiscales a également été effectuée. En ce qui concerne la réserve du programme d'impulsion, elle enregistre un prélèvement de CHF 2,1 millions. À fin 2022, la réserve conjoncturelle se situe ainsi à son maximum légal (CHF 120,1 millions), la réserve de lissage des recettes fiscales est dotée de CHF 118,6 millions, la réserve en faveur du développement durable de CHF 23,1 millions, et la réserve du programme d'impulsion de CHF 10,7 millions, soit des réserves d'un montant total de CHF 272,5 millions qui doivent permettre à l'État de répondre aux défis futurs et affronter des creux conjoncturels.

Les flux positifs de trésorerie ont permis de réduire les engagements financiers à court terme (CHF -151,3 millions) avec notamment une baisse du volume des emprunts à court terme. En ce qui concerne les provisions à court terme et long terme, elles augmentent globalement de CHF 10,9 millions (voir chapitre 6.5.3). En effet, des constitutions de provisions pour un montant total de CHF 65,6 millions ont été opérées permettant de couvrir divers risques, dont CHF 46,8 millions pour faire face à la situation de tension extrême qui prévaut dans le domaine de la santé et de pouvoir assainir le bilan des établissements de droit public du secteur. Une provision d'un montant de CHF 13,9 millions a également été comptabilisée dans le domaine fiscal, pour couvrir tout risque financier sur un compte d'actif qui est considéré comme une non-valeur et dans lequel des écarts non justifiés ont été identifiés grâce au renforcement des compétences comptables du service des contributions. En revanche, l'utilisation et la dissolution en 2022 de diverses provisions s'élèvent à 54,7 millions, dont 42,5 millions en lien avec la COVID-19. Au 31.12.2022, les provisions directement en lien avec la COVID-19 s'élèvent à CHF 17,4 millions (CHF 44,6 millions à fin 2021, soit une diminution de CHF -27,1 millions).

4.2. Tableau de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie, résumé (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
				CHF	%	CHF	%
Flux de trésor. de l'activité d'exploitation	64'299'586	-348'608'689	282'883'741	+631'492'430	+181.1%	+218'584'155	+339.9%
+ Flux de trésor. de l'activité d'invest. dans le PA	-43'149'452	-114'224'177	-53'407'489	+60'816'688	+53.2%	-10'258'037	-23.8%
+ Flux de trésor. de l'activité d'invest. dans le PF	-10'606'590	177'352'110	-44'445'285	-221'797'395	-125.1%	-33'838'695	-319.0%
+ Flux de trésor. de l'activité de financement	-30'869'232	304'652'791	-88'227'409	-392'880'200	-129.0%	-57'358'177	-185.8%
= Variation des liquidités	-20'325'688	19'172'035	96'803'558	+77'631'523	+404.9%	+117'129'246	+576.3%

Le tableau de flux de trésorerie est présenté conformément à l'article 24 LFinEC et à la recommandation n°14 du MCH2. Il renseigne sur l'origine et l'utilisation des fonds. Il présente par tranche détaillée le flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation (compte de résultats), le flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le patrimoine administratif (compte des investissements), le flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le patrimoine financier et le flux de trésorerie provenant de l'activité de financement. Le chapitre 6.4 présente le tableau de flux de trésorerie détaillé selon les principes MCH2.

L'activité d'exploitation de 2022 a permis de générer un excédent de trésorerie de CHF 282,9 millions. Cet apport de liquidités majoritairement dû aux recettes fiscales et au versement de l'excédent de la BNS a permis de financer des investissements du patrimoine administratif et financier à hauteur de CHF 97,9 millions. À noter que le faible niveau des investissements du patrimoine administratif contribue positivement sur le niveau de trésorerie avec des sorties de liquidités inférieures au budget à hauteur de CHF 60,8 millions. Finalement, la variation globale de liquidités (CHF +96,8 millions) a contribué à baisser substantiellement le niveau de la dette au sens étroit de CHF 85,9 millions (voir chapitre 4.3).

4.3. Endettement

Endettement (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
				CHF	%	CHF	%
Dette au sens étroit (emprunts)	1'820'171'018	1'960'000'000	1'734'291'138	-225'708'862	-11.5%	-85'879'880	-4.7%
Dette au sens large (dette brute selon MCH2)	3'215'996'822	3'639'048'460	3'627'672'796	-11'375'664	-0.3%	+411'675'973	+12.8%

Dettes au sens étroit

La *dettes au sens étroit* fait uniquement référence aux emprunts en cours auprès des instituts financiers, dont le détail au 31.12.2022 figure dans l'annexe aux comptes (chapitre 6.5.8.3), et qui sont directement en lien avec les charges d'intérêts dont la collectivité publique doit s'acquitter. Elle s'élève à CHF 1,7 milliard à fin 2022, soit une baisse de CHF -85,9 millions par rapport à 2021 et de CHF -225,7 millions par rapport aux prévisions. L'important écart de la dette par rapport au budget s'explique principalement par un niveau des investissements nets inférieur aux prévisions (CHF -54,9 millions), le versement du bénéfice de la BNS plus élevé que prévu (CHF 81,6 millions au lieu de CHF 27,4 millions), l'absence de prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle et de lissage des recettes fiscales (CHF -58,9 millions) dans les comptes, ainsi qu'à l'évolution favorable des recettes fiscales (écart favorable de CHF 60,6 millions par rapport au budget).

Dettes au sens large

La dette brute est une notion plus large que les simples emprunts reflétés par la *dette au sens étroit*, car elle inclut également d'autres obligations potentielles et futures comme les engagements courants ou les montants vis-à-vis de la Confédération, notamment dans le domaine agricole et des prêts de politique régionale. Ainsi, pour englober ces éléments, on recourt plus volontiers à la notion de *dette au sens large*, dont le calcul correspond à la dette brute selon MCH2, à savoir : les engagements courants (rubrique 200 du bilan), les engagements financiers à court terme (rubrique 201), les engagements financiers à long terme (rubrique 206), déduction faite des potentiels instruments financiers dérivés à court et long terme (respectivement rubrique 2016 et 2066). Les comparaisons internationales relatives à l'endettement des collectivités publiques et les notations (ratings) sur l'appréciation du risque de crédit se fondent sur des notions proches de la *dette au sens large*.

La hausse de la *dette au sens large* entre 2022 et 2021 (CHF +411,7 millions) s'explique par un reclassement comptable opéré en 2022 (+308,5 millions) et l'augmentation de la facturation des acomptes d'impôts comptabilisés dans les engagements courants (CHF +187,6 millions). Ces deux éléments sont toutefois compensés partiellement par la baisse de la *dette au sens étroit* (CHF -85,9 millions).

Marchés financiers

Suite à la réouverture de l'économie post pandémie, des difficultés d'approvisionnement et de ressources ont émergé dans plusieurs secteurs d'activité générant un déséquilibre entre l'offre et la demande ainsi qu'une pression inflationniste. Cette situation semblait passagère et aurait dû se résorber au fil des mois. Toutefois, alors que la majorité des restrictions sanitaires ont été levées le 16 février 2022 par le Conseil fédéral, le conflit géopolitique entre l'Ukraine et la Russie éclate quelques jours plus tard avec des conséquences humaines et sociales inacceptables. Le retour de la guerre sur le sol européen est venu intensifier le renchérissement avec un impact significatif sur la hausse des prix des matières premières, dont le pétrole et le gaz. Après une longue période de taux négatifs, la BNS est intervenue à trois reprises au cours de l'année 2022 en augmentant son taux directeur (passage de -0,75% à +1,0%), pour contrôler l'inflation et respecter son objectif de stabilité des prix fixé entre 0% et +2%. Comme l'inflation demeure encore élevée, la BNS a relevé à nouveau son taux directeur à +1,5% en mars 2023, et il n'est pas exclu que d'autres relèvements soient nécessaires dans les mois à venir pour assurer la stabilité des prix. En l'état, les taux négatifs et les commissions sur avoirs (intérêts négatifs sur comptes courants) ont été abandonnés.

L'inflation, les incertitudes géopolitiques et la crise énergétique ont fortement pesé sur les marchés financiers 2022 avec une hausse des taux généralisée. À titre d'exemple, le taux swap à 10 ans se négociait encore à +0,10% en début d'année 2022, alors qu'il a atteint un niveau proche de +2,1% en décembre 2022. Force est de constater que nous vivons une période dans laquelle les crises se succèdent, avec des conséquences importantes sur la plan humain, social, environnemental et économique. De nouvelles incertitudes pointent à l'horizon avec les turbulences dans le secteur bancaire, qui a abouti en février 2023 au rachat en urgence du Credit Suisse par UBS. Il sera essentiel de rétablir la confiance au cours des prochains mois, de responsabiliser ce secteur d'activité tout en renforçant sa surveillance.

Dans cet environnement volatil des marchés et d'incertitudes conjoncturelles, le Conseil d'État reste attentif à l'évolution des taux, afin d'anticiper au mieux les besoins de financement futur et de profiter des opportunités qui se présentent. Ainsi, durant l'année 2022, il a procédé à un remboursement anticipé d'un prêt arrivant à échéance en 2026, moyennant le versement du capital restant dû (CHF 137,5 millions) et d'une pénalité de remboursement de CHF 4,3 millions. Un refinancement par le biais d'un emprunt public de CHF 137,5 millions a été opéré et qui a généré un agio de CHF 8,8 millions permettant de couvrir la pénalité, les divers frais bancaires et de réaliser un gain financier de CHF 2,6 millions. Conformément au MCH2, la pénalité et les frais bancaires ont été comptabilisés en 2022, alors que l'agio est lissé sur la période de l'emprunt (2022 à 2026 *pro rata temporis*).

Indicateurs financiers

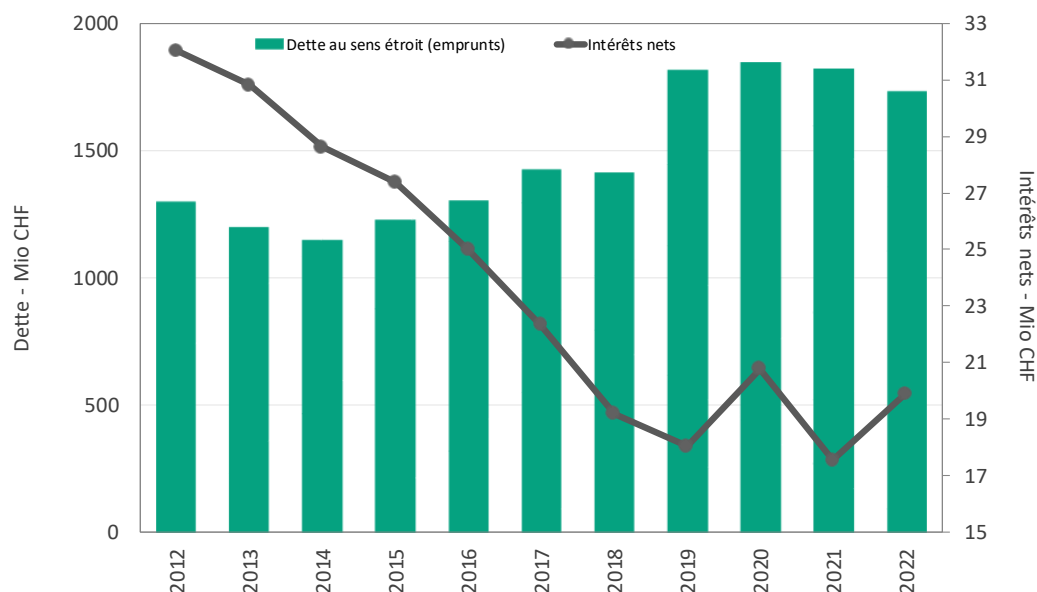
Indicateurs financiers et taux d'intérêt (CHF)		Comptes		Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
		2021	Budget 2022		CHF	%	CHF	%
Dettes nettes	(a)	1'486'763'807	1'784'205'626	1'437'016'457	-347'189'169	-19.5%	-49'747'350	-3.3%
Charges d'intérêts nets	(b)	9'800'040	14'208'900	11'304'486	-2'904'414	-20.4%	+1'504'446	+15.4%
Total revenus fiscaux	(c)	1'041'494'914	1'020'247'393	1'080'836'871	+60'589'478	+5.9%	+39'341'957	+3.8%
Revenus courants	(d)	2'156'727'552	2'045'189'024	2'181'759'206	+136'570'182	+6.7%	+25'031'654	+1.2%
Taux d'endettement net	(a) / (c)	142.8%	174.9%	133.0%	--	-24.0%	--	-6.9%
Part des charges d'intérêts	(b) / (d)	0.5%	0.7%	0.5%	--	-25.4%	--	+14.0%
Taux d'intérêt moyen de la dette		1.051%	1.000%	1.226%	--	+22.6%	--	+16.7%

L'indicateur « taux d'endettement net » renseigne sur l'importance des engagements figurant au passif du bilan de la collectivité, déduction faite des actifs appartenant au patrimoine financier, exprimés en pourcentage des revenus fiscaux. Il s'agit donc des engagements nets de la collectivité (et pas seulement de l'endettement, le titre de l'indicateur retenu par le MCH2 prête à confusion) composés des dettes mais également d'autres éléments comme les provisions, les passifs de régularisation ou les engagements envers les financements spéciaux et les fonds. Un résultat de 100% signifie que les revenus fiscaux d'une année complète seraient nécessaires pour rembourser les engagements de la collectivité (si le taux est inférieur à 100%, il faudrait moins d'une année, alors qu'un taux de 200% indique que cela prendrait deux ans). Avec un taux de 133,0% en 2022 (142,8% en 2021), la situation est qualifiée de suffisante (à titre indicatif : en-dessous de 100%, la valeur de l'indicateur est jugée comme bonne, et au-delà de 150% comme mauvaise).

L'indicateur « part des charges d'intérêts » correspond à la différence entre les charges d'intérêts et les revenus d'intérêts exprimée en pourcentages des revenus courants. En d'autres termes, cet indicateur renseigne sur la part des « revenus disponibles » de la collectivité, absorbée par les charges d'intérêts nets. Une valeur élevée montre que la collectivité s'est lourdement endettée par le passé et présage de mauvaises perspectives d'avenir, puisque les revenus courants consacrés au paiement des intérêts nets de la dette ne seront pas disponibles pour financer des prestations publiques. En revanche, un résultat inférieur à 0% montre que la marge de manœuvre de la collectivité n'est pas préétablie ; au contraire, cela signifie que le patrimoine financier de la collectivité génère des ressources additionnelles, les revenus d'intérêts étant supérieurs aux charges d'intérêts. Actuellement, cet indicateur est clairement influencé par le faible niveau des taux de cette dernière décennie. Ainsi, avec un taux inférieur à 1%, la situation est qualifiée de bonne (à titre indicatif : à partir de 4%, la valeur de l'indicateur serait jugée comme suffisante, et au-delà de 9% comme mauvaise).

Après une longue période à la baisse, en raison des taux favorables pratiqués sur le marché des capitaux, le taux moyen de la dette augmente en 2022 de 1,051% à 1,226%. Deux paramètres expliquent cette diminution : premièrement, la diminution de la dette au sens étroit (CHF -85,9 millions) et, deuxièmement, le versement d'une pénalité (CHF 4,3 millions) comptabilisée sur l'année 2022 suite au remboursement anticipé d'un emprunt (alors que l'agio permettant de couvrir la pénalité et de réaliser un gain net de CHF 2,6 millions est lissé sur les années 2022 à 2026 conformément au MCH2).

Évolution de la dette au sens étroit et des intérêts nets de 2012 à 2022



L'importante augmentation de la dette entre 2018 et 2019, illustrée dans la graphique ci-dessus, s'explique par le financement des mesures compensatoires en lien avec le changement de plan d'assurance de la caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN) adopté par le Grand Conseil en février 2018 (CHF 123 millions versés en janvier 2019) et l'assainissement du bilan de RHNe pour CHF 232 millions. Ces deux éléments cumulés induisent une hausse des intérêts nets (CHF +2,7 millions) de la dette entre 2019 et 2020.

Les charges d'intérêts 2022 augmentent en raison du versement d'une pénalité suite au remboursement anticipé d'un emprunt (voir ci-dessus). Sans cet élément, les charges d'intérêts auraient été inférieures aux comptes 2021. La hausse généralisée des taux va engendrer une importante et rapide augmentation des charges d'intérêts au cours des prochains exercices, et qui sera d'autant plus importante si l'évolution de la dette n'est pas contrôlée. Il s'agira par conséquent de maîtriser les dépenses nouvelles qui sont difficilement intégrables dans la structure financière actuelle du canton, malgré la progression des recettes fiscales, et de consolider la santé financière de l'État. La croissance de la population neuchâteloise est modeste et l'économie cantonale subit les aléas conjoncturels plus fortement que d'autres cantons. Cette situation doit inciter l'État à une politique financière prudente, afin de conserver suffisamment de marge de manœuvre pour soutenir la population et les entreprises en cas de retournement conjoncturel ou de crise grave et durable. Afin de répondre au postulat 20.108 « Pour une approche rationnelle de l'endettement » accepté par le Grand Conseil en date du 2 septembre 2020, le Conseil d'État présentera au cours de l'année 2023 un rapport à votre autorité afin de thématiser la problématique de l'endettement et de la capacité du canton à répondre aux défis futurs.

5. Résultats analytiques globaux et projets gérés par crédit d'engagement

5.1. Informations générales

5.1.1. Objectifs

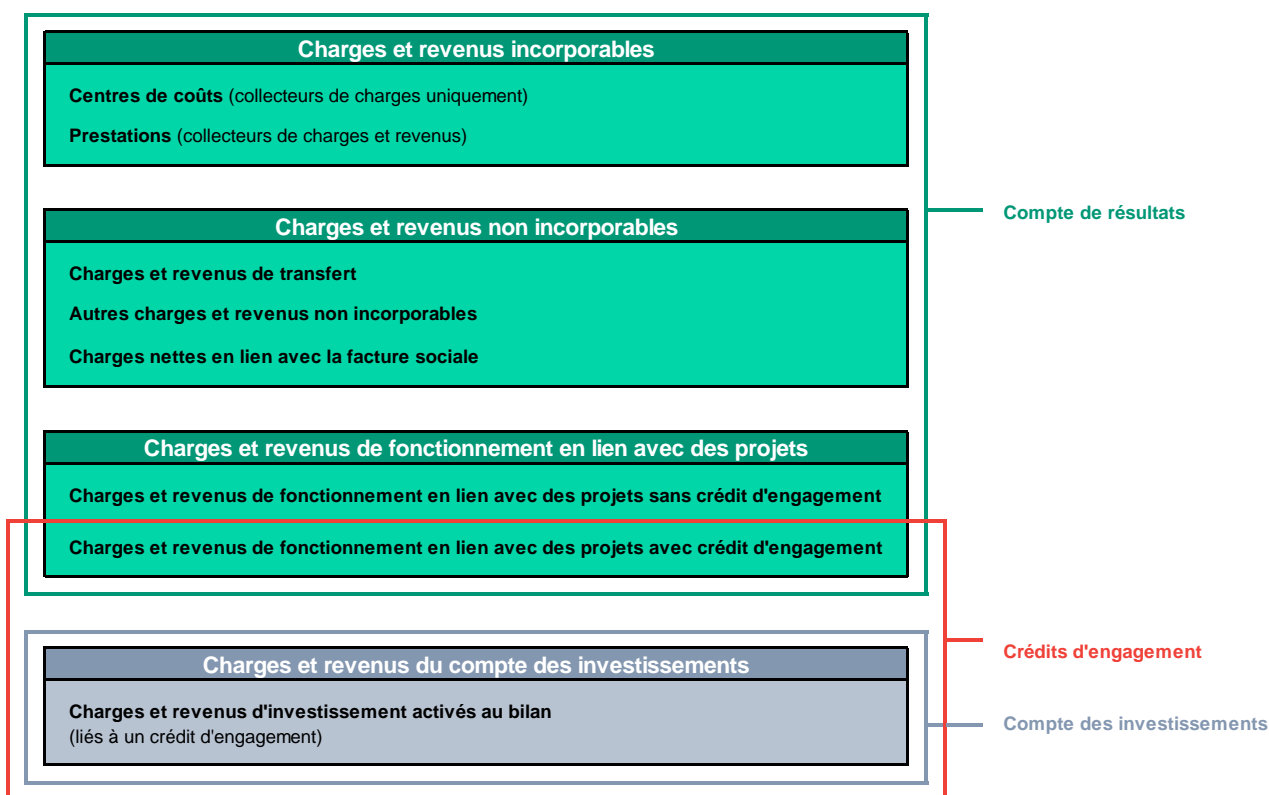
La comptabilité analytique doit permettre de piloter l'État par prestations et groupes de prestations, d'évaluer la relation entre les coûts et les produits par prestation, d'analyser les écarts entre le budget et les comptes. L'objectif de la comptabilité analytique est de permettre de faire des choix plus précis sur les prestations offertes. Elle permet également de donner des indicateurs aux services sur leurs activités et d'inciter ceux-ci à en améliorer leur gestion.

L'introduction de la comptabilité analytique découle de la volonté politique fixée dans la LFinEC d'avoir une gestion des prestations par enveloppe budgétaire et mandat de prestations.

Cette vision analytique des charges et des revenus se reflète dans le tome 2 du rapport consacré à la vue synthétique par entité (ou unité administrative). Outre la présentation générale par groupe de charges et de revenus selon la nomenclature du MCH2, chaque entité indique désormais en effet les tâches effectuées, structurées par groupe de prestations, ainsi que les coûts et revenus y relatifs.

5.1.2. La comptabilité analytique en bref

Le schéma ci-dessous présente de manière synthétique les différents éléments analytiques disponibles tant pour le compte de résultats que pour le compte des investissements :



Dans la détermination du résultat analytique, nous faisons la distinction entre les charges et revenus incorporables et ceux non-incorporables aux prestations.

Charges et revenus incorporables

Dans la catégorie des charges et revenus incorporables, nous retrouverons toutes les charges et tous les revenus entrant directement ou indirectement dans la détermination du coût des prestations, tels les charges salariales, les acquisitions en biens et services, les amortissements, les charges transverses (forfaits des services centraux) ainsi que les revenus découlant de la vente des prestations fournies.

Charges et revenus non incorporables

Les charges et revenus non incorporables concernent principalement des éléments financiers qui ne sont pas en lien direct avec la délivrance des prestations tels que les revenus fiscaux, les charges de transfert (subventions accordées et acquises) ainsi que les charges et revenus extraordinaires et les variations des réserves. Dans cette catégorie, sont également affectées toutes les charges de fonctionnement liées à des projets gérés par crédit d'engagement. Celles-ci proviennent soit de projets d'investissement dont une partie des dépenses émargent au compte de résultats car non activables au bilan, soit de projets dont l'entier des dépenses est comptabilisé au compte de résultats. Nous avons également un certain nombre de projet qui émargent au compte de résultats mais qui ne font pas l'objet de crédit d'engagement. Ces éléments permettent d'identifier des charges et revenus qui sortent de l'activité habituelle des services, qui sont délimités dans le temps et dont les services souhaitent pouvoir en suivre l'évolution.

5.1.3. Résultats analytiques globaux

Résultat analytique détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2022 - B2022	
	2021	2022	2022	CHF	%
Charges (-) et revenus (+) incorporables aux prestations	-411'750'712	-432'703'270	-418'222'875	+14'480'395	+3.3%
Revenus	234'610'993	234'108'262	237'122'028	+3'013'766	+1.3%
- Coûts salariaux directs	351'478'771	386'035'684	350'139'784	-35'895'900	-9.3%
- Autres coûts directs	130'648'310	138'280'382	131'305'501	-6'974'881	-5.0%
- Salaires et autres charges indirectes du service	164'234'624	142'495'466	173'899'618	+31'404'152	+22.0%
Charges (-) et revenus (+) non incorporables aux prestations	523'248'177	510'020'250	507'831'848	-2'188'403	-0.4%
Charges (-) et revenus (+) de transferts	-475'925'588	-496'350'756	-492'414'196	+3'936'560	+0.8%
+ Autres charges (-) et revenus (+) non-incorporables	1'119'400'212	1'141'904'426	1'117'049'835	-24'854'591	-2.2%
- Facture sociale	120'226'447	135'533'420	116'803'792	-18'729'628	-13.8%
Résultat analytique hors projet [1]	111'497'464	77'316'980	89'608'973	+12'291'993	+15.9%
Résultat analytique liées aux projets sans crédit d'engagement	-3'939'877	-4'029'250	-2'632'263	+1'396'987	+34.7%
Revenus projets sans crédit d'engagement	9'345'771	1'095'000	2'459'460	+1'364'460	+124.6%
- Charges externes projets sans crédit d'engagement	5'913'022	1'789'000	1'482'077	-306'923	-17.2%
- Charges salariales sur projets sans crédit d'engagement	7'372'626	3'335'250	3'609'646	+274'396	+8.2%
Résultat analytique liées aux projets gérés par crédit d'engagement	-104'035'793	-63'030'582	-80'548'762	-17'518'180	-27.8%
Revenus fonctionnement projet avec crédit d'engagement	95'035'083	5'050'300	21'525'173	+16'474'873	+326.2%
+ Activation de charges salariales (revenus du compte de résultats)	3'466'097	4'945'411	3'934'298	-1'011'113	-20.4%
- Charges externes projets avec crédit d'engagement	192'616'956	65'534'684	98'441'898	+32'907'214	+50.2%
- Charges salariales sur projets avec crédit d'engagement	9'920'017	7'491'609	7'566'336	+74'727	+1.0%
Résultat analytique lié aux projets [2]	-107'975'670	-67'059'832	-83'181'025	-16'121'193	-24.0%
Résultat total [1] + [2]	3'521'795	10'257'148	6'427'947	-3'829'201	-37.3%

Les activités de l'État liées aux prestations ont généré un excédent de charge de CHF 418,2 millions, en-dessous du budget de CHF 14,5 millions mais supérieur de CHF 6,5 millions par rapport à 2021. Les charges et revenus non incorporables aux prestations génèrent un excédent de revenus de CHF 507,8 millions. Les recettes fiscales (CHF 1080,8 millions) et la part au bénéfice de la BNS (soit CHF 27,2 millions qui ont été affectés directement dans le résultat, alors que le solde de CHF 54,4 millions n'impacte pas le résultat car il a été attribué à différentes réserves et au fonds d'aide aux communes) contribuent majoritairement aux revenus non incorporables, portant ainsi le résultat analytique hors projet à un excédent de revenus de CHF 89,6 millions. Notons encore que les coûts de la facture sociale pèsent pour CHF 116,8 millions dans ce résultat, en recul de CHF 18,7 millions par rapport au budget et de CHF 3,4 millions par rapport à 2021.

Les dépenses de fonctionnement liées aux projets gérés par crédit d'engagement présentent un excédent de charge de CHF 80,5 millions, soit 27,8% de plus que le budget. Finalement les dépenses liées à des projets spécifiques hors crédit d'engagement présentent un excédent de charge de CHF 2,6 millions, portant le résultat lié aux projets à CHF -83.2 millions et le résultat global à un bénéfice de CHF 6,4 millions.

Résultat des projets gérés par crédit d'engagement (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2022 - B2022	
	2021	2022	2022	CHF	%
Résultat analytique liées aux projets gérés par crédit d'engagement	104'035'793	63'030'582	80'548'762	+17'518'180	+27.8%
Charges externes projets avec crédit d'engagement	192'616'956	65'534'684	98'441'898	+32'907'214	+50.2%
+ Charges salariales projets avec crédit d'engagement	9'920'017	7'491'609	7'566'336	+74'727	+1.0%
- Revenus fonctionnement projet avec crédit d'engagement	95'035'083	5'050'300	21'525'173	+16'474'873	+326.2%
- Activation de charges salariales (revenus du compte de résultats)	3'466'097	4'945'411	3'934'298	-1'011'113	-20.4%
Dépenses et revenus d'investissement	63'125'428	114'224'177	59'332'132	-54'892'045	-48.1%
Charges externes d'investissement liées aux projets	94'240'048	153'801'606	88'750'404	-65'051'202	-42.3%
+ Activation de charges salariales (dépenses du compte des investissements)	3'466'097	4'945'411	3'934'298		
- Recettes d'investissements liées aux projets	34'580'717	44'522'840	33'352'570	-11'170'270	-25.1%
Résultat des projets gérés par crédit d'engagement	167'161'221	177'254'759	139'880'894	-37'373'865	-21.1%

Le tableau ci-dessus présente le résultat des projets gérés par crédit d'engagement, notion expliquée en détail au chapitre suivant avec une vision globale et transparente au niveau du suivi des crédits (contrairement à la présentation décentralisée dans les fiches par entité du tome 2).

Les dépenses d'investissement se montent à CHF 59,3 millions, ce qui représente un peu plus de la moitié du budget, sur un total de dépenses en lien avec des projets de CHF 139,9 millions, dont CHF 80,5 millions émargent au compte de résultats.

5.2. Projets gérés par crédit d'engagement

5.2.1. Informations générales

Sur le plan juridique, un crédit d'engagement est une autorisation de prendre des engagements financiers allant au-delà de l'exercice budgétaire (art. 37 LFinEC). Sur le plan technique, un crédit d'engagement permet de gérer et de suivre des projets sur une période pluriannuelle, notamment les dépenses et les recettes liées aux investissements du patrimoine administratif. Ils constituent en ce sens un outil analytique de reporting au même titre que les prestations mentionnées dans le précédent chapitre. L'article 40 alinéa 1 LFinEC précise que les moyens accordés au travers d'un crédit d'engagement peuvent être comptabilisés dans le compte de résultats et/ou dans le compte des investissements, en fonction de la nature des dépenses et des recettes.

Les données qui sont présentées dans le tableau de synthèse du présent chapitre constituent par conséquent un inventaire des projets agrégeant les informations en regard des deux états financiers susmentionnés. Outre l'indication du département et de l'entité qui sont concernés, les informations publiées précisent aussi le statut du projet. Les crédits en cours concernent des projets ayant déjà fait l'objet d'une validation politique par l'autorité compétente (décret du Grand Conseil ou arrêté du Conseil d'État). Les crédits à solliciter font référence aux projets envisagés par le Conseil d'État et pour lesquels, au moment de la rédaction du présent rapport, une validation politique doit encore intervenir conformément aux compétences financières en vigueur entre les pouvoirs exécutif et législatif. Bien que le crédit ait déjà été adopté, un statut « à solliciter » peut également s'expliquer par le délai référendaire en cours (concerne les projets dont la compétence d'octroi relève du Grand Conseil). Dans la vue d'ensemble, les crédits d'engagement sont organisés par département, puis en fonction de leur statut (en cours - clôturés - à solliciter), et enfin selon l'ordre administratif des services et leur date d'adoption (de la plus récente à la plus ancienne).

Rappelons encore que les montants des crédits d'engagement à proprement parler (enveloppe globale y compris éventuel crédit complémentaire) sont indiqués au brut (sans déduction des éventuelles recettes conformément à l'art. 40 al. 2 LFinEC) pour les projets qui ont été ouverts dès 2015 et au net (y compris déduction des éventuelles recettes), conformément à l'ancienne législation, pour les projets accordés avant 2015. Ce mélange de données brutes et nettes dans un même tableau n'est pas sans poser problème pour effectuer un suivi harmonisé des crédits d'engagement. Si les dépenses annuelles (colonnes budget, comptes et écarts), sont toujours indiquées au net, les autres informations chiffrées (montant global de l'enveloppe, dépenses au 31 décembre 2021 et calcul du solde disponible) dépendent du régime légal sous lequel a été ouvert crédit. La colonne « Date ACE / Décret » permettra ainsi au lecteur de savoir si le suivi est effectué au brut (crédits ouverts dès 2015) ou au net (crédits ouverts avant 2015).

Parallèlement aux projets à proprement dit, le tableau de synthèse comprend également les prêts octroyés par le canton (gestion par le biais du compte des investissements) même si, pour les plus anciens, aucune ouverture formelle d'un crédit d'engagement n'est intervenue, contrairement à ce qui se fait dans la pratique actuelle. Sur le plan comptable, un remboursement de prêt se matérialise par une recette d'investissement (d'où parfois des dépenses nettes négatives dans le tableau).

À noter que seuls les crédits d'engagement pour lesquels des montants émargent au budget 2022 et/ou aux comptes 2022 sont repris dans l'inventaire publié ci-après. Des explications détaillées sur les dépenses les plus significatives et les écarts

par rapport au budget figurent déjà dans les commentaires des chapitres précédents, notamment la troisième partie du rapport sur le compte des investissements. Ces analyses financières ne sont donc pas reprises dans le présent chapitre. Rappelons enfin que les données financières relatives aux crédits d'engagement peuvent intégrer la valorisation des heures effectuées par des collaborateurs internes sur un projet, pour autant que le volume soit significatif.

5.2.2. Principaux projets transversaux

Si une unité administrative est souvent responsable de la gestion d'un projet et en supporte l'intégralité des coûts, certains crédits d'engagement ayant été ouverts ces dernières années sont caractérisés par leur transversalité et occasionnent parfois des dépenses au travers de plusieurs services de l'administration. La présentation des projets transversaux dans le tableau de synthèse est consolidée au niveau de l'entité responsable afin de permettre une vision globale et transparente du suivi de ces crédits (contrairement à la présentation décentralisée dans les fiches par service du tome 2).

Programme d'impulsion et de transformations

Le programme d'impulsion et de transformations a été adopté par le Grand Conseil lors de la session de juin 2019, pour un montant total de CHF 70,8 millions. Il est conçu comme un programme de stimulation et d'accélération qui s'articule en deux volets. Le premier volet vise à stimuler l'investissement, principalement de tiers de façon à maximiser l'impact des montants engagés par le canton en recherchant un effet multiplicateur. Le deuxième volet est davantage consacré aux ressources nécessaires pour mener et réussir les réformes en cours dans plusieurs départements. Concrètement, les nombreux projets englobés dans le programme d'impulsion font l'objet de plusieurs crédits d'engagement (huit au total) qui sont présentés de manière consolidée à la Chancellerie, mais dont les dépenses sont décentralisées dans plusieurs services (NECO, SBAT, SENE, SCTR, etc.). Signalons qu'un neuvième crédit d'engagement de CHF 1,2 million a été accordé en décembre 2022 pour le virage ambulatoire handicap (aucune dépense sur l'exercice 2022), sans pour autant augmenter le montant total du programme.

Les dépenses nettes globales qui émarginent à l'exercice 2022 atteignent CHF 7,4 millions et se répartissent pour CHF 2,1 millions au compte de résultats et CHF 5,3 millions au compte des investissements. Les dépenses effectives sont ainsi significativement inférieures au budget 2022 qui prévoyait un montant global de CHF 11,7 millions. Tous les crédits d'engagement présentent des dépenses nettes inférieures au budget sauf le crédit dédié au développement économique (prêts NECO). Le dépassement résulte d'un décalage entre l'engagement des moyens prévus les années précédentes et les remboursements qui interviennent dans un second temps (report des recettes). S'agissant des dépenses inférieures au budget, les soutiens aux accords de positionnement stratégique (APS) seront vraisemblablement décalés sur les prochains exercices. Aucun investissement en matière de soutien à l'innovation n'a été réalisé par le NECO en 2022. Les subventions cantonales pour la mise en conformité des arrêts de bus (SCTR) dépendent de l'avancement des travaux gérés par les communes. Enfin le programme de soutien en matière de mobilité durable (SENE) a pris du retard et a mis du temps pour être connu. Le succès devrait être davantage au rendez-vous en 2023 et 2024.

Rappelons par ailleurs que le décret relatif au programme d'impulsion et de transformations prévoyait la création d'une réserve de CHF 18 millions afin de financer, par un prélèvement équivalent, les dépenses portées à charge du compte de résultats. Compte tenu des dépenses de CHF 2,1 millions en cours d'exercice, le solde de la réserve atteint dorénavant un montant de CHF 10,6 millions à fin 2022.

Vitamine

Le projet Vitamine concerne le regroupement et l'optimisation de l'administration cantonale. Un crédit d'engagement de CHF 31 millions a été adopté en juin 2019 et un complément de CHF 8 millions a été accepté par le Grand Conseil début novembre 2022 en raison des dernières évolutions liées au projet. Ce projet a pour objectifs de regrouper les entités administratives de l'État au sein de pôles thématiques, d'optimiser la consommation de surfaces en offrant davantage de souplesse et d'économie et d'améliorer l'accueil du public ainsi que l'environnement et les conditions de travail (notamment sur les sites de Tivoli à Serrières et des Docks à La Chaux-de-Fonds). Dans le tableau de synthèse, les dépenses relatives à ce crédit d'engagement concernent principalement le SBAT et dans une large mesure le compte des investissements. Ces dépenses sont présentées de manière consolidée à l'office d'organisation (OORG), en charge de la gestion du projet, et relèvent encore d'autres services de l'État comme le SIEN et dans une moindre mesure le SRHE et le SCNE. Alors que le budget 2022 prévoyait des dépenses totales de CHF 7,8 millions, ces dernières n'atteignent que CHF 2,3 millions en fin d'exercice. L'écart s'explique par plusieurs retards liés aux décisions du COPIL et du Conseil d'État.

Éducation numérique

Avec le programme d'éducation numérique adopté par le Grand Conseil en juin 2020 (crédit d'engagement de CHF 24,7 millions), l'État de Neuchâtel entend relever le défi majeur de la mutation numérique de la société et poursuivre ainsi son engagement à accompagner les transformations sociétales et économiques. L'introduction d'une éducation numérique dans les écoles obligatoires et postobligatoires du canton vise ainsi à préparer et insérer la jeunesse neuchâteloise dans la société actuelle et future en leur permettant de se faire une place en tant qu'acteur social, culturel, civique et économique. Le coût des actions menées par le biais de ce programme s'élève à CHF 2,4 millions pour l'exercice 2022 (CHF 3,1 millions avaient

été portés au budget) et sont essentiellement comptabilisées au compte des investissements. S'agissant de la présentation du crédit d'engagement, les dépenses sont consolidées au niveau du SEEO mais d'autres entités du DFDS comptabilisent également des coûts comme le SIEN, les lycées et le CPNE.

Plan climat

Le traitement politique du projet dédié au Plan climat a accumulé passablement de retard au cours des derniers mois étant donné ses enjeux stratégiques importants pour le canton. Ce dossier a finalement été débattu lors de la session de janvier 2023 et un crédit d'engagement de CHF 23 millions a été adopté pour la mise en œuvre de la première étape (2022-27). Les députés ont par ailleurs octroyé des moyens supplémentaires de CHF 1,8 million pour commencer l'élaboration de la seconde étape (2027-2030). Compte tenu de ce planning, aucune dépense n'a été effectuée sur l'exercice 2022 malgré un montant de CHF 2,2 millions porté au budget. Les premières dépenses interviendront par conséquent dès l'exercice 2023 et concernent principalement les entités du DDTE. Les informations sont regroupées au SDTE dans le tableau de synthèse.

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit	Situation au	Budget	Comptes	Écarts comptes et budget	Solde disponible
				d'engagement	31.12.2021	2022	2022		
				Brut ¹⁾	Brut ¹⁾	Net	Net	Net	Brut ¹⁾
Total						177'254'759	139'880'894	-37'373'865	
Chancellerie d'État (CHAN)						11'681'569	28'072'854	16'391'285	
PI-Accélération Projet aggro (PA3) ²⁾	SCHA	En cours	25.06.2019	7'000'000	102'212	700'000	452'033	-247'967	6'445'755
PI-accord position. Strat. (APS) ²⁾	SCHA	En cours	25.06.2019	15'000'000	1'702'482	2'322'638	1'131'495	-1'191'142	12'166'022
PI-Développement économique ²⁾	SCHA	En cours	25.06.2019	18'000'000	2'210'000	2'342'500	3'649'000	1'306'500	12'141'000
PI-études invest. futurs ²⁾	SCHA	En cours	25.06.2019	5'800'000	929'276	677'400	545'470	-131'930	4'325'254
PI-mise en conformité arrêts bus ²⁾	SCHA	En cours	25.06.2019	7'000'000	164'319	1'300'000	238'339	-1'061'661	6'597'342
PI-mobilité durable ²⁾	SCHA	En cours	25.06.2019	4'000'000	112'678	1'048'000	259'736	-788'264	3'627'586
PI-Réformes ²⁾	SCHA	En cours	25.06.2019	10'000'000	2'002'740	2'398'832	881'854	-1'516'978	7'115'405
PI-soutien innovation ²⁾	SCHA	En cours	25.06.2019	4'000'000	2'507'801	892'199	200'000	-692'199	1'292'199
COVID - Aides aux partenaires ²⁾⁷⁾	SCHA	En cours	26.01.2021	59'400'000	91'328'247	0	20'714'926	20'714'926	-61'423'890
Département finances et santé (DFS)						54'909'189	16'215'371	-38'693'818	
Vitamine ²⁾	OORG	En cours	25.06.2019	38'950'000	5'618'862	7'780'521	2'305'075	-5'475'446	33'587'916
Collectivités et fondations PA ³⁾	SFIN	En cours	-	-	-	-322'543	-322'543	0	-
Fds d'aide aux com. en sit. sifficiles ³⁾	SFIN	En cours	-	-	-	-51'000	-46'000	5'000	-
Fonds de désendettement - OREE ³⁾	SFIN	En cours	-	-	-	0	-29'964	-29'964	-
Prêts office du logement ³⁾	SFIN	En cours	-	-	-	-318'640	-49'840	268'800	-
Régions de montagne ³⁾	SFIN	En cours	-	-	-	-23'000	-23'000	0	-
Coronavirus ²⁾⁷⁾	SCSP	En cours	16.03.2020	27'950'000	30'619'227	2'500'000	4'696'099	2'196'099	-8'785'255
LDDR - salles de physique	SBAT	En cours	09.01.2023	557'000	0	74'328	0	-74'328	557'000
Portail EDPR	SBAT	En cours	19.10.2022	315'000	0	0	63'914	63'914	254'176
BAP - crédit étude amén. zone accueil	SBAT	En cours	17.08.2022	131'000	0	453'729	127'102	-326'627	8'420
Infirmierie EDPR ²⁾	SBAT	En cours	17.08.2022	5'557'000	0	0	34'769	34'769	5'522'231
Perreux-Assain. toiture Pavillon Thuyas	SBAT	En cours	01.06.2022	420'000	0	400'000	420'240	20'240	8'059
Entretien santé, écon. et envt.	SBAT	En cours	16.03.2022	539'000	0	0	498'724	498'724	52'408
Entretien sécurité	SBAT	En cours	16.03.2022	591'000	0	0	567'781	567'781	30'649
Entretien équipements et install. tech.	SBAT	En cours	16.03.2022	700'000	0	0	649'395	649'395	56'718
Breguet 2-toiture+InstalSol.-étude+réal	SBAT	En cours	25.01.2022	2'590'000	89'530	1'500'000	687'001	-812'999	1'813'469
Assain. et regroup. Lycée Jean-Piaget	SBAT	En cours	29.06.2021	29'840'000	797	7'337'324	2'299'179	-5'038'145	27'695'458
Centre des archives et du patrimoine ²⁾	SBAT	En cours	30.03.2021	10'465'000	6'406'275	1'006'808	735'075	-271'733	3'223'535
Entretien Lourd SBAT II	SBAT	En cours	29.03.2021	700'000	481'050	0	56'120	56'120	168'231
UNIHUB-constr.bât.uni.à Neuchâtel	SBAT	En cours	23.02.2021	7'810'000	126'604	1'933'099	496'013	-1'437'086	7'281'706
Créd.d'étude ctr.Montmollin g.fores.2020	SBAT	En cours	11.11.2020	2'795'000	1'273'103	-409'767	574'907	984'674	120'834
Cre.collect.cadav.animau.Montmo.CrE+BAT	SBAT	En cours	11.11.2020	4'073'100	1'649'846	371'033	1'606'467	1'235'434	227'456
Valorisation prisons NE - crédit d'étude	SBAT	En cours	17.02.2020	600'000	312'200	0	65'264	65'264	283'582
Progr. d'assainiss. du patrimoine immob	SBAT	En cours	21.01.2020	44'000'000	2'093'010	1'500'000	544'716	-955'284	41'649'458

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit	Situation au	Budget	Comptes	Écarts comptes et budget	Solde
				d'engagement	31.12.2021	2022	2022		disponible
				Brut ¹⁾	Brut ¹⁾	Net	Net	Net	Brut ¹⁾
Parts sociales crédit cadre POLOG 8 ans	SBAT	En cours	07.11.2018	2'000'000	372'900	450'000	0	-450'000	1'627'100
Remb. charges d'intérêts POLOG	SBAT	En cours	07.11.2018	3'200'000	0	346'000	0	-346'000	3'200'000
Prêts crédit cadre POLOG 8 ans	SBAT	En cours	06.07.2018	12'800'000	3'940'000	2'500'000	-99'200	-2'599'200	8'860'000
Centre entr. rout. mixte RC/RN Montagnes	SBAT	En cours	04.07.2018	4'715'000	233'156	756'808	117'315	-639'493	4'604'664
Rénovation des prisons (EEPB et EDPR) ¹⁾	SBAT	En cours	18.03.2008	37'838'670	36'856'541	0	188'127	188'127	794'002
Dispositif de désendettement ⁵⁾	SFIN	Ciôturé	-	840'000	0	140'000	0	-140'000	840'000
Espace - Equipement et Mobilier	SBAT	Ciôturé	25.11.2020	270'000	190'335	0	55'103	55'103	24'562
Espace - Ronde La Chaux-de-Fonds - 2020	SBAT	Ciôturé	11.11.2020	573'100	154'901	0	4'676	4'676	413'523
Espace - Ronde La Chaux-de-Fonds - 2021	SBAT	Ciôturé	11.11.2020	309'000	423'330	0	2'263	2'263	-112'307
Espace - Cité universitaire Neuchâtel	SBAT	Ciôturé	21.10.2020	442'400	485'812	0	-55'091	-55'091	11'680
Constitution et certification e-health	SCSP	Ciôturé	26.09.2017	3'400'000	3'540'404	0	762	762	-105'831
Extension du CIFOM-EPCY	SBAT	Ciôturé	21.02.2017	3'940'000	3'535'958	0	7'556	7'556	448'335
Lycée DDR assain. façades étude ¹⁾	SBAT	Ciôturé	25.08.2010	400'000	345'258	0	37'367	37'367	17'376
Crédit-cadre entretien lourd ⁵⁾	SBAT	Ciôturé	-	29'611'878	0	2'134'323	0	-2'134'323	29'611'878
Perreux - Pav. Acacias -assain. toit.+PV ⁵⁾	SBAT	Ciôturé	-	700'000	0	700'000	0	-700'000	700'000
Infrastructures EMS	SCSP	A solliciter	-	30'000'000	0	2'800'000	0	-2'800'000	30'000'000
Achat BAP	SBAT	A solliciter	-	18700000	0	18'700'000	0	-18'700'000	18700000
Assainissement bât. d'entr. des RC	SBAT	A solliciter	-	6888800	0	606'808	0	-606'808	6888800
Château de Boudry - valorisation cour	SBAT	A solliciter	-	505'597	0	500'000	0	-500'000	505'597
Projet du logem. des AUJU	SBAT	A solliciter	-	400'000	0	106'808	0	-106'808	400'000
regroupement ACN Tivoli EST	SBAT	A solliciter	-	700'000	0	245'775	0	-245'775	700'000
Valorisation des anciennes prisons Ntl.	SBAT	A solliciter	-	3'500'000	0	800'000	0	-800'000	3'500'000
HdV7 Crédit étude création PôleHorloger ²⁾	SBAT	A solliciter	-	680'594	0	390'775	0	-390'775	680'594
Département économie, sécurité et culture (DESC)						14'035'055	9'700'586	-4'334'469	
COVID19 NECO - Cas de rigueur ⁷⁾	NECO	En cours	15.01.2021	159'000'000	100'303'560	0	214'692	214'692	53'996'481
Prog. Intercant. Ari-SO (PR 2020-2023)	NECO	En cours	27.05.2020	715'348	357'674	179'000	178'837	-163	178'837
Politique régionale 2020-2023	NECO	En cours	27.05.2020	34'800'000	1'323'335	6'778'000	3'754'979	-3'023'022	25'894'708
Prog. Intercant. Arcjura. (PR 2020-2023)	NECO	En cours	08.04.2020	400'000	27'262	100'000	77'544	-22'456	295'194
Prêts COVID19 ⁷⁾	NECO	En cours	23.03.2020	30'000'000	2'995'000	-1'429'250	-1'196'561	232'689	27'005'000
Parcs régionaux - période 2020 -2024	NECO	En cours	18.02.2020	1'155'805	386'922	256'000	255'961	-39	512'922
Prêts NPR 2016-2019	NECO	En cours	19.10.2016	29'000'000	2'391'200	1'900'635	850'150	-1'050'485	24'713'000
Prêts NPR 2012-2015 ¹⁾	NECO	En cours	02.10.2012	14'000'000	12'128'000	-1'598'742	-804'871	793'871	1'092'629
Prêts NPR 2008-2011 ¹⁾	NECO	En cours	23.06.2009	14'000'000	502'500	-52'000	-26'000	26'000	13'471'500
Rempl. logiciel informatique de l'OP	SEPF	En cours	31.08.2020	660'000	278'357	0	275'221	275'221	106'422
Plateforme saisie données biométr. ESYSP	SCPO	En cours	28.09.2020	250'000	79'603	173'400	0	-173'400	170'397
Remplacement braisière EEPB	SPNE	En cours	04.05.2022	58'800	0	60'000	49'484	-10'516	9'316
Remplacement fourneau EEPB	SPNE	En cours	04.05.2022	26'200	0	25'000	20'420	-4'580	5'780
Enregistrement vidéo EEPB	SPNE	En cours	04.05.2022	92'000	0	92'000	54'690	-37'310	37'310

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit	Situation au	Budget	Comptes	Écarts comptes	Solde
				d'engagement	31.12.2021	2022	2022	et budget	disponible
				Brut ¹⁾	Brut ¹⁾	Net	Net	Net	Brut ¹⁾
Modernisation centrale effraction EDPR	SPNE	En cours	02.05.2022	246'000	0	178'000	164'424	-13'576	81'576
Renouvellement COVERT Polycom	PONE	En cours	09.11.2022	200'000	0	0	71'278	71'278	128'722
Renouvellement radars fixes	PONE	En cours	26.10.2022	440'000	0	0	226'464	226'464	213'536
Renovation place de tir de Plan-du-Bois	PONE	En cours	14.09.2022	280'000	0	300'000	0	-300'000	280'000
Vidéosurveillance dans les gares NE	PONE	En cours	14.09.2022	110'271	0	41'917	458	-41'459	110'271
Renouvellement serveurs PONE	PONE	En cours	17.08.2022	221'000	0	120'083	120'127	44	103'208
IT App Tracker geolocalisation	PONE	En cours	10.05.2022	50'000	0	0	30'163	30'163	38'659
Moyens techniques de surveillance	PONE	En cours	02.05.2022	262'188	0	87'396	69'057	-18'339	195'695
Routeurs CISCO WEP 2030	PONE	En cours	28.10.2021	84'400	2'714	0	72'800	72'800	11'600
Monitoring infrastructure IT	PONE	En cours	20.10.2021	307'400	76'554	271'600	99'887	-171'713	142'759
Modernis.sys.information Police(Phase 2)	PONE	En cours	30.08.2021	570'000	87'249	190'000	71'590	-118'410	511'136
Blackout BAP résilience réseau	PONE	En cours	05.07.2021	348'000	142'590	167'200	93'498	-73'702	141'057
Évolution du système Polycom	PONE	En cours	15.12.2016	2'080'000	1'682'602	215'000	92'331	-122'669	305'068
Achat de véhicules 2020-2023	SSCM	En cours	18.12.2019	10'030'000	4'410'774	2'800'000	2'351'689	-448'311	3'267'537
Aides SCNE Coronavirus ⁷⁾	SCNE	En cours	08.04.2020	6'896'000	9'055'401	700'000	1'787'678	1'087'678	-4'840'335
Rest. Collégiale de Neuchâtel 2ème étape	SCNE	En cours	26.05.2015	2'095'000	1'200'000	300'000	300'000	0	595'000
Création moyens nécessaires Larch ¹⁾	SCNE	En cours	22.02.2011	1'450'000	557'069	100'000	39'526	-60'474	853'406
Prêts COVID19 - Tourisme Neuchâtelois ⁷⁾	NECO	Clôturé	06.07.2020	700'000	700'000	-46'500	-653'500	-607'000	0
Rempl.du logiciel informatique de l'Of.F	SEPF	Clôturé	10.02.2021	157'000	129'240	0	28'000	28'000	-240
Biométrie EDPR	SPNE	Clôturé	09.08.2021	25'000	26'403	0	-1'418	-1'418	15
Centrale incendie EDPR	SPNE	Clôturé	09.08.2021	25'000	21'221	0	-14'855	-14'855	18'634
Extension poste du Landeron	PONE	Clôturé	17.10.2022	25'000	0	0	14'747	14'747	10'253
Renouvellement réseau BAP crédit d'étude	PONE	Clôturé	29.06.2022	50'000	0	50'000	47'949	-2'051	3'151
Système de surveillance du trafic	PONE	Clôturé	05.04.2022	49'983	0	49'983	35'195	-14'788	15'750
Poste de commandement opérationnel PCO	PONE	Clôturé	09.03.2022	500'000	0	500'333	508'375	8'042	-8'375
Réaménagement des locaux BAP phase 3	PONE	Clôturé	09.02.2022	150'000	0	150'000	150'488	488	-488
Renouvellement Laser 3D FARO	PONE	Clôturé	29.10.2021	60'000	61'400	60'000	0	-60'000	-1'400
Armes longues	PONE	Clôturé	27.09.2021	510'000	320'693	190'000	99'395	-90'605	89'913
Sécurisation accès postes police périph.	PONE	Clôturé	06.05.2021	100'000	60'536	40'000	40'751	751	-1'286
Développement outil analyse ILP	PONE	Clôturé	26.08.2020	485'000	236'227	155'000	149'945	-5'055	201'066
Amélioration du système Systel	PONE	A solliciter	-	141'500	0	40'000	0	-40'000	141'500
CNU-Renouvel. et optimisation de WEY	PONE	A solliciter	-	451'000	0	391'000	0	-391'000	451'000
Intranet PONE	PONE	A solliciter	-	350'000	0	100'000	0	-100'000	350'000
Redondance CNU (crédit d'étude)	PONE	A solliciter	-	111'020	0	100'000	0	-100'000	111'020
Gestion des infrastructures critiques	SSCM	A solliciter	-	300'000	0	300'000	0	-300'000	300'000
Département formation, digitalisation et sports (DFDS)						63'429'009	61'594'964	-1'834'045	
Programme éducation numérique ²⁾	SEEO	En cours	23.06.2020	24'716'600	2'288'910	3'141'307	2'440'558	-700'749	21'164'231
Renouvel. du parc pianistique 2020-2023	CMNE	En cours	29.01.2020	548'000	273'936	137'000	135'895	-1'105	138'169

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2021	Budget 2022	Comptes 2022	Écarts comptes et budget	Solde disponible
				Brut ¹⁾	Brut ¹⁾	Net	Net	Net	Brut ¹⁾
Mandat d'objectifs 2019-2022 UNINE	SFPO	En cours	26.06.2019	200'708'685	150'818'709	50'143'895	50'143'895	0	-245'000
Enveloppe équipement 2022 - CIFOM	CPNE	En cours	14.09.2022	372'000	0	385'000	31'129	-353'871	340'871
Signalétique Formation Pro NE (CPLN)	CPNE	En cours	01.06.2022	100'000	0	100'000	0	-100'000	100'000
Signalétique Formation Pro NE (CPMB)	CPNE	En cours	01.06.2022	100'000	0	100'000	0	-100'000	100'000
Signalétique Formation Pro NE (CIFOM)	CPNE	En cours	01.06.2022	300'000	0	300'000	131'164	-168'837	168'837
CIFOM-PTI-Amén. locaux ateliers horlog	CPNE	En cours	05.07.2021	250'000	37'565	100'000	14'241	-85'759	198'194
Dévol. 2016-2023 des syst. d'information	SIEN	En cours	23.02.2016	14'499'448	6'109'967	2'080'000	1'073'334	-1'006'666	7'320'420
Renouvellement des infrastructures info	SIEN	En cours	23.02.2016	29'936'470	14'923'448	3'700'000	4'678'174	978'174	10'334'848
Sécurisation de l'outil de prod. info. ²⁾	SIEN	En cours	23.02.2016	21'530'396	11'585'956	1'696'807	2'440'755	743'948	7'983'366
Sw itchs et Extension réseau SIS2	CPNE	Clôturé	09.12.2020	440'000	92'210	250'000	229'910	-20'090	117'880
Equipements pédagogiques techniques	CPNE	Clôturé	02.12.2019	260'000	172'218	70'000	68'858	-1'142	18'925
SIS2 Montagnes - Enveloppe équipements	CPNE	Clôturé	13.03.2019	325'000	50'052	45'000	33'659	-11'341	241'289
EAA - Enveloppe équipements	CPNE	Clôturé	13.03.2019	150'000	99'247	30'000	25'265	-4'735	25'488
PTN - Enveloppe équipements	CPNE	Clôturé	13.03.2019	524'000	524'107	0	205	205	-312
Enveloppe équipement 2022 - CPLN ⁵⁾	CPNE	Clôturé	-	100'000	0	100'000	0	-100'000	100'000
CLOEE2 - Suivi de la santé élèves	SIEN	Clôturé	30.10.2019	250'400	211'765	0	147'923	147'923	-109'289
Création du CPNE	SFPO	A solliciter	-	1'800'000	0	400'000	0	-400'000	1'800'000
Création Carré Turquoise	CPNE	A solliciter	-	250'000	0	250'000	0	-250'000	250'000
Extension médiathèque	CPNE	A solliciter	-	400'000	0	400'000	0	-400'000	400'000
Dép. développement territorial et environnement (DDTE)						33'254'137	24'385'977	-8'868'160	
Optimisation du tracé du Sentier du Lac	SCAT	En cours	02.09.2019	200'000	109'999	10'000	40'354	30'354	49'647
Soutien LHand ligne Ponts-de-Martel	SCTR	En cours	17.11.2021	666'500	0	100'000	0	-100'000	666'500
Concrétisation du RER neuchâtelois	SCTR	En cours	24.06.2020	114'000'000	0	250'000	0	-250'000	114'000'000
Crédit const.halte ferroviaire.de La Fiaz	SCTR	En cours	02.10.2018	8'548'000	3'154'473	500'000	860'533	360'533	4'532'994
Prêts transports ³⁾	SCTR	En cours	-	-	-	-681'500	-681'484	16	-
Entr.durable-assain.bruit-MD 2022-2025	SPCH	En cours	04.07.2022	11'500'000	0	5'300'000	5'070'818	-229'182	6'485'562
Interventions urgentes à St-Sulpice	SPCH	En cours	09.03.2022	580'000	0	0	281'200	281'200	144'515
Etudes rempl. viad. Crêt-de-l'Anneau H10	SPCH	En cours	16.02.2022	450'000	0	80'000	21'567	-58'433	396'082
Travaux sur cours d'eau 2022 - 2023	SPCH	En cours	24.01.2022	600'000	0	300'000	228'642	-71'358	371'358
Travaux sur ouvrages d'art 2022 - 2023	SPCH	En cours	24.01.2022	600'000	0	300'000	300'000	0	300'000
Réalisation Sentier du Lac ⁶⁾	SPCH	En cours	21.04.2021	2'400'000	0	200'000	0	-200'000	2'400'000
H18 Contournement est Chaux-de-Fonds	SPCH	En cours	31.03.2021	186'000'000	0	1'558'320	0	-1'558'320	186'000'000
RC 1162 Assainiss. du Pont de Saint-Jean	SPCH	En cours	23.02.2021	2'500'000	81'139	1'810'000	1'181'904	-628'096	1'236'956
PS CFF Malakoff H18	SPCH	En cours	19.08.2020	6'854'000	6'145'160	0	-296'931	-296'931	513'044
CP prot.crues LACE, 2020 - 2024	SPCH	En cours	06.07.2020	3'276'000	340'609	820'000	804'244	-15'756	1'396'089
CP Revitalisation des eaux, 2020 - 2024	SPCH	En cours	06.07.2020	3'375'000	618'660	413'500	415'770	2'270	1'747'667
Travaux EM 2020 - 2023	SPCH	En cours	06.07.2020	600'000	224'536	180'000	156'906	-23'094	218'558
Protec. catastrophes Noiraigue Clusette ⁶⁾	SPCH	En cours	24.06.2020	4'541'000	0	1'137'500	452'305	-685'195	3'584'697

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit	Situation au	Budget	Comptes	Écarts comptes et budget	Solde
				d'engagement	31.12.2021	2022	2022		disponible
				Brut ¹⁾	Brut ¹⁾	Net	Net	Net	Brut ¹⁾
CP Ouvrages de protection forêts 20-24 ⁶⁾	SPCH	En cours	24.06.2020	2'490'000	542'639	439'200	130'745	-308'455	1'698'239
Assainissement routier H10	SPCH	En cours	03.09.2019	14'300'000	4'715'738	880'000	828'680	-51'320	7'502'572
Assainiss. bruit routier RC 2019-2022	SPCH	En cours	07.05.2019	7'432'000	4'669'422	1'682'000	1'535'447	-146'553	1'240'932
Assainiss. bruit routier RPS 2019-2022	SPCH	En cours	07.05.2019	8'288'000	1'529'837	200'000	7'416	-192'584	6'747'038
Reconstr. RC1310 Ponts-Martel - Sagne	SPCH	En cours	06.03.2019	17'600'000	3'280'230	2'595'000	863'561	-1'731'439	13'727'392
Remplacement du Grand Pont Chx-Fds	SPCH	En cours	06.03.2019	17'100'000	457'160	965'000	448'781	-516'219	15'701'743
Assainis. et sécurisation, tunnel Cluset	SPCH	En cours	06.03.2019	39'100'000	1'772'722	3'316'250	2'421'264	-894'986	31'542'437
Equip. déneig. transp. privés 2018-24	SPCH	En cours	19.09.2018	350'000	101'976	50'000	49'500	-500	198'524
Entretien constructif 2018-2021	SPCH	En cours	30.05.2018	21'740'000	18'882'839	824'300	1'072'023	247'723	2'819'828
Séc. et ét. Grand Pont La Chx-de-Fds	SPCH	En cours	07.02.2018	450'000	293'057	8'800	1'653	-7'147	152'811
MD - 1ère étape réalis. itinér. cyclable	SPCH	En cours	26.09.2017	5'000'000	2'790'002	500'000	501'642	1'642	1'708'355
Etudes détail liaison H18-H20	SPCH	En cours	17.08.2016	7'600'000	6'744'278	0	196'570	196'570	364'297
12ème étape corr./aménag. routes cant.	SPCH	En cours	17.06.2015	39'550'000	16'341'643	2'403'000	830'599	-1'572'401	21'454'790
Autoroute A5 (LF 08.03.1960) ⁴⁾	SPCH	En cours	-	-	-	10'200	-591	-10'791	-
Construction du tunnel de Serrières ⁴⁾	SPCH	En cours	-	-	-	30'000	9'268	-20'732	-
3e prog. assainis. inst. chauff. ¹⁾	SENE	En cours	26.03.1996	1'300'000	838'919	5'000	0	-5'000	461'081
Desserte forestière 22-24	SFFN	En cours	05.12.2022	219'000	0	73'000	71'608	-1'392	147'392
Pisciculture - système de filtration	SFFN	En cours	29.06.2022	80'000	0	0	48'231	48'231	31'769
Aménagement rives, lacs et cours d'eau	SFFN	En cours	22.06.2020	240'000	73'524	36'000	36'450	450	105'726
CP Forêts 2020-2024	SFFN	En cours	26.05.2020	19'300'000	6'221'416	504'345	-242'101	-746'446	9'038'539
CP Aménagement du paysage 2020-2024	SFFN	En cours	26.05.2020	1'431'000	568'898	131'000	134'217	3'217	610'946
CP Nature 2020-2024	SFFN	En cours	26.05.2020	13'044'000	3'404'876	994'325	552'251	-442'074	8'975'285
Conv. programme 2020-2024 section faune	SFFN	En cours	20.01.2020	480'000	243'025	7'069	51'601	44'532	421'645
Assain. énergétique bâtiments Aurore 6	SAGR	En cours	05.12.2022	150'000	0	150'000	22'000	-128'000	128'000
Remises en état agricoles Cressier 2021	SAGR	En cours	22.09.2021	280'000	114'000	0	50'000	50'000	116'000
Assainissement de fromageries	SAGR	En cours	31.08.2021	8'925'000	0	702'000	0	-702'000	8'925'000
Projet de dévelop.régional du Val-de-Ruz	SAGR	En cours	01.10.2019	5'400'000	1'550'000	400'000	230'000	-170'000	3'620'000
Subventions constructions rurales 2020	SAGR	En cours	01.10.2019	12'000'000	2'936'313	1'500'000	1'384'360	-115'640	6'350'327
Travaux améliorations foncières 2020	SAGR	En cours	01.10.2019	15'100'000	671'527	610'000	456'656	-153'344	13'767'546
Travaux remises en état agricoles VdR	SAGR	En cours	03.09.2019	1'120'000	945'406	0	72'488	72'488	102'106
Subvention plans de gestion intégrée	SAGR	En cours	05.12.2016	100'000	39'017	30'000	10'196	-19'804	50'787
Subventions constructions rurales 2015	SAGR	En cours	29.09.2015	10'800'000	10'635'537	0	112'700	112'700	-46'837
Travaux améliorations foncières 2015	SAGR	En cours	29.09.2015	12'300'000	3'737'069	400'000	19'280	-380'720	8'529'811
Travaux améliorations foncières 2010 ¹⁾	SAGR	En cours	31.03.2010	2'300'000	1'968'977	40'000	0	-40'000	331'023
Travaux améliorations foncières 2007 ¹⁾	SAGR	En cours	27.03.2007	410'000	3'687'026	10'000	0	-10'000	412'974
Travaux améliorations foncières 2001 ¹⁾	SAGR	En cours	06.02.2001	5'900'000	4'679'709	50'000	0	-50'000	1'220'291
Exploitations paysannes ³⁾	SAGR	En cours	-	-	-	-1'980'000	3'022'374	5'002'374	-
Acqui. d'équipements labo. vétérinaire	SCAV	En cours	02.09.2022	95'000	0	50'000	50'000	0	45'000
CC équipements labo. consommation	SCAV	En cours	17.11.2021	90'000	44'960	0	43'752	43'752	1'288

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2021	Budget 2022	Comptes 2022	Écarts comptes et budget	Solde disponible
				Brut ¹⁾	Brut ¹⁾	Net	Net	Net	Brut ¹⁾
Interventions urgentes à Cressier	SPCH	Clôturé	05.07.2021	2'070'000	2'114'152	0	-6	-6	-176'180
Instal.génératrices pr prélèv. carburant	SPCH	Clôturé	06.07.2020	200'000	20'002	0	339	339	179'659
Remplacement d'un appareil GC-BTX	SENE	Clôturé	14.09.2022	50'000	0	50'000	39'725	-10'275	10'275
Remplacement analyseur GC-MSMS	SENE	Clôturé	21.02.2022	269'250	0	300'000	228'324	-71'676	40'926
Remplacement appareils mesure immissions	SENE	Clôturé	06.05.2020	59'000	59'498	45'000	0	-45'000	-498
Mesures d'aménagement Creux du Van	SFFN	Clôturé	20.06.2018	250'000	77'897	20'000	0	-20'000	172'103
Réseaux écologiques cantonaux	SFFN	Clôturé	03.07.2017	425'000	87'954	60'000	0	-60'000	337'046
Assainissement fermes et terrains 2022	SAGR	Clôturé	27.04.2022	130'000	0	0	90'771	90'771	39'229
Système informatique registre des vignes	SAGR	Clôturé	21.04.2021	85'000	76'441	10'000	14'752	4'752	-6'193
Assainissement fermes et terrains 2021	SAGR	Clôturé	17.03.2021	130'000	108'704	130'000	0	-130'000	21'296
Créd. cadre équip. ana. dom. vétérinaire	SCAV	Clôturé	27.05.2020	95'000	69'104	45'000	0	-45'000	25'896
Rempl. stations totales et contrôleurs	SGRF	Clôturé	15.06.2022	155'000	0	0	153'622	153'622	1'378
Plan climat ²⁾	SDTE	A solliciter	-	23'480'000	0	2'221'828	0	-2'221'828	23'480'000
Assainissement pont de Meudon H10	SPCH	A solliciter	-	2'750'000	0	28'000	0	-28'000	2'750'000
Reconstructruction RC2326 Le Cachot	SPCH	A solliciter	-	3'200'000	0	100'000	0	-100'000	3'200'000
Hangar pour le chauffage à distance(CAD)	SAGR	A solliciter	-	590'000	0	350'000	0	-350'000	590'000
Département emploi et cohésion sociale (DECS)						-54'200	-88'859	-34'659	
Prêts d'étude 2020-2023	SASO	En cours	18.12.2019	600'000	226'935	120'000	99'480	-20'520	219'935
Prêts d'études ³⁾	SASO	En cours	-	-	-	-174'200	-188'339	-14'139	-

¹⁾ Les crédits d'engagement accordés avant 2015 étaient sollicités au net, contrairement à ce qui se fait aujourd'hui (montant brut : art. 40 al. 2 LFinEC). Dès lors, pour ces anciens crédits, la situation au 31.12.2021 et le solde disponible sont donc également indiqués au net. Pour les prêts NPR 2008-11 et 2012-15, la logique brute est tout de même appliquée compte tenu d'une enveloppe considérée sans les remboursements.

²⁾ Projets transversaux gérés par plusieurs entités (présentation cumulée contrairement aux informations figurant dans les fiches par entité du tome 2).

³⁾ Ces éléments correspondent à d'anciens prêts qui ne sont pas formellement portés par un crédit d'engagement. Comme leur gestion technique a transité du bilan au compte des investissements, il a été décidé de les reprendre dans ce tableau de synthèse, parallèlement aux autres prêts qui, eux, font bel et bien l'objet d'un crédit d'engagement conformément aux pratiques qui sont dorénavant en vigueur.

⁴⁾ Il s'agit d'anciens crédits de construction pour la route nationale 5 qui n'ont formellement jamais fait l'objet d'un crédit d'engagement. Conformément à l'ancien système de financement, la part cantonale (12%) était considérée comme des dépenses liées aux crédits fédéraux puisque le canton agissait comme maître de l'ouvrage délégué sur mandat de l'OFROU.

⁵⁾ Ces crédits d'engagement ont été clôturés sans avoir fait l'objet d'une ouverture formelle comme initialement envisagé.

⁶⁾ Projets auparavant gérés par le SCAT (transfert au SPCH).

⁷⁾ Certaines incidences financières liées à la crise sanitaire sont gérées par le biais d'un crédit d'engagement (gestion de crise, aide aux partenaires, prêts NECO et SENE, etc.). Les données relatives aux montants des crédits d'engagement (enveloppes globales) n'ont toutefois plus fait l'objet d'une mise à jour via des demandes de crédits complémentaires, d'où parfois des soldes disponibles significativement négatifs. Des charges comptabilisées sur les subventions redistribuées (NC 37) peuvent aussi expliquer cette situation de dépassement.

Annexe 1 : Détail des charges et revenus du compte de résultats

Tableau 1 : Biens, services et autres charges d'exploitation

Biens, services et autres charges d'exploitation (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
				CHF	%	CHF	%
Matières et marchandises	21'728'101	22'305'283	20'037'671	-2'267'612	-10.2%	-1'690'429	-7.8%
Immobilisations non portées à l'actif	11'986'813	13'780'980	12'841'555	-939'425	-6.8%	+854'742	+7.1%
Alimentation et élimination, biens-fds, PADM	6'032'018	7'135'500	7'416'450	+280'950	+3.9%	+1'384'432	+23.0%
Prestations de service et honoraires	51'754'808	47'993'299	43'033'923	-4'959'376	-10.3%	-8'720'884	-16.9%
Gros entretien et entretien courant	14'188'158	15'124'200	15'367'486	+243'286	+1.6%	+1'179'328	+8.3%
Entretien biens meubles et immob. incorp.	12'166'550	13'991'750	13'471'865	-519'885	-3.7%	+1'305'315	+10.7%
Loyers, leasing, baux à ferme, taxes utilis.	17'876'085	18'494'821	17'446'250	-1'048'571	-5.7%	-429'835	-2.4%
Dédommagements	2'282'986	5'120'175	3'146'362	-1'973'813	-38.5%	+863'376	+37.8%
Réévaluations sur créances	52'444'431	22'076'500	32'792'477	+10'715'977	+48.5%	-19'651'954	-37.5%
Diverses charges d'exploitation	14'084'356	10'790'759	16'692'538	+5'901'779	+54.7%	+2'608'182	+18.5%
31 Total	204'544'304	176'813'267	182'246'578	+5'433'311	+3.1%	-22'297'726	-10.9%

Tableau 2 : Charges financières

Charges financières (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
				CHF	%	CHF	%
Charges d'intérêt	19'154'296	23'340'000	20'859'588	-2'480'412	-10.6%	+1'705'292	+8.9%
Pertes de change réalisées	3'247'810	2'000	734'106	+732'106	+36'605.3%	-2'513'703	-77.4%
Frais d'approv. en capitaux et frais admin.	437'178	500'000	1'063'594	+563'594	+112.7%	+626'415	+143.3%
Charges pour biens-fonds, patr. financier	163'190	300'000	266'473	-33'527	-11.2%	+103'284	+63.3%
Réévaluations, immobilisations patr. fin.	-765'820	0	11'207	+11'207	--	+777'027	+101.5%
Différentes charges financières	80'507	300'000	71'757	-228'243	-76.1%	-8'750	-10.9%
34 Total	22'317'160	24'442'000	23'006'725	-1'435'275	-5.9%	+689'565	+3.1%

Tableau 3 : Revenus financiers

Revenus financiers (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
				CHF	%	CHF	%
Revenus des intérêts	9'354'256	9'131'100	9'555'102	+424'002	+4.6%	+200'846	+2.1%
Gains réalisés patrimoine financier	879'898	4'000	148'327	+144'327	+3'608.2%	-731'571	-83.1%
Revenus de participations patr. financier	1'976'104	2'500'000	2'565'255	+65'255	+2.6%	+589'151	+29.8%
Produits des immeubles patr. financier	427'919	1'319'136	1'359'128	+39'992	+3.0%	+931'210	+217.6%
Réévaluations, immobilisations patr. fin.	0	0	0	0	--	0	--
Rev. fin. de prêts et particip. patr. adm.	167'495	83'125	383'339	+300'214	+361.2%	+215'845	+128.9%
Revenus financiers d'entreprises publiques	29'722'253	30'700'000	30'609'823	-90'177	-0.3%	+887'569	+3.0%
Produits des immeubles patr. administratif	24'661'548	21'992'952	23'491'270	+1'498'318	+6.8%	-1'170'279	-4.7%
Revenus des immeubles loués	0	5'000	0	-5'000	-100.0%	0	--
Autres revenus financiers	1'514'197	1'000'000	966'974	-33'026	-3.3%	-547'223	-36.1%
44 Total	68'703'669	66'735'313	69'079'218	+2'343'905	+3.5%	+375'548	+0.5%

Tableau 4 : Attributions aux fonds et financements spéciaux

Attributions aux fonds et fin. spéciaux (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
				CHF	%	CHF	%
Attributions capitaux de tiers	1'672'411	0	1'538'694	+1'538'694	--	-133'717	-8.0%
Attributions capital propre	8'977'645	8'008'893	34'949'189	+26'940'296	+336.4%	+25'971'544	+289.3%
35 Total	10'650'056	8'008'893	36'487'883	+28'478'990	+355.6%	+25'837'827	+242.6%

Tableau 5 : Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
				CHF	%	CHF	%
Prélèvements capitaux de tiers	265'717	0	0	0	--	-265'717	-100.0%
Prélèvements capital propre	16'073'575	10'931'279	6'115'482	-4'815'797	-44.1%	-9'958'093	-62.0%
45 Total	16'339'292	10'931'279	6'115'482	-4'815'797	-44.1%	-10'223'810	-62.6%

Tableau 6 : Charges de transfert

Charges de transfert (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
				CHF	%	CHF	%
Parts de revenus destinées à des tiers	4'320'132	5'140'000	4'504'129	-635'871	-12.4%	+183'997	+4.3%
Dédommagements à des coll. publiques	163'449'204	166'918'009	165'969'895	-948'114	-0.6%	+2'520'691	+1.5%
Péréquation financ. et comp. des charges	16'383'924	14'849'430	16'249'361	+1'399'931	+9.4%	-134'563	-0.8%
Subv. à des collectivités et à des tiers	1'201'589'650	1'177'201'814	1'186'389'708	+9'187'894	+0.8%	-15'199'942	-1.3%
Réévaluations, emprunts PADM	0	0	0	0	--	0	--
Réévaluations, participations PADM	6'396'454	0	2'337'682	+2'337'682	--	-4'058'771	-63.5%
Différentes charges de transfert	2'872	0	8'651	+8'651	--	+5'779	+201.2%
Sous-total	1'392'142'236	1'364'109'253	1'375'459'426	+11'350'173	+0.8%	-16'682'809	-1.2%
Amortissements subventions d'investiss.	21'320'262	21'262'025	20'989'513	-272'512	-1.3%	-330'749	-1.6%
36 Total	1'413'462'497	1'385'371'278	1'396'448'939	+11'077'661	+0.8%	-17'013'558	-1.2%

Tableau 7 : Revenus de transfert

Revenus de transfert (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
				CHF	%	CHF	%
Parts à des revenus	126'484'977	111'593'215	124'913'027	+13'319'812	+11.9%	-1'571'951	-1.2%
Dédommagements des collectivités locales	36'320'417	34'328'004	34'317'747	-10'257	-0.0%	-2'002'670	-5.5%
Péréq. financ. et comp. des charges (RPT)	251'181'237	253'741'431	254'947'490	+1'206'059	+0.5%	+3'766'253	+1.5%
Subventions des coll. publiques et des tiers	260'236'657	266'326'025	263'386'586	-2'939'439	-1.1%	+3'149'930	+1.2%
Dissolution subv. d'investissement au passif	0	0	0	0	--	0	--
Différents revenus de transfert	460'034	756'000	52'456'134	+51'700'134	+6'838.6%	+51'996'100	+11'302.7%
46 Total	674'683'323	666'744'675	730'020'985	+63'276'310	+9.5%	+55'337'662	+8.2%

Tableau 8 : Patentes et concessions

Taxes et redevances (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
				CHF	%	CHF	%
Taxes de compensation	632'800	351'000	335'200	-15'800	-4.5%	-297'600	-47.0%
Émoluments pour actes administratifs	34'718'815	34'639'955	35'773'114	+1'133'159	+3.3%	+1'054'299	+3.0%
Taxes hôpitaux et EMS, subv. frais pension	11'227'855	12'613'000	3'560	-12'609'440	-100.0%	-11'224'295	-100.0%
Frais d'écolage et taxe de cours	10'845'929	11'784'410	11'118'219	-666'191	-5.7%	+272'290	+2.5%
Taxes d'utilisation et prestations de service	31'474'185	27'894'900	32'855'323	+4'960'423	+17.8%	+1'381'138	+4.4%
Recette sur ventes	9'111'497	9'787'800	7'537'565	-2'250'235	-23.0%	-1'573'933	-17.3%
Remboursements	37'841'298	38'572'389	39'414'323	+841'934	+2.2%	+1'573'025	+4.2%
Amendes	19'513'999	20'770'000	23'259'376	+2'489'376	+12.0%	+3'745'377	+19.2%
Autres taxes	45'025'700	44'850'000	4'222'274	-40'627'726	-90.6%	-40'803'426	-90.6%
42 Total	200'392'077	201'263'454	154'518'953	-46'744'501	-23.2%	-45'873'124	-22.9%

Tableau 9 : Taxes et redevances

Taxes et redevances (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
				CHF	%	CHF	%
Taxes de compensation	632'800	351'000	335'200	-15'800	-4.5%	-297'600	-47.0%
Émoluments pour actes administratifs	34'718'815	34'639'955	35'773'114	+1'133'159	+3.3%	+1'054'299	+3.0%
Taxes hôpitaux et EMS, subv. frais pension	11'227'855	12'613'000	3'560	-12'609'440	-100.0%	-11'224'295	-100.0%
Frais d'écolage et taxe de cours	10'845'929	11'784'410	11'118'219	-666'191	-5.7%	+272'290	+2.5%
Taxes d'utilisation et prestations de service	31'474'185	27'894'900	32'855'323	+4'960'423	+17.8%	+1'381'138	+4.4%
Recette sur ventes	9'111'497	9'787'800	7'537'565	-2'250'235	-23.0%	-1'573'933	-17.3%
Remboursements	37'841'298	38'572'389	39'414'323	+841'934	+2.2%	+1'573'025	+4.2%
Amendes	19'513'999	20'770'000	23'259'376	+2'489'376	+12.0%	+3'745'377	+19.2%
Autres taxes	45'025'700	44'850'000	4'222'274	-40'627'726	-90.6%	-40'803'426	-90.6%
42 Total	200'392'077	201'263'454	154'518'953	-46'744'501	-23.2%	-45'873'124	-22.9%

Tableau 11 : Revenus divers

Revenus divers (CHF)	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Écart C2022 - B2022		Écart C2022 - C2021	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation divers	0	0	0	0	--	0	--
Activation des prestations propres	3'466'097	4'945'411	3'934'298	-1'011'113	-20.4%	+468'202	+13.5%
Variations des stocks	0	0	0	0	--	0	--
Autres revenus	30'878'916	5'055'950	15'213'340	+10'157'390	+200.9%	-15'665'576	-50.7%
43 Total	34'345'013	10'001'361	19'147'639	+9'146'278	+91.5%	-15'197'374	-44.2%

Annexe 2 : Fortune des fonds

Le tableau ci-dessous présente uniquement la fortune de certains fonds gérés par l'État. Par conséquent, le total des attributions/prélèvements du tableau ci-dessous diffère des totaux des tableaux 5 et 6 de l'annexe 1 qui incluent tous les fonds et financements spéciaux. À noter également que la fortune au 31.12 peut être partiellement engagée et ne correspond donc pas nécessairement à la fortune réellement disponible.

Fortune des fonds gérés par l'État (CHF)	Fortune au 31.12.2021	Budget 2022 attrib. (+) / prélèv. (-)	Comptes 2022 attrib. (+) / prélèv. (-)	Fortune au 31.12.2022
Total	67'824'838.76	-9'273'911.00	23'646'424.08	91'471'262.84
Département finances et santé (DFS)	-348'905.40	-530'000.00	25'696'355.00	25'347'449.60
Fonds d'aide aux communes ¹⁾	-348'905.40	-530'000.00	+25'696'355.00	25'347'449.60
Département économie, sécurité et culture (DESC)	9'066'963.03	-853'000.00	1'526'660.85	10'593'623.88
Fonds de la protection civile régionale	3'336'680.48	-1'153'000.00	-12'033.25	3'324'647.23
Fonds de contribution remplacement abris PC	4'685'931.55	+300'000.00	+325'392.10	5'011'323.65
Fonds d'attributions cantonales Loterie romande	1'044'351.00	0.00	+1'213'302.00	2'257'653.00
Départ. formation, digitalisation et sports (DFDS)	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonds structures d'accueil extra-familial ²⁾	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonds encouragement formation prof. Initiale et duale ²⁾	0.00	0.00	0.00	0.00
Départ. dév. territorial et environnement (DDTE)	59'106'781.13	-7'890'911.00	-3'576'591.77	55'530'189.36
Fonds d'aménagement du territoire	13'463'856.61	-1'042'408.00	-28'549.70	13'435'306.91
Fonds cantonal de l'énergie	3'946'752.94	+459'968.00	+326'193.72	4'272'946.66
Fonds des eaux	27'818'601.86	-6'376'571.00	-3'503'288.20	24'315'313.66
Fonds forestier de réserve	2'685'282.50	+41'400.00	+144'743.90	2'830'026.40
Fonds de la conservation de la forêt	1'840'393.31	-18'800.00	0.00	1'840'393.31
Fonds agricole et viticole	2'235'672.93	-119'500.00	-378'410.80	1'857'262.13
Fonds des mensurations officielles	7'116'220.98	-835'000.00	-137'280.69	6'978'940.29

¹⁾ Une attribution à la fortune du fonds d'aide aux communes est réalisée dans le cadre de l'exercice 2022 en lien avec la part au bénéfice BNS, réglant ainsi le problème de fortune négative.

²⁾ Ces deux fonds sont gérés de manière à ne présenter ni fortune ni mouvements (attributions ou prélèvements). Les recettes affectées au fonds en cours d'exercice sont intégralement absorbées par le financement des charges concernées.

Partie I : Rapport du Conseil d'État au Grand
Conseil à l'appui des comptes

Partie II : États financiers audités

Partie III : Résultats synthétiques des entités
parapubliques

6. Comptes 2022 : États financiers audités

6.1. Bilan

Bilan (CHF)			Écart C2022 - C2021	
	Comptes 2021	Comptes 2022	CHF	%
1 ACTIF	3'834'504'413.56	4'305'381'118.14	+470'876'704.58	+12.3%
10 Patrimoine financier (PF)	2'048'821'720.31	2'522'973'090.41	+474'151'370.10	+23.1%
100 Disponibilités et placements à court terme	108'179'339.18	204'982'897.48	+96'803'558.30	+89.5%
101 Créances	441'362'213.31	787'714'433.18	+346'352'219.87	+78.5%
102 Placements financiers à court terme	52'228'350.66	96'728'349.76	+44'499'999.10	+85.2%
104 Actifs de régularisation	1'302'222'602.65	1'289'848'814.53	-12'373'788.12	-1.0%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	6'523'913.52	6'153'598.94	-370'314.58	-5.7%
107 Placements financiers	1'339'581.52	1'261'292.35	-78'289.17	-5.8%
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	136'965'719.47	136'283'704.17	-682'015.30	-0.5%
14 Patrimoine administratif (PA)	1'785'682'693.25	1'782'408'027.73	-3'274'665.52	-0.2%
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	1'107'254'669.99	1'109'975'360.41	+2'720'690.42	+0.2%
142 Immobilisations incorporelles	14'240'113.04	16'827'597.02	+2'587'483.98	+18.2%
144 Prêts	124'068'600.90	134'555'081.35	+10'486'480.45	+8.5%
145 Participations, capital social	406'209'239.33	403'871'556.98	-2'337'682.35	-0.6%
146 Subventions d'investissements	133'910'069.99	117'178'431.97	-16'731'638.02	-12.5%
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0.00	0.00	0.00	--
2 PASSIF	3'834'504'413.56	4'305'381'118.14	+470'876'704.58	+12.3%
20 Capitaux de tiers	3'535'585'527.63	3'959'989'547.55	+424'404'019.92	+12.0%
200 Engagements courants	1'263'140'330.17	1'759'516'933.94	+496'376'603.77	+39.3%
201 Engagements financiers à court terme	448'760'617.26	297'502'337.65	-151'258'279.61	-33.7%
204 Passifs de régularisation	186'091'335.88	191'694'542.13	+5'603'206.25	+3.0%
205 Provisions à court terme	59'453'764.02	39'406'966.18	-20'046'797.84	-33.7%
206 Engagements financiers à long terme	1'509'963'450.07	1'571'359'622.56	+61'396'172.49	+4.1%
208 Provisions à long terme	52'652'439.56	83'607'776.42	+30'955'336.86	+58.8%
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	15'523'590.67	16'901'368.67	+1'377'778.00	+8.9%
29 Capital propre	298'918'885.93	345'391'570.59	+46'472'684.66	+15.5%
290 Financements spéciaux sous capital propre	88'355'001.75	88'326'995.20	-28'006.55	-0.0%
291 Fonds	55'461'906.73	77'704'617.40	+22'242'710.67	+40.1%
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0.00	0.00	0.00	--
293 Préfinancements	0.00	0.00	0.00	--
294 Réserves	237'649'801.37	272'536'536.87	+34'886'735.50	+14.7%
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	337'360'559.18	315'175'010.60	-22'185'548.58	-6.6%
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	117'164'557.07	122'293'403.42	+5'128'846.35	+4.4%
298 Autres capitaux propres	0.00	0.00	0.00	--
299 Excédent(+) / Découvert(-)	-537'072'940.17	-530'644'992.90	+6'427'947.27	+1.2%

L'augmentation significative des créances et des engagements courants entre 2022 et 2021 s'explique principalement par des reclassements (CHF 308'506'794.54) des débiteurs ayant un solde créditeur et des créanciers ayant un solde débiteur en conformité avec le principe du produit brut.

6.2. Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)		Comptes		Budget		Comptes		Comptes		Écart C2022 - C2021	
		2021	2022	2022	2022	2022	2022	CHF	%	CHF	%
4 Revenus d'exploitation		2'313'818'686.79	2'140'505'061.85			2'278'555'537.06	+138'050'475.21	+6.4%	-35'263'149.73	-1.5%	
40 Revenus fiscaux		1'041'494'913.98	1'020'247'393.00			1'080'836'870.67	+60'589'477.67	+5.9%	+39'341'956.69	+3.8%	
41 Patentes et concessions		100'545'160.15	47'080'000.00			99'854'509.44	+52'774'509.44	+112.1%	-690'650.71	-0.7%	
42 Taxes		200'392'077.24	201'263'454.00			154'518'953.33	-46'744'500.67	-23.2%	-45'873'123.91	-22.9%	
43 Revenus divers		34'345'012.78	10'001'360.85			19'147'638.71	+9'146'277.86	+91.5%	-15'197'374.07	-44.2%	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		16'339'292.05	10'931'279.00			6'115'482.28	-4'815'796.72	-44.1%	-10'223'809.77	-62.6%	
46 Revenus de transfert		674'683'322.83	666'744'675.00			730'020'984.79	+63'276'309.79	+9.5%	+55'337'661.96	+8.2%	
47 Subventions à redistribuer		246'018'907.76	184'236'900.00			188'061'097.84	+3'824'197.84	+2.1%	-57'957'809.92	-23.6%	
3 Charges d'exploitation		2'376'370'588.95	2'257'683'915.04			2'305'531'525.54	+47'847'610.50	+2.1%	-70'839'063.41	-3.0%	
30 Charges de personnel		463'820'794.71	460'640'857.00			459'447'235.07	-1'193'621.93	-0.3%	-4'373'559.64	-0.9%	
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		204'544'304.45	176'813'267.00			182'246'578.37	+5'433'311.37	+3.1%	-22'297'726.08	-10.9%	
33 Amortissements du patrimoine administratif		37'874'028.40	42'612'720.11			42'839'791.65	+227'071.54	+0.5%	+4'965'763.25	+13.1%	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux		10'650'056.20	8'008'893.00			36'487'883.22	+28'478'990.22	+355.6%	+25'837'827.02	+242.6%	
36 Charges de transfert		1'413'462'497.43	1'385'371'277.93			1'396'448'939.39	+11'077'661.46	+0.8%	-17'013'558.04	-1.2%	
37 Subventions redistribuées		246'018'907.76	184'236'900.00			188'061'097.84	+3'824'197.84	+2.1%	-57'957'809.92	-23.6%	
Résultat d'exploitation		-62'551'902.16	-117'178'853.19			-26'975'988.48	+90'202'864.71	+77.0%	+35'575'913.68	+56.9%	
44 Revenus financiers		68'703'669.34	66'735'312.66			69'079'217.77	+2'343'905.11	+3.5%	+375'548.43	+0.5%	
34 Charges financières		22'317'160.40	24'442'000.00			23'006'725.27	-1'435'274.73	-5.9%	+689'564.87	+3.1%	
Résultat financier		46'386'508.94	42'293'312.66			46'072'492.50	+3'779'179.84	+8.9%	-314'016.44	-0.7%	
Résultat opérationnel		-16'165'393.22	-74'885'540.53			19'096'504.02	+93'982'044.55	+125.5%	+35'261'897.24	+218.1%	
48 Revenus extraordinaires		22'972'821.80	85'142'688.68			24'281'528.25	-60'861'160.43	-71.5%	+1'308'706.45	+5.7%	
38 Charges extraordinaires		3'285'633.60	0.00			36'950'085.00	+36'950'085.00	--	+33'664'451.40	+1'024.6%	
Résultat extraordinaire		19'687'188.20	85'142'688.68			-12'668'556.75	-97'811'245.43	-114.9%	-32'355'744.95	-164.3%	
Résultat total		3'521'794.98	10'257'148.15			6'427'947.27	-3'829'200.88	-37.3%	+2'906'152.29	+82.5%	

6.4. Tableau de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie ¹⁾ (CHF)	Comptes 2021	Comptes 2022
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice (+) / déficit (-) du compte de résultats	3'521'794.98	6'427'947.27
+ Amortissements du patrimoine administratif et subventions d'investissement	59'194'290.26	63'829'304.58
+ Réévaluations des prêts et participation du patrimoine administratif	6'396'453.77	2'337'682.35
- Autres recettes et charges sans effet sur les liquidités	-4'190'530.28	-3'925'794.34
- Augmentation / + diminution des créances ou des engagements courants	142'868'582.02	-346'352'219.87
- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnements et travaux en cours	482'273.94	370'314.58
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	-72'826'327.99	11'246'678.16
+ Pertes / - bénéfices sur la vente du patrimoine financier ou pertes / bénéfice de change	2'344'316.71	585'779.51
+ Augmentation / - diminution des engagements courants (CC, créanciers)	2'012'806.60	496'376'603.77
+ Augmentation / - diminution des provisions	-54'540'952.04	10'908'539.02
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	6'511'674.42	4'750'784.69
+ Attrib. / - prélèv. d'engagements pour financements spéciaux, fonds, préfin.	-10'860'864.29	23'659'564.62
+ Attrib. / - prélèv. comptes de réserve du capital propre	-16'613'931.70	12'668'556.75
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation [FTE]	64'299'586.40	282'883'741.09
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT DANS LE PATRIMOINE ADMINISTRATIF		
Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	43'417'265.91	42'734'851.02
+ Remboursements de prêts et de participations	15'287'713.25	14'156'279.55
+ Contributions acquises	25'207'243.81	26'254'588.27
+ Contributions à redistribuer	2'922'308.85	2'323'983.20
Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-86'566'718.28	-96'142'340.48
- Immobilisations corporelles et incorporelles	-49'117'674.24	-54'108'627.72
- Prêts et participations	-13'209'180.76	-24'708'760.00
- Propres contributions d'investissement	-21'360'586.58	-15'182'247.06
- Contributions d'investissement redistribuées	-2'879'276.70	-2'142'705.70
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissements dans le patrimoine administratif [FTI]	-43'149'452.37	-53'407'489.46
ACTIVITÉS DE PLACEMENT DANS LE PATRIMOINE FINANCIER		
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du patrimoine financier (à court terme)	-12'200'000.00	-44'612'084.70
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du patrimoine financier (à long terme)	1'593'410.00	166'800.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF [FTP]	-10'606'590.00	-44'445'284.70
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement [FTI+P]	-53'756'042.37	-97'852'774.16
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	-17'079'916.58	57'869'393.56
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	-13'789'315.18	-146'096'802.19
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]	-30'869'231.76	-88'227'408.63
Variation des liquidités [FTE] + [FTI] + [FTP] + [FTF]	-20'325'687.73	96'803'558.30
Disponibilités et placements à court terme au 01.01.	128'505'026.91	108'179'339.18
Disponibilités et placements à court terme au 31.12.	108'179'339.18	204'982'897.48
Variation des disponibilités et placements à court terme selon le bilan	-20'325'687.73	96'803'558.30

¹⁾ (+) source de fonds / (-) emploi de fonds

6.5. L'annexe aux comptes

6.5.1. Principes régissant la présentation et la tenue des comptes

Normes appliquées

Les comptes de l'État de Neuchâtel sont présentés conformément à la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014, au règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des Communes (RLFinEC) du 20 août 2014, à l'arrêté concernant la mise en œuvre de la LFinEC et du RLFinEC du 28 janvier 2015 et subsidiairement aux recommandations du Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

La gestion des finances est régie par les grands principes définis à l'article 6 RLFinEC, soit légalité, équilibre budgétaire durable, emploi économe des fonds, urgence, rentabilité, causalité, prise en compte des avantages, non-affectation des impôts généraux et gestion axée sur les résultats.

Principe et structure des comptes

L'article 51 LFinEC définit que la présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus. L'article 52 LFinEC précise qu'elle est régie par les normes MCH2, ce qui signifie qu'en l'absence de dispositions prévues par la loi ou les règlements, les principes du MCH2 s'appliquent. L'article 29 LFinEC précise encore le contenu de l'annexe aux comptes, qui doit entre autres indiquer les règles régissant la présentation des comptes, justifier les dérogations à ces règles et offrir une vue d'ensemble des principes y relatifs.

La présentation des comptes repose sur le principe du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la comparabilité et de la permanence des méthodes comptables (article 53 LFinEC et 42 RLFinEC).

Les actifs et les passifs du bilan sont évalués selon le principe de la valeur réelle conformément aux articles 52 LFinEC al. 2 et 45 et 46 RLFinEC pour les éléments du patrimoine administratif et financier.

Les comptes sont définis à l'article 24 LFinEC et comprennent les éléments consolidés suivants : le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe.

Le bilan suit la présentation du MCH2. Le compte de résultats et le compte des investissements suivent la même présentation que le budget.

Le compte de résultats est subdivisé en trois niveaux, soit le résultat d'exploitation, le résultat de financement et le résultat extraordinaire (article 26 LFinEC).

Le compte des investissements comprend les dépenses et les recettes pour la constitution ou l'augmentation de valeurs durables au patrimoine administratif conformément à l'article 10 LFinEC.

Le tableau de flux de trésorerie renseigne sur l'origine et l'utilisation des fonds (disponibilités et financements). Il présente par tranche détaillée le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (compte de résultats), le flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement (compte des investissements) et le flux de trésorerie provenant de l'activité de financement. Les liquidités se composent des comptes postaux et bancaires ainsi que des cartes de crédit.

L'annexe aux comptes

Elle indique les règles régissant la présentation des comptes et justifie les dérogations à ces règles, offre une vue d'ensemble des principes relatifs à la présentation des comptes, contient l'état du capital propre, le tableau des provisions, le tableau des participations, le tableau des garanties. L'annexe présente un tableau des immobilisations et des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune et des revenus, les engagements et les risques financiers. Elle mentionne les dérogations par rapport aux règles de présentation des comptes selon l'article 52 alinéa 3 LFinEC.

Le Conseil d'État n'a pas fixé les informations minimales permettant d'apprécier l'état de la fortune et des revenus, les engagements et les risques financiers (article 29, al. 1 let h LFinEC). En l'état, des informations supplémentaires sont présentées concernant le tableau des prêts, l'état des emprunts bancaires au 31.12 et les indicateurs financiers (article 57 RLFinEC).

Périmètre de consolidation

L'article 2 LFinEC prescrit que la LFinEC s'applique au Grand Conseil, au Conseil d'État, aux Autorités judiciaires, ainsi qu'à leur administration. Conformément à l'article 57 LFinEC, les comptes de résultats et les bilans des institutions indépendantes, ainsi que des autorités ou organismes dans lesquels l'État détient au moins 20% du capital, sont présentés en annexe des comptes.

Afin de permettre une meilleure évaluation et une lecture objective de la situation financière de la collectivité, uniquement les comptes de résultats et les bilans des organismes dans lesquels l'État détient au minimum 20% du capital et pour autant que cette participation représente plus de 1% du total du bilan de l'exercice précédent sont présentés en annexe. Dans tous les cas, les comptes de résultats et bilans des entités suivantes sont présentés : RHNe, le CNP, NOMAD, l'Université, le SCAN, NEVIA et le CNIP.

Principes comptables

Compte des investissements

Le compte des investissements enregistre les dépenses et recettes d'investissement en lien avec la constitution ou la modification du patrimoine administratif (article 10 LFinEC). Les dépenses d'investissement du patrimoine administratif supérieures à CHF 10'000 par objet sont portées au bilan (article 43 RLFinEC).

Patrimoine administratif

L'article 5 LFinEC distingue le patrimoine administratif du patrimoine financier. Le patrimoine administratif est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers affectés aux tâches publiques, soit celles définies dans une loi, un règlement ou un arrêté.

Les actifs du patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Il peut se composer de biens d'investissement, de prêts, de subventions aux investissements, ainsi que de participations permanentes ou de dotations. Les biens constituant le domaine public et le patrimoine administratif sont inaliénables.

Tout bien n'entrant pas dans la définition du patrimoine administratif appartient au patrimoine financier. Les terrains et leur équipement destinés à être revendus ultérieurement, en particulier dans le cadre de la promotion économique, appartiennent au patrimoine financier.

L'article 56 LFinEC prescrit que les immobilisations dans le patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la valeur vénale est portée au bilan à titre de coût d'acquisition. Les taux d'amortissements du patrimoine administratif sont les suivants :

Catégorie d'immobilisation	Durée d'utilisation (ans)	Taux d'amortissements
Patrimoine administratif		
Terrains	0	--
Terrains agricoles	0	--
Terrains viticoles	0	--
Terrains naturels protégés (biotopes, marais, etc.)	0	--
Routes, chemins	50	2.0%
Ponts	50	2.0%
Tunnels	50	2.0%
Surfaçage des routes	10	10.0%
Instal. Tech., signalisation & instal. électroméc.	10	10.0%
Aménagement des cours d'eau	50	2.0%
Ouvrages protection (paravalanches, pierres etc.)	20	5.0%
Installations d'alimentation en eau	50	2.0%
Bâtiment	40	2.5%
Bâtiment enveloppe	40	2.5%
Bâtiment installations	30	3.3%
Bâtiment aménagements intérieurs	40	2.5%
Bâtiment aménagements extérieurs	30	3.3%
Forêts yc terrains	0	--
Mobilier, biens meubles	10	10.0%
Machines et appareils	5	20.0%
Instruments, outillages	4	25.0%
Equipements et installations	15	6.7%
Véhicule usage crt	5	20.0%
Infrastructures informatiques	4	25.0%
Véhicules spéciaux	15	6.7%
Systèmes de communication	4	25.0%
Crédit d'études	5	20.0%
Logiciels	4	25.0%
Subventions à la Confédération*	20	5.0%
Subventions aux cantons et concordats*	20	5.0%
Subventions aux communes et groupes intercommunaux*	20	5.0%
Subventions aux entreprises publiques*	20	5.0%
Subventions aux entreprises privées*	20	5.0%
Subventions aux ménages*	20	5.0%
Patrimoine financier		
Terrains de la promotion économique	0	--
Autres terrains	0	--
Bâtiments	0	--

* Les subventions à l'investissement octroyées sont amorties sur une durée de 20 ans (5%), si les éléments auxquelles elles se réfèrent ne sont pas clairement identifiables.

Les prêts du patrimoine administratif sont évalués à la valeur nominale selon l'article 45 RLFInEC.

Les participations du patrimoine administratif sont évaluées au bilan à leur valeur boursière ou selon les estimations des banques, ou à la valeur des fonds propres pour les participations à des entreprises non cotées en bourse. L'article 46 al. 9 RLFInEC précise que les titres de participations du patrimoine administratif sont ajustés en cas de modification de leur valeur, conformément à l'article 45 alinéa 3.

La LFinEC ne s'applique pas à la Banque cantonale neuchâteloise (BCN), à la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN), à la Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP) et à l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) selon l'article 2 alinéa 3 LFinEC. En conséquence, les participations du patrimoine administratif détenues dans ces institutions et inscrites au patrimoine administratif sont toujours évaluées à la valeur nominale (article 56 al. 1 LFinEC).

Patrimoine financier

Le patrimoine financier est constitué de l'ensemble des biens mobiliers ou immobiliers qui ne sont pas nécessaires à l'accomplissement de tâches publiques de la collectivité.

Les actifs du patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future et lorsque leur valeur peut être déterminée de manière fiable.

Les articles 55 LFinEC et 45 RLFInEC traitent de l'évaluation des capitaux de tiers et du patrimoine financier. Les immobilisations du patrimoine financier sont évaluées au coût d'acquisition lors du premier établissement du bilan. Des évaluations ultérieures se feront à la valeur vénale à la date de clôture du bilan, si une diminution durable de la valeur est prévisible.

Le patrimoine financier (hors immobilisations corporelles) et les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale. Les créances sont présentées nettes des ducroires pour débiteurs douteux évalués sur la base des pertes effectives moyennes des 5 dernières années.

Les marchandises, fournitures et travaux en cours sont évalués à la valeur d'acquisition en tenant compte de leur obsolescence et vétusté.

Les prêts du patrimoine financier sont évalués à la valeur nominale selon l'article 45 RLFInEC.

Les participations du patrimoine financier sont évaluées au bilan à leur valeur boursière ou selon les estimations des banques, ou à la valeur des fonds propres pour les participations à des entreprises non cotées en bourse. En dérogation à l'article 45 al. 3 RLFInEC, les participations du patrimoine financier et du patrimoine administratif de l'Office du logement dans des coopératives d'habitation sont valorisées à leur valeur nominale, conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement d'exécution de la loi sur l'aide au logement et à l'usage dans les coopératives contrôlées par les offices fédéral et cantonal du logement.

Actifs et passifs de régularisation

Les actifs et passifs de régularisation, aussi appelés actifs et passifs transitoires, sont des écritures de régularisation passées au moment de la clôture des comptes qui permettent de rattacher les charges et les revenus du compte de résultats ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements à l'exercice auquel ils se rapportent.

Selon l'article 44 RLFInEC, il est possible de renoncer à une régularisation des actifs ou des passifs lors de prestations dont la contrevaletur n'excède pas 1 : 100'000 de la moyenne des charges d'exploitation des trois dernières années. Le montant obtenu à partir des comptes 2019 à 2021, de l'ordre de CHF 22'824, étant important, les directives internes de bouclerment du Conseil d'État recommandent un seuil de matérialité de CHF 5'000 avec la possibilité pour les petits services d'y renoncer pour des raisons budgétaires.

Engagements courants et financiers

Les engagements courants proviennent de livraisons et de prestations ou autres activités d'exploitation qui sont exigibles ou peuvent devenir exigibles, tandis que les engagements financiers proviennent d'opérations de financement à court ou long terme.

Les engagements sont évalués à la valeur nominale conformément à l'article 45 RLFInEC. Les engagements sont ajustés de la valeur de remplacement de Swaps d'intérêts, conformément à la recommandation 21 du MCH2 traitant des instruments financiers.

Provisions et engagements conditionnels

Sont considérées comme provisions les sorties de fonds probables ou attendues contractuellement dans la ou les périodes comptables suivantes en raison d'événements situés dans le passé et qui peuvent être justifiées économiquement selon la recommandation 09 du MCH2 et dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. La constitution (ou dotation) de provision intervient ainsi lorsqu'un risque comptable est avéré mais au plus tard lors du bouclerment en fin d'exercice en créant une charge au compte de résultats, la contrepartie étant une provision créée au bilan. Lorsque le risque se réalise, la charge correspondante est enregistrée en charge au compte de résultats, et la provision est utilisée (par une

écriture au crédit du compte de charges concerné), neutralisant ainsi l'impact sur les comptes de l'exercice. Lorsque le risque n'est plus, ou si celui-ci diminue, la provision n'a plus de raison de subsister au bilan et elle doit être dissoute. Conformément à l'article 46, alinéa 2 bis LFinEC, la compensation d'un dépassement de crédit par la dissolution d'une provision n'est pas autorisée. La raison de cette interdiction est justifiée par le fait qu'aucune validation n'est requise pour la dotation ou constitution de provision. Cette règle permet également de limiter le risque de création de provisions non justifiées ou surévaluées dans le but de « réserver du budget » sur l'année suivante.

Les engagements conditionnels sont des engagements possibles résultant d'événements passés, mais dont l'existence de l'engagement doit encore être confirmée par un événement à venir.

Les événements post-clôture, sont ceux intervenant après la date de clôture, mais qui ont une importance significative pour l'évaluation et/ou la présentation des comptes.

Engagements envers des financements spéciaux et des fonds de capitaux de tiers

Au sens de la recommandation 8 du MCH2, les financements spéciaux et les fonds de capitaux de tiers font partie des capitaux de tiers ou du capital propre.

Un financement spécial correspond à une allocation complète ou partielle de recettes à une tâche spécifique (recettes affectées). Cette allocation doit reposer sur une base légale. Les impôts généraux ne peuvent pas être affectés. De plus, un financement spécial ne peut être instauré que s'il existe un rapport causal entre la prestation fournie et le montant payé par le bénéficiaire (par exemple les émoluments pour le stationnement).

Les financements spéciaux (et les fonds spéciaux) sont rattachés au capital propre lorsque la collectivité publique est compétente pour modifier la base légale concernée ou lorsque la base légale laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique.

Conformément à l'article 48, alinéa 4 LFinEC, l'utilisation du financement spécial pour couvrir tout ou partie des dépenses d'investissements lorsque la base légale instituant le financement spécial le prévoit est autorisée.

Capital propre

Le capital propre inclut les groupes de comptes 29.

Dans le bilan au 1^{er} janvier 2018, conformément aux dispositions de l'article 78 LFinEC, les bénéfices de retraitement ont été portés à la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif et à la réserve liée au retraitement du patrimoine financier dans le capital propre selon l'origine des ajustements. Le groupe de comptes 295 Réserves liées au retraitement (introduction MCH2) a enregistré ainsi tous les ajustements en lien avec le patrimoine administratif, tandis que le groupe de comptes 296 Réserves liées au patrimoine financier, les retraitements du patrimoine financier.

6.5.2. État du capital propre

État du capital propre selon recommandation n°15 du MCH2 (en CHF)	290	291	294	295	296	299	29
	Financements spéciaux sous capital propre	Fonds enregistrés sous capital propre	Réserves de politique budgétaire	Réserves liées au retraitement (intro. MCH2)	Réserves liées au patrimoine financier	Excédent/découvert du bilan	Capital propre
Solde au 31.12.2021	88'355'001.75	55'461'906.73	237'649'801.37	337'360'559.18	117'164'557.07	-537'072'940.17	298'918'885.93
Augmentation par compte	7'281'893.50	27'667'295.62	36'950'085.00	-	5'161'476.52	-	77'060'750.64
Transfert de compte	-	-	-	-	-	-	-
3510 Attributions aux financ. spéciaux du capital propre	7'281'893.50	-	-	-	-	-	7'281'893.50
3511 Attributions aux fonds du capital propre	-	27'667'295.62	-	-	-	-	27'667'295.62
3894 Attribution aux réserves de politique budgétaire	-	-	36'950'085.00	-	-	-	36'950'085.00
3896 Attributions aux réserves de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-
2016 Valeur marchande SWAP	-	-	-	-	5'161'476.52	-	5'161'476.52
2950 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	-	-	-	-	-	-	-
2990 Excédent de revenus	-	-	-	-	-	-	-
Diminution par compte	7'309'900.05	5'424'584.95	2'063'349.50	22'185'548.58	32'630.17	-6'427'947.27	30'588'065.98
Transfert de compte	-	-	-	-	-	-	-
4510 Prélèv. aux financ. spéciaux du capital propre	546'797.88	-	-	-	-	-	546'797.88
4511 Prélèvements provenant de fonds, capital propre	-	5'424'584.95	-	-	-	-	5'424'584.95
4894 Prélèvement aux réserves de politique budgétaire	-	-	2'063'349.50	-	-	-	2'063'349.50
4895 Prélèvements sur réserve liée au retraitement	-	-	-	22'185'548.58	-	-	22'185'548.58
4896 Prélèvements sur les réserves liées au retraitement	-	-	-	-	32'630.17	-	32'630.17
6660 Remboursement subventions d'investissement Conf.	6'763'102.17	-	-	-	-	-	6'763'102.17
2990 Excédent de charges (+) / Excédent de revenus (-)	-	-	-	-	-	-6'427'947.27	-6'427'947.27
2999 Résultat cumulé des années précédentes	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31.12.2022	88'326'995.20	77'704'617.40	272'536'536.87	315'175'010.60	122'293'403.42	-530'644'992.90	345'391'570.59

Financements spéciaux sous capital propre

Le fonds pour les routes principales suisses finance des dépenses du compte de résultats et du compte des investissements (art. 29 LVRP et art. 12 RELRVP). Ainsi, les contributions fédérales attribuées en 2022 au fonds pour les routes principales s'élèvent à CHF 7'281'893.50, et les prélèvements du fonds pour le financement des investissements à CHF 6'763'102.17 et des frais courants à CHF 546'797.88.

Réserves de politique budgétaire

Conformément à l'article 82b LFinEC et à l'article 50 al. 1 let. b et al. 2 LFinEC, les comptes enregistrent une attribution de CHF 23'141'889.45 à la réserve en faveur du développement durable et de CHF 4'054'468.55 à la réserve de politique conjoncturelle provenant de la moitié des revenus extraordinaires de la BNS. Une attribution de CHF 9'753'727.00 à la réserve de lissage des revenus cantonaux de l'impôt des personnes morales et de l'impôt fédéral direct a également été réalisée, ainsi qu'un prélèvement de CHF 2'063'349.50 à la réserve du programme d'impulsion, afin de neutraliser l'impact du programme d'impulsion et de transformations sur le compte de résultats.

Réserves liées au retraitement (intro. MCH2)

L'article 62 al. 3 et al. 4 RLFinEC prescrit les conditions d'utilisation de la réserve de retraitement du patrimoine administratif. Le prélèvement annuel à la réserve de retraitement pour absorber les amortissements excédentaires en lien avec le passage au MCH2 se monte à CHF 22'185'548.58.

Réserves liées au patrimoine financier

L'ajustement de la réserve de couverture correspond à la réévaluation de la valeur de remplacement en fin d'année des Swaps (CHF 5'161'476.52). À noter que lors de la réévaluation du patrimoine de l'État au passage au MCH2 en 2018, un bien du patrimoine financier a été surévaluée. Lors de la vente du bien en question en 2022, une moins-value a été générée de CHF 32'630.17 qui a été compensée par un prélèvement à la réserve de retraitement du patrimoine financier.

Excédent/découvert du bilan

Le découvert diminue du montant de l'excédent de revenus (CHF 6'427'947.27).

6.5.3. Tableau des provisions

État des provisions	Dpt.	État au 31.12.2021	Mouvement annuel					État au 31.12.2022			Commentaire et justification de la provision
			Total	Création	Augm.	Utilisation	Dissolution	Reclass.	Total	205 Prov. CT	
Total		112'106'204	61'541'654	4'073'056	-44'131'945	-10'574'226	-	123'014'743	39'406'966	83'607'777	
Autres provisions		61'121'880	46'872'789	4'042'192	-7'339'884	-944'595	-	103'752'382	23'151'227	80'601'155	
Provision pour prévenus acquittés	AUUU	-	542'600	-	-	-	-	542'600	542'600	-	Dans le cadre d'une affaire pénale, la décision a été rendue par le Tribunal criminel régional des Montagnes et du Val-de-Ruz, prévoyant l'octroi aux parties d'indemnités pour prévenus acquittés selon les articles 429 et ss du CPP. La décision de 1ère instance ayant fait l'objet d'une déclaration d'appel, une provision est constituée.
Provision Magistrats	CHAN	44'428'352	-	2'149'496	-2'262'063	-	-	44'315'785	2'006'206	42'309'579	Ajustement mineur de la rente en fonction des rentiers ainsi que des conseillers d'Etat en fonction.
Provision fixation tarifaire	DFS	-	1'450'000	-	-	-	-	1'450'000	-	1'450'000	Le Conseil d'Etat a fixé un tarif pour des prestations hospitalières entre un hôpital et un assureur. Le montant correspondant à l'écart entre le tarif provisoire déjà facturé et le tarif fixé, est provisionné pour la part du canton.
Provision subvention FFPP	DFDS	3'670'000	-	-	-460'000	-	-	3'210'000	-	3'210'000	Provision destinée aux aides incitatives à la création de places d'apprentissages duals dans les domaines techniques. Mise en œuvre du rapport 15.030 et décret 414.111.2.
Provision Garantie HEARC BEJUNE	DFDS	2'427'300	-	-	-	-240'000	-	2'187'300	240'000	1'947'300	Découvert au bilan - part cantonale.
Provision Restructuration CEFNA	DFDS	43'000	-	-	-	-6'700	-	36'300	36'300	-	Formation de base pour adultes : baisse des besoins et réorganisation des prestations.
Provision CIE, part cantonale	DFDS	590'000	-	650'000	-590'000	-	-	650'000	650'000	-	Provision liée à la révision de l'arrêté relatif au subventionnement des cours interentreprises (CIE) y relatif.
Provision STAE - COVID	DFDS	644'161	-	-	-525'454	-118'707	-	-	-	-	Le 18 juin 2021 le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur les aides financières pour les cantons ayant pris des mesures en faveur des institutions d'accueil extra-familial pour enfants gérées par les pouvoirs publics en lien avec le COVID-19. Le principe de financement fixé dans cette ordonnance est le même que celui prévu dans le cadre de l'ordonnance Covid-19 indemnisant les structures d'accueil extrafamilial (STAE) privées en finançant le tiers du manque à gagner lié à la part parentale non facturée durant la période de fermeture. Les deux tiers restants, demeurant à charge des cantons. Une partie de la provision a été utilisée en 2022 et le solde dissout car le risque n'est plus avéré.
Encouragement aux activités culturelles	DESC	222'200	-	111'300	-156'700	-7'000	-	169'800	169'800	-	Dans le cadre de la loi sur l'encouragement à l'activité culturelle, le service de la culture octroie des subventions. La présente provision concerne l'ensemble des subventions sur lesquelles une décision est intervenue en 2022 mais dont le versement interviendra en 2023, sous réserve de la présentation de preuves de réalisation du projet.
Aides COVID - culture	DESC	1'078'938	-	600'000	-1'078'938	-	-	600'000	600'000	-	Dans le cadre de l'application de l'Ordonnance COVID-19 Culture, le dispositif prévu pour les projets de transformation s'est terminé le 30 novembre 2022. Pour ce dernier délai, 33 demandes sont parvenues au service de la culture, pour un montant total demandé de 2.4 millions. En raison de leur nombre élevé et du temps nécessaire à leur traitement, les attributions respectives pour chaque projet n'ont pas pu être déterminées avant la fin de la période de boucllement. Selon une estimation basée sur l'expérience, le montant encore à verser (part cantonale) pourrait s'élever à 660 KCHF. Toutefois, sur un budget 2022 de 1.9 million, 1.3 million ont déjà été dépensés. Le solde se monte par conséquent à 600 KCHF, montant qui fait l'objet de la provision.
Pass COVID	DESC	1'122'779	-	-	-808'603	-314'176	-	-	-	-	Provision pour le facteur de risque lié au pass sanitaire dans le cadre du programme fédéral de soutien lié à la crise économique COVID-19. Une partie de la provision a été utilisée en 2022 et le solde dissout car le risque n'est plus avéré.
Cas de rigueur COVID-19	DESC	1'764'748	-	531'395	-1'458'126	-	-	838'017	838'017	-	Provision pour le soutien extraordinaire pour les cas de rigueur à verser aux entreprises particulièrement affectées par l'épidémie COVID-19, de par la nature même de leur activité économique.
Provisions cautions	DESC	350'000	-	-	-	-200'000	-	150'000	-	150'000	Provision pour le cautionnement simple de l'Etat en garantie auprès de la Banque Cantonale Neuchâteloise (BCN), suite à des amortissements en 2022.
Provisions cautions COVID-19	DESC	562'782	-	-	-	-58'011	-	504'771	-	504'771	Provision pour le cautionnement solidaire de l'Etat en garantie des emprunts bancaires souscrits par les start-up dans le cadre du programme fédéral de soutien lié à la crise économique COVID-19, nécessaire à leurs fonds de roulement.
Autres provisions	DFS	4'217'620	13'850'684	-	-	-	-	18'068'304	18'068'304	-	Provisions au service des contributions en lien avec la fraude de 2016 et une non-valeur (voir chapitre 6.5.8.2).
Autres provisions	DFS	-	22'079'505	-	-	-	-	22'079'505	-	22'079'505	Prise en compte des découverts / fonds propres négatifs dans des établissements de droit public créés par l'Etat dans la perspective de l'assainissement de leur bilan.
Autres provisions	DFS	-	8'950'000	-	-	-	-	8'950'000	-	8'950'000	Provision pour un soutien financier destiné à couvrir des charges / pertes de revenus exceptionnels 2022 des diverses institutions de droit public créés par l'Etat.

État des provisions	Dpt.	État au 31.12.2021	Mouvement annuel					État au 31.12.2022			Commentaire et justification de la provision
			Total	Création	Augm.	Utilisation	Dissolution	Reclass.	Total	205 Prov. CT	
Litiges		11'604'983	393'865	8'296	-7'402'354	-840'561	-	3'764'229	757'606	3'006'622	
Divers litiges	DDTE	144'000			-10'500	-133'500	-				Suite à un incident ayant généré des dégâts matériels, la partie lésée revendique des dédommagements auprès de l'Etat tandis que le service concerné réfute toute responsabilité. L'affaire a été réglée en 2022.
Divers litiges	DECS	308'700	-	-	-	-14'561	-	294'139	58'827	235'311	La provision relève du fait que le canton est tenu de verser des indemnités conformément à la Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI). Cette provision est réévaluée chaque année sur la base des indemnités sollicitées dans les dossiers en cours de traitement.
Charge foncière NECO	DESC	140'015	-	-	-	-	-	140'015	-	140'015	Provision pour la taxe foncière définie par arrêté et due lors de la prochaine vente du BF 3647 du cadastre de Cornaux, terrain propriété de l'Etat de Neuchâtel.
Divers litiges	DFS	10'791'768	-	-	-7'386'854	-600'000	-	2'804'914	304'914	2'500'000	Divers litiges principalement dans le domaine de la santé publique.
Divers litiges	DFS	220'500	-	8'296	-5'000	-92'500	-	131'296		131'296	Pour les cas Lresp, sont mentionnés tous les dossiers ouverts; l'Etat dispose d'une assurance RC, dont en principe le risque financier se limite par cas au montant de la franchise (CHF 10'000), et c'est ce montant qui figure dans la provision.
Divers litiges	DESC	-	393'865	-	-	-	-	393'865	393'865	-	En vertu d'un jugement du 18 mars 2008 de la Cour d'assises de la République et canton de Neuchâtel ainsi que de la loi fédérale du 19 mars 2004 sur le partage des valeurs patrimoniales confisquées (LVPC), le canton de Neuchâtel doit verser 393'865 francs à la Confédération. Cette somme représente le 30% d'un montant de 1'312'882 francs confisqué par le Pouvoir judiciaire. Les travaux de réalisation des actifs ont pris du temps car il s'agissait principalement d'objets immobiliers. Les montants confisqués ont déjà été passés dans les comptes de l'Etat au titre de recettes lors des exercices comptables antérieurs à 2022.
COVID : Rapport 20.048		6'542'770	-	-	-3'959'614	-2'583'156	-	-	-	-	
Provision COVID-19 : rapport 20.048	DFS	6'401'193	-	-	-3'854'760	-2'546'433	-	-	-	-	COVID - Rapport : 20.048. Une partie de la provision a été utilisée en 2022 et le solde dissout car le risque n'est plus avéré.
Provision COVID-19 : rapport 20.048	DDTE	75'000	-	-	-38'277	-36'723	-	-	-	-	COVID - Rapport : 20.048. Une partie de la provision a été utilisée en 2022 et le solde dissout car le risque n'est plus avéré.
Provision COVID-19 : rapport 20.048	DECS	66'577	-	-	-66'577	-	-	-	-	-	COVID - Rapport : 20.048. L'entier de la provision a été utilisé en 2022.
COVID : Amendement 20.036		32'836'571	-	22'568	-25'430'092	-6'205'914	-	1'223'133	1'223'133	-	
Provision COVID-19 : Amendement 20.036	DFS	24'860'735	-	-	-21'814'986	-3'045'749	-	-	-	-	COVID - Amendement 20.036. Une partie de la provision a été utilisée en 2022 et le solde dissout car le risque n'est plus avéré.
Provision COVID-19 : Amendement 20.036	DDTE	4'519'736	-	-	-1'628'478	-2'498'681	-	392'577	392'577	-	COVID - Amendement 20.036
Provision COVID-19 : Amendement 20.036	DESC	1'000'000	-	-	-250'000	-	-	750'000	750'000	-	COVID - Amendement 20.036
Provision COVID-19 : Amendement 20.036	DECS	2'456'100		22'568	-1'736'628	-661'484	-	80'556	80'556	-	COVID - Amendement 20.036
COVID : Aides extraordinaires		-	14'275'000	-	-	-	-	14'275'000	14'275'000	-	
Provision COVID-19 : Aides extraordinaires	DFS	-	14'275'000	-	-	-	-	14'275'000	14'275'000	-	La pandémie de coronavirus COVID 19 a mis le système sanitaire sous tension depuis 2020. Afin d'assurer la pérennité des institutions de santé, l'Etat les soutient financièrement pour compenser les pertes de recettes dues aux mesures prises (prise en charge de patients malades du COVID, mesures de distanciations sociales), des renforts humains et matériel en lien. Le rapport 20.048 a été voté en ce sens par le Grand Conseil pour l'année 2020. Depuis 2021, les indemnités sont intégrés en provision dans les comptes annuels de l'Etat.

6.5.4. Tableau des participations

Participation du patrimoine administratif

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
Patrimoine administratif						403'871'557
145 Participations, capital social						403'871'557
Aresa, Aéroport régional des Eplatures SA	Société anonyme	Exploiter l'aéroport des Éplatures et favoriser le développement de l'aviation civile et commerciale en fonction des besoins régionaux et cantonaux.	2'114'139	32.4%	810'000	684'981
Banque cantonale neuchâteloise (capital de dotation)	Établissement de droit public	Contribuer au développement économique et social du canton en offrant, dans l'intérêt général, les services d'une banque universelle.	961'958'000	100.0%	100'000'000	100'000'000
Banque nationale suisse	Société anonyme régie à l'art. 99 de la Constitution fédérale.	La Banque nationale conduit la politique monétaire dans l'intérêt général du pays. Elle assure la stabilité des prix. Ce faisant, elle tient compte de l'évolution de la conjoncture. Dans les limites ainsi fixées : a. elle approvisionne en liquidités le marché monétaire en francs suisses; b. elle assure l'approvisionnement en numéraire; c. elle facilite et assure le bon fonctionnement de systèmes de paiement sans numéraire; d. elle gère les réserves monétaires; e. elle contribue à la stabilité du système financier. Elle participe à la coopération monétaire internationale. Dans l'accomplissement de cette tâche, elle collabore avec le Conseil fédéral conformément à la législation applicable en la matière. Elle fournit des services bancaires à la Confédération. Dans l'accomplissement de cette tâche, elle opère à la demande des services fédéraux compétents.	204'249'100'000	1.6%	401'250	7'687'950
BLS SA (anc. Chemin de fer du Loetschberg)	Société anonyme	Fournir des services dans les domaines des chemins de fer, des bus et des transports maritimes ainsi que du tourisme et des loisirs.	392'995'000	0.6%	459'096	2'271'112
Cautionnement Neuchâtel	Société coopérative	Contribuer à la constitution, au maintien et au développement de petites et moyennes entreprises établies dans le canton de Neuchâtel.	2'391'986	66.1%	375'000	1'582'141
Cautionnement romand société coopérative (anc. CRC - PME)	Société coopérative	Cautionner des crédits d'exploitation ou d'investissement en faveur de petites et moyennes entreprises, personnes physiques ou morales, pour leur permettre de créer, reprendre ou développer une entreprise créant ou maintenir des emplois sur le territoire des cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève. Par ce biais, la société favorise les intérêts économiques de ses membres en contribuant à renforcer le développement des PME dans les cantons concernés	247'452'291	0.0%	1'000	1'253
Chauffage à distance Basse-Areuse SA CAD	Société anonyme	Distribuer de la chaleur; dans ce cadre, elle construit et exploite les installations nécessaires.	8'946'218	40.0%	240'000	3'578'487
Centre d'information, de gestion et d'économie de santé (CIGES) SA	Société anonyme	Société anonyme à but non économique idéal dont les services s'adressent notamment aux institutions du secteur public et parapublic de la santé; assumer la responsabilité de l'ensemble des activités liées au système d'information de la santé et à l'informatique, notamment des établissements sanitaires neuchâtelois, actionnaires de la société, et, accessoirement, d'autres établissements sans limitation géographique.	370'018	51.0%	51'000	188'709
Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle	Établissement de droit public	Contribuer à la réinsertion professionnelle des adultes peu ou pas qualifiés par des prestations de qualification professionnelle, de réadaptation professionnelle et de réorientation professionnelle; organiser des stages pratiques et des formations échelonnées en faveur d'apprenants inscrits dans d'autres centres de formation; mettre en place des programmes d'occupation et/ou de formation au travail.	1'266'268	100.0%	1'564'289	1'266'268
Compagnie des chemins de fer du Jura (CJ) SA	Société anonyme	Exploiter les lignes de chemin de fer Tavannes - Le Noirmont - La Chaux-de-Fonds, Le Noirmont - Glovelier et Porrentruy - Bonfol ainsi que d'assurer des services automobiles dans les régions desservies par le rail.	13'618'908	0.1%	7'800	9'791
Crîdec, Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux SA	Société anonyme	Construire, exploiter, gérer un centre de collecte, de tri de déchets spéciaux et dangereux et traiter des boues et eaux huileuses.	22'621'133	8.8%	600'000	1'995'982
CSEM (Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique) SA - Recherche et Développement	Société anonyme	Exploiter un centre suisse de recherche avancée et promouvoir le développement industriel et la collaboration avec les hautes écoles en microtechnique et en nanotechnologies (partenariat public-privé).	36'381'473	9.8%	2'840'000	3'555'519

Participation du patrimoine administratif (suite)

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
DEN Sàrl (Développement Économique du canton de Neuchâtel)	Société à responsabilité limitée sans but lucratif	Les services de Den Sàrl s'adressent exclusivement aux institutions du secteur public et parapublic actives dans la promotion économique exogène du canton de Neuchâtel. Le but de la société est de : <ul style="list-style-type: none"> • promouvoir la promotion économique exogène du canton de Neuchâtel, en collaboration avec le canton de Vaud et d'autres cantons, ainsi qu'avec les personnes physiques ou morales poursuivant un but similaire; • attirer des entreprises étrangères de services et industrielles de toute nature et en favoriser l'implantation dans toutes les régions du canton de Neuchâtel, en collaboration avec les services concernés de l'Etat de Neuchâtel. <p>La société n'a ni activité, ni personnel.</p>	39'083	100.0%	20'000	39'083
Groupe E Greenwatt SA	Société anonyme	Étudier, construire et exploiter des installations de productions d'énergies issues de sources renouvelables, mettre en place des mesures d'économies et d'efficacité énergétique.	23'098'805	10.0%	3'000'000	2'309'881
Groupe E SA	Société anonyme	Produire et acquérir, transporter et distribuer, fournir et commercialiser de l'énergie, des produits et prestations de services en rapport avec l'énergie, les travaux d'ingénieur et les autres domaines qui y sont directement ou indirectement liés, y compris celui de la télécommunication et de l'exploitation d'usines d'incinération des déchets.	1'950'328'000	2.5%	1718'750	48758'200
RHNE Réseau Hôpital neuchâtelois	Établissement cantonal de droit public	Le RHNE a pour but de garantir à la population, en exploitant les infrastructures et les équipements adéquats, l'accès pour tous, en toute sécurité, et en tout temps à des prestations hospitalières stationnaires et ambulatoires de qualité.	192'368'000	100.0%	200'000'000	192'368'000
ISDS Oulens SA	Société anonyme	Construire, exploiter et gérer une installation de mise en dépôt définitif de déchets stabilisés.	265'232	2.5%	5'000	6'631
Job Eco SA	Société anonyme	Contribuer à l'emploi et à la réinsertion professionnelle de personnes connaissant des difficultés sur le marché du travail et poursuit de ce fait un but de pure utilité publique qui n'est pas de nature économique. Activités dans les domaines du tri, du recyclage, de la récupération et de l'élimination de matériels et appareils électriques ou informatiques.	351'657	16.7%	24'000	58'611
MCH Group SA	Société anonyme	Organiser des foires, des congrès et d'autres événements à Bâle. Les foires, congrès et événements ont pour but de souligner l'importance de la Suisse en tant que site pour les marchés nationaux et internationaux. Elle gère et entretient son immobilier et fournit des services de marketing, de communications et de technologie	47'843'000	0.0%	4'040	4'600
Salines Suisses SA	Société anonyme	Le but de la société est la production, l'importation, l'exportation, la vente et l'exploitation de sel, mélanges de sel et de saumure, ainsi que toutes les transactions connexes. Pour ce faire, la société exploite principalement des gisements salins ou obtient de la saumure auprès de tiers sur la base de concessions accordées ou à octroyer. Elle utilise et exploite des ressources minérales de toutes sortes, en particulier des volumes de gravier et de décharge, à moins qu'elles ne soient privées de leur utilisation par des concessions.	223'558'000	2.4%	272'000	5'446'773
SelfFin Invest AG	Société anonyme	La société a pour objet la fourniture de services de gestion immobilière, de financement, de gestion d'actifs, d'intérêts et de droits, y compris de droits de propriété intellectuelle, ainsi que de transactions financières, commerciales et de financement de tous types, en particulier dans le domaine de la production et de la distribution de sel en Suisse. Elle peut notamment fournir des garanties et des cautions en faveur de tiers, octroyer ou recevoir des prêts, souscrire ou émettre des obligations publiques, détenir, gérer, solliciter et céder des participations.	145'125'832	2.7%	272'000	3'947'423
Silatech SA	Société anonyme	Acquisition d'immeubles destinés au CSEM Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique SA - Recherche et Développement, à Neuchâtel, le financement de la construction de bâtiments sur ceux-ci ainsi que leur exploitation. Ces bâtiments peuvent, selon les circonstances, abriter d'autres organismes dont les activités sont proches ou en rapport avec celles du CSEM Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique SA - Recherche et Développement. La société a également pour but plus général, l'acquisition, l'exploitation et la gestion d'autres immeubles consacrés à des activités scientifiques et technologiques en particulier pour Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel SA.	23'736'643	40.0%	8'000'000	9'494'657

Participation du patrimoine administratif (suite)

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat SA	Société anonyme	Transporter par bateaux des voyageurs et marchandises sur les lacs de Neuchâtel, Morat et Bienne et les rivières ou canaux qui les relient.	1'271'120	25.0%	712'780	318'262
Société des Forces Motrices du Châtelot SA	Société anonyme	Mise en oeuvre de la concession de la Confédération suisse du 28 janvier 1947 et de la concession du Gouvernement français, prévue par la convention franco-suisse du 19 novembre 1930, pour l'établissement et l'exploitation des ouvrages hydrauliques et de l'usine génératrice destinés à l'utilisation de la chute et des débits du Doubs. Construction des ouvrages nécessaires pour l'aménagement de la chute du Châtelot faisant l'objet des dites concessions en vue de la production de force motrice, l'exploitation de l'usine ci-dessus désignée et des installations connexes.	8'417'000	8.3%	500'000	701'417
Sucre Suisse SA	Société anonyme	Production et commerce de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux, en particulier de sucre, de mélasse, de pulpe de betterave et produits fabriqués à partir de matières premières nationales et étrangères.	93'657'000	0.2%	25'960	61'266
Transports Publics Neuchâtelois SA	Société anonyme	Exploiter une entreprise de transports, notamment par chemins de fer, funiculaire, tramway, trolleybus et autobus.	19'706'457	46.8%	7'264'090	9'218'779
Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA	Société anonyme	Exploiter le tunnel routier du Grand-Saint-Bernard (y compris sa galerie de service et de sécurité) en collaboration avec sa consœur italienne chargée du même but et sous l'égide de la société italo-suisse SISEX SA, gestionnaire unique (depuis 2010) et dont les sociétés suisse et italienne sont paritairement actionnaires; exploiter les ouvrages annexes qui lui sont propres; procéder à toutes les constructions et extensions nécessaires à cette exploitation ou pour tout autre but.	31'039'742	4.1%	500'000	1'272'121
Microcity SA	Société anonyme	Développer, animer et valoriser un écosystème d'innovation dans le secteur industriel, en accord avec la stratégie de développement économique du Canton de Neuchâtel; promouvoir le pôle d'innovation neuchâtelois, aux niveaux national et international; renforcer la compétitivité des entreprises, particulièrement dans les domaines des micro-nanotechnologies, de la micro-fabrication et des processus d'industrialisation, par des prestations d'accompagnement de toutes natures; faciliter le transfert de technologies entre les hautes écoles et instituts de R&D, d'une part, et les entreprises neuchâteloises, d'autre part; encourager et soutenir le développement de projets collaboratifs et d'entreprises innovantes; assurer la coordination avec les organismes nationaux, intercantonaux, communaux, dans les domaines de la recherche, de l'innovation et de l'industrialisation.	1'000'000	24.5%	245'000	245'000
Partis sociales Arc-En-Ciel	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	2'281'603	19.7%	547'400	547'400
Partis sociales Les Héliotropes à Cernier	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	1'189'894	19.9%	237'500	237'500
Partis sociales Le Corbusier à La Chaux-de-Fonds	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	1'396'956	21.5%	150'000	150'000
Partis sociales La Renouelle à La Chaux-de-Fonds	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	698'772	29.5%	150'000	150'000
Partis sociales La Coopérative d'en Face à Neuchâtel	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	1'228'750	21.5%	230'000	230'000
Partis sociales Les Rocailles à Neuchâtel	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	5'561'082	32.6%	300'000	300'000
Partis sociales Coloma à Marin	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	394'459	47.4%	100'000	100'000
Viteos SA	Société anonyme	Gestion et développement des activités d'approvisionnement, de production et de distribution de l'électricité, du gaz, de l'eau, de la chaleur et du froid. Développement actif de nouvelles prestations spécifiques (efficacité énergétique, micro-grid, autoconsommation, etc.) et objectif d'augmenter de la part d'énergie locale et renouvelable.	203'328'187	2.5%	2'734'000	5'083'763

Participation du patrimoine financier

Nom	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur comptable
Patrimoine financier			1'261'292
107 Placements financiers			1'261'292
Total actions et parts sociales			711'292
Dossier titres du fonds des voyages du Lycée D. de Rougemont			633'213
Parking de la Gare de Neuchâtel SA	25	25'000.00	78'080
Total placements à intérêts			550'000
Prêt Parking de la Gare			550'000

Toutes les participations sont valorisées sur la base des fonds propres au 31 décembre 2021 (comptes audités les plus récents), à l'exception de :

- Banque cantonale neuchâteloise : valeur nominale, conformément à l'article 56 alinéa 1 LFinEC.
- Banque nationale suisse, MCH Group SA, Sucre Suisse SA et le dossier titres du fonds des voyages du Lycée Denis-de-Rougemont : valeur boursière, conformément à l'article 45 alinéa 3 lettre a) RLFInEC.
- Les parts sociales détenues dans des coopératives d'habitations : valeur nominale, conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement d'exécution de la loi sur l'aide au logement et à l'usage dans les coopératives contrôlées par les offices fédéral et cantonal du logement.

Dès 2022, la participation au Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) est valorisée conformément au RLFInEC sur la base de la valeur des fonds propres figurant au dernier bilan audité de l'entité, soit le 31 décembre 2021. Contrairement aux exercices antérieurs, il n'est plus tenu compte de la prévision des comptes de l'exercice sous revue (perte estimée en 2022 à CHF 9'518'000, qui selon l'ancienne méthode aurait augmenté les charges de transfert) en raison de l'incertitude du résultat qui est présenté avant audit et d'un calendrier de bouclage du RHNe qui diffère de celui de l'État.

Les informations fournies dérogent aux exigences fixées à l'article 24 RLFInEC (fonds propres en lieu et place du capital, valeur nominale au lieu de la valeur d'acquisition, les principaux autres détenteurs de participations, les participations que l'organisation détient en propre, les flux financiers, entre la collectivité et l'organisation et les prestations fournies par l'organisation, les risques spécifiques de garantie de l'organisation). Ces informations ne sont pas disponibles ou non définies précisément.

6.5.5. Tableau des cautions et garanties accordées par l'État

Liste détaillée des cautionnements par bénéficiaire au 31.12.2022	Typologie du rapport juridique	Usage de la caution ¹⁾	Montant cautionné ²⁾	Date d'octroi de la caution ³⁾	Échéance base légale ⁴⁾	Taux de rémunération	Engagement de l'État au 31.12.2022
Total							121'815'971
Alfasnet							11'237'023
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 10'000'000	caution simple	Fds de roulement	10'000'000	28.12.2020	31.12.2023	1.25%	8'650'000
Prêt de CPCN de CHF 1'400'860	caution simple	CPCN	2'407'790	24.09.2019	31.12.2038	0.50%	1'400'860
Prêt de CPCN de CHF 434'058	caution simple	CPCN	542'578	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	434'058
Prêt de CPCN de CHF 752'105	caution simple	CPCN	940'145	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	752'105
Alfen SA							400'000
Prêt hypothécaire de la BCN de CHF 5'000'000	caution simple	Investissements	400'000	15.09.2021	31.03.2046	0.00%	400'000
arcjurassien.ch							-
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 300'000	caution simple	Fds de roulement	300'000	02.02.2018	31.12.2022	1.00%	0
Centre d'ergothérapie ambulatoire et à domicile							40'220
Prêt de la BCN de CHF 40'220	caution simple	CPCN	62'900	12.12.2013	31.12.2038	0.50%	40'220
Centre neuchâtelois de psychiatrie, CNP							29'665'000
Crédit en compte courant de UBS de CHF 7'037'500, subdivisé en 2 cautions	Caution simple	Investissements	4'000'000	05.01.2015	05.12.2027	0.50%	3'262'500
	Caution simple	Investissements	4'600'000	07.12.2015	05.12.2027	0.50%	3'775'000
Prêt de la BCN de CHF 7'000'000	Caution simple	Investissements	7'000'000	12.11.2015	05.12.2027	0.50%	7'000'000
Prêt de la BCN de CHF 3'552'500	Caution simple	Investissements	4'900'000	04.11.2016	05.12.2027	0.50%	3'552'500
Prêt de la BCN de CHF 3'875'000	Caution simple	Investissements	5'000'000	21.09.2017	05.12.2027	0.50%	3'875'000
Prêt de la caisse de pensions de la Poste de CHF 5'000'000	Caution simple	CPCN	5'000'000	28.01.2019	31.12.2053	0.00%	5'000'000
Prêt de la caisse de pensions de la Poste de CHF 3'200'000	Caution simple	CPCN	3'200'000	28.01.2019	31.12.2043	0.00%	3'200'000
Centre Neuchâtelois d'Intégration Professionnelle, CNIP							1'215'333
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 400'000	caution simple	Fds de roulement	400'000	19.06.2013	01.01.2026	0.50%	400'000
Prêt de la BCN de CHF 441'750	caution simple	CPCN	570'000	12.12.2013	31.12.2053	0.00%	441'750
Prêt de la BCN de CHF 373'583	caution simple	CPCN	445'583	20.12.2018	31.12.2043	0.00%	373'583
Centre pédagogique de Malvilliers							2'400'000
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 3'200'000	caution simple	Fds de roulement	3'200'000	28.12.2020	31.12.2023	1.00%	2'400'000
Centre régional d'apprentissages spécialisés, CERAS							1'053'876
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 1'000'000	caution simple	Fds de roulement	1'000'000	28.12.2020	31.12.2023	1.25%	0
Prêt de CPCN de CHF 703'310	caution simple	CPCN	1'248'610	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	703'310
Prêt de CPCN de CHF 350'566	caution simple	CPCN	438'246	20.12.2018	31.12.2043	0.00%	350'566
Développement économique							150'000
Prêt de la BCN de CHF 150'000	caution simple	Fds de roulement	350'000	27.04.2021	31.03.2026	1.00%	150'000
Diverses cautions Coopératives d'habitants							4'220'000
Prêt hypoth. de la Centrale d'émission CCL de CHF 6'000'000	caution simple	Investissements	2'500'000	10.12.2014	30.08.2031	0.00%	2'500'000
Prêt hypoth. de la banque Migros de CHF 5'400'000	caution simple	Investissements	480'000	23.09.2019	02.09.2039	0.00%	480'000
Prêt hypoth. de la banque Cler de CHF 3'156'428	caution simple	Investissements	540'000	26.05.2020	20.05.2040	0.00%	540'000
Prêt hypoth. de la banque Migros de CHF 5'850'000	caution simple	Investissements	700'000	07.07.2021	28.06.2041	0.00%	700'000
Diverses cautions en faveur de la viticulture							1'538'000
Prêt de la BCN de CHF 700'000	caution simple	Fds de roulement	700'000	06.12.2022	12.12.2023	0.00%	700'000
Prêt de la BCN de CHF 515'500	caution simple	Fds de roulement	515'000	06.12.2022	12.12.2023	0.00%	515'000
Prêt de la BCN de CHF 72'500	caution simple	Fds de roulement	72'500	06.12.2022	12.12.2023	0.00%	72'500
Prêt de la BCN de CHF 250'500	caution simple	Fds de roulement	250'500	06.12.2022	12.12.2023	0.00%	250'500
Fondation FECPA							473'306
Prêt de CPCN de CHF 265'578	caution simple	CPCN	404'250	16.12.2013	31.12.2038	0.50%	265'578
Prêt de CPCN de CHF 72'884	caution simple	CPCN	91'124	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	72'884
Prêt de CPCN de CHF 134'844	caution simple	CPCN	168'604	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	134'844
Fondation Addiction Neuchâtel							7'282'783
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 6'500'000	caution simple	Fds de roulement	6'500'000	28.12.2020	31.12.2023	1.25%	5'300'000
Prêt de CPCN de CHF 758'100	caution simple	CPCN	1'303'170	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	758'100
Prêt de CPCN de CHF 326'100	caution simple	CPCN	387'200	20.02.2014	31.12.2038	0.50%	326'100
Prêt d'UBS de CHF 23'200	caution simple	CPCN	232'000	03.03.2014	31.12.2038	0.50%	23'200
Prêt de CPCN de CHF 313'743	caution simple	CPCN	392'223	23.01.2019	31.12.2043	0.00%	313'743
Prêt de CPCN de CHF 561'640	caution simple	CPCN	702'080	23.01.2019	31.12.2043	0.00%	561'640
Fondation du Home de l'Ermitage et des Rochettes, Hôtel des associations							30'000
Prêt de CPCN de CHF 30'000	caution simple	CPCN	50'000	03.01.2019	31.12.2043	0.00%	30'000
Fondation Carrefour							578'329
Prêt de la BCN de CHF 338'520	caution simple	CPCN	402'000	18.12.2019	31.12.2038	0.50%	338'520
Prêt de la BCN de CHF 239'809	caution simple	CPCN	290'000	21.12.2018	31.12.2043	0.00%	239'809
Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales							1'915'286
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'000'000	caution simple	Fds de roulement	2'000'000	28.12.2020	31.12.2023	1.25%	1'400'000
Prêt de CPCN de CHF 281'800	caution simple	CPCN	485'210	19.12.2013	31.12.2038	0.50%	281'800
Prêt de CPCN de CHF 78'672	caution simple	CPCN	98'352	11.12.2018	31.12.2043	0.00%	78'672
Prêt de CPCN de CHF 154'814	caution simple	CPCN	193'614	11.12.2018	31.12.2043	0.00%	154'814
Fondation François-Louis Borel							862'092
Prêt de CPCN de CHF 501'607	caution simple	CPCN	763'730	30.12.2013	31.12.2038	0.50%	501'607
Prêt de la BCN de CHF 360'485	caution simple	CPCN	432'582	27.12.2018	31.12.2043	0.00%	360'485

Liste détaillée des cautionnements par bénéficiaire au 31.12.2022	Typologie du rapport juridique	Usage de la caution ¹⁾	Montant cautionné ²⁾	Date d'octroi de la caution ³⁾	Échéance base légale ⁴⁾	Taux de rémunération	Engagement de l'État au 31.12.2022
Fondation Sombaille Jeunesse - Jeanne-Antide							64'000
Prêt de la BCN de CHF 64'000	caution simple	CPCN	100'000	09.12.2013	31.12.2038	0.50%	64'000
Fondation l'enfant c'est la vie							1'211'030
Prêt de CPCN de CHF 689'600	caution simple	CPCN	1'186'240	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	689'600
Prêt de la BCN de CHF 521'430	caution simple	CPCN	651'830	27.12.2018	31.12.2043	0.00%	521'430
Fondation Les Billodes							366'400
Prêt de CPCN de CHF 144'000	caution simple	CPCN	158'400	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	144'000
Prêt de la Raiffeisen de CHF 90'000	caution simple	CPCN	172'800	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	90'000
Prêt de la BCN de CHF 132'400	caution simple	CPCN	160'000	20.12.2018	31.12.2043	0.00%	132'400
Fondation Les Perce-Neige							33'071'069
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 29'000'000	caution simple	Fds de roulement	29'000'000	22.12.2021	31.12.2023	1.00%	28'990'000
Prêt de CPCN de CHF 2'374'700	caution simple	CPCN	4'087'270	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	2'374'700
Prêt de la BCN de CHF 1'706'369	caution simple	CPCN	2'137'160	27.12.2019	31.12.2043	0.00%	1'706'369
Fondation Ressource, Foyer André							-
Crédit en compte courant de la Raiffeisen de CHF 500'000	caution simple	Fds de roulement	500'000	30.12.2020	31.12.2023	0.75%	0
Foyer Handicap							1'503'906
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'000'000	caution simple	Fds de roulement	2'000'000	28.12.2020	31.12.2023	1.00%	500'000
Prêt de la BCN de CHF 544'000	caution simple	CPCN	850'000	19.12.2013	31.12.2038	0.50%	544'000
Prêt de CPCN de CHF 152'415	caution simple	CPCN	190'535	03.01.2019	31.12.2043	0.00%	152'415
Prêt de CPCN de CHF 307'491	caution simple	CPCN	384'411	03.01.2019	31.12.2043	0.00%	307'491
Haute-Ecole Arc							3'200'000
Prêt de la BCN de 3'200'000 CHF	caution simple	CPCN	4'800'000	08.12.2014	31.12.2053	0.00%	3'200'000
Job Eco SA							41'232
Prêt hypothécaire de la BCN de CHF 412'316.35	caution simple	Investissements	349'000	10.08.2001	31.12.2034	0.00%	41'232
Neuchâtel organise le maintien à domicile, NOMAD							2'850'630
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'000'000	caution simple	Fds de roulement	2'000'000	22.06.2011	31.12.2023	0.50%	807'230
Prêt de la BCN de CHF 2'043'400	caution simple	CPCN	2'920'000	12.12.2013	31.12.2053	0.00%	2'043'400
Programme fédéral de soutien lié à la crise économique COVID-19							819'196
Crédit en compte courant de la Banque Clerc de CHF 250'000	caution solidaire	Fds de roulement	87'500	01.07.2020	19.10.2030	0.00%	87'500
Crédit en compte courant de la Berner Kantonalbank de CHF 100'000	caution solidaire	Fds de roulement	42'000	05.06.2020	19.10.2030	0.00%	35'000
Crédit en compte courant de UBS de CHF 130'000	caution solidaire	Fds de roulement	70'000	15.06.2020	19.10.2030	0.00%	45'500
Crédit en compte courant de la Zürcher Kantonalbank de CHF 131'250	caution solidaire	Fds de roulement	63'000	13.07.2020	19.10.2030	0.00%	45'938
Crédit en compte courant de la Zürcher Kantonalbank de CHF 90'000	caution solidaire	Fds de roulement	75'600	17.07.2020	19.10.2030	0.00%	31'500
Prêt de la BCN de CHF 29'000	caution solidaire	Fds de roulement	21'000	15.06.2020	19.10.2030	0.00%	10'150
Prêt de la BCN de CHF 150'000	caution solidaire	Fds de roulement	52'500	31.07.2020	19.10.2030	0.00%	52'500
Prêt de la BCN de CHF 250'000	caution solidaire	Fds de roulement	105'000	04.06.2020	19.10.2030	0.00%	71'750
Prêt de la BCN de CHF 250'000	caution solidaire	Fds de roulement	105'000	17.08.2020	19.10.2030	0.00%	87'500
Prêt de la BCN de CHF 100'000	caution solidaire	Fds de roulement	56'700	10.07.2020	19.10.2030	0.00%	35'000
Prêt de la BCN de CHF 207'500	caution solidaire	Fds de roulement	105'000	27.07.2020	19.10.2030	0.00%	72'625
Prêt de la BCN de CHF 74'000	caution solidaire	Fds de roulement	43'680	24.09.2020	19.10.2030	0.00%	25'900
Prêt de la Confédération de CHF 1'620'000	caution solidaire	Fds de roulement	150'000	29.01.2021	31.01.2031	0.00%	135'000
Prêt de la Confédération de CHF 1'000'000	caution solidaire	Fds de roulement	83'333	18.12.2020	31.12.2030	0.00%	83'333
Réseau hospitalier neuchâtelois, RHNe							12'500'012
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 12'500'011.80	Caution simple	CPCN	14'000'000	18.06.2019	31.12.2043	0.00%	12'500'012
Serei, service d'entraide et d'information							177'250
Prêt de CPCN de CHF 113'500	caution simple	CPCN	183'810	16.12.2013	31.12.2039	0.50%	113'500
Prêt de CPCN de CHF 63'750	caution simple	CPCN	75'000	11.12.2018	31.12.2043	0.00%	63'750
Société coopérative de chauffage à distance à bois, La Brévine							2'600'000
Prêt de la BCN de CHF 2'600'000, subdivisé en 4 cautions	caution simple	Investissements	1'000'000	27.07.2015	24.03.2035	1.00%	775'000
			1'000'000	05.02.2016	24.03.2035	1.00%	775'000
			1'000'000	05.07.2016	24.03.2035	1.00%	775'000
			500'000	07.11.2016	24.03.2035	1.00%	275'000
Société coopérative de chauffage à distance à bois, Le Marais-Rouge							350'000
Prêt de la BCN de CHF 350'000	caution simple	Investissements	1'800'000	23.08.2006	21.02.2026	1.00%	350'000

¹⁾ Les cautions accordées servent prioritairement à couvrir le financement d'investissements, le fonds de roulement, et des mesures en lien avec la caisse de pensions CPCN.

²⁾ Montant cautionné: correspond au montant initial de la caution accordée auprès de l'institut financier.

³⁾ Date d'octroi: date de signature de l'acte de cautionnement.

⁴⁾ Échéance base légale: date à laquelle la base légale (arrêté ou décret) portant octroi du cautionnement arrive à échéance.

Liste détaillée des autres engagements hors bilan par bénéficiaire au 31.12.2022	Typologie du rapport juridique	Base légale	Date d'octroi de l'engagement ou de la base légale	Engagement au 31.12.2022
Total				1'293'353'400
Autres engagements hors bilan				1'293'353'400
Banque Cantonale Neuchâteloise, BCN ¹⁾	Garantie	Loi sur la BCN	28.09.1998	0
Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, CCAP ²⁾	Garantie	Loi sur la CCAP	01.09.2009	0
Service Cantonal des Automobiles et de la Navigation, SCAN ³⁾	Garantie	Loi sur le SCAN	24.06.2008	0
CPCN, part État (y.c. 37% prestations dues aux enseignants ⁴⁾	Engag. Condit.	Loi (LCPFPub)	24.06.2008	608'344'751
CPCN, autres entités garanties par l'État ⁵⁾	Engag. Condit.	Loi (LCPFPub)	24.06.2008	683'054'800
Litiges en cours ⁶⁾	Engag. Condit.	Divers	Divers	1'953'849

¹⁾ L'État garantit les engagements de la banque. La BCN rémunère cette garantie en versant annuellement à l'État un montant de 0,5% de ses fonds propres exigibles au sens de la législation fédérale sur les banques, sans tenir compte du privilège des banques cantonales. Lorsque l'excédent de fonds propres disponibles dépasse de plus de 20% les fonds propres nécessaires, la rémunération est réduite en proportion, mais au maximum de 40%. Le risque actuel est considéré comme inexistant au vu de la bonne santé financière de l'institution.

²⁾ L'État peut garantir les engagements financiers de la CCAP. La garantie de l'État intervient lors de la cessation d'activités de la CCAP en cas d'insuffisance des actifs et après versement de la prestation d'insolvabilité du fonds de garantie LPP. Elle est rémunérée à un taux de 0,75%, calculé sur la base de la différence entre la réserve de fluctuation de valeurs effective et la réserve de fluctuation de valeurs nécessaire du 3ème pilier du dernier exercice bouclé et révisé. Le risque actuel est considéré comme inexistant au vu de la bonne santé financière de l'institution.

³⁾ Les engagements du SCAN sont garantis par l'État. Conformément au mandat de prestations entre l'État et le SCAN, la rémunération de la garantie s'élève à 0.50% des capitaux de tiers de son bilan. Le risque actuel est considéré comme inexistant au vu de la bonne santé financière de l'institution.

⁴⁾ La caisse de prévoyance des collaborateurs de l'État de Neuchâtel, CPCN, est financée sous le régime de la capitalisation partielle, ce qui signifie que, en raison de la garantie de l'État et des communes, la caisse n'est pas contrainte de couvrir tous ses engagements par des actifs, et donc de disposer d'un taux de couverture de 100%. Ainsi, sur la base des comptes provisoires (non audités) au 31.12.2022, la caisse affiche un découvert technique attribuable à l'État de Neuchâtel (y compris la part de 37% de prestations dues aux enseignants des cycles de l'école obligatoire) de 608'344'751 francs au 01.01.2023. La garantie de l'État au sens de l'article 9 LCPFPub et 72c LPP est déterminée sur le degré de couverture (73,6% au 31.12.2022) avec la réserve de fluctuation de valeurs qui est portée en déduction de la part non capitalisée des engagements. Cette méthode de calcul et le résultat 2022 de la CPCN induisent ainsi une augmentation (CHF +190,4 millions par rapport à 2021) du montant du découvert devant faire l'objet de la garantie de l'État.

⁵⁾ En application de l'article 9 de la Loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub), le Conseil d'État a octroyé des garanties à des employeurs affiliés conventionnellement à la CPCN. Ainsi, sur la base des comptes provisoires (non audités), le découvert résiduel, à considérer comme un engagement conditionnel, s'élève à 683'054'800 francs au 31.12.2022. L'augmentation par rapport à l'engagement conditionnel présenté dans le rapport de gestion financière 2021 (CHF +224 millions) découle du même principe qu'évoqué au point 4) ci-dessus.

⁶⁾ Deux litiges en lien avec des expropriations sont considérés comme des engagements conditionnels, mais un seul est chiffré à ce jour pour un montant de CHF 1'937'306. Un montant de 16'543 francs pour un litige en cours au service pénitentiaire est également considéré comme un engagement conditionnel.

6.5.6. Cautions et garanties en faveur de l'État et prêts conditionnellement remboursables

L'État de Neuchâtel dispose de diverses cautions et garanties en sa faveur, pour un montant de CHF 5'415'680 au 31.12.2022, afin de couvrir la remise en état de certains terrains découlant du permis d'exploitation accordé par le service de l'énergie, le service de l'aménagement du territoire et le service de la faune, forêt et nature.

Selon le complément à la recommandation 03 de la norme MCH2 la différence entre la valeur comptable et la valeur nominale des prêts conditionnellement remboursables doit être présentée comme un avoir conditionnel. Cette valeur à fin 2022 se monte à CHF 50'168'271. À relever que des versements effectués dans le cadre d'une convention ont fait l'objet d'un dépassement de CHF 151'775 (CHF 1'511'775 au lieu de CHF 1'360'000).

6.5.7. Tableau des immobilisations du patrimoine financier et administratif

Catégorie d'immobilisation du patrimoine financier (PF)	Valeur au 31.12.2021	Entrées ¹⁾	Sorties et aliénations	Réévaluations / Reclassements ²⁾	Amort. de l'année	Valeur au 31.12.2022
108 Immobilisations corporelles du PF	136'965'719.47	-142'630.17	-1.00	-	-539'384.13	136'283'704.17
Terrains promotions économiques	25'774'519.53	-	-	-	-	25'774'519.53
Autres terrains	61'019'021.27	-16'630.17	-	-	-206'884.13	60'795'506.97
Bâtiments	50'172'178.67	-126'000.00	-1.00	-	-332'500.00	49'713'677.67

Catégorie d'immobilisation du patrimoine administratif (PA)	Valeur au 31.12.2021	Entrées ¹⁾	Sorties et aliénations	Réévaluations / Reclassements ²⁾	Amort. de l'année	Valeur au 31.12.2022
140 Immobilisations corporelles du PA	1'107'254'669.99	43'103'129.82	-229'352.61	48'070.00	-40'201'156.79	1'109'975'360.41
Terrains non bâtis	76'524'968.88	-2'971'989.35	-	-	-	73'552'979.53
Terrains agricoles	4'497'841.07	-	-	-	-	4'497'841.07
Terrains viticoles	1'524'614.68	-	-	-	-	1'524'614.68
Ter nat protégé	231'875.73	233'432.06	-	-	-	465'307.79
Routes, chemins	79'907'287.16	16'258'137.97	17'547'708.94	-	-3'337'864.51	110'375'269.56
Ponts	8'986'820.37	1'154'713.67	-20'363.16	-	-233'274.00	9'887'896.88
Tunnels	53'270'360.80	379'845.48	262'097.94	-	-1'528'412.00	52'383'892.22
Surfaçage des routes	1'561'197.38	3'622'253.42	13'349'056.11	-	-1'869'731.33	16'662'775.58
Instal tchq sig	324'809.38	1'714'676.72	137'361.08	-	-161'168.00	2'015'679.18
Aménag. cours eau	4'540'559.57	1'207'062.14	955'489.27	-	-1'116'636.00	6'591'474.98
Instal ctr bruit	3'705'969.67	-	7'517.61	-	-161'678.00	3'551'809.28
Ouvrages protection	536'543.82	1'105'792.27	658'531.53	-	-180'749.85	2'120'117.77
Inst.alimentat. eau	941'852.90	-	-	-	-25'702.00	916'150.90
Bâtiment	688'852'974.79	2'097'751.30	10'765'617.69	-	-19'210'933.00	682'505'410.78
Bât. enveloppe	2'172'282.12	117'293.00	605'583.67	-	-57'533.00	2'837'625.79
Bât. installations	42'065'835.80	51'846.46	-	-	-1'410'174.00	40'707'508.26
Bât.aménag.intérieur	24'221'590.96	334'372.13	902'968.09	-	-635'452.00	24'823'479.18
Bât.aménag.extérieur	383'193.12	17.96	-	-	-13'513.00	369'698.08
Forêts yc terrains	5'648'417.00	2'062.20	-	-	-	5'650'479.20
Mob&biens meubles	2'706'761.69	427'810.00	1'411'632.73	-	-505'844.50	4'040'359.92
Machines, appareils	2'913'499.65	861'972.47	-0.00	-	-1'051'365.40	2'724'106.72
Instrum.&outillages	822'607.25	253'016.23	0.00	-	-253'653.00	821'970.48
Equip&installations	13'190'205.45	3'774'590.75	1'711'464.06	-	-1'364'369.00	17'311'891.26
Véhicule usage crt	4'497'268.10	1'579'996.91	-26'333.50	48'070.00	-1'386'776.00	4'712'225.51
Infrastructures info	3'749'036.47	2'107'646.29	2'266'480.56	-	-2'608'994.88	5'514'168.44
Véhicules spéciaux	6'328'093.26	814'775.00	-96'340.85	-	-902'455.00	6'144'072.41
Systèmes communicati	4'514'342.67	1'493'531.16	-93'310.82	-	-824'318.00	5'090'245.01
IP Crédit d'études	1'691'965.38	2'246'393.63	5'680'043.70	-	-2'365'560.32	7'252'842.39
IEC Aménag.cours eau	511'158.85	444'261.82	-955'420.67	-	-	-
IEC Routes, chemins	25'385'543.46	-7'258'365.58	-17'715'937.15	-	-	411'240.73
IEC Tunnels	68'228.18	193'870.31	-262'098.49	-	-	-
IEC Surfaçage routes	13'032'569.43	127'896.84	-13'160'466.27	-	-	-
IEC Instal.tech.sig.	137'363.67	-	-137'363.67	-	-	-
IEC Instal ctr bruit	101.41	7'416.20	-7'517.61	-	-	-
IEC Ouvrages protect	864'123.48	-205'591.95	-658'531.53	-	-	-
IEC Bâtiment	13'168'771.16	1'551'772.87	-11'837'695.15	-	-	2'882'848.88
IEC Bât. enveloppe	1'686'523.48	305'100.18	-605'583.67	-	-	1'386'039.99
IEC Bât.installation	-	22'000.00	-	-	-	22'000.00
IEC Bât.aménag.intér	953'667.11	2'271'049.25	-902'968.09	-	-	2'321'748.27
IEC Bât.aménag. ext.	89'530.08	736'910.62	-	-	-	826'440.70
IEC Mob., biens meu.	1'326'258.21	316'825.84	-339'555.27	-	-	1'303'528.78
IEC Equip. & instal.	346'227.63	1'443'934.89	-1'726'006.63	-	-	64'155.89
IEC Infra. Info.	1'543'006.74	695'545.81	-2'238'552.55	-	-	-
IEC Système de comm.	-	26'816.27	-26'816.27	-	-	-
IEC Crédit études	7'828'821.98	3'556'686.58	-5'680'044.24	-	-	5'705'464.32
142 Immobilisations incorporelles	14'240'113.04	5'133'919.76	92'199.08	-	-2'638'634.86	16'827'597.02
Logiciels	12'988'811.84	4'991'007.58	571'429.71	-	-2'322'245.86	16'229'003.27
Crédit études - Inc.	843'704.45	-	-	-	-316'389.00	527'315.45
IEC Logiciels	407'596.75	142'912.18	-479'230.63	-	-	71'278.30
146 Subventions d'investissements	133'910'069.99	4'257'874.91	0.00	-	-20'989'512.93	117'178'431.97
Subv. Confédération	51'837'134.85	8'677.67	-	-	-9'454'778.00	42'391'034.52
Subv. cantons	88'132.40	-	-	-	-11'017.00	77'115.40
Subv. communes	39'042'896.48	1'711'052.74	0.00	-	-6'127'868.93	34'626'080.29
Subv. entr pub	10'832'460.73	413'444.10	-	-	-1'543'595.00	9'702'309.83
Subv. entr privées	31'316'946.51	1'889'024.40	-	-	-3'713'437.00	29'492'533.91
Subv.org.privées BnL	221'700.00	151'700.00	-	-	-11'085.00	362'315.00
Subv. Ménages privés	570'799.02	83'976.00	-	-	-127'732.00	527'043.02

¹⁾ Le tableau des immobilisations présente les entrées nettes des subventions d'investissement

²⁾ Ne concerne que des reclassifications d'immobilisations entre les catégories corporelles et incorporelles

Catégories de prêts du patrimoine administratif (PA) ¹⁾	Désignation de l'objet	Solde du prêt
144 Prêts		134'555'081.35
Prêts - aides exploitations paysannes	Aides exploitations paysannes	2'658'075.00
Prêts crédits d'investissements agricoles	Crédits d'investissements	73'540'222.65
Prêts d'investissements forestiers	Divers	270'000.00
Prêts d'études	Prêts d'études	696'431.00
Prêts du fonds d'aide au communes	Communes en situations difficiles	110'000.00
Prêts du fonds d'aide au logement	Prêts au logement	9'564'743.35
Prêts du fonds d'aide aux régions de montagnes	Prêts LIM	206'000.00
Prêts NPR	Divers	31'117'099.25
Prêts à des collectivités	Autres prêts	5'805'777.60
Prêts COVID	Prêts COVID	399'719.00
Prêts PI - Développement économique	Prêts PI - Développement économique	5'759'000.00
Prêts SCSP	Prêts SCSP	600'000.00
Prêts liés aux transports	Diverses conventions	3'795'944.00
Prêts du fonds de désendettement	Prêts pour désendettement	32'069.50

¹⁾ En dérogation à l'article 26 RFinEC, nous présentons les prêts accordés à des collectivités ou à des entreprises par catégories, plutôt qu'individuellement.

6.5.8. Informations supplémentaires

6.5.8.1. Explication sur les écritures non corrigées par le Conseil d'État

Provisions dans le domaine de la santé

Deux provisions ont été constituées en 2022 pour un montant total de CHF 31'029'505. La première provision (CHF 22'079'505) est liée aux options stratégiques adoptées le 26 octobre 2022 par le Conseil d'État prévoyant notamment l'assainissement des bilans des établissements de droit public dans le domaine de la santé. Par ailleurs, la surcharge du système de santé en raison notamment de la pandémie COVID-19 a engendré des charges et des pertes de revenus exceptionnels en 2022 dans diverses institutions de droit public. Ainsi, une deuxième provision a été créée pour un montant total de CHF 8'950'000. Même si elle n'implique pas, à ce stade, une décision formelle du Conseil d'État de couvrir les déficits des entités concernées, la situation de tension extrême qui prévaut dans le domaine de la santé justifie que l'État provisionne les déficits des établissements autonomes dont il est le fondateur.

6.5.8.2. Information particulière 2022

Provision au service des contributions

Tous les comptes de bilan du service des contributions ont pu être contrôlés et justifiés à la date de clôture du bilan, à l'exception d'un compte d'actif unique dans lequel des éléments non justifiés ont été centralisés. Ceux-ci devront faire l'objet d'analyses complémentaires pour identifier leur origine. À ce stade, ce compte d'actif étant considéré comme une non-valeur, une provision d'un montant de CHF 13'850'684 a été constituée afin d'éliminer tout risque financier. La provision totale (CHF 18'068'304) inclut également des éléments en lien avec la fraude identifiée en 2016.

6.5.8.3. État des emprunts bancaires

Service de la dette Emprunts	Type de prêteurs	Date de départ	Date d'échéance	Montant initial	Taux	Dette au 31.12.2021 *	Annuités 2022			Dette au 31.12.2022 *
							Intérêts	Amort.	Total	
Total						1'820'171'018	19'887'691	570'171'018	585'087'691	1'734'291'138
Intérêts courus 2021							-5'116'704		-5'116'704	
Intérêts courus 2022							4'575'740		4'575'740	
Emprunts obligataires						975'000'000	5'015'000	0	5'015'000	1'212'500'000
200M - 1.25% - 24.09.2012/2027	Public	24.09.2012	24.09.2027	200'000'000	1.2500%	200'000'000	2'500'000		2'500'000	200'000'000
100M - 0.04% - 10.11.2015/2024	Public	10.11.2015	11.11.2024	100'000'000	0.0400%	100'000'000	40'000		40'000	100'000'000
125M - 0.70% - 23.11.2017/2037	Public	23.11.2017	23.11.2037	125'000'000	0.7000%	125'000'000	875'000		875'000	125'000'000
100M - 0.75% - 28.11.2018/2033	Public	28.11.2018	28.11.2033	100'000'000	0.7500%	100'000'000	750'000		750'000	100'000'000
125M - 0.30% - 19.07.2019/2039	Public	19.07.2019	19.07.2039	125'000'000	0.3000%	125'000'000	375'000		375'000	125'000'000
125M - 0.10% - 30.10.2019/2049	Public	30.10.2019	29.10.2049	125'000'000	0.1000%	125'000'000	125'000		125'000	125'000'000
100M - 0.35% - 14.07.2020/2050	Public	14.07.2020	14.07.2050	100'000'000	0.3500%	100'000'000	350'000		350'000	100'000'000
100M - 0.00% - 29.10.2021/2029	Public	29.10.2021	29.10.2029	100'000'000	0.0000%	100'000'000	0		0	100'000'000
100M - 1.45% - 23.09.2022/2030	Public	23.09.2022	23.09.2030	100'000'000	1.4500%	0	0		0	100'000'000
137.5M - 3.00% - 30.11.2022/2026	Public	30.11.2022	21.12.2026	137'500'000	3.0000%	0	0		0	137'500'000
Emprunts à taux fixes						422'500'000	14'046'000	247'500'000	261'546'000	175'000'000
50M - 3.08% - 21.02.2007/2022	Banque	21.02.2007	21.02.2022	50'000'000	3.0800%	50'000'000	1'540'000	50'000'000	51'540'000	0
10M - 2.25% - 09.07.2010/2022	Banque	09.07.2010	08.07.2022	10'000'000	2.2500%	10'000'000	225'000	10'000'000	10'225'000	0
20M - 2.375% - 09.07.2010/2025	Banque	09.07.2010	09.07.2025	20'000'000	2.3750%	20'000'000	475'000		475'000	20'000'000
30M - 2.40% - 09.07.2010/2025	Assurance	09.07.2010	09.07.2025	30'000'000	2.4000%	30'000'000	720'000		720'000	30'000'000
50M - 2.21% - 15.12.2010/2022	Assurance	15.12.2010	15.12.2022	50'000'000	2.2100%	50'000'000	1'105'000	50'000'000	51'105'000	0
50M - 2.59% - 29.04.2011/2026	Assurance	29.04.2011	29.04.2026	50'000'000	2.5900%	50'000'000	1'295'000		1'295'000	50'000'000
75M - 0.58% - 14.12.2018/2028	Banque	14.12.2018	14.12.2028	75'000'000	0.5800%	75'000'000	435'000		435'000	75'000'000
152.5M - 3.00% - 23.11.2019/2026 **	RHNE	23.11.2019	30.11.2022	152'500'000	3.0000%	137'500'000	8'251'000	137'500'000	145'751'000	0
Emprunts à court terme couverts par des Swap de taux						100'000'000	1'849'740	0	1'849'740	100'000'000
Swap 50M - taux fixe - 2.225% - 28.04.2011/2023	Banque	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	2.2250%	0	1'112'500.00		1'112'500	0
Swap 50M - taux Libor 3 mois - 28.04.2011/2023	Banque	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	0.4897%	0	244'834		244'834	0
50M - emprunts CT couverts par swap - 2011/2023	Divers	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	-0.3380%	50'000'000	-169'008		-169'008	50'000'000
Swap 50M - taux fixe - 1.210% - 31.05.2012/2025	Banque	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	1.2100%	0	605'000		605'000	0
Swap 50M - taux Libor 3 mois - 31.05.2012/2025	Banque	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	0.3920%	0	195'998		195'998	0
50M - emprunts CT couverts par swap - 2012/2025	Divers	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	-0.2792%	50'000'000	-139'583		-139'583	50'000'000
Emprunts à court terme						322'671'018	-482'085	322'671'018	317'217'915	246'791'138
2.7M - (0.00%) - 01.10.2021/19.04.2022	Association	01.10.2021	19.04.2022	2'700'000	0.000%	2'700'000	0	2'700'000	2'700'000	0
80M - (-0.54%) - 08.10.2021/28.01.2022	Organis. Intern.	08.10.2021	28.01.2022	80'000'000	-0.540%	80'000'000	-134'400	80'000'000	79'865'600	0
25M - (-0.35%) - 08.10.2021/28.01.2022	Banque	08.10.2021	28.01.2022	25'000'000	-0.350%	25'000'000	-27'222	25'000'000	24'972'778	0
30M - (-0.60%) - 19.11.2021/04.01.2022	Banque	19.11.2021	04.01.2022	30'000'000	-0.600%	30'000'000	-23'000	30'000'000	29'977'000	0
20M - (-0.55%) - 19.11.2021/04.01.2022	Banque	19.11.2021	04.01.2022	20'000'000	-0.550%	20'000'000	-14'056	20'000'000	19'985'944	0
30M - (-0.54%) - 03.12.2021/25.02.2022	Caisse pension	03.12.2021	25.02.2022	30'000'000	-0.540%	30'000'000	-37'800	30'000'000	29'962'200	0
50M - (-0.50%) - 13.12.2021/04.01.2022	Caisse pension	13.12.2021	04.01.2022	50'000'000	-0.500%	50'000'000	-15'278	50'000'000	49'984'722	0
20M - (-0.42%) - 17.12.2021/07.01.2022	Banque	17.12.2021	07.01.2022	20'000'000	-0.420%	20'000'000	-4'900	20'000'000	19'995'100	0
10M - (-0.50%) - 17.12.2021/07.01.2022	Assurance	17.12.2021	07.01.2022	10'000'000	-0.500%	10'000'000	-2'917	10'000'000	9'997'083	0
50M - (-0.40%) - 17.12.2021/07.01.2022	Banque	17.12.2021	07.01.2022	50'000'000	-0.400%	50'000'000	-11'667	50'000'000	49'988'333	0
Ligne de crédit en cours au 31.12.2021	Banque	31.12.2021	07.01.2022	4'971'018	-0.350%	4'971'018	-338.31	4'971'018	-338	0
Divers emprunts à court terme effectués au cours de l'année 2022	Divers	01.01.2021	31.12.2021	divers	divers	0	-210'508		-210'508	0
10M - 0.82% - 23.11.2022/23.01.2023	Banque	23.11.2022	23.01.2023	10'000'000	0.820%	0	0		0.00	10'000'000
50M - 0.85% - 14.12.2022/13.01.2023	Organis. inter.	14.12.2022	13.01.2023	50'000'000	0.850%	0	0		0.00	50'000'000
20M - 1.10% - 15.12.2022/05.01.2023	Banque	15.12.2022	05.01.2023	20'000'000	1.100%	0	0		0.00	20'000'000
50M - 1.05% - 15.12.2022/05.01.2023	Banque	15.12.2022	05.01.2023	50'000'000	1.050%	0	0		0.00	50'000'000
30M - 1.05% - 15.12.2022/05.01.2023	Société coop.	15.12.2022	05.01.2023	30'000'000	1.050%	0	0		0.00	30'000'000
50M - 1.03% - 16.12.2022/13.01.2023	Organis. inter.	16.12.2022	13.01.2023	50'000'000	1.030%	0	0		0.00	50'000'000
Ligne de crédit en cours au 31.12.2022	Banque	31.12.2022	03.01.2023	367'911'38	1.450%	0	0		0.00	367'911'38

* La notion de dette au "sens étroit" fait uniquement référence aux emprunts en cours auprès des instituts financiers, et qui sont directement en lien avec les charges d'intérêts dont la collectivité publique doit s'acquitter.

** Reprise d'un emprunt d'HNE (échéance en 2026, taux 3%) par le biais d'un contrat de prêt au RHNE (mise en application du décret du 19.12.2019 relatif à l'assainissement du bilan d'HNE). Cet emprunt a fait l'objet en 2022 d'un remboursement anticipé au 31.12.2022 et d'un refinancement par un emprunt public.

6.5.8.4. Indicateurs financiers

Indicateurs financiers (en %)	Comptes 2021	Comptes 2022	Valeurs indicatives	Interprétation
Taux d'endettement net	142.8%	133.0%	< 100% = bon 100% - 150% = suffisant > 150% = mauvais	L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.
Degré d'autofinancement ¹⁾	69.3%	194.6%	> 100% = haute conjoncture 80% - 100% = cas normal 50% - 80% = récession	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle.
Part des charges d'intérêts	0.5%	0.5%	0% - 4% = bon 4% - 9% = suffisant 9% et plus = mauvais	Cet indicateur renseigne sur la part du "revenu disponible" absorbé par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.
Degré de couverture des revenus déterminants	-0.2%	-0.3%	< 0% = correspond à un excédent de revenus < 1% = acceptable > 1% = pas acceptable	Il exprime l'importance du déficit en pourcentage des revenus déterminants. En cas de bénéfice il n'est pas vraiment pertinent.
Dette brute par rapport aux revenus	149.1%	166.3%	< 50% = très bon 50% - 100% = bon 100% - 150% = moyen 150% - 200% = mauvais > 200% = critique	Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.
Proportion des investissements	4.9%	4.7%	< 10% = effort d'investissement faible 10% - 20% = effort d'investissement moyen 20% - 30% = effort d'investissement élevé > 40% = effort d'investissement très élevé	Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.
Part du service de la dette	3.5%	3.6%	< 5% = charge faible 5% - 15% = charge acceptable > 15% = charge forte	Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.
Dette nette I par habitant en CHF	8'449	8'154	< 0 CHF = patrimoine net 0 CHF - 1'000 CHF = endettement faible 1'001 CHF - 2'500 CHF = endettement moyen 2'501 CHF - 5'000 CHF = endettement important > 5'000 CHF = endettement très important	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.
Taux d'autofinancement	2.0%	5.3%	> 20% = bon 10% - 20% = moyen < 10% = mauvais	Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.
Poids des charges d'intérêts	2.2%	2.3%	Pas de valeurs indicatives.	Cet indicateur renseigne sur l'importance des recettes fiscales qui sont utilisées pour rembourser le coût généré par la dette de la collectivité publique.

¹⁾ Le calcul du degré d'autofinancement de l'article 57 RLFinEC diffère du degré d'autofinancement utilisé pour le frein à l'endettement. Par conséquent, ces deux indicateurs ne sont pas comparables.

6.5.8.5. Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Les évènements postérieurs à la clôture de l'exercice, se produisant entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes annuels, doivent être expliqués en annexe des comptes dès lors qu'ils ont une importance pour l'évaluation des comptes. Dans des cas exceptionnels, il est également possible de procéder à une adaptation ultérieure des comptes.

À la date d'approbation des états financiers, aucun évènement significatif et postérieur à la clôture de l'exercice 2022 n'est constaté.

7. Rapport de l'organe de révision



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de l'État de Neuchâtel

Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel

Opinion d'audit avec réserve

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'État de Neuchâtel, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultats, le compte des investissements et le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont, à l'exception des conséquences de la situation décrite à la section « Fondement de l'opinion d'audit avec réserve », conformes à la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014.

Fondement de l'opinion d'audit avec réserve

Les provisions dans le domaine de la santé d'un montant total de CHF 31'029'505.00 en lien avec l'assainissement des bilans des établissements de droit public et la prise en charge des déficits estimés de l'exercice 2022 de ceux-ci, constituées à charge de la rubrique N° 36 « charges de transfert », ne sont comptablement pas justifiées. En effet, l'engagement porté au bilan ne remplit pas les critères constitutifs d'une provision en raison de l'absence d'engagement existant au sens de l'article 54 alinéa 4 de la LFinEC et à titre subsidiaire du Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2). En conséquence, les provisions à long terme et les charges d'exploitation sont surévaluées du montant précité. Les résultats d'exploitation, opérationnel et total sont sous-évalués du même montant.

Nous avons effectué notre audit conformément à la Loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 6.5.8.2 « Information particulière 2022 » de l'annexe aux comptes annuels où il est fait état que tous les comptes de bilan du Service des contributions ont été justifiés, à l'exception d'un compte d'actif dans lequel les éléments non justifiés ont été centralisés. Ceux-ci, existants depuis plusieurs années et relevés dans de précédents audits, devront faire l'objet d'analyses complémentaires pour identifier leur origine. Cet actif non justifié représentant potentiellement une non-valeur de CHF 18'068'303.75 a été totalement provisionné au 31 décembre 2022. Au vu de ce qui précède et en complément à la provision existante relative à la fraude, une attribution de CHF 13'850'683.65 a été comptabilisée à charge de l'exercice 2022 dans la rubrique N° 31 « biens, services et autres charges d'exploitation » du compte de résultats afin d'éliminer tout risque financier.

Ce point ne modifie pas notre opinion d'audit.

Autres informations

Les autres informations comprennent celles présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de nos rapports y relatifs. La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'État.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur celles-ci.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de la déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'État relatives aux comptes annuels

Selon l'article 5 du Règlement du Service financier du 17 août 2016, ledit Service, respectivement le domaine de gestion des comptes et trésorerie (actuellement comptabilité financière et analytique), gère les comptes de l'État et leur bouclage, alors que, conformément à l'article 71 de la Constitution et à la Loi sur l'organisation du Conseil d'État et de l'administration cantonale (LCE), le Conseil d'État présente au Grand Conseil les comptes de l'État. La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe au Conseil d'État. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne (SCI) relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'État est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes ;
- nous acquérons une compréhension du SCI pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société ;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'État, notamment, l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le SCI relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Conformément à l'article 17 RFinEC et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un SCI relatif à l'établissement des comptes annuels.

En dépit de la réserve formulée dans la section « Fondement de l'opinion d'audit avec réserve », nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels, étant donné que les anomalies ne modifient pas fondamentalement la vue d'ensemble.

Neuchâtel, le 22 mars 2023

Contrôle cantonal des finances



Marion Lévrier-Ferrollet
Expert-réviseur agréée
Responsable de la révision

Le chef de service a.i.



Blaise Adam
Expert-réviseur agréé

Annexe : Comptes annuels (bilan, compte de résultats, compte des investissements, tableau de flux de trésorerie et annexe)

Partie I : Rapport du Conseil d'État au Grand
Conseil à l'appui des comptes

Partie II : États financiers audités

**Partie III : Résultats synthétiques des
entités parapubliques**

8. Résultats synthétiques des entités parapubliques

Conformément à l'article 57 LFinEC, les comptes de résultats et les bilans des institutions indépendantes, ainsi que ceux des autorités ou organismes dans lesquels l'État détient au moins 20% du capital, sont présentés en annexe des comptes.

Dans les comptes 2022, les institutions indépendantes (art. 57, al. 3 LFinEC) dont la prise en compte permet une meilleure évaluation de la situation financière de la collectivité sont les suivantes : le RHNe, le CNP, NOMAD, l'Université, le SCAN, NEVIA et le CNIP. Afin de permettre une meilleure évaluation et une lecture objective de la situation financière de la collectivité, uniquement les comptes de résultats et les bilans des organismes dans lesquels l'État détient au minimum 20% du capital et pour autant que cette participation représente plus de 1% du total du bilan de l'exercice précédent sont présentés en annexe. Ainsi, seule la BCN répond à ce critère et nous nous renvoyons le lecteur au rapport de gestion publié par la banque sur son [site Internet](#).

8.1. Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe)

Rapport d'activité succinct

Alors que le budget 2022 prévoyait un déficit de CHF 5,9 millions, le résultat d'exercice des comptes 2022 du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) présente une perte de CHF 10,9 millions. Le Covid, malgré la fin des restrictions, a continué d'engendrer des effets importants : les sites du RHNe ont dû maintenir une organisation dédiée pour pouvoir hospitaliser 1660 patients atteints par le virus en 2022 (soins aigus), qui sont venus s'ajouter aux 692 cas hospitalisés en 2021.

Le nombre de patients hospitalisés pour Covid au RHNe rapportés à la population du canton est beaucoup plus élevé qu'ailleurs en Suisse romande (0,96 au RHNe, soit un ratio équivalent à celui des HUG contre environ 0,6 dans les cantons voisins). Cela explique une incidence financière à nouveau élevée : elle atteint CHF 13 millions, montant qui devrait être compensé par une subvention spécifique du Canton de Neuchâtel.

L'activité a été très élevée durant toute l'année. Le cap des 380 lits occupés a été franchi de manière régulière avec des pics à plus de 400 lits. Près de 80 lits supplémentaires ont été ouverts (25% du dispositif standard). Cette saturation se traduit en nombre de sorties, qui ont atteint 18'739 pour les soins aigus (+3,7%), et en journée d'hospitalisations en réadaptation (33'334, +4,7%). Dans le domaine ambulatoire, le RHNe a enregistré environ 350'000 passages, contre plus de 330'000 en 2021. À relever également un triplement de l'activité des patients en attente de placement médico-social (environ 17'000 journées), activité qui a participé à la surcharge du dispositif hospitalier et conduit au report d'interventions électives.

Éléments marquants de l'année passée sous revue

Janvier

Fin des quarantaines pour cas contacts

Suite aux mesures décidées par le Conseil fédéral, la durée des quarantaines et isolements liés au Covid-19 est réduite à 5 jours. Il n'y a plus de quarantaines pour les cas contacts.

Mars

Nouvelles prestations pour les patients en division privée et semi-privée

Le Collège des directions valide un catalogue de prestations étoffé pour les patients en division privée et semi-privée dans le cadre de la renégociation des conventions tarifaires. Dès le 1^{er} avril, de nouvelles prestations hôtelières sont offertes à tous les patients concernés, intégrant un kit de bienvenue (peignoir et produits de soins) et un choix de menus élargi. Les patients P1-P2 ont accès au médecin cadre et profitent d'un accompagnement spécifique durant leur séjour.

Le service d'oncologie-hématologie certifié en catégorie A

Le service d'oncologie-hématologie obtient une reclassification de son offre de formation postgraduée, désormais certifiée pour une durée de 4 ans, contre 2 ans auparavant. Le service forme actuellement trois médecins dans le domaine de l'oncologie médicale.

Avril

Le RHNe obtient le label Friendly Work Space

Le RHNe obtient la certification Friendly Work Space (FWS). L'obtention de ce label développé par Promotion Santé Suisse vient couronner deux ans de travail conséquent mené par le service de gestion de la santé en entreprise (SGSE).

Prise en charge des patients ukrainiens

Pour offrir aux réfugiés ukrainiens des soins médicaux adéquats, le RHNe met en place une cellule Ukraine. Son objectif est d'identifier et d'anticiper les besoins en soins à court, moyen et long terme de ces patients en souffrance et d'y apporter une réponse adaptée dans les différents services concernés, avec notamment la définition d'une liste d'interprètes.

Ouverture de lits C sur le site de La Chaux-de-Fonds

Afin de faire face au nombre important de patients en attente de placement, le Collège des directions décide d'ouvrir des lits de lits C dans l'unité du 6^{ème} étage du site de La Chaux-de-Fonds. Les patients de chirurgie ambulatoire, présents actuellement au 6ème, sont regroupés dans l'unité de Chirurgie A au 5ème étage.

Juin

Le Centre du sein obtient à nouveau son label de qualité

Le Centre du sein a à nouveau été certifié, quatre ans après avoir obtenu pour la première fois le label de qualité attribué par la Ligue suisse contre le cancer et la Société suisse de sénologie. En décrochant le maximum de 70 points disponibles dans les 70 critères d'évaluation, le centre pluridisciplinaire obtient un taux de satisfaction de 100%.

Juillet

Une IRM 1.5 T de dernière génération pour le site de PRT

Après plusieurs semaines de travaux, un IRM Sola 1.5T Siemens est mis en service sur le site de PRT. Cette machine de dernière génération allie les avantages d'une IRM 1.5 T pour certaines spécialités (cardiaque, abdominal...) à de nouveaux algorithmes d'intelligence artificielle amenant une qualité d'image habituellement obtenue sur des IRM à plus hauts champs.

Septembre

L'unité cérébrovasculaire à nouveau certifiée

L'unité cérébrovasculaire est à nouveau certifiée pour une durée de 5 ans suite à un audit de la commission cérébrovasculaire de la SFCNS (Swiss Federation of Clinical Neuro-Societies). Elle avait été le premier Stroke Unit de Suisse à obtenir ce label en 2013 puis le premier à être certifié au niveau européen en 2019.

Novembre

Le RHNe prend des mesures face à la péjoration de sa situation financière

Depuis février 2020, le RHNe est confronté à une situation de crise, avec un flux continu de cas de Covid-19 et un afflux inédit de patient-e-s en attente de placement. La hausse du nombre de cas stationnaires de 10 à 20% a nécessité d'engager du personnel supplémentaire, sans que les recettes soient corrélées aux charges. Ce déséquilibre a fortement péjoré la situation financière du RHNe. Selon les projections réalisées fin août, le déficit de l'exercice 2022 devrait dépasser les CHF 15 millions, alors que le budget prévoyait une perte de CHF 5,9 millions.

Dans ce contexte difficile, le Collège des directions a pris des mesures à court terme fin septembre pour se rapprocher le plus possible de la cible budgétaire. Un objectif complémentaire à moyen terme a été fixé par le Conseil d'administration : absorber d'ici fin 2024 le déficit structurel de CHF 10 millions, ce qui représente 2,5% du chiffre d'affaire du RHNe. Cela passe par une maîtrise stricte des effectifs afin d'atteindre la dotation minimale requise pour permettre à l'hôpital cantonal d'assurer ses missions de santé publique.

Décembre

Le Centre de médecine du sport obtient le label Swiss Olympic !

Le Centre de médecine du sport a obtenu officiellement le 9 décembre le label « Sport Medical Base approved by Swiss Olympic ». Cette certification, remise par la fédération du sport suisse tous les quatre ans, récompense les centres médicaux qui s'engagent en faveur du sport de performance.

La maternité innove en proposant des césariennes douces

La maternité du RHNe a décidé de proposer à ses patientes une alternative à la césarienne « classique » : la césarienne douce. L'objectif est d'apporter une attention toute particulière à l'atmosphère qui entoure la naissance de l'enfant : la maman peut se rendre au bloc opératoire à pied, les couples sont invités à diffuser la musique de leur choix, le champ opératoire peut également être abaissé afin de découvrir le nouveau-né dès sa sortie du ventre maternel. Cette offre n'est proposée qu'en cas d'opération programmée.

Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2022 - C2021	
	2021	2022	CHF	%
1 ACTIF	483'410'000	375'475'000	-107'935'000	-22.3%
10 Patrimoine financier	120'944'000	145'400'000	+24'456'000	+20.2%
100 Disponibilités et placements à court terme	11840'000	12'497'000	+657'000	+5.5%
101 Créances	65'541'000	94'859'000	+29'318'000	+44.7%
102 Placements financiers à court terme	0	0	0	--
104 Actifs de régularisation	30'215'000	25'048'000	-5'167'000	-17.1%
106 M marchandises, fournitures et travaux en cours	13'348'000	12'996'000	-352'000	-2.6%
107 Placements financiers	0	0	0	--
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	0	0	0	--
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0	0	0	--
14 Patrimoine administratif	362'466'000	230'075'000	-132'391'000	-36.5%
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	224'966'000	230'075'000	+5'109'000	+2.3%
142 Immobilisations incorporelles	0	0	0	--
144 Prêts	137'500'000	0	-137'500'000	-100.0%
145 Participations, capital social	0	0	0	--
146 Subventions d'investissements	0	0	0	--
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0	0	0	--
2 PASSIF	483'410'000	375'475'000	-107'935'000	-22.3%
20 Capitaux de tiers	287'277'000	190'161'000	-97'116'000	-33.8%
200 Engagements courants	28'699'000	38'617'000	+9'918'000	+34.6%
201 Engagements financiers à court terme	80'600'000	127'200'000	+46'600'000	+57.8%
204 Passifs de régularisation	838'000	1443'000	+605'000	+72.2%
205 Provisions à court terme	8'715'000	11'341'000	+2'626'000	+30.1%
206 Engagements financiers à long terme	165'000'000	1'000'000	-165'000'000	-99.9%
208 Provisions à long terme	3'425'000	1560'000	-1'865'000	-54.5%
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	0	0	0	--
29 Capital propre	196'133'000	185'314'000	-10'819'000	-5.5%
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0	0	0	--
291 Fonds	3'765'000	3'909'000	+444'000	+3.8%
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0	0	0	--
293 Préfinancements	0	0	0	--
294 Réserves	0	0	0	--
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0	0	0	--
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0	0	0	--
298 Autres capitaux propres	200'000'000	200'000'000	0	0.0%
299 Excédent(+)/Découvert(-)	-7'632'000	-18'595'000	-10'963'000	-143.6%

Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2022 - C2021	
	2021	2022	CHF	%
4 Revenus d'exploitation	412'229'000	425'457'000	13'228'000	+3.2%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	--
42 Taxes	0	0	0	--
43 Revenus divers	412'229'000	425'457'000	13'228'000	+3.2%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	--
3 Charges d'exploitation	419'033'000	442'677'000	23'644'000	+5.6%
30 Charges de personnel	285'442'000	298'110'000	12'668'000	+4.4%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	114'063'000	124'408'000	10'345'000	+9.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	19'528'000	20'159'000	631'000	+3.2%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	--
Résultat d'exploitation	-6'804'000	-17'220'000	-10'416'000	-153.1%
44 Revenus financiers	4'469'000	3'999'000	-470'000	-10.5%
34 Charges financières	4'484'000	3'982'000	-502'000	-11.2%
Résultat financier	-15'000	17'000	32'000	+213.3%
Résultat opérationnel	-6'819'000	-17'203'000	-10'384'000	-152.3%
48 Revenus extraordinaires	3'089'000	9'210'000	6'121'000	+198.2%
38 Charges extraordinaires	4'554'000	2'970'000	-1'584'000	-34.8%
Résultat extraordinaire	-1'465'000	6'240'000	7'705'000	+525.9%
Résultat total	-8'284'000	-10'963'000	-2'679'000	-32.3%

8.2. Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP)

Rapport d'activité succinct

L'année 2022 a été une année charnière et de transition. Après la fermeture du site de Perreux en 2021, un important travail de réorientation opérationnelle a été réalisé en 2022 afin d'assurer le développement de nouvelles prestations ambulatoires et mobiles au plus près du lieu de vie des patients et patientes. Ce changement de paradigme a été accompagné notamment par un renouvellement de 3 membres de l'équipe de direction, une réforme de la gouvernance et l'intégration de nouveaux profils soignants et médicaux dans le but de doter le CNP des compétences nécessaires à développer les prestations alternatives à l'hébergement (ex. projet pilote d'accompagnement socio-thérapeutique à domicile, équipes mobiles intervenant dans les institutions partenaires, formation et supervisions en soutien du réseaux socio sanitaire). Les résultats ont été palpables et réjouissants en termes cliniques : parmi les indicateurs les plus parlants, on citera la diminution du nombre d'hospitalisations (comparé à la situation ante-COVID). Tout en soulignant les résultats positifs de ce « virage ambulatoire » en termes de qualité des soins et prise en charge des patients, la sous-occupation hospitalière a engendré une réflexion sur la nécessité d'adapter le nombre de lits à Préfargier afin d'en restaurer la viabilité financière dans les années à venir.

D'autre part, l'année 2022 a également été caractérisée par la sortie de la crise COVID. La tension liée à la pandémie relâchée, l'épuisement général des équipes soignantes et médicales a été immédiatement palpable : l'absentéisme élevé, quelques démissions et les difficultés de recrutement liées à la pénurie de personnel soignant et médical ont pesé sur la bonne marche des services. Cette situation, couplée à la diminution du financement PIG, a contraint le CNP à suspendre le développement ultérieur de certains programmes spécifiques (ex. troubles du comportement alimentaire) et retarder la mise en place d'autres prestations (ex. intervention précoce).

L'arrivée de la crise énergétique a demandé la conception de plans de continuité en collaboration avec le SCSP et l'ORCCAN : ceci s'est traduit par un sentiment diffus d'incertitude et de préoccupation pour l'avenir qui est venu s'ajouter au climat de travail déjà dégradé décrit ci-dessus. L'augmentation des prix et la diminution des recettes ont porté le CNP à supprimer, en fin de l'année, certaines activités de l'Institut de formation et recherche en santé mentale (IFRSM) notamment à réduire le périmètre des projets dans le domaine de la recherche pour privilégier les programmes de formation.

Éléments marquants de l'année passée sous revue

Le CNP termine avec un déficit de CHF 7,4 millions pour l'année 2022. Celui-ci est supérieur de CHF 4,3 millions par rapport au déficit de 2021. Ce déficit s'explique par une diminution importante des recettes d'exploitation. Une partie est due à l'arrêt des activités d'hébergement sur le site de Perreux et à la diminution de la subvention PIG. Une autre partie de la diminution est à attribuer à la diminution des recettes ambulatoires. Cette baisse est à mettre en lien avec la pénurie du personnel soignant et un absentéisme important due à la surcharge des équipes en place par rapport aux manques d'effectifs.

Les charges d'exploitation ont également diminué grâce au transfert des activités d'hébergement qui a conduit au départ du site de Perreux. Mais cette diminution a été compensée en partie par une augmentation des coûts en lien avec l'inflation (matières premières, énergies, services) et les charges du personnel temporaire engagé par l'intermédiaire des agences de placement.

Des constitutions et dissolutions de réserves ont été effectuées durant l'exercice 2022.

Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2022 - C2021	
	2021	2022	CHF	%
1 ACTIF	66'372'607	60'542'698	-5'829'909	-8.8%
10 Patrimoine financier	21'386'391	17'957'252	-3'429'139	-16.0%
100 Disponibilités et placements à court terme	629'039	421'559	-207'480	-33.0%
101 Créances	10'272'193	9'785'006	-487'187	-4.7%
102 Placements financiers à court terme	1'562'382	1'666'406	+405'976	+26.0%
104 Actifs de régularisation	8'444'532	6'098'491	-2'346'041	-27.8%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	478'245	495'790	+17'545	+3.7%
107 Placements financiers	0	0	0	--
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	0	0	0	--
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0	0	0	--
14 Patrimoine administratif	44'986'216	42'585'446	-2'400'770	-5.3%
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	44'897'841	42'523'446	-2'374'395	-5.3%
142 Immobilisations incorporelles	88'375	62'000	-26'375	-29.8%
144 Prêts	0	0	0	--
145 Participations, capital social	0	0	0	--
146 Subventions d'investissements	0	0	0	--
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0	0	0	--
2 PASSIF	66'372'607	60'542'698	-5'829'909	-8.8%
20 Capitaux de tiers	87'211'545	88'819'648	+1'608'103	+1.8%
200 Engagements courants	36'345'000	34'445'000	-2'200'000	-6.1%
201 Engagements financiers à court terme	2'126'208	2'113'967	-12'241	-0.6%
204 Passifs de régularisation	2'551'553	1'659'988	-891'565	-34.9%
205 Provisions à court terme	2'823'784	2'180'693	-643'091	-22.8%
206 Engagements financiers à long terme	43'365'000	41'220'000	-2'145'000	-4.9%
208 Provisions à long terme	0	7'500'000	+7'500'000	--
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	0	0	0	--
29 Capital propre	-20'838'938	-28'276'950	-7'438'012	-35.7%
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0	0	0	--
291 Fonds	516'273	529'055	+12'782	+2.5%
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0	0	0	--
293 Préfinancements	0	0	0	--
294 Réserves	0	0	0	--
295 Réserve liée au retraitement (introduction M CH2)	0	0	0	--
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0	0	0	--
298 Autres capitaux propres	763'453	763'453	0	0.0%
299 Excédent(+)/Découvert(-)	-22'118'664	-29'569'458	-7'450'794	-33.7%

Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2022 - C2021	
	2021	2022	CHF	%
4 Revenus d'exploitation	78'942'274	74'201'009	-4'741'265	-6.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	--
42 Taxes	0	0	0	--
43 Revenus divers	41'219'044	39'468'789	-1'750'255	-4.2%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	--
47 Subventions à redistribuer	37'723'230	34'732'220	-2'991'010	-7.9%
3 Charges d'exploitation	83'873'410	78'965'091	-4'908'319	-5.9%
30 Charges de personnel	68'839'410	64'919'295	-3'920'115	-5.7%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	11'965'223	10'464'979	-1'500'244	-12.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'068'777	3'580'817	512'040	+16.7%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	--
Résultat d'exploitation	-4'931'136	-4'764'082	167'054	+3.4%
44 Revenus financiers	0	0	0	--
34 Charges financières	794'310	797'072	2'762	+0.3%
Résultat financier	-794'310	-797'072	-2'762	-0.3%
Résultat opérationnel	-5'725'446	-5'561'154	164'292	+2.9%
48 Revenus extraordinaires	3'130'175	5'611'860	2'481'685	+79.3%
38 Charges extraordinaires	511'278	7'501'500	6'990'222	+1'367.2%
Résultat extraordinaire	2'618'897	-1'889'640	-4'508'537	-172.2%
Résultat total	-3'106'549	-7'450'794	-4'344'245	-139.8%

8.3. Neuchâtel organise le maintien à domicile (NOMAD)

Rapport d'activité succinct

L'année 2022 devait être celle qui permettrait à NOMAD de sortir de la crise Covid-19 et de se confronter aux objectifs fixés avec l'État, notamment en matière de taux de facturation et de taux de postes administratifs. Si les éléments décrits au chapitre suivant vont contredire cette perspective, NOMAD s'est attelé à travailler, pour la première fois sous une forme aussi suivie, avec les responsables des différents centres de coûts dans le cadre d'un processus budgétaire redessiné.

L'objectif d'autonomiser et de responsabiliser les cadres passe par une prise de conscience de la valeur qu'ils créent et, partant, des charges et revenus de l'activité qui leur est confiée. En termes de culture, le pas est important et franchi avec une détermination des personnes concernées qui fait plaisir à constater.

Un dispositif de monitoring des résultats a été mis à la disposition des cadres par un outil dédié (klikview), qui fait l'objet de revues régulières menées par la direction opérationnelle. Encore hésitant, le processus doit prendre de la maturité pour que des objectifs réalistes et tenant compte de la réalité du terrain puissent être posés pour chaque centre de coût. Néanmoins, des progrès en matière de facturation ont été réalisés dans plusieurs domaines identifiés comme pouvant être améliorés. En particulier dans les processus de demandes de prestations, de coordination avec l'hôpital et de suivi des dossiers des patients. Cela ne suffira pas à compenser les tensions sur le système (voir chapitre suivant) qui contraignent à des visites plus courtes.

Le deuxième semestre a permis de conduire un projet visant à offrir un tableau de bord pour le comité de direction et le Conseil d'administration, permettant de suivre 11 indicateurs macros et relevant de la responsabilité du Conseil d'administration. Le tableau de bord touche les quatre axes du plan stratégique de NOMAD : finances, prestations-clients, processus, capacités.

Éléments marquants de l'année passée sous revue

La sortie de la crise Covid-19 s'est avérée plus complexe que projeté. D'une part, à l'instar de ce que vivent les autres institutions de santé, la fatigue cumulée des collaborateurs s'est fortement reportée sur le taux d'absentéisme et un fort turnover de postes (turnover). D'autre part, la tension dans le système de santé, dans le canton et au-delà, n'a pas permis d'engager les collaborateurs pour combler les postes vacants. Alors que l'on évoque depuis longtemps des risques de pénurie dans le métier infirmier, que la question de la relève des ASSC n'est pas nouvelle, pour la première fois, les métiers appartenant au troisième groupe (auxiliaires de vie, aides-soignants, aides familiales) sont aussi difficiles à repourvoir, y compris dans les recrutements de frontaliers. Une telle tension dans le marché du travail est nouvelle.

L'après-Covid a aussi renforcé la pression des hôpitaux pour sortir leurs patients. Le fort taux de lits d'attente en hôpital (lits « C ») confirme la difficulté de réguler la prise en charge par les différents acteurs. Les plans de contingence, liés à la tension du marché du travail, à l'absentéisme et à la pression pour accueillir de nouveaux clients, sont devenus plus drastiques que ceux que NOMAD avait connus en période de Covid, avec ses inconvénients en termes de priorisation des projets, de motivation des collaborateurs et de risques quant à la continuité des soins. Dans les chiffres, cela se traduit par une diminution de la facturation, alors que le nombre de clients et surtout de visites continuent d'augmenter.

Le mouvement entamé par NOMAD dès 2017 vers une organisation plus agile, moins lourde administrativement et plus fortement focalisée sur le processus métier central : la prise en soins par les équipes compétentes s'est poursuivie dans ce contexte, apportant, lui aussi, son lot de contraintes et de pressions. Ainsi, dès février, NOMAD a renoncé à son organisation en 7 centres pour renforcer son réseau de micro-équipes couvrant le canton et organiser le soutien et le support des équipes en trois régions : le Seyon, l'Areuse et le Doubs.

Les difficultés remontées au dernier trimestre par les collaborateurs ont mis au jour un climat d'insécurité et d'insatisfaction important. Non pas liées aux options fondamentales mais à la charge de travail, au manque d'accompagnement, à la distance de l'encadrement et à la difficulté de mettre du sens sur chacun des changements proposés. Un important travail a été réalisé par la direction, d'abord pour comprendre les problématiques et ensuite pour dresser une liste d'actions visant à aplanir les inconforts, du moins ceux qui relèvent de NOMAD, le contexte socio-sanitaire plus large restant une source de pression sur laquelle NOMAD a peu de levier.

Le bouclage et son déficit important sont signes de cette histoire, celle qui confirme que dans des périodes de pression – et elles risquent de devenir la norme –, le rôle de mission publique que joue NOMAD contraint les collaborateurs à voir beaucoup de monde, en peu de temps et dans des environnements pas toujours stables, rendant caduque toute velléité, hormis l'attention à garder sur la productivité, d'augmenter le taux de facturation par collaborateur. Les budgets établis en tablant sur un taux de facturation de 60% ne sauraient être compatibles avec la survenance de crises, de pressions sur les clients à prendre rapidement en charge et l'évolution négative observée quant au taux de clients péjorés par un environnement psycho-social instable et désorganisé.

S'agissant du taux administratif, NOMAD poursuit ses efforts d'implication de sa structure. Les postes administratifs continuent de diminuer, avec un impact pas aussi déterminant qu'attendu sur le taux administratif en raison de la vacance de nombreux postes sur le terrain.

Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2022 - C2021	
	2021	2022	CHF	%
1 ACTIF	10'092'750	8'897'132	-1'195'617	-11.8%
10 Patrimoine financier	5'433'600	4'377'682	-1'055'917	-19.4%
100 Disponibilités et placements à court terme	575'110	1015'15	-473'595	-82.3%
101 Créances	3'213'771	3'102'214	-21557	-0.7%
102 Placements financiers à court terme	0	0	0	--
104 Actifs de régularisation	1465'420	918'981	-546'439	-37.3%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	87'794	73'467	-14'327	-16.3%
107 Placements financiers	0	0	0	--
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	91505	91505	+0	+0.0%
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0	0	0	--
14 Patrimoine administratif	4'659'150	4'519'450	-139'700	-3.0%
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	4'659'150	4'519'450	-139'700	-3.0%
142 Immobilisations incorporelles	0	0	0	--
144 Prêts	0	0	0	--
145 Participations, capital social	0	0	0	--
146 Subventions d'investissements	0	0	0	--
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0	0	0	--
2 PASSIF	10'092'750	8'897'132	-1'195'618	-11.8%
20 Capitaux de tiers	7'400'468	7'598'373	+197'905	+2.7%
200 Engagements courants	1179'541	1332'346	+152'805	+13.0%
201 Engagements financiers à court terme	0	0	0	--
204 Passifs de régularisation	629'002	915'002	+286'000	+45.5%
205 Provisions à court terme	160'000	1215'000	+1055'000	+660.0%
206 Engagements financiers à long terme	5'430'800	5'228'400	-202'400	-3.7%
208 Provisions à long terme	125	125	0	0.0%
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	0	0	0	--
29 Capital propre	2'692'282	1'298'759	-1'393'523	-51.8%
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0	0	0	--
291 Fonds	99'453	89'376	-10'077	-10.1%
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0	0	0	--
293 Préfinancements	0	0	0	--
294 Réserves	1'513'15	1'52'588	-1460'562	-96.5%
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0	0	0	--
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0	0	0	--
298 Autres capitaux propres	1876'225	1441514	-434'711	-23.2%
299 Excédent(+)/Découvert(-)	-434'711	-1384'719	-950'008	-218.5%

Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2022 - C2021	
	2021	2022	CHF	%
4 Revenus d'exploitation	53'429'678	48'276'877	-5'152'801	-9.6%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	--
42 Taxes	0	0	0	--
43 Revenus divers	52'756'538	47'671'274	-5'085'264	-9.6%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	--
47 Subventions à redistribuer	673'140	605'603	-67'537	-10.0%
3 Charges d'exploitation	53'762'057	49'544'188	-4'217'869	-7.8%
30 Charges de personnel	45'851'893	41'965'438	-3'886'455	-8.5%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	7'910'164	7'578'750	-331'414	-4.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	--
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	--
Résultat d'exploitation	-332'379	-1'267'311	-934'932	-281.3%
44 Revenus financiers	0	0	0	--
34 Charges financières	102'332	117'408	15'076	+14.7%
Résultat financier	-102'332	-117'408	-15'076	-14.7%
Résultat opérationnel	-434'711	-1'384'719	-950'008	-218.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	--
Résultat total	-434'711	-1'384'719	-950'008	-218.5%

8.4. Université de Neuchâtel (UniNE)

Rapport d'activité succinct

Gouvernance

Au lendemain de la levée en Suisse des restrictions liées à la crise sanitaire, trois jours avant la rentrée de février, l'UniNE est victime d'une attaque informatique. La rentrée peut toutefois être assurée et les systèmes sont remontés avec une sécurité accrue. À l'automne, le préposé à la protection des données relève que les mesures prises pour renforcer la sécurité et pour informer les personnes touchées par le vol de données personnelles ont été adéquates. Le projet UniHub franchit un cap avec l'organisation d'un concours d'architecture pour le bâtiment académique. Le Plan d'intentions est remis en février au Conseil d'État, les négociations avec le Département ont lieu d'avril à septembre. Le Conseil d'État transmet juste avant Noël le rapport au Grand Conseil.

Développement durable / Égalité / Qualité

L'UniNE se dote d'une planification stratégique dans le but d'atteindre la carboneutralité en 2045. Un Plan climat est adopté, complété par un Plan transports et mobilité et un Plan bâtiments. La mesure la plus discutée concerne les déplacements en avion. Dès le 1^{er} décembre, tout membre de l'UniNE qui doit se rendre en Europe continentale dans un lieu à moins de dix heures de train ne perçoit plus de remboursement de son voyage s'il est réalisé en avion. L'automne est marqué par une série de mesure d'économies d'énergie, ainsi que de scénarios en cas de pénurie d'électricité durant l'hiver. En matière d'égalité, la directive sur le télétravail est révisée afin de mieux correspondre aux besoins de conciliation entre le travail et la vie privée, tout en tenant compte des expériences faites durant la crise sanitaire. À noter que le taux de femmes dans le corps professoral a progressé en deux ans d'un peu plus de 5%, pour se fixer à 33,8% (32,1 en EPT) à fin 2022. Sur le plan du système d'assurance qualité, un nouveau processus est lancé afin de mener des enquêtes régulières auprès des étudiantes et étudiants qui quittent l'Université suite à l'obtention d'un titre, un abandon ou un échec.

Enseignement

À la rentrée 2021-2022, le nombre d'étudiantes et d'étudiants passe de 4508 à 4409. La reprise de l'automne se fait en présentiel, avec une recommandation d'enregistrer les cours dont le format s'y prête le mieux. Un sondage mené en novembre auprès des corps étudiantin et enseignant montre un important degré de satisfaction par rapport à l'offre d'enseignements enregistrés. Côté nouveautés, un Bachelor interfacultaire en science des données est lancé, de même qu'une formation propédeutique en français langue étrangère, qui accueille une trentaine de personnes réfugiées d'Ukraine. Le pilier géographie du Master en sciences sociales s'enrichit d'une spécialisation Changements climatiques et sociétés. En Faculté de droit, un dixième enseignement sous forme de « *moot court* » fait son apparition dans le plan d'études. Il s'agit d'un concours sur les procédures d'arbitrage en matière sportive.

Recherche

Au total, 86 projets de recherche sont lancés durant l'année, pour un montant total de CHF 14,8 millions (34 projets compétitifs FNS-Innosuisse-SEFRI-UE, 52 projets liés à des mandats divers). L'Université inaugure, avec le concours de la HES-SO, un Institut transdisciplinaire de travail social (ITTS), dont la mission principale est de permettre à des titulaires de masters universitaires ou HES de se lancer dans un doctorat en travail social. L'automne voit également le lancement d'un Centre de recherche consacré à la durabilité dans l'agriculture en période de changement climatique, en partenariat avec la Fondation rurale interjurassienne.

Rayonnement

L'UniNE se dote d'une nouvelle identité visuelle au début de l'année. Le 5 novembre, le Dies academicus se déroule sur le thème « 4D : l'Université dans toutes ses dimensions » en écho au Plan d'intentions qui fixe quatre axes stratégiques de développement : dialogue, digitalisation, diversité, durabilité. Après la crise sanitaire, l'événement retrouve sa fréquentation usuelle de plus de 300 personnes. La fondation nouvellement créée pour soutenir les activités de l'UniNE décroche ses premiers financements avec le soutien d'une banque à hauteur de CHF 50'000. Suite à des accusations de deux médias relatives à des faiblesses du système de contrôle interne, une enquête externe montre que les faits allégués n'étaient pas fondés. Le professeur émérite Olivier Guillod, vice-recteur de 2016 à 2020, reçoit le prestigieux Grand Prix Walther Hug.

Ressources humaines

Au 31.12.2022, l'UniNE compte 1'084 collaboratrices et collaborateurs. Au total, cela représente 758 EPT : 121 EPT relèvent du corps professoral, 408 du corps intermédiaire, 209 du personnel administratif, technique et de bibliothèque (PATB). Le nombre d'apprenties est d'apprentis est de 20.

Statistiques au 31.12.2022

- 4'409 étudiant-e-s : 2'648 femmes (60%) et 1'761 hommes (39%)
- 1'044 titres universitaires délivrés (hors formation continue), soit 452 bachelors, 513 masters, 63 doctorats et 16 certificats ou diplômes ILCF.

Éléments marquants de l'année passée sous revue

Résultat 2022

Après plusieurs années dans les chiffres noirs, le résultat d'exploitation en 2022 est négatif. Alors que les charges salariales des dernières années étaient frappées d'un surcoût dû aux cotisations d'assainissement de la caisse de pensions jusqu'à fin 2021, ce prélèvement est abandonné en 2022. Cela n'a toutefois pas d'influence sur le résultat, étant donné que ces moyens à nouveau disponibles sont contrebalancés par un prélèvement sur la part du financement intercantonal généré par les étudiantes et les étudiants en provenance des autres cantons (cf. paragraphe Subvention AIU ci-dessous).

Subvention fédérale

La subvention versée par la Confédération conformément à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) est identique à celle de 2021. Son montant reste au niveau plancher défini dans le cadre du mécanisme du fonds de cohésion.

Calculée avant la contribution de ce fonds, la subvention accordée à l'Université est en hausse de CHF 0,1 million par rapport à 2021. Ce bon résultat est dû à l'accroissement de l'enveloppe globale accordée par la Confédération. Sans cela, l'UniNE subit en moyenne une nouvelle baisse de sa part de marché dans la formation universitaire suisse du point de vue des critères LEHE.

Pour rappel, le fonds de cohésion a été mis en place en 2017, lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation fédérale afin de prévenir des baisses trop marquées de la subvention causées par le changement de règles. Il peut être actionné jusqu'à fin 2024 tant que la subvention calculée reste inférieure au montant plancher.

Subvention AIU

La subvention basée sur l'Accord intercantonal universitaire (AIU) baisse en 2022. Après des hausses dues en partie à la pandémie, l'effectif étudiant se tasse légèrement. Si la baisse de la subvention est marquée, la raison principale est le retranchement par l'État d'un montant égal à la baisse des charges d'assainissement de la caisse de pensions.

Fonds de compensation et d'innovation

Le fonds d'innovation est utilisé pour soutenir à hauteur de CHF 50'000, un cours de français dispensé par l'Institut de langue et civilisation françaises (ILCF) et destiné à des personnes réfugiées en provenance d'Ukraine principalement. Grâce à cet investissement, une formation propédeutique de la langue française pour allophones peut être mise en place à la rentrée d'automne. Elle permet de donner des bases linguistiques suffisantes à des personnes qui pourront ensuite intégrer des cursus ordinaires de l'Université. Un montant complémentaire d'environ CHF 3'000 permet la mise sur pied d'un projet pédagogique novateur par l'Institut d'histoire.

Au terme de l'exercice 2022, les fonds présentent les soldes suivants :

- Fonds de compensation : CHF 0,2 million
- Fonds d'innovation : CHF 4,3 millions

En 2022, les règles d'utilisation du fonds d'innovation sont revues. Face à des perspectives financières peu réjouissantes à moyen terme, le Conseil de l'Université accepte sur proposition du Rectorat l'utilisation, en cas de déficit et lorsque le fonds de compensation est vide, du fonds d'innovation pour compenser un excédent de charges et ainsi éviter de créer un compte de pertes reportées.

Cette utilisation est jugée conforme au but du fonds d'innovation, qui est de permettre à l'UniNE d'assurer sa compétitivité dans l'enseignement et la recherche. L'objectif est d'empêcher l'accumulation de pertes reportées qui bloquent sa capacité d'action. Les six années nécessaires pour faire disparaître le précédent compte de pertes reportées que l'Université traînait depuis l'entrée en vigueur de la LUNE illustrent bien de quelle manière de telles pertes peuvent handicaper durablement l'institution.

Préfinancement

Le Conseil d'État s'étant engagé à assumer les coûts dont il s'agit dans le cadre du crédit de construction de Univers (ex- UniHub), la question d'une alimentation du compte de préfinancement UniHub ne se pose pas. Ce compte créé en 2021 en vue de la construction du nouveau bâtiment universitaire et des très importantes dépenses que cela engendrera pour l'Université, conserve sa dotation de base de CHF 1,0 million.

Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2022 - C2021	
	2021	2022	CHF	%
1 ACTIF	21'263'252	22'778'106	+1'514'854	+7.1%
10 Patrimoine financier	17'253'038	18'797'714	+1'544'677	+9.0%
100 Disponibilités et placements à court terme	6'649'790	8'615'588	+1'965'798	+29.6%
101 Créances	74'891	369'739	+294'849	+393.7%
102 Placements financiers à court terme	189'336	0	-189'336	-100.0%
104 Actifs de régularisation	10'260'680	9'775'839	-484'841	-4.7%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	69'951	36'548	-33'403	-47.8%
107 Placements financiers	8'390	0	-8'390	-100.0%
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	0	0	0	--
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0	0	0	--
14 Patrimoine administratif	4'010'215	3'980'391	-29'823	-0.7%
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	3'948'964	3'919'140	-29'823	-0.8%
142 Immobilisations incorporelles	0	0	0	--
144 Prêts	0	0	0	--
145 Participations, capital social	61251	61251	0	0.0%
146 Subventions d'investissements	0	0	0	--
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0	0	0	--
2 PASSIF	21'263'252	22'778'106	+1'514'854	+7.1%
20 Capitaux de tiers	13'136'580	15'098'496	+1'961'916	+14.9%
200 Engagements courants	2'327'088	5'135'802	+2'808'715	+120.7%
201 Engagements financiers à court terme	0	0	0	--
204 Passifs de régularisation	828'631	751'977	-76'654	-9.3%
205 Provisions à court terme	1'185'521	1'177'057	-8'464	-1.5%
206 Engagements financiers à long terme	8'785'340	8'033'660	-751'681	-8.6%
208 Provisions à long terme	0	0	0	--
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	0	0	0	--
29 Capital propre	8'126'672	7'679'610	-447'063	-5.5%
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0	0	0	--
291 Fonds	0	0	0	--
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	56'861	209'521	+152'660	+33.6%
293 Préfinancements	7'969'811	7'470'089	-499'722	-6.3%
294 Réserves	0	0	0	--
295 Réserve liée au retraitement (introduction M CH2)	0	0	0	--
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0	0	0	--
298 Autres capitaux propres	0	0	0	--
299 Excédent(+)/Découvert(-)	0	0	0	--

Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2022 - C2021	
	2021	2022	CHF	%
4 Revenus d'exploitation	102'683'169	101'038'095	-1'645'073	-1.6%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	--
42 Taxes	3'921'448	4'208'060	286'612	+7.3%
43 Revenus divers	286'493	259'584	-26'909	-9.4%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
46 Revenus de transfert	98'475'228	96'570'451	-1'904'776	-1.9%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	--
3 Charges d'exploitation	101'336'277	101'435'053	98'776	+0.1%
30 Charges de personnel	75'900'336	74'760'357	-1'139'978	-1.5%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	22'220'192	23'986'333	1'766'141	+7.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'529'694	1'253'960	-275'734	-18.0%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
36 Charges de transfert	1'686'055	1'434'402	-251'653	-14.9%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	--
Résultat d'exploitation	1'346'892	-396'957	-1'743'849	-129.5%
44 Revenus financiers	599	17'128	16'529	+2759.4%
34 Charges financières	101'971	67'233	-34'738	-34.1%
Résultat financier	-101'372	-50'105	51'267	+50.6%
Résultat opérationnel	1'245'520	-447'063	-1'692'583	-135.9%
48 Revenus extraordinaires	532'091	534'829	2'738	+0.5%
38 Charges extraordinaires	1'467'906	87'766	-1'380'140	-94.0%
Résultat extraordinaire	-935'814	447'063	1'382'877	+147.8%
Résultat total	309'706	0	-309'706	-100.0%

8.5. Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN)

Rapport d'activité succinct

En 2022, après de nombreux projets d'améliorations et réorganisations, le SCAN est parvenu à amener la totalité de ses émoluments principaux dans la moyenne suisse.

En bref

En 2009, lors de l'autonomisation du SCAN, le Grand Conseil a placé dans la loi sur le SCAN un objectif important : proposer des émoluments dans la moyenne suisse. C'est le cas depuis 2022 ! En effet, les prix des prestations pratiqués étaient auparavant significativement supérieurs à la moyenne intercantonale. Ce résultat, qui représente une réussite pour le SCAN, est l'addition de diverses démarches, mais surtout de la volonté du Conseil d'administration, de la direction, des cadres et des collaborateurs-trices à constamment trouver les solutions les plus efficaces tout en garantissant la satisfaction de la clientèle. Pour l'État et comme le prévoit la loi, l'atteinte de cet objectif permet également d'obtenir une part au bénéfice plus conséquente dans la mesure où celle-ci n'est plus limitée à 10%.

Il est important de remercier l'ensemble des membres du personnel du SCAN pour son ouverture aux changements. Le frein aux réformes n'est pas rare en entreprise. Au SCAN, une telle résistance n'a pas été remarquée. Au contraire, au fur et à mesure des projets, les adaptations ont été efficaces et fructueuses.

La dynamique lancée pour baisser nos coûts ne va pas s'arrêter avec l'atteinte de l'objectif « des émoluments dans la moyenne suisse ». Il est, par contre, clair que les futures et potentielles économies ne seront pas aussi importantes que celles mises en place ces dix dernières années.

2022 marque aussi dix ans de présence du SCAN à Malvilliers. Avant 2012, le service était réparti sur quatre sites, dans le haut et le bas du canton. Deux points communs réunissaient chacun des lieux : une mauvaise ergonomie et une efficacité énergétique catastrophique. Grâce à ce nouveau bâtiment, l'équipe du SCAN évolue désormais dans des infrastructures idéales et travaille au sein d'un bâtiment écoresponsable. Avec son chauffage au bois, son excellente isolation, sa centrale solaire sur le toit et sa citerne d'eau de pluie, l'impact de ses activités sur l'environnement a été réduit massivement. Dans la situation actuelle de crise énergétique, le SCAN peut se féliciter de ces investissements qui deviennent encore et toujours plus rentables.

Cette année, les activités du SCAN ont profité de l'absence de la crise sanitaire COVID-19. Par contre, elle a été marquée par une nouvelle crise énergétique, ainsi que par les impacts de la guerre en Europe sur les circuits d'approvisionnement. Les conséquences sur les prix des équipements et fournitures du SCAN sont importantes et la direction a souhaité les assumer en ne rectifiant pas les émoluments proposés. En 2023, il faudra donc trouver de nouvelles pistes pour baisser les coûts !

Au SCAN, l'année débute toujours par la taxation annuelle des véhicules. Ce processus complexe est composé d'une émission de près de 88'000 factures dont 10'500 e-factures. Le SCAN avait déjà optimisé cette tâche en mettant en place les e-factures et en groupant les véhicules d'un-e même détenteur-trice sur une seule facture. En 2022, il a été décidé d'internaliser l'impression et la mise sous pli des factures, afin d'éviter de coûteuses interfaces informatiques, de gagner du temps et d'avoir la main sur l'ensemble du processus. La direction du SCAN estime que la part de e-factures va augmenter rapidement dans le futur car elle ne présente que des avantages pour la clientèle, tels que la préservation de l'environnement, en plus d'une réelle simplicité d'exécution.

Dans une même lignée, l'élément central de la stratégie du SCAN est la digitalisation. La clientèle doit pouvoir s'informer et réaliser ses prestations administratives depuis son téléphone, 24h/24 et 7j/7. Grâce à un site Internet moderne et au Guichet unique, le SCAN reste le service automobile de Suisse le plus avancé dans ce domaine. Toutefois, il lui reste des défis essentiels à relever. En décembre dernier, le service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) a mis en production le Guichet unique sous forme d'application. Ce pas décisif vers une simplification de son utilisation devrait contribuer à augmenter la part des prestations réalisées en ligne. Comme pour la e-facture, le potentiel d'amélioration est important.

En 2022, il a aussi été décidé de dissoudre la provision « Assainissement de la caisse de pensions » du SCAN³, ce qui a engendré un impact favorable sur le résultat annuel 2022 qui se monte à CHF 1'178'768. Cette décision résulte de la confiance portée à ladite caisse de pensions qui figure parmi les institutions les moins chères du pays et dont les performances sont les plus élevées (selon une étude publiée par Comparis en août 2021).

En fin d'année, le Conseil d'État a partagé un nouveau mandat de prestations pour les années 2023 à 2026. Il donne ainsi au SCAN de nouveaux objectifs stratégiques et fixe les relations entre l'institution et l'État. Il représente un document indispensable au bon développement en accord avec le plan de législation.

³ La dissolution de la provision induit une forte réduction en 2022 du compte « 305 Cotisations patronales ».

Éléments marquants de l'année passée sous revue

Parmi les nouveautés 2022 se placent l'arrivée en Suisse des plaques rouges pour les porte-vélos ainsi qu'un nouveau processus de commande par le Guichet unique : c'est la première fois que le SCAN a intégré dans l'une de ses prestations en ligne, le processus de paiement. Le paiement en ligne sera progressivement ouvert à d'autres prestations.

Le SCAN, en collaboration avec le service de la santé publique et le service des ponts et chaussées, a également mis en place une nouvelle carte de parcage cantonale pour les chauffeurs-euses bénévoles. Elle permet de leur simplifier la vie dans cette tâche essentielle au maintien à domicile des personnes à mobilité réduite et des personnes âgées.

La collaboration entre le SCAN et les Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, dans le cadre de la gestion des cartes de parcage (zones bleues et zones piétonnes) se poursuit, à satisfaction de toutes et tous. L'année 2022 a vu la Ville du Locle confier la gestion de ses cartes de parcage au SCAN. Au total, ce ne sont pas moins de 30'700 autorisations qui ont été établies durant l'année 2022.

Une nouvelle enquête de satisfaction a été réalisée auprès des collaborateurs-trices. Les résultats sont une nouvelle fois très satisfaisants. Avec un taux de participation de plus de 77%, les collaborateurs-trices affichent un taux moyen de satisfaction de 4,91/6 (contre 5,05/6 en 2020). Ils et elles se déclarent par ailleurs globalement satisfait-e-s de leur situation professionnelle à 89% et indiquent que leur situation de travail leur permet de concilier vie professionnelle et vie privée (5.56/6).

Pour répondre aux nouvelles dispositions de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn), des mesures supplémentaires ont été mises en œuvre pour garantir une utilisation économe et efficace de l'électricité. Bien que certifié Minergie, le SCAN a pris de nouvelles mesures en installant, par exemple, des prises multiples avec interrupteur à chaque poste de travail. Cela dans le but de renforcer encore ses mesures d'économie d'énergie.

En 2022, le SCAN a lancé diverses actions de prévention et promotion de la santé en faveur de ses employé-e-s :

- Cours FORMAMED sur les gestes de premiers secours ;
- Sensibilisation à la problématique du tabagisme via une séance organisée par des tabacologues du CIPRET ;
- Analyse du stress et de la satisfaction des employé-e-s au sein de l'organisation via une enquête (le FWS Job-Stress-Analysis, instrument sur le stress pour soutenir les entreprises suisses initié par Promotion Santé Suisse).

Au niveau des activités préventives, il est nécessaire de relever la réalisation d'une vidéo préventive traitant des dangers de la consommation de cannabis liée à la conduite d'un véhicule automobile. Ce projet est issu d'une collaboration entre le SCAN, le pôle « arts appliqués » du Centre de formation professionnel neuchâtelois (CPNE-AA) et la police neuchâteloise (PONE). Cette réalisation représente un exemple réussi de collaboration entre entités publiques. Merci aux élèves du CPNE-AA pour leur implication dans ce beau projet !

Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2022 - C2021	
	2021	2022	CHF	%
1 ACTIF	16'294'579	16'084'284	-210'295	-1.3%
10 Patrimoine financier	1'876'508	2'131'816	+255'308	+13.6%
100 Disponibilités et placements à court terme	831801	1019'911	+88'111	+22.6%
101 Créances	7'16'734	767'766	+51032	+7.1%
102 Placements financiers à court terme	0	0	0	--
104 Actifs de régularisation	327'974	344'139	+16'165	+4.9%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	0	0	0	--
107 Placements financiers	0	0	0	--
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	0	0	0	--
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0	0	0	--
14 Patrimoine administratif	14'418'071	13'952'468	-465'603	-3.2%
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	14'18'742	13'755'543	-363'199	-2.6%
142 Immobilisations incorporelles	299'329	196'925	-102'404	-34.2%
144 Prêts	0	0	0	--
145 Participations, capital social	0	0	0	--
146 Subventions d'investissements	0	0	0	--
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0	0	0	--
2 PASSIF	16'294'579	16'084'284	-210'295	-1.3%
20 Capitaux de tiers	9'241'633	7'911'441	-1'330'192	-14.4%
200 Engagements courants	1251876	1323'800	+71924	+5.7%
201 Engagements financiers à court terme	2'000'000	3'600'000	+1600'000	+80.0%
204 Passifs de régularisation	443'838	569'036	+125'198	+28.2%
205 Provisions à court terme	154'000	241'000	+87'000	+56.5%
206 Engagements financiers à long terme	4'000'000	1'900'000	-2'100'000	-52.5%
208 Provisions à long terme	1'100'000	0	-1'100'000	-100.0%
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	29199	277'606	+14'314	+4.9%
29 Capital propre	7'052'946	8'172'843	+1'119'896	+15.9%
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	32'337	40'000	0	0.0%
291 Fonds	391	48'538	+48'146	+12'299.4%
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	5'835'000	6'700'000	+865'000	+14.8%
293 Préfinancements	0	0	0	--
294 Réserves	268'993	204'312	-64'681	-24.0%
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0	0	0	--
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0	0	0	--
298 Autres capitaux propres	0	0	0	--
299 Excédent(+)/Découvert(-)	916'225	1'179'993	+263'768	+28.8%

Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2022 - C2021	
	2021	2022	CHF	%
4 Revenus d'exploitation	12'703'344	12'216'328	-487'016	-3.8%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	--
42 Taxes	11'112'797	10'636'114	-476'683	-4.3%
43 Revenus divers	38'237	52'556	14'319	+37.4%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	131'745	125'968	-5'777	-4.4%
46 Revenus de transfert	1'420'565	1'401'690	-18'875	-1.3%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	--
3 Charges d'exploitation	11'568'975	10'683'900	-885'075	-7.7%
30 Charges de personnel	7'026'896	5'982'141	-1'044'755	-14.9%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	3'014'948	3'226'208	211'260	+7.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'159'981	850'521	-309'461	-26.7%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	154'868	117'464	-37'404	-24.2%
36 Charges de transfert	212'281	507'566	295'285	+139.1%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	--
Résultat d'exploitation	1'134'369	1'532'428	398'059	+35.1%
44 Revenus financiers	32'682	60'838	28'156	+86.2%
34 Charges financières	476'584	479'180	2'596	+0.5%
Résultat financier	-443'902	-418'342	25'561	+5.8%
Résultat opérationnel	690'467	1'114'087	423'620	+61.4%
48 Revenus extraordinaires	253'221	64'681	-188'540	-74.5%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	--
Résultat extraordinaire	253'221	64'681	-188'540	-74.5%
Résultat total	943'688	1'178'768	235'079	+24.9%

8.6. Neuchâtel – Établissement pour la viabilité des infrastructures autoroutières (NEVIA)

Rapport d'activité succinct

Augmentation supérieure des charges par rapport aux revenus

Le compte de résultats affiche une augmentation générale des revenus d'exploitation de près de 5% tandis que les charges d'exploitation suivent une tendance identique mais plus accentuée, soit de 7%. Cette situation ne peut conduire qu'à une contraction du résultat par rapport à l'année précédente.

Les revenus issus des prestations rémunérées par l'OFROU (groupe 46) et qui constituent l'essentiel des revenus de NEVIA, soit l'*entretien courant* mais aussi les travaux d'*entretien lourd réduit* et les *projets* affichent une progression de près de 3% par rapport à l'exercice 2021. Cette variation résulte principalement de délimitations et de la régularisation de transitoires. En réalité et même si le montant de CHF 400'000 versé par l'OFROU à titre de renchérissement atténue leurs effets, les efforts économiques exigés de leur part dès 2022 ainsi que la rémunération aux frais effectifs de postes importants comme l'énergie (qui représente plus d'un cinquième des prestations de services et honoraires) réduisent considérablement le potentiel de marge de NEVIA, ce qui satisfait les exigences de la Confédération en termes de réduction de bénéfices.

La seule exception à cette tendance générale concerne les taxes, et en particulier le poste « *remboursements* » (groupe 42). Il s'agit en fait des prestations portant sur la remise en état des infrastructures à la suite des accidents. Facturées aux assurances, elles présentent à contrario une augmentation notable de près de 80% par rapport à 2021, année déjà supérieure à la moyenne. Ces prestations sont génératrices de marge. Toutefois, NEVIA n'a aucune maîtrise sur ces revenus dont l'occurrence est fortuite et l'ampleur totalement imprévisible.

Croissance des charges de personnel

Les *charges de personnel* connaissent une hausse de 4% par rapport à 2021. Celle-ci s'explique par la progression salariale du personnel selon la grille de l'État de Neuchâtel et par le renfort saisonnier du secteur voirie afin de mettre en œuvre les programmes qui visent à préserver la biodiversité et lutter contre les plantes invasives. De plus, l'application de la *Loi sur le travail* contraint NEVIA à faire appel à des collaborateurs extérieurs supplémentaires pour satisfaire les conditions légales dans le cadre de l'organisation du *service hivernal* notamment. Paradoxalement, les cotisations patronales baissent. Ceci s'explique par des corrections rétroactives opérées sur la base cotisante de certains collaborateurs accidentés ou malades de 2019 à 2021.

Augmentation des coûts de biens, services et autres charges d'exploitation

Les coûts d'exploitation affichent une hausse générale dont la courbe est plus accentuée que celle des recettes. C'est principalement le cas des *charges de marchandises* et des *prestations de services et honoraires* (groupe 31) :

- La hausse des *charges de marchandises* provient essentiellement de l'achat de composants et de matériel technique relativement onéreux requis dans le cadre de la maintenance des équipements d'exploitation et de sécurité.
- Les charges des *prestations de services* ont bondi de plus de CHF 900'000. Une des raisons est la réalisation d'opérations lourdes de nettoyage de canalisations et de bassins d'accumulation contre les crues. À noter également les charges de remise en état des infrastructures à la suite des accidents qui, par rapport à 2021, augmentent d'un montant de CHF 190'000, tout comme les coûts relatifs aux prestations en régie, en hausse de CHF 460'000.

Investissements inférieurs à 2021

Les *investissements* ont été sensiblement moins importants en 2022 qu'en 2021 : ils affichent un recul total de plus CHF 310'000. Le parc de véhicules a été étoffé avec l'acquisition d'un tracteur à sellette et de 3 véhicules légers électriques, pour un montant total de CHF 180'000. Sensible aux enjeux environnementaux, NEVIA s'efforce d'acquérir les véhicules les plus écologiques possibles malgré le surcoût que cela implique. En revanche, les machines et engins ont fait l'objet d'investissements supérieurs de CHF 20'000 à ceux de 2021 : ils se montent à CHF 440'000. Les acquisitions principales sont 4 dispositifs pour poser des nattes de ralentissement pour CHF 170'000 et l'achat d'un robot de tonte télécommandé pour CHF 70'000. De plus, durant l'exercice 2022, NEVIA a implémenté le module de gestion des salaires dans son ERP Abacus. Grâce à ce nouvel outil mis en production le 1^{er} janvier 2023, NEVIA assoit son autonomie en matière de gestion.

Bénéfice opérationnel

Au final, l'exercice comptable 2022 se solde par un **excédent** s'élevant à **CHF 507'053**, soit **2.6%** du chiffre d'affaires. Ce résultat reflète la tendance pour les prochains exercices, soit une pression sur les revenus imposée par l'OFROU alors que les coûts ne suivent pas la même courbe. En finalité, elle aura pour conséquence une diminution des bénéfices, mais aussi une réduction de la capacité d'investissement. Notons encore que l'addition de la redevance 2021 à l'État de Neuchâtel et de la rétrocession de la part de bénéfices 2021 à l'OFROU (CHF 572'189) dépasse le résultat 2022 et engendre une baisse des capitaux propres.

Éléments marquants de l'année passée sous revue

Conditions météorologiques et sanitaires favorables

À l'instar de la période hivernale et hormis un bref épisode neigeux tout début avril, le printemps 2022 s'est montré clément : les précipitations y ont été faibles et l'ensoleillement élevé. Ces conditions météorologiques favorables ainsi que la levée progressive des restrictions sanitaires imposées par la Covid-19 ont permis à l'UT de retrouver un rythme de travail normal.

Contrairement à l'année précédente où il avait fallu remédier aux dégâts provoqués par de violents orages puis au risque d'inondation, l'été 2022, s'est avéré très sec et marqué par plusieurs vagues de fortes chaleurs. Ces conditions ont largement facilité la réalisation dans les temps de l'entretien courant et des chantiers menés fin juillet et début août sur la N20 entre Boudevilliers et La Chaux-de-Fonds. En effet, après une année 2021 durant laquelle la circulation des bus assurant le remplacement de la liaison CFF – interrompue afin d'assainir les infrastructures ferroviaires – avait exclu quasiment toute entrave, les interventions s'avéraient non seulement indispensables mais aussi nombreuses.

Faible volume de prestations réalisé dans le cadre des projets

Comme les grandes opérations de rénovation menées sur la N5 (projets UPlaNS Colombier – Cornaux et tunnel de Gléresse) se sont terminées et que celles portant sur le tronçon La Chaux-de-Fonds – Neuchâtel Vauseyon en sont au stade des études, le volume d'activité fourni dans le cadre des *projets* s'est montré relativement faible, à l'instar de l'année précédente.

Constance du volume des travaux conduits par NEVIA dans le cadre de l'entretien lourd réduit

Dans le cadre de *l'entretien lourd réduit*, le montant des travaux menés sous la direction de NEVIA s'élève à presque CHF 4 millions. Hormis ceux faisant appel à des compétences spécifiques dont elles ne disposent pas, les entreprises régionales se sont vues confiées leur réalisation.

Projets touchant les sites de service

La direction de NEVIA a pris part à la conduite des études visant à préparer l'assainissement énergétique et l'agrandissement des sites de service existants, soit Boudry et Cressier, ainsi qu'à la préparation du concours d'architecture organisé en vue de la construction du Centre mixte des Montagnes neuchâteloises, qui devrait voir le jour au Bas-du-Reymond, à l'Est du portail du tunnel du Mont-Sagne.

Assistance aux maîtres d'ouvrage

Que ce soit dans le cadre de projets cantonaux (équipements d'exploitation et de sécurité du tunnel de la Clusette) ou fédéraux (UPlaNS La Chaux-de-Fonds – Neuchâtel Vauseyon, Contournement du Locle), NEVIA a eu l'occasion de faire part de son expérience d'exploitant afin que les futures infrastructures soient conçues de manière à en faciliter l'exploitation et la maintenance.

Projet de règlement d'exécution de la LERN

Le projet de règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'entretien des routes nationale, et en particulier les dispositions touchant le statut du personnel - développées de manière à répondre aux spécificités des activités menées par NEVIA tout en satisfaisant à la *Loi sur le travail* et au *statut de droit public* - a été mis en consultation auprès des représentants du personnel. Le processus devrait aboutir à la mise en vigueur du texte au 1^{er} janvier 2024.

Maintien de l'organisation

L'exploitation et l'entretien courant des routes nationales, qui relèvent de l'administration fédérale, continueront d'être confié aux exploitants actuels, soient les unités territoriales. Le Conseil fédéral a toutefois demandé d'examiner de manière approfondie les possibilités qu'elles auraient d'intensifier leurs collaborations.

Conclusion

Malgré les efforts économiques consentis pour répondre aux exigences de l'OFROU et l'indemnisation de l'énergie selon les coûts effectifs, le résultat financier de l'exercice s'avère meilleur que le budget ne le laissait présager (CHF +188'000).

Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2022 - C2021	
	2021	2022	CHF	%
1 ACTIF	16'997'319	15'538'810	-1'458'509	-8.6%
10 Patrimoine financier	12'953'380	11'561'966	-1'391'414	-10.7%
100 Disponibilités et placements à court terme	7'469'039	2'668'599	-4'800'440	-64.3%
101 Créances	989'977	3'087'918	+2'097'941	+211.9%
102 Placements financiers à court terme	0	0	0	--
104 Actifs de régularisation	638'719	1990'131	+1351412	+211.6%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	355'645	3'15'318	-40'327	-11.3%
107 Placements financiers	3'500'000	3'500'000	0	0.0%
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	0	0	0	--
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0	0	0	--
14 Patrimoine administratif	4'043'939	3'976'844	-67'095	-1.7%
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	4'039'095	3'959'112	-79'983	-2.0%
142 Immobilisations incorporelles	4'844	17'732	+12'888	+266.1%
144 Prêts	0	0	0	--
145 Participations, capital social	0	0	0	--
146 Subventions d'investissements	0	0	0	--
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0	0	0	--
2 PASSIF	16'997'319	15'538'810	-1'458'509	-8.6%
20 Capitaux de tiers	6'073'295	4'679'922	-1'393'373	-22.9%
200 Engagements courants	2'833'698	2'501'722	-331'976	-11.7%
201 Engagements financiers à court terme	0	0	0	--
204 Passifs de régularisation	2'699'597	1667'200	-1032'397	-38.2%
205 Provisions à court terme	540'000	511'000	-29'000	-5.4%
206 Engagements financiers à long terme	0	0	0	--
208 Provisions à long terme	0	0	0	--
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	0	0	0	--
29 Capital propre	10'924'024	10'858'888	-65'136	-0.6%
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0	0	0	--
291 Fonds	600'000	600'000	0	0.0%
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0	0	0	--
293 Préfinancements	0	0	0	--
294 Réserves	1035'000	1035'000	0	0.0%
295 Réserve liée au retraitement (introduction M CH2)	0	0	0	--
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0	0	0	--
298 Autres capitaux propres	0	4'600'000	+4'600'000	--
299 Excédent(+)/Découvert(-)	9'289'024	4'623'888	-4'665'136	-50.2%

Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2022 - C2021	
	2021	2022	CHF	%
4 Revenus d'exploitation	18'392'874	19'266'119	873'245	+4.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	--
42 Taxes	584'681	932'720	348'039	+59.5%
43 Revenus divers	22'850	36'791	13'941	+61.0%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
46 Revenus de transfert	17'785'342	18'296'608	511'266	+2.9%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	--
3 Charges d'exploitation	17'536'002	18'761'037	1'225'035	+7.0%
30 Charges de personnel	6'369'624	6'625'291	255'668	+4.0%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	10'516'252	11'431'511	915'259	+8.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	650'126	704'234	54'108	+8.3%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	--
Résultat d'exploitation	856'871	505'082	-351'790	-41.1%
44 Revenus financiers	2'500	2'500	0	0.0%
34 Charges financières	215	529	313	+145.4%
Résultat financier	2'285	1'972	-313	-13.7%
Résultat opérationnel	859'156	507'053	-352'103	-41.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	--
Résultat total	859'156	507'053	-352'103	-41.0%

8.7. Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)

Rapport d'activité succinct

Activités

Le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) est un établissement autonome de droit public, doté de la personnalité juridique, spécialisé dans l'intégration professionnelle de personnes qualifiées ou non, par la formation dans les domaines de l'industrie. Le CNIP :

- propose des stages d'observation et accompagne les personnes dans la définition et la réalisation de leurs objectifs de vie professionnelle ;
- offre des formations pour les assurés AI et les assurés ORP dans les domaines techniques tels que l'usinage mécanique, la micromécanique, le décolletage, le contrôle qualité, la logistique, le polissage ou encore l'automatisation.

En 2022, pour répondre aux besoins du service de l'emploi (SEMP), le CNIP a mis en place des formations supplémentaires (en sus de leur réservation initiale) dans le domaine de la logistique (employé-e-s de stocks et assistant-e-s achats).

La fréquentation des ateliers de formation par les assuré-e-s de l'AI est restée stable par rapport à l'année précédente. Toutefois, la fréquentation des ateliers d'observation a connu une baisse sur les deux sites de Couvet et d'Yverdon.

Comme l'année précédente, des cours du soir ont été organisés dans le domaine de l'horlogerie pour des clients institutionnels autres que l'OAI et le SEMP.

Dans la perspective de développer une formation en soirée de chef-fe d'équipe d'industrie pour les entreprises et les particuliers, le CNIP a engagé une collaboration avec l'Association pour la promotion de la formation continue (APFC).

Le Label Intégration CNIP-OAI 2022 a été décerné, avec le soutien de l'OAI-NE, à 31 entreprises (20 neuchâteloises, 4 vaudoises, 5 fribourgeoises et 2 bernoises) qui ont accueilli, dans le courant de l'année, des assurés de l'assurance-invalidité ayant suivi une formation au CNIP. Cela a représenté 2714 jours de stage pour 31 stagiaires. Une cérémonie de remise de prix a été présidée par Florence Nater, conseillère d'État. Il s'agissait de la 10^{ème} édition de cette manifestation.

Comptes 2022

Au 31 décembre 2022, les comptes présentaient un déficit de CHF 26'691,92.

Relations avec l'État

La subvention accordée par l'État de Neuchâtel s'est élevée à CHF 100'000. Le rapport quadriennal 2018-2021 du CNIP ([22.034](#)) a été transmis au Grand Conseil et traité lors de la session du 1^{er} novembre 2022.

RH

Quelques départs au sein de l'équipe administrative ont provoqué une petite réorganisation du secteur. Les perspectives de réservations de places par le SEMP pour l'année 2023 n'étant pas très bonnes (en raison de la situation économique favorable), il a été décidé de procéder à un licenciement et de ne pas remplacer un départ annoncé pour fin janvier 2023.

Au 31 décembre 2022, le nombre d'emplois plein temps se montait à 27,7 (dont 2 apprenties en administration).

Éléments marquants de l'année passée sous revue

Au 1^{er} janvier 2022, suite aux élections cantonales, plusieurs nouveaux membres ont intégré le Conseil du CNIP. Un audit de renouvellement des certificats ISO et eduQua a eu lieu au début de l'automne. Le CNIP a pris part, pour la première fois, au salon TWS (Technical Watchmaker Show) à La Chaux-de-Fonds en septembre. En septembre également, le CNIP a organisé un événement en collaboration avec la Chambre Neuchâteloise du Commerce et de l'Industrie (CNCI) sur le thème : L'humain et la machine : une place pour chacun

Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2022 - C2021	
	2'021.00	2'022.00	CHF	%
1 ACTIF	2'927'665.80	3'078'387.82	+150'722	+5.1%
10 Patrimoine financier	1'987'449.84	2'323'276.49	+335'827	+16.9%
100 Disponibilités et placements à court terme	253'551.31	520'937.86	+267'387	+105.5%
101 Créances	228'032.40	278'633.80	+50'601	+22.2%
102 Placements financiers à court terme	500'000.00	500'062.50	+63	+0.0%
104 Actifs de régularisation	253'238.75	275'917.21	+22'678	+9.0%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-	0	--
107 Placements financiers	604'927.38	600'025.12	-4'902	-0.8%
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	147'700.00	147'700.00	0	0.0%
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-	0	--
14 Patrimoine administratif	940'215.96	755'111.33	-185'105	-19.7%
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	925'761.76	755'111.33	-170'650	-18.4%
142 Immobilisations incorporelles	14'454.20	-	-14'454	-100.0%
144 Prêts	-	-	0	--
145 Participations, capital social	-	-	0	--
146 Subventions d'investissements	-	-	0	--
148 Amortissements supplémentaires cumulés	-	-	0	--
2 PASSIF	2'927'665.80	3'078'387.82	+150'722	+5.1%
20 Capitaux de tiers	1'661'397.53	1'838'811.47	+177'414	+10.7%
200 Engagements courants	141'295.88	227'084.95	+85'789	+60.7%
201 Engagements financiers à court terme	432'250.00	432'250.00	0	0.0%
204 Passifs de régularisation	266'030.55	238'654.92	-27'376	-10.3%
205 Provisions à court terme	6'488.10	157'738.60	+151'251	+23312%
206 Engagements financiers à long terme	815'333.00	783'083.00	-32'250	-4.0%
208 Provisions à long terme	-	-	0	--
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	-	-	0	--
29 Capital propre	1'266'268.27	1'239'576.35	-26'692	-2.1%
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	1564'288.58	1564'288.58	0	0.0%
291 Fonds	-	-	0	--
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	-	-	0	--
293 Préfinancements	-	-	0	--
294 Réserves	-	-	0	--
295 Réserve liée au retraitement (introduction M CH2)	-	-	0	--
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-	-	0	--
298 Autres capitaux propres	-	-	0	--
299 Excédent(+)/Découvert(-)	-298'020.31	-324'712.23	-26'692	-9.0%

Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2022 - C2021	
	2'021.00	2'022.00	CHF	%
4 Revenus d'exploitation	5'672'708.60	5'307'902.25	-364'806	-6.4%
40 Revenus fiscaux	-	-	0	--
41 Patentes et concessions	-	-	0	--
42 Taxes	204'501.45	49'762.35	-154'739	-75.7%
43 Revenus divers	44'273.00	82'937.30	38'664	+87.3%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	0	--
46 Revenus de transfert	5'423'934.15	5'175'202.60	-248'732	-4.6%
47 Subventions à redistribuer	-	-	0	--
3 Charges d'exploitation	5'959'055.90	5'401'426.44	-557'629	-9.4%
30 Charges de personnel	3'930'995.14	3'540'318.89	-390'676	-9.9%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'773'280.06	1'631'868.82	-141'411	-8.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	254'780.70	229'238.73	-25'542	-10.0%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	0	--
36 Charges de transfert	-	-	0	--
37 Subventions redistribuées	-	-	0	--
Résultat d'exploitation	-286'347.30	-93'524.19	192'823	+67.3%
44 Revenus financiers	58'416.42	87'727.78	29'311	+50.2%
34 Charges financières	21'825.39	20'895.61	-930	-4.3%
Résultat financier	36'591.03	66'832.17	30'241	+82.6%
Résultat opérationnel	-249'756.27	-26'692.02	223'064	+89.3%
48 Revenus extraordinaires	-	-	0	--
38 Charges extraordinaires	-	-	0	--
Résultat extraordinaire	-	-	0	--
Résultat total	-249'756.27	-26'692.02	223'064	+89.3%

Compte des investissements

Compte des investissements (CHF)	Comptes 2021	Comptes 2022	Écart C2022 - C2021	
			CHF	%
5 Dépenses d'investissement	146'886	44'134	-102'752	-70.0%
6 Recettes d'investissement	0	0	0	--
Investissements nets	146'886	44'134	-102'752	-70.0%